SENATE

SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chair:

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Wednesday, April 25, 2018
Thursday, April 26, 2018

Issue No. 41

Sixth and seventh meetings:

Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the ControlledDrugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président :

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le mercredi 25 avril 2018
Le jeudi 26 avril 2018

Fascicule n° 41

Sixième et septième réunions :

Projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementantcertaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53982-53996

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Chantal Petitclerc, *Deputy Chair*

The Honourable Judith Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bernard	Munson
Campbell	Omidvar
Dagenais	Poirier
* Day	Raine
(or Mercer)	* Smith
* Harder, P.C.	(or Martin)
(or Bellemare)	* Woo
(or Mitchell)	(or Saint-Germain)
Manning	
Mégie	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Martin (*April 26, 2018*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Deacon (*April 26, 2018*).

The Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Lankin, P.C. (*April 25, 2018*).

The Honourable Senator Lankin, P.C., replaced the Honourable Senator Campbell (*April 25, 2018*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Doyle (*April 24, 2018*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Gold (*April 23, 2018*).

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Campbell (*April 23, 2018*).

The Honourable Senator Doyle replaced the Honourable Senator Mockler (*April 19, 2018*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Martin (*April 19, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Chantal Petitclerc

Vice-présidente : L'honorable Judith Seidman

et

Les honorables sénateurs :

Bernard	Munson
Campbell	Omidvar
Dagenais	Poirier
* Day	Raine
(ou Mercer)	* Smith
* Harder, C.P.	(ou Martin)
(ou Bellemare)	* Woo
(ou Mitchell)	(ou Saint-Germain)
Manning	
Mégie	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 26 avril 2018*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*le 26 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon a remplacé l'honorable sénatrice Lankin, C.P. (*le 25 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Lankin, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 25 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Martin a remplacé l'honorable sénateur Doyle (*le 24 avril 2018*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 23 avril 2018*).

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 23 avril 2018*).

L'honorable sénateur Doyle a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 19 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénatrice Martin (*le 19 avril 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018
(94)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 3:15 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Deacon, Eggleton, P.C., Lankin, P.C., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (12).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Ontario*) and Campbell (2).

In attendance: Shaila Anwar, Deputy Principal Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee continued its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

WITNESSES:

Canadian Students for Sensible Drug Policy:

Jenna Valleriani, Strategic Advisor.

Drug Free Kids Canada:

Marc Paris, Executive Director;

Glenn Barnes, Advisory Council Member.

Saskatchewan Advocate For Children and Youth:

Corey O'Soup, Advocate.

As an individual:

Emily Jenkins, Assistant Professor, School of Nursing, University of British Columbia.

Smart Approaches to Marijuana Canada (SAMC):

Connor Fesenmaier, Advisory Council Member (by video conference).

Skylark Children, Youth & Families:

Danielle Sutherland, Curriculum Development Manager.

Eva's Initiatives:

Kristen Szekszardi, Advanced Peer Worker (alumni);

Grace Costa, General Manager, Eva's Satellite.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018
(94)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 15 h 15, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Deacon, Eggleton, C.P., Lankin, C.P., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Ontario*) et Campbell (2).

Également présentes : Shaila Anwar, greffière principale adjointe, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Canadian Students for Sensible Drug Policy :

Jenna Valleriani, conseillère stratégique.

Jeunesse sans drogue Canada :

Marc Paris, directeur général;

Glenn Barnes, membre du comité consultatif.

Saskatchewan Advocate for Children and Youth :

Corey O'Soup, partisan.

À titre personnel :

Emily Jenkins, professeure adjointe, École de sciences infirmières, Université de la Colombie-Britannique.

Smart Approaches to Marijuana Canada (SAMC) :

Connor Fesenmaier, membre du conseil consultatif (par vidéoconférence).

Services Skylark à l'enfance et à la famille :

Danielle Sutherland, gestionnaire, Élaboration de programmes d'études.

Eva's Initiatives :

Kristen Szekszardi, entraidante avancée (ancienne);

Grace Costa, directrice générale, Eva's Satellite.

The chair made a statement.

Ms. Valleriani, Mr. Paris, Mr. Barnes, Mr. O'Soup and Ms. Jenkins each made a statement and answered questions.

At 4:21 p.m., the Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Lankin as member of the committee.

At 5:15 p.m., the committee suspended.

At 5:21 p.m., the committee resumed.

Ms. Sutherland, Ms. Szekszardi, Ms. Costa and Mr. Fesenmaier each made a statement and answered questions.

At 6:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le président ouvre la séance.

Mme Valleriani, M. Paris, M. Barnes, M. O'Soup et Mme Jenkins font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 h 21, l'honorable sénatrice Deacon remplace l'honorable sénatrice Lankin à titre de membre du comité.

À 17 h 15, la séance est suspendue.

À 17 h 21, la séance reprend.

Mme Sutherland, Mme Szekszardi, Mme Costa et M. Fesenmaier font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 21, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, April 26, 2018
(95)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Campbell, Dagenais, Eggleton, P.C., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (12).

In attendance: Shaila Anwar, Deputy Principal Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee continued its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

WITNESSES:

Canadian Centre for Occupational Health and Safety:

Chris Moore, Manager, Training & Education Services.

Canadian Labour Congress:

Hassan Yussuff, President;

Tara Peel, National Representative, Health & Safety.

FETCO:

Derrick Hynes, Executive Director;

Christopher MacDonald, Member, Director, Government Relations, J.D. Irving, Limited.

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2018
(95)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Campbell, Dagenais, Eggleton, C.P., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (12).

Également présentes : Shaila Anwar, greffière principale adjointe, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail :

Chris Moore, gestionnaire, Services de formation et d'éducation.

Congrès du travail du Canada :

Hassan Yussuff, président;

Tara Peel, représentante nationale, Santé et sécurité.

ETCOF :

Derrick Hynes, directeur général;

Christopher MacDonald, membre, directeur, Relations gouvernementales, J.D. Irving, Limited.

Energy Safety Canada:

Murray Elliott, President.

The chair made a statement.

Mr. Moore, Mr. Yussuff, Mr. Hynes and Mr. Elliott each made a statement and, together with Mr. MacDonald, answered questions.

At 12:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Energy Safety Canada :

Murray Elliott, président.

Le président ouvre la séance.

M. Moore, M. Yussuff, M. Hynes et M. Elliott font des déclarations et, avec M. MacDonald, répondent aux questions.

À 12 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité par intérim,

Mireille Aubé

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, met this day at 3:15 p.m. to resume consideration of the bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Art Eggleton, a senator from Toronto. I am chair of the committee. I would like to my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Toronto.

[*Translation*]

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator Campbell: Larry Campbell, Galiano Island, British Columbia.

Senator R. Black: Rob Black, Ontario.

Senator Lankin: Frances Lankin, Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec, and deputy chair of the committee.

The Chair: Today we continue with our examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

Today we are focusing on youth, both from organizations that provide services to youth and, in a later panel, getting the views of youth.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 15 h 15, pour poursuivre l'étude duprojet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenu au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton. Je suis un sénateur de Toronto et je suis président du comité. J'aimerais que mes collègues se présentent.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de Toronto.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, Galiano Island, en Colombie-Britannique.

Le sénateur R. Black : Rob Black, de l'Ontario.

La sénatrice Lankin : Frances Lankin, de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec. Je suis aussi vice-présidente du comité.

Le président : Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-45 Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur les jeunes, nous obtiendrons les points de vue d'organisations qui fournissent des services aux jeunes et, dans un prochain groupe de témoins, nous recueillerons les points de vue des jeunes eux-mêmes.

Let me welcome for this first panel, which will run for two hours, the Canadian Students for Sensible Drug Policy, represented by Jenna Valleriani; Drug Free Kids Canada, represented by Marc Paris and Glenn Barnes, who will share their time; Saskatchewan Advocate for Children and Youth, Corey O'Soup; and as an individual, Emily Jenkins, Assistant Professor, School of Nursing, University of British Columbia. Welcome to all of you.

I would ask you now give us your opening remarks, seven minutes, please, so that we have enough time to be able to get a lot of questions in.

Jenna Valleriani, Strategic Advisor, Canadian Students for Sensible Drug Policy: Good afternoon, honourable senators. Thank you for inviting Canadian Students for Sensible Drug Policy to share some of our work and experiences with young people. I have worked with CSSDP for almost eight years. I am currently the strategic advisor to our board and local chapters, as well as a post-doctoral fellow at the B.C. Centre on Substance Use.

Canadian Students for Sensible Drug Policy is a grassroots network of youth and students who are concerned about the impact drug policies can have on individuals, families and communities. Over the last two years, we've undertaken youth-focused initiatives on cannabis legalization, including a youth round table and submission based on this input to the task force on cannabis legalization and regulation, presentations to various stakeholders, dialogues with youth, as well as meetings with local, provincial and federal governments.

CSSDP recently released a sensible youth cannabis education tool kit, which outlines ten guiding principles for drug education and includes a pull-away curriculum as part of a comprehensive approach. I have a copy here I'd be happy to leave with the chair.

Our efforts started because young people continue to be left out of the conversation regarding cannabis legalization in Canada, despite being central to the government's mandate of protecting children. Meaningful involvement of youth is critical to ensuring that we are using this opportunity to truly protect youth over and above simple restrictions. Considering that restrictions in and of themselves have never stopped young people from accessing or using cannabis, and that for many young people under the age of 18 or 19 cannabis will remain illegal, we must capitalize on this opportunity to divert young

Permettez-moi, justement, de souhaiter la bienvenue aux témoins du premier groupe avec qui nous passerons deux heures. Nous accueillons Jenna Valleriani, de Canadian Students for Sensible Drug Policy, Marc Paris et Glenn Barnes, de Jeunesse sans drogue Canada; les deux partagent leur temps. Il y a aussi Corey O'Soup, du Saskatchewan Advocate for Children and Youth, et, à titre personnel, Emily Jenkins, professeur adjointe à l'École de sciences infirmières de l'Université de la Colombie-Britannique. Bienvenue à vous tous.

Je vous demanderai maintenant de nous présenter votre déclaration préliminaire. Veuillez vous en tenir à sept minutes, s'il vous plaît, afin que nous ayons assez de temps pour pouvoir vous poser beaucoup de questions par la suite.

Jenna Valleriani, conseillère stratégique, Canadian Students for Sensible Drug Policy : Bonjour, honorables sénateurs. Merci d'avoir invité Canadian Students for Sensible Drug Policy à vous faire part de certains de nos travaux et de nos expériences auprès des jeunes. Je travaille pour CSSDP depuis près de huit ans. Je suis actuellement conseillère stratégique de notre conseil et de nos sections locales en plus d'être boursière postdoctorale au Centre on Substance Use de la Colombie-Britannique.

Canadian Students for Sensible Drug Policy est un réseau local de jeunes et d'étudiants préoccupé par l'impact des politiques en matière de drogues sur les personnes, les familles et les collectivités. Au cours des deux dernières années, nous avons réalisé des initiatives axées sur les jeunes et associées à la légalisation du cannabis, y compris une table ronde réunissant des jeunes. Nous avons présenté un mémoire en fonction de ce qu'on a tiré de cette table ronde au Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis et avons présenté des exposés à divers intervenants en plus d'avoir participé à des dialogues avec les jeunes et d'avoir rencontré des administrations locales et des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

CSSDP a récemment publié une trousse d'outils éducative sur le cannabis à l'intention des jeunes qui énonce 10 principes liés à l'éducation sur les drogues y compris un programme visant à éloigner les jeunes de la drogue dans le cadre d'une approche exhaustive. J'en ai un exemplaire ici et je serai heureuse de le remettre au président.

Nous avons commencé notre travail parce que l'on continuait de laisser les jeunes de côté dans le cadre de la conversation sur la légalisation du cannabis au Canada, et ce, malgré leur situation centrale dans le mandat du gouvernement de protéger les enfants. La participation significative des jeunes est essentielle pour que l'on puisse s'assurer que nous utilisons cette occasion pour vraiment protéger les jeunes, et ce, au-delà des simples restrictions. Étant donné que les restrictions à elles seules n'ont jamais empêché les jeunes d'avoir accès à du cannabis ou d'en consommer et que, pour de nombreux jeunes âgés de 18 et

people from the criminal justice system and offer pragmatic education that is inclusive of both prevention and harm reduction in order to maximize effectiveness and protect all youth.

19 ans, le cannabis restera illégal, nous devons miser sur cette occasion pour détourner les jeunes du système de justice pénale et offrir une éducation pragmatique inclusive qui tient compte de la prévention et de la réduction des méfaits afin de maximiser l'efficacité des efforts et de protéger tous les jeunes.

Young people have expressed a variety of concerns when it comes to legalization, but the most important concern, and one we hear in every conversation that we have, is the worry that youth will continue to be disproportionately criminalized under a new regime. A public health approach to the regulation of cannabis requires more than a consideration of potential individual health harms. It must speak to the importance of treating drug use as a health issue as opposed to a criminal violation, particularly when it comes to young Canadians.

Les jeunes ont exprimé diverses préoccupations au sujet de la légalisation, mais la préoccupation la plus importante, celle que nous entendons dans le cadre de toutes nos conversations, c'est la crainte que les jeunes continuent d'être criminalisés de façon disproportionnée dans le cadre du nouveau régime. Une approche axée sur la santé publique en matière de réglementation du cannabis exige plus qu'une prise en considération des préjudices possibles pour la santé des personnes. Il faut tenir compte de l'importance de traiter la consommation de drogue comme un problème de santé plutôt que comme une infraction criminelle, particulièrement lorsqu'il est question des jeunes Canadiens.

We believe the cannabis act, which does not attach criminal penalties to youths 12 to 17 for five grams of cannabis or less, is crucial to ensuring youth are not worse off under legalization than they were under prohibition. We urge senators not to think of this as a possession allowance for young people but rather a way to ensure that they do not enter a cycle of criminalization. The alternative is to continue to criminalize and arrest youth, particularly minority and Indigenous young people who are most impacted by cannabis enforcement.

Nous croyons que la loi sur le cannabis, qui n'impose pas de sanctions pénales aux jeunes de 12 à 17 ans lorsqu'ils sont en possession de 5 grammes de cannabis ou moins, est essentielle pour veiller à ce que les jeunes ne se retrouvent pas dans une situation pire une fois la légalisation en vigueur qu'ils ne l'étaient durant l'interdiction. Nous exhortons les sénateurs à considérer cette mesure non pas comme un droit de possession pour les jeunes, mais plutôt comme une façon de s'assurer qu'ils ne sont pas criminalisés. La solution de rechange est de continuer à criminaliser et à arrêter les jeunes, particulièrement les jeunes issus de minorités et les jeunes autochtones, qui sont les plus touchés par l'application de la loi sur le cannabis.

To put this into context, young adults 18 to 25 have the highest number of drug-related arrests, followed by those who are 12 to 17 years old. A majority of these, close to 80 per cent, are for cannabis possession alone. This must remain front and centre when we're talking about what it means to protect youth.

Pour mettre les choses en contexte, les jeunes adultes de 18 à 25 ans affichent le plus grand nombre d'attestations liées à la drogue, suivis des jeunes de 12 à 17 ans. Dans la majorité de ces cas, près de 80 p. 100, il s'agit uniquement de possession de cannabis. Cette réalité doit demeurer au cœur de nos discussions sur ce que signifie la protection des jeunes.

Consider that the highest youth rates are for those who are 18 to 25. Protecting young adults in this context means moving this population away from the criminal justice system and the wider illegal drug market by providing an avenue for legal, regulated access to tested and properly labelled products, accompanied by education and harm reduction for all adults.

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans sont ceux qui affichent les taux les plus élevés. Le fait de protéger les jeunes adultes, dans ce contexte, signifie qu'on éloigne cette population du système de justice pénale et du marché plus large des drogues illicites en offrant un accès légal et réglementé à des produits testés et correctement étiquetés, accompagnés d'une éducation sur les méfaits pour tous les adultes.

We have also heard many youth continue to identify a range of concerns around current drug education. We know that drug education can be challenging because youth encompasses a very diverse set of young people in Canada, and what works in one context may not necessarily work in another. The research tells us that authoritarian and fear-based approaches can alienate young people and undermine the credibility of educational efforts and balanced conversations. They also spoke often to the exaggeration of risks, which do not resonate with their

Nous avons aussi entendu de nombreux jeunes mentionner toute une gamme de préoccupations liées à l'éducation actuelle sur les drogues. Nous savons que l'éducation antidrogue peut être difficile, parce que les jeunes constituent un ensemble très diversifié de Canadiens, et ce qui fonctionne dans un contexte peut ne pas nécessairement fonctionner dans un autre. Les recherches nous disent que les approches autoritaires et fondées sur la peur peuvent rebuter les jeunes et miner la crédibilité des efforts d'éducation et la possibilité de discuter de façon

experiences. They often told us they felt it ignored any potential benefits, such as medical uses and the medical cannabis system in Canada.

équilibrée. Les jeunes ont aussi souvent parlé de l'exagération des risques, ce qui ne correspond pas à leur expérience. Ils nous ont souvent dit que, selon eux, on faisait ainsi abstraction des avantages potentiels, comme les utilisations thérapeutiques et le système canadien du cannabis à des fins médicales.

Cannabis education has also often ignored any harm reduction information, which we believe is very critical to a comprehensive approach as well as a very important part of equipping families in Canada to talk about cannabis with young people. An approach to prevention and education that focuses both on reducing the harms as well as on giving young people the tools to make informed choices is increasingly recognized as a more realistic approach to drug education. Programs or resources that don't speak to the ways we can reduce the harms to youth may do a disservice to young people who have already been using or may have tried cannabis. Reducing harms can still promote messaging around delaying the early onset of use and prevention but without making that the sole focus.

L'éducation sur le cannabis continue aussi de souvent faire fi des renseignements sur la réduction des méfaits ce qui, à notre avis, est crucial à une approche globale et aussi une façon très importante d'outiller les familles au Canada afin que les parents puissent parler du cannabis avec les jeunes. Une approche de prévention et d'éducation qui cible à la fois la réduction des méfaits et la prestation d'outils pour les jeunes afin que ceux-ci puissent faire des choix éclairés est de plus en plus reconnue comme une approche plus réaliste en matière d'éducation antidrogue. Les programmes ou les ressources qui ne mentionnent pas les façons de réduire les méfaits à l'intention des jeunes peuvent nuire aux jeunes qui en consomment déjà ou qui l'ont déjà essayé. La réduction des méfaits peut continuer à véhiculer des messages liés au fait de retarder le début précoce de la consommation et les mesures de prévention connexes, sans en faire le seul objectif.

We know that some young people will experiment with cannabis regardless of the legal context, the messaging or the resources available. While roughly 25 per cent of people under the age of 25 report using cannabis in the past 12 months, there is a lot of variability in how that cannabis is being used. This number captures young people who have used once in the last year, but it also captures young people who have used once a week in the last year. What statistics do show us is that a majority of youth who report using cannabis actually use it very infrequently and, as a result, are not likely to experience significant harms from their use. Of the 25 per cent who report using cannabis in the last year, only 2.5 per cent of those report using in ways that are considered high risk for severe health or other problems. Harm reduction information is essential to reducing the harms associated with the use of cannabis among some of these young people.

Nous savons que certains jeunes expérimentent avec le cannabis, peu importe le contexte juridique, les messages ou les ressources disponibles. Alors qu'environ 25 p. 100 des jeunes âgés de moins de 25 ans ont déclaré avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois, il y a une importante variation en ce qui concerne la façon dont le cannabis est consommé. Ce nombre comprend les jeunes qui ont consommé du cannabis seulement une fois au cours de la dernière année, et tient aussi compte de ceux qui en ont consommé une fois par semaine durant cette même année. Ce que les statistiques nous révèlent, c'est que la majeure partie des jeunes qui déclarent consommer du cannabis en consomment en fait très rarement et, par conséquent, ils ne sont pas susceptibles de subir des préjudices importants découlant de leur consommation. Du 25 p. 100 des jeunes ayant déclaré avoir consommé du cannabis au cours de la dernière année, seulement 2,5 p. 100 affirment en consommer de façon pouvant être jugée à risque élevé en ce qui concerne les problèmes pour la santé et les autres types de problèmes. Les renseignements sur la réduction des méfaits sont essentiels pour réduire les conséquences négatives associées à la consommation du cannabis par certains de ces jeunes.

The inclusion of youth in the design and implementation of drug and cannabis education will be critical to ensuring that this education resonates with their experiences and serves to meet young people where they're at. We currently see very little meaningful inclusion of youth in drug education and drug policy more broadly. Even in the Senate, I would respectfully note that young people have been largely absent in these discussions.

L'inclusion des jeunes dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'éducation sur la drogue et le cannabis sera essentielle pour que ces efforts tiennent compte de leur expérience et puissent viser les jeunes là où ils sont. À l'heure actuelle, nous constatons très peu d'efforts pour inclure de façon concrète les jeunes dans l'éducation liée aux drogues et, plus généralement, la politique antidrogue. Même au Sénat, je me permets respectueusement de souligner que les jeunes sont largement absents des discussions.

I want to conclude by saying that young people have a right to honest drug education. This, in turn, will impact how equipped they are to make choices around their health. If we truly want to protect young people, the legal regulation of cannabis is offering an opportunity for more pragmatic and balanced conversations. Youth-centred cannabis education must be thought of as a crucial health resource and will be how we protect young people, by helping them navigate the changing legal landscape as well as their experiences with friends, family and acquaintances.

Je terminerai en disant que les jeunes ont droit à une éducation honnête sur la drogue. Cela aura une incidence sur leur capacité de faire des choix liés à leur santé. Si nous voulons vraiment protéger les jeunes, la réglementation du cannabis légal offre une occasion d'avoir des discussions plus pragmatiques et équilibrées. Une éducation sur le cannabis axée sur les jeunes doit être considérée comme une ressource cruciale liée à la santé. C'est de cette façon que nous pourrons protéger les jeunes, en les aidant à composer avec le nouveau paysage juridique ainsi qu'avec leur expérience entre amis, avec la famille et avec leurs connaissances.

Thank you very much for giving me the opportunity to be here today. I look forward to any questions you may have.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je serais heureuse de répondre à vos questions.

The Chair: Just under seven minutes, too. I do have a copy of your toolkit. Thank you very much for that.

Le président : Tout juste en dessous de sept minutes, en plus. J'ai une copie de votre trousse d'outils. Merci beaucoup de nous l'avoir fournie.

Marc Paris, Executive Director, Drug Free Kids Canada: Good afternoon. I'm the Executive Director of Drug Free Kids Canada. We welcome the opportunity to address this committee and to present our perspective on the impact that legalization of cannabis may have on youth.

Marc Paris, directeur général, Jeunesse sans drogue Canada : Bonjour. Je suis directeur général de Jeunesse sans drogue Canada. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de nous adresser au comité et de présenter notre point de vue sur les répercussions possibles de la légalisation du cannabis sur les jeunes.

Drug Free Kids Canada is a non-profit organization devoted to educating parents about drugs, raising public awareness issues surrounding drug use and facilitating open conversations between parent and teen in order to ensure that all young people will be able to live their lives free of substance abuse.

Jeunesse sans drogue Canada est un organisme sans but lucratif qui se concentre sur l'éducation des parents au sujet de la drogue, sur la sensibilisation du public à l'égard de la consommation de drogues et sur la possibilité pour les parents et les adolescents de discuter afin de s'assurer que tous les jeunes pourront vivre une vie à l'abri de la toxicomanie.

With me today is Mr. Glenn Barnes, DFK Advisory Council Member, Managing Director at Barnes and Associates and former president and CEO of the Dave Smith Youth Centre in Ottawa. Mr. Barnes has extensive experience in dealing with youth substance disorder.

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Glenn Barnes, membre du comité consultatif de Jeunesse sans drogue. Il est aussi directeur principal chez Barnes and Associates et ancien président et chef de la direction du Centre de traitement pour jeunes Dave Smith, à Ottawa. M. Barnes a une vaste expérience des troubles liés à la toxicomanie chez les jeunes.

We are here before you today to make the case that, whatever the outcome of legalization of recreational cannabis, a key objective must be to protect our kids. We want to discuss today two areas of major concern and propose a few solutions. The first area is the underage market; the second is the youth segment of the legal market that we define as 18 to 25.

Nous comparaissons aujourd'hui devant vous pour affirmer que, peu importe le résultat lié à la légalisation du cannabis consommé à des fins récréatives, un objectif clé doit être la protection de nos jeunes. Nous voulons discuter aujourd'hui de deux préoccupations majeures et proposer quelques solutions. La première question, c'est celle du marché des mineurs, et la deuxième, le segment du marché légal des jeunes, soit le segment des 18 à 25 ans.

First, the underage market: Since the minimum age has been set in all provinces to align mostly with alcohol at 18 or 19, we remain skeptical that we will see a reduction in underage consumption. Canadian youth have one of the highest rates of cannabis use worldwide. You've heard this before. Cannabis is the number two substance used by teens, after alcohol, with one in five teens using at least once. However, as teens grow older, consumption rises to over one-third, 37 per cent by Grade 12.

Pour commencer, le marché des mineurs. Depuis que l'âge minimal a été établi dans toutes les provinces de façon à correspondre de façon générale avec l'âge légal pour consommer de l'alcool, soit 18 ou 19 ans, nous continuons à douter d'une éventuelle réduction de la consommation chez les mineurs. Les jeunes Canadiens affichent l'un des taux les plus élevés de consommation du cannabis du monde. C'est quelque chose que nous avons tous déjà entendu. Le cannabis arrive au deuxième

Mr. Barnes is here to talk about his hands-on experience on the front line and to give you some insight as to the kinds of issues that arise between a parent and adolescent in the context of substance use disorder.

Glenn Barnes, Advisory Council Member, Drug Free Kids Canada: Good afternoon. I have the privilege of appearing before you as a member of the Advisory Committee of Drug Free Kids Canada. I offer my skills as a knowledge bridge capable of transferring scientific data to the real world treatment program applications. In addition to an undergraduate degree in biology, I hold a Master's Degree in Health Service Administration and a law degree. Unfortunately, I also have Parkinson's disease. As my talk goes on, my voice level will drop; that's part of the package.

As manager of an addiction treatment organization, parents are often referred to me to assist them in forcing their adolescent children into treatment. My impression was that parents were as much in need of education of accurate facts as the adolescents were. I want to share with you two examples.

In the case of a single parent of a 16-year-old girl, I received a complaint from the mother of the adolescent that we were treating. She was upset with our staff therapist who had suggested that her mother supplying cannabis to her daughter at the age of 14 was wrong and most probably dangerous.

At the other extreme, a middle-aged mother became very upset with staff because they contradicted her opinion that her son could have died from the use of cannabis. Over a period of some two weeks, that woman called me repeatedly on a daily basis to tell me that our facts were incorrect and that the use of cannabis was, in fact, lethal. Despite our frustration, there was little we could do when she showed up at the doorstep of the treatment centre and demanded that we discharge her 15-year-old son into her care.

Our level of knowledge of the functioning of the brain, especially in the area of cognitive skills, has grown in leaps and bounds, and yet there is still so much that we don't know. In particular, in the fields of psychology, neurology and psychiatry, there is concern about damage to evolving pathways during the maturing process. Will the damaged brain repair itself on notions of plasticity or will there be permanent damages to the

rang des substances consommées par les jeunes, après l'alcool, un jeune sur cinq en ayant déjà consommé au moins une fois. Cependant, à mesure que les adolescents grandissent, la consommation augmente à plus du tiers d'entre eux, soit 37 p. 100, arrivés en 12[e] année.

M. Barnes est ici pour vous parler de son expérience concrète en première ligne et pour vous donner une idée des genres de problèmes pouvant survenir entre un parent et un adolescent dans le contexte des troubles liés à la consommation de substances.

Glenn Barnes, membre du comité consultatif, Jeunesse sans drogue Canada : Bonjour. J'ai le privilège de comparaître aujourd'hui devant le comité en tant que membre du comité consultatif de Jeunesse sans drogue Canada. J'offre mes compétences pour bâtir un pont de connaissances pour transférer les données scientifiques de façon à ce qu'elles puissent être appliquées dans le vrai monde, dans le cadre des programmes de traitement. En plus d'un baccalauréat en biologie, j'ai une maîtrise en administration des services de santé et un diplôme universitaire en droit. Malheureusement, je suis aussi atteint de la maladie de Parkinson. À mesure que ma déclaration avance, vous verrez que je parlerai de moins en moins fort : ça fait partie de l'ensemble.

Je suis gestionnaire d'une organisation de traitement de la toxicomanie. Par conséquent, on me renvoie souvent des parents afin que je les aide à forcer leur adolescent à participer à un traitement. Mon impression, c'est que les parents ont autant besoin d'éducation fondée sur des faits exacts que les adolescents. Je veux à ce sujet, vous donner deux exemples.

Dans le cas d'une mère célibataire d'une fille de 16 ans, j'ai reçu une plainte de la mère de l'adolescente que nous tentions de traiter. Elle était en colère contre notre personnel de thérapeutes, qui avait laissé entendre que le fait que la mère en question fournissait du cannabis à sa fille âgée de 14 ans n'était pas une bonne chose et était très probablement dangereux.

À l'autre extrême, il y a l'exemple d'une mère d'âge moyen qui est devenue très très en colère contre le personnel, qui avait contredit son opinion selon laquelle son fils pouvait mourir en consommant du cannabis. Au cours d'une période d'environ deux semaines, cette femme m'a appelé à répétition, chaque jour, pour me dire que nous nous trompions et que la consommation du cannabis pouvait, en fait, être mortelle. Malgré notre frustration, il y avait peu de choses que nous pouvions faire lorsqu'elle s'est présentée au centre de traitement et a demandé à repartir avec son fils âgé de 15 ans.

Notre niveau de connaissance sur le fonctionnement du cerveau, surtout dans le domaine des compétences cognitives, a progressé à pas de géant, et, pourtant, il reste énormément de choses que nous ne savons pas. Plus particulièrement, dans les domaines de la psychologie, de la neurologie et de la psychiatrie, on s'inquiète des dommages causés au niveau du développement durant le processus de maturation. Le cerveau endommagé se

pathways? We believe that parents can be central to changing the relationship that kids have with drugs, and we are here to educate and support them.

réparera-t-il de lui-même grâce à ce qu'on appelle la plasticité, ou y aura-t-il des dommages permanents à cet égard? Selon nous, les parents peuvent jouer un rôle central dans le cadre de la relation entre les enfants et la drogue, et nous sommes là pour les éduquer et les soutenir.

A robust ongoing awareness and public education strategy targeting parents and youth should be part of the solution to reduce drug use by teens.

Une solide stratégie de sensibilisation et d'éducation publique ciblant les parents et les jeunes devrait faire partie de la solution pour réduire la consommation de drogue chez les jeunes.

Mr. Paris: This past June, in anticipation of legalization, Drug Free Kids Canada launched a national campaign to promote the "Cannabis Talk Kit" — the minister talked to you about it last week — which has now topped the quarter million mark in deliveries and downloads. Our plan is to repeat the same campaign this coming September, running right up to about mid-January.

M. Paris : En juin dernier, en prévision de la légalisation, Jeunesse sans drogue Canada a lancé une campagne nationale pour promouvoir la brochure « Parler cannabis » — le ministre vous en a parlé la semaine dernière — qui, maintenant, a dépassé le quart de million de livraisons et de téléchargements. Notre objectif, c'est de reprendre la même campagne en septembre prochain, et de le faire jusqu'à environ la mi-janvier.

The second area of concern we wish to discuss today is regarding the branding, marketing and promotion of cannabis products. The current legislation proposes strict packaging and banning all advertising and promotion. This more closely aligns with tobacco than alcohol.

La deuxième préoccupation dont nous voulons discuter aujourd'hui est liée à l'image de marque, à la commercialisation et à la promotion des produits du cannabis. La loi actuelle propose un emballage strict et prévoit interdire toute publicité et toute promotion. Cela correspond plus au traitement réservé au tabac qu'à l'alcool.

However, we've been closely observing the recreational cannabis industry and have huge concerns that they plan on lobbying the government to relax their tight regulations after a couple of years, their argument being that they need to differentiate their product from the illegal stuff. We fear big liquor and big tobacco will quickly swoop in and take over the industry. This would take us down the path of alcohol, which is something we must prevent at all cost.

Cependant, nous avons observé de près l'industrie du cannabis à des fins récréatives et nous craignons beaucoup qu'elle n'ait l'intention de faire des pressions sur le gouvernement pour qu'il assouplisse sa réglementation stricte après quelques années, son argument étant qu'elle doit pouvoir différencier ses produits des produits illégaux. Nous craignons que les grandes entreprises de boissons alcoolisées et du tabac envahissent rapidement l'industrie. Cela nous amènerait sur la voie de l'alcool, ce que nous devons prévenir à tout prix.

This has already begun. Witness Constellation Brands' 10 per cent purchase of Canopy Growth for $245 million, with an option to buy another 10 per cent. To quote the CEO of Constellation in a statement, "Our company's success is the result of our focus on identifying early-stage consumer trends, and this is another step in that direction."

Le processus est déjà en marche. On n'a qu'à penser à Constellation Brands, qui a acheté 10 p. 100 de Canopy Growth pour 245 millions de dollars avec une option d'acheter une autre tranche de 10 p. 100. Pour citer le directeur général de Constellation : « la réussite de notre entreprise découle de notre capacité de cerner les tendances naissantes en matière de consommation, et c'est là un autre pas dans la même direction ».

The youth segment represents the biggest group of consumers of cannabis, just like alcohol. If we relax the regulations to allow the marketing promotion of cannabis products, who do we think they'll target first?

Le segment des jeunes représente le plus important groupe de consommateurs de cannabis, comme c'est le cas de l'alcool. Si nous assouplissons la réglementation pour permettre la commercialisation et la promotion des produits du cannabis, qui, croyez-vous, ciblera-t-on en premier?

We propose that this committee include in the legislation a moratorium on reviewing the regulations on the branding, marketing and promotion of cannabis for 10 years. The basis for this timeline is that it will take at least a generation to measure the true societal impact on youth of the legalization of cannabis. The government's approach to legalization of recreational cannabis was to better regulate and control the sale and distribution in order to protect our children. Let's not leave a

Nous proposons que le comité prévoie dans la loi un moratoire de 10 ans sur l'examen de la réglementation liée à l'image de marque, à la commercialisation et à la promotion du cannabis. Ce délai est fondé sur l'idée qu'il faudra au moins une génération pour mesurer le réel impact social de la légalisation du cannabis sur les jeunes. L'approche du gouvernement en matière de légalisation du cannabis consommé à des fins récréative avait pour objectif de mieux réglementer et contrôler

crack in the door for our kids to become targets of exploitation by big business.

I'd like to thank Mr. Barnes, the DFK Advisory Council and this committee for allowing us to present our point of view.

The Chair: Thank you very much to both of you.

Corey O'Soup, Advocate, Saskatchewan Advocate For Children and Youth: Thank you, senators, for having me here today. It's an honour to present to you.

I'm the Advocate for Children and Youth in the province of Saskatchewan. I'm an independent officer of the legislature of Saskatchewan and a member of an organization called the Canadian Council on Child and Youth Advocates across the country. Every province and territory except for Northwest Territories and Prince Edward Island has some form of child or youth advocate within their territory or province. But I am here representing the children and youth of Saskatchewan.

I would like to start by mentioning Article 33 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. It states that governments should

> . . . take all appropriate measures, including legislative, administrative, social and educational measures, to protect children from the illicit use of narcotic drugs and psychotropic substances as defined in the relevant international treaties.

I believe that the proposed legislation fails to provide adequate protection for young people.

In addition, Article 3 of the UNCRC states:

> In all actions concerning children, whether undertaken by public or private social welfare institutions, courts of law, administrative authorities or legislative bodies, the best interests of the child shall be a primary consideration.

The UN Committee on the Rights of the Child also recommends that a child rights impact assessment be conducted relative to such actions. I strongly advise that these elements be taken into consideration during the study of the bill.

As the advocate for children and youth in the province of Saskatchewan, it is my duty to ensure the government is acting in the best interests of our young people. I do not believe that Bill C-45 protects children and youth from the risks associated with legalizing cannabis, and certain changes must be made.

la vente et la distribution du cannabis afin de protéger nos enfants. Ne laissons pas la porte entrouverte à l'exploitation de nos enfants par les grandes entreprises.

Je tiens à remercier M. Barnes, le conseil consultatif de Jeunesse sans drogue et le comité de m'avoir permis de présenter notre point de vue aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup à vous deux.

Corey O'Soup, partisan, Saskatchewan Advocate For Children and Youth : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'accueillir aujourd'hui. C'est un honneur pour moi de témoigner devant vous.

Je suis le défenseur des enfants et des jeunes de la province de la Saskatchewan. Je suis un agent indépendant de l'Assemblée législative de la Saskatchewan et membre d'une organisation appelée le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes. Chaque province et chaque territoire, sauf les Territoires du Nord-Ouest et l'Île-du-Prince-Édouard, possèdent, sous une forme ou une autre, un défenseur des enfants et des jeunes sur leur territoire. Cependant, je suis ici aujourd'hui pour représenter les enfants et les jeunes de la Saskatchewan.

J'aimerais commencer par souligner l'article 33 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. On y précise que les gouvernements devraient prendre :

> [...] toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

Selon moi, le projet de loi ne protège pas adéquatement les jeunes.

De plus, l'article 3 de la CRDE précise que :

> Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande aussi de réaliser des évaluations de l'incidence sur les droits de l'enfant relativement à de telles mesures. Je recommande fortement que ces éléments soient pris en considération dans le cadre de l'étude du projet de loi.

En tant que défenseur des enfants et des jeunes de la province de la Saskatchewan, il est de mon devoir de m'assurer que le gouvernement agit dans l'intérêt supérieur des jeunes. Je ne crois pas que le projet de loi C-45 protège les enfants et les jeunes contre les risques associés à la légalisation du cannabis, et certains changements s'imposent.

The bill does not fully recognize the harmful effects of cannabis on the developing brain, as noted in the May 2017 *Canadian Medical Association Journal* editorial. In addition, a 2014 Centre for Addiction and Mental Health report stated unequivocally that cannabis is not a benign substance and its health harms increase with intensity of use. We are particularly concerned about the effects of cannabis use on children with predispositions to mental health disorders.

Le projet de loi ne reconnaît pas totalement les effets négatifs du cannabis sur le développement du cerveau, ce que soulignait l'éditorial du *Journal de l'Association médicale canadienne*. De plus, dans un rapport de 2014, le Centre de toxicomanie et de santé mentale a dit sans équivoque que le cannabis n'est pas une substance bénigne et que ses préjudices pour la santé augmentent parallèlement à l'intensité de la consommation. Nous sommes particulièrement préoccupés par les répercussions de l'utilisation du cannabis sur les enfants prédisposés aux troubles mentaux.

According to Health Canada, the brain continues to develop until the age of 25, and the use of cannabis on a young person's brain can have serious effects ranging from increased risk of suicide, depression, anxiety disorder and long-term effects related to memory, concentration, intelligence and the ability to think and make decisions. The use of cannabis in adolescents can cause irreparable damage to their developing brains, and we cannot ignore this. Setting quantity and potency limits of cannabis to those under the age of 25 is crucial to the mental health and well-being of our youth.

Selon Santé Canada, le cerveau continue de se développer jusqu'à l'âge de 25 ans, et la consommation de cannabis peut avoir des effets graves sur le cerveau d'un jeune, allant d'un risque accru de suicide, de dépression, de trouble anxieux et d'effets à long terme liés à la mémoire, à la concentration et à l'intelligence jusqu'à la capacité de réfléchir et de prendre des décisions. La consommation du cannabis chez les jeunes peut causer des dommages irréparables à leur cerveau en développement, et nous ne pouvons pas faire fi de cette réalité. L'établissement de limites quant aux quantités et à la puissance du cannabis destiné aux jeunes de moins de 25 ans est essentiel à la santé mentale et au bien-être de nos jeunes.

One of the stated intentions of this bill is to decrease youth access to cannabis. I believe that regardless of how cannabis is legally regulated, many youth are still likely to find ways to access the substance and that there is still a high risk of youth becoming dependent on cannabis and driving while under its influence.

L'un des objectifs déclarés du projet de loi est de réduire l'accès des jeunes au cannabis. Je crois que, peu importe la façon dont le cannabis est légalement réglementé, de nombreux jeunes restent susceptibles de trouver des façons d'y avoir accès et qu'il y a toujours un risque élevé que les jeunes deviennent dépendants du cannabis et qu'ils conduisent sous son influence.

I recommend that a nationally created and funded public-health-informed strategy accompany the legal regulation of cannabis. This strategy should have a specific youth component informed by the latest evidence of what actually works to moderate use of substances by youth. The strategy should, in particular, focus on informing youth about the health risks of cannabis and the safety risks of driving under the influence of cannabis.

Je recommande qu'une stratégie nationale fondée sur la santé publique et financée publiquement accompagne la réglementation juridique du cannabis. Cette stratégie pourrait compter une composante propre aux jeunes, et cette composante serait fondée sur les toutes dernières données probantes accessibles sur ce qui fonctionne réellement pour modérer la consommation de substances chez les jeunes. Cette stratégie pourrait, en particulier, miser sur la communication de renseignements aux jeunes sur les risques pour la santé associés au cannabis et aux risques liés à la sécurité associés à la conduite sous l'influence du cannabis.

The bill also makes provisions for sanctions for adults who supply to minors. However, I believe that the measures set out do not provide sufficient deterrence and will not help to prevent adults from selling or distributing cannabis to children or youth. I recommend sanctions for adults who supply children and youth with cannabis via a strict and escalating system of penalty, similar to what is in place regarding the sale of tobacco in some jurisdictions.

Le projet de loi prévoit aussi des sanctions pour les adultes qui fournissent de la drogue aux mineurs. Cependant, je crois que les mesures établies n'ont pas un effet dissuasif suffisant et n'aideront pas à empêcher des adultes de vendre ou de distribuer du cannabis à des enfants ou des jeunes. Je recommande d'imposer des sanctions aux adultes qui fournissent en cannabis les enfants et les jeunes au moyen d'un système de peines sévère et progressif, semblable à celui qui est en place relativement à la vente du tabac dans certaines administrations.

The bill leaves some of aspects of the regulation of cannabis retailers to the provinces, with the risk of creating inconsistent regulation across Canada. We are heartened by the restrictions on promotion of products in such a way that they could

Le projet de loi laisse certains aspects de la réglementation liée aux détaillants de cannabis aux provinces, ce qui risque de créer une réglementation incohérente à l'échelle du Canada. Nous sommes encouragés par les restrictions en matière de promotion

reasonably appeal to youth and the restrictions on the use of cannabis products to promote events and activities.

des produits de façon à ce qu'ils puissent raisonnablement attirer les jeunes et par les restrictions liées à l'utilisation des produits du cannabis pour promouvoir des événements et des activités.

We urge further restrictions on retailers. We recommend federal regulations stating that cannabis products cannot be sold in regulation outlets that children and youth are permitted to enter, for example, grocery stores. They must be sold only in retail outlets that are highly monitored and controlled. They must use plain packaging to discourage child-friendly packaging, and packaging should contain information on potency and potential harmful effects similar to packaging requirements for tobacco.

Nous exhortons les détaillants à imposer d'autres restrictions. Nous recommandons d'adopter une réglementation fédérale prévoyant que les produits du cannabis ne peuvent pas être vendus dans des points de vente réglementés où les enfants et les jeunes sont autorisés à entrer, par exemple, des épiceries. Ces produits doivent seulement être vendus dans des points de vente extrêmement surveillés et contrôlés. Il faut miser sur un emballage neutre pour décourager tout emballage convivial pour les enfants, et l'emballage devrait contenir des renseignements sur la puissance et les préjudices possibles de façon similaire à ce qu'on fait pour le tabac.

We recommend that retailers be subject to restrictions on the sale of cannabis in any form that would be attractive to children, such as candy. We recommend that retailers be subject to restrictions on promotional signage, hours of operation and days of sale.

Nous recommandons d'imposer aux détaillants des restrictions liées à la vente du cannabis sous toute forme qui pourrait être attrayante pour les enfants, comme des bonbons. Nous recommandons de soumettre les détaillants à des restrictions quant aux panneaux publicitaires, aux heures d'ouverture et aux jours de vente.

The bill does not earmark specific uses for the taxes that will be collected from the sale of cannabis products. We recommend that a specific percentage of taxes collected from the sale of cannabis products be prescribed in legislation to support research, public education, monitoring, harm reduction and treatment of cannabis-related issues.

Le projet de loi ne prévoit pas l'utilisation précise des revenus des taxes perçues sur la vente des produits du cannabis. Nous recommandons qu'un pourcentage précis des revenus associés à la vente des produits du cannabis soit aiguillé, directement dans la loi, vers le soutien des recherches, de l'éducation publique, de la surveillance et de la réduction des méfaits et du traitement lié aux problèmes associés au cannabis.

Last, we have concerns about clause 8 of the proposed act regarding the criminal offences for cannabis possession as they relate to youth. The current legislation makes it an offence for youth to possess more than 5 grams of cannabis, while for adults an offence does not occur unless there is a possession of 30 grams or more. While we support the objective of reducing youth exposure to cannabis, we have concerns that this could lead to heightened criminalization of youth.

Pour terminer, nous sommes préoccupés par l'article 8 du projet de loi concernant les infractions criminelles associées à la possession du cannabis par des jeunes. Selon le projet de loi actuel, ce sera une infraction pour les jeunes de posséder plus de 5 grammes de cannabis, tandis que, pour les adultes, le seuil de l'infraction est établi à 30 grammes ou plus. Même si nous soutenons l'objectif de réduire l'exposition des jeunes au cannabis, nous craignons que cela entraîne une criminalisation accrue des jeunes.

In closing, these are serious risks, and the magnitude of the mental health and suicide crisis we're already facing needs to be addressed proactively. Our youth are the future and we need to strive to help them reach their full potential by paving the way for them. As the advocate for the province of Saskatchewan, I strongly recommend the federal government and the Province of Saskatchewan consider the impact this will have on the children and youth in Saskatchewan.

Pour conclure, il y a de graves risques, et l'ampleur de la très grande crise liée à la santé mentale et au suicide à laquelle nous faisons déjà face doit être abordée de façon proactive. Nos jeunes sont notre avenir, et nous devons nous efforcer de les aider à atteindre leur plein potentiel en traçant la voie. En tant que défenseur qui vient de la Saskatchewan, je recommande fortement au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de la Saskatchewan de réfléchir à l'impact que tout cela aura sur les enfants et les jeunes de la Saskatchewan.

I want to be clear that I'm not opposed to decriminalization or blind to the positive effects that medicinal cannabis has on those who often suffer the most. However, I am extremely concerned that we have not fully considered the impacts and long-term negative effects that this bill will have on our youth and that will

Je tiens à préciser que je ne suis pas opposé à la décriminalisation ni aveugle aux effets positifs du cannabis thérapeutique sur ceux qui souffrent souvent le plus. Cependant, je suis extrêmement préoccupé par le fait que nous n'avons pas réfléchi totalement aux répercussions et aux effets négatifs à long terme que le projet de loi aura sur nos jeunes, des effets qui

follow them to adulthood if our recommendations are not considered as you move forward with Bill C-45.

Thank you for your time.

The Chair: Thank you very much.

Emily Jenkins, Assistant Professor, School of Nursing, University of British Columbia, as an individual: Honourable senators, thank you for the opportunity to be here today and speak to you about Bill C-45.

As mentioned, I'm here from the University of British Columbia, School of Nursing. My clinical and research expertise are in adolescent mental health and substance use, including co-leading, with my colleague assistant professor Rebecca Haines-Saah out of University of Calgary, the Teens Report on Adolescent Cannabis Experiences, or TRACE program of research.

TRACE is Canada's longest standing qualitative research program in youth cannabis use, which began with a focus on youth who use cannabis frequently. My research approach is participatory, and I strive to bring youth voices to the evidence base to generate solutions that are grounded in data and that resonate with the populations they are intended to serve. I believe in learning from youth expertise and in supporting youth to engage to their fullest capacity. As such, while I can and will incorporate elements of youth perspective in my testimony, I cannot speak on their behalf.

I am pleased to know that you will be hearing from a young person this afternoon and would encourage you to pursue additional opportunities to have youth meaningfully involved in this policy process.

Today, I will focus on a few key areas where available evidence can help inform this legislation as it pertains to youth.

First, speaking to concerns regarding harms associated with cannabis use amongst youth, an important starting point for this discussion is to provide a bit of perspective by characterizing what we understand to be the magnitude of the problem. As I am certain you have heard in other testimony, the prevalence of cannabis use amongst youth has remained stable or declined in recent years. Earlier this year, Statistics Canada estimated the prevalence of cannabis use amongst youth 15 to 17 years at 18 per cent and amongst youth aged 18 to 24 at 28.4 per cent.

les suivront à l'âge adulte si vous ne tenez pas compte de nos recommandations dans le cadre de votre étude du projet de loi C-45.

Merci de votre temps.

Le président : Merci beaucoup.

Emily Jenkins, professeur adjointe, École de sciences infirmières, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel : Honorables sénatrices et honorables sénateurs, merci de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui pour vous parler du projet de loi C-45.

Comme je l'ai mentionné, je travaille à l'École de sciences infirmières de l'Université de la Colombie-Britannique. Mon expertise clinique en matière de recherche concerne la consommation de substances. En outre, je codirige, avec ma collègue et professeur adjointe Rebecca Haines-Saah de l'Université de Calgary, le Teens Report on Adolescent Cannabis Experiences, le programme de recherche TRACE.

Le programme TRACE est le plus ancien programme de recherche qualitative sur la consommation du cannabis chez les jeunes au Canada, qui a commencé par mettre l'accent sur les jeunes qui consomment fréquemment du cannabis. Mon approche en matière de recherche est participative, et je m'efforce d'inclure les jeunes dans l'ensemble des données probantes de façon à trouver des solutions fondées sur les données et qui trouvent un écho auprès des populations qu'elles sont censées viser. Je crois qu'on peut apprendre l'expertise des jeunes et je crois qu'il faut soutenir les jeunes pour qu'ils participent de façon pleine et entière. Par conséquent, même si je vais mentionner certains éléments associés au point de vue des jeunes, dans mon témoignage, je ne peux pas parler en leur nom.

Je suis heureuse de constater que vous allez rencontrer un jeune cet après-midi et je vous encourage à chercher d'autres occasions de faire participer des jeunes de façon significative dans le cadre du présent processus stratégique.

Je vais me concentrer aujourd'hui sur quelques domaines clés où les données probantes disponibles peuvent aider à étayer le projet de loi en ce qui concerne les jeunes.

Pour commencer, lorsqu'il est question des préoccupations liées au préjudice associé à la consommation du cannabis chez les jeunes, un point de départ important de la discussion consiste à fournir un peu de renseignements contextuels en caractérisant ce que nous jugeons être l'ampleur du problème. Comme vous l'avez sûrement entendu dans le cadre d'autres témoignages, j'en suis sûre, la prévalence de la consommation de cannabis chez les jeunes est restée stable ou a diminué au cours des dernières années. Plus tôt cette année, Statistique Canada a estimé la prévalence de la consommation de cannabis chez les jeunes âgés de 15 à 17 ans à 18 p. 100 et, chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans, à 28,4 p. 100.

Though cannabis use amongst Canadian youth is high relative to their peers from other countries, the proportion of youth with problematic or high risk use is small. Indeed, a recent study using Canadian population-based data found that approximately 2 to 2.5 per cent of youth who use cannabis do so in ways that result in severe health or social consequences. This means that we anticipate approximately 0.4 per cent of Canadian youth aged 15 to 17 and 0.6 per cent aged 18 to 24 to be using cannabis in ways that will result in harms such as health, social, legal or financial problems. Those who initiate early and who use frequently are most at risk, and young men are more at risk than young women for these harms or experience greater risk.

Même si la consommation de cannabis chez les jeunes Canadiens est relativement élevée comparativement à leurs pairs d'autres pays, la proportion de jeunes affichant une consommation problématique ou à risque élevé est faible. En effet, une étude récente fondée sur les données de la population canadienne a révélé qu'environ de 2 à 2,5 p. 100 des jeunes qui consomment du cannabis le font d'une façon qui entraîne de graves conséquences sociales ou liées à la santé. Cela signifie que nous prévoyons qu'environ 0,4 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 15 à 17 ans et 0,6 p. 100 des jeunes âgés de 18 à 24 ans consomment du cannabis d'une façon qui entraînera des préjudices comme des problèmes de santé, des problèmes sociaux, des problèmes juridiques ou des problèmes financiers. Ceux qui commencent à consommer plus rapidement et qui en consomment plus souvent sont les plus à risque, et les jeunes hommes sont plus à risque que les jeunes femmes de subir ces préjudices ou d'afficher des risques plus élevés.

One the most concerning of the potential health harms are the reported links between adolescent cannabis use and psychosis, particularly chronic or recurrent psychotic disorders. While research suggests there is an association between adolescent cannabis use and psychosis, this area of research remains inconclusive. What we do know from the mental health field is that mental health and substance use disorders tend to result from the complex interplay between biological, psychological and social factors as opposed to single risk factors alone.

Les liens déclarés entre la consommation de cannabis à l'adolescence et la psychose, particulièrement les troubles psychotiques chroniques et récurrents, est le préjudice potentiel sur la santé le plus préoccupant. Même si les recherches donnent à penser qu'il y a un lien entre la consommation de cannabis chez les adolescents et la psychose, ce domaine de recherche demeure non concluant. Ce que nous savons du domaine de la santé mentale, c'est que les problèmes de santé mentale et de toxicomanie ont tendance à résulter de l'interaction complexe entre des facteurs biologiques, psychologiques et sociaux plutôt que d'un seul facteur de risque.

A youth participant from our TRACE studies nicely outlines the ambiguity of our evidence on cannabis that contributes to us being here today:

> I thought doing research would kind of help us find the yeses and the noes, but actually it didn't. It made us more confused. But we did learn more of why it could be a yes or why it could be a no, so I think that's really valuable toward finding the conclusions.

Un des jeunes participants de nos études dans le cadre du programme TRACE a bien décrit l'ambiguïté de nos données probantes sur le cannabis qui ont contribué à notre présence ici aujourd'hui :

> Je pensais que participer à la recherche nous aiderait à trouver ce qui est correct et ce qu'il faut éviter, mais, en fait, ce n'est pas le cas. Notre participation nous a rendus plus confus. Cependant, nous en savons plus sur les raisons pour lesquelles quelque chose peut être plus approprié ou non, alors je pense que ça reste quelque chose de très utile au moment de tirer des conclusions.

Indeed, ongoing research on cannabis is critical to minimizing the harms, and the legalization of cannabis will facilitate this.

En effet, les recherches en cours sur le cannabis sont essentielles pour réduire au minimum les méfaits, et la légalisation du cannabis aidera à cet égard.

Having provided an estimate of the proportion of the youth population we anticipate will experience cannabis-related harms, I will now discuss my second point, the social determinants of health and the health and social inequities caused by current cannabis policy.

Maintenant que j'ai fourni une estimation de la proportion des jeunes qui, selon nos prévisions, subiront des préjudices liés à la consommation du cannabis, je vais maintenant aborder mon deuxième point, soit les déterminants sociaux de la santé et associés à la santé causés par la politique actuelle sur le cannabis.

Under the current regulatory framework, cannabis use is dealt with through criminalization, based not in evidence for harms but rather on an outdated punishment-focused paradigm framed

En vertu du cadre réglementaire actuel, la consommation du cannabis est criminalisée, et ce, non pas en raison des éléments de preuve de préjudice, mais plutôt en fonction d'un paradigme

around ideology and moral disapproval of drugs. While we lack good data on the full spectrum of costs associated with this approach, cannabis-related enforcement measures alone are estimated at $1.2 billion annually.

obsolète axé sur la punition et fondé sur une idéologie et une morale qui désapprouvent la consommation de drogues. Même si nous n'avons pas de bonnes données sur l'ensemble des coûts associés à cette approche, on estime que les mesures d'application de la loi liées au cannabis à elles seules coûtent environ 1,2 milliard de dollars par année.

Additionally, there's strong evidence that the social costs of criminalization are profound and disproportionately affect youth, particularly Indigenous and racialized youth and youth in marginalized communities. These harms include stigmatization and exclusion, limited opportunities for meaningful employment, worsening levels of poverty and poor health outcomes, all while exhausting limited public resources.

De plus, il existe des preuves que les coûts sociaux de la criminalisation sont importants et qu'ils touchent de façon disproportionnée les jeunes, particulièrement les jeunes Autochtones, les jeunes issus de minorités raciales et les membres de communautés de jeunes marginalisés. Ces préjudices incluent la stigmatisation et l'exclusion, des occasions limitées d'emploi rémunérateur, des niveaux accrus de pauvreté et de mauvais résultats en matière de santé, et ce, en accaparant des ressources publiques déjà limitées.

The cannabis act will create a new legal and regulatory framework that is grounded in a public health approach, with the potential to target and respond to these inequities and generate revenue that can be directed toward intervention across the full spectrum of need, from education and prevention efforts for all youth, as well as the treatment needs of the small proportion of youth requiring this type of specialized care.

La loi sur le cannabis créera un nouveau cadre juridique et réglementaire fondé sur une approche axée sur la santé publique, ce qui aura le potentiel de cibler ces inégalités et d'y réagir et de générer des revenus qui pourront servir à réaliser des interventions pour répondre à l'ensemble des besoins, des efforts d'éducation et de prévention pour tous les jeunes jusqu'au besoin en matière de traitement de la petite proportion de jeunes qui auront besoin de ces types de soins spécialisés.

To end on a positive and optimistic note, my third and final point is to offer a strengths-based perspective to the dialogue on youth and cannabis use. Current concerns about the impact of legalization on youth cannabis use tend to frame this issue from a deficit-based perspective. There is great emphasis on the need to protect youth, and while this is indeed important, it fails to adequately account for the significant capacity that young people possess and the role that our policies in society ought to play in equipping young people with the skills and resources to navigate cannabis use decision-making in a way that is informed and grounded in best available evidence.

Pour terminer sur une note positive et optimiste, mon troisième et dernier point consiste à offrir un point de vue axé sur les forces dans le cadre du dialogue sur les jeunes et la consommation de cannabis. Les préoccupations actuelles au sujet de l'impact de la légalisation sur la consommation de cannabis par les jeunes ont tendance à aborder la question du point de vue des déficits. On met beaucoup l'accent sur le besoin de protéger les jeunes, et même si c'est bien sûr important, cela ne tient pas adéquatement compte de la capacité importante que les jeunes possèdent et du rôle que nos politiques au sein de la société doivent jouer pour outiller les jeunes en leur fournissant les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions en matière de consommation de cannabis, d'une façon éclairée et fondée sur les meilleures données probantes.

From our TRACE program of youth-engaged research, we have demonstrated that with the right tools, education and support, young people can undertake complex analyses of evidence, draw informed conclusions about the risks and harms of cannabis use and formulate strategies for minimizing these.

Dans le cadre de notre programme de recherche axé sur les jeunes, TRACE, nous avons prouvé que, avec les bons outils, les bons enseignements et le bon soutien, les jeunes peuvent analyser de façon complexe les données probantes, tirer des conclusions éclairées au sujet des risques et des méfaits liés à la consommation de cannabis et formuler des stratégies pour les réduire au minimum.

This research also indicates that the current approach to prevention and education is ineffective. Much of this results from messaging that is fear-based and exaggerates risk, which potentially leads to other harms. As one of our youth participants has explained:

Cette recherche indique aussi que l'approche actuelle en matière de prévention et d'éducation n'est pas efficace. C'est en grande partie en raison des messages fondés sur la crainte et les risques exagérés, ce qui peut entraîner plus de méfaits. Comme un de nos jeunes participants l'a expliqué :

> They make weed sound so bad, and then when people find out that weed's not that bad, they think all drugs are not that bad. So then they go out into the drug thing, and they think all drugs won't change them, but those other drugs change you.

But it also is the product of a confusing policy landscape, one in which cannabis is technically illegal but in which the prevalence of use is high, access to cannabis is easy, and conflicting information and messaging is commonplace. In fact, our film-based education resource cycles created for use in school settings came about due to feedback from teachers that they feel ill-equipped to talk to youth about cannabis use, in part because of the legal grey zone in which it sits.

Legalization and regulation will provide a more well-defined context from which evidence-based, open and honest prevention and education interventions can be implemented. This process should be done in partnership with youth and should include harm reduction principles so as to be inclusive of the needs of both those who use and do not use cannabis.

Thank you for the opportunity to speak today.

The Chair: Thank you very much. We have heard opening remarks and set the stage, so we're now ready for questions. As we've done recently, it will be five minutes each, which is both questions and answers. I think it best to direct your question to one or two panellists. If you say all the panellists, you'll use up the five minutes very quickly. I'll start with our deputy chairs.

Senator Seidman: Thank you all very much for your presentations. I will address my question to you, Ms. Valleriani.

I might just begin quickly with a couple of quotes.

The first is a January 15, 2018, *Maclean's* magazine piece entitled "Marijuana addiction is real, and teenage users are most at risk." To quote:

> A survey conducted by the Canadian Centre on Substance Abuse (CCSA), published last year, found that a majority of youth were unaware that cannabis can be addictive and lead to withdrawal symptoms.

> Ils décrivent le pot comme une très mauvaise chose, et lorsque les gens découvrent que ce n'est pas si mauvais que ça, ils se disent que toutes les drogues ne sont peut-être pas si mauvaises. Par conséquent, ils entrent dans le monde de la drogue, et ils pensent que les drogues ne les changeront pas, mais les autres drogues peuvent les changer.

Cependant, tout ça est aussi le produit d'un paysage stratégique confus, dans lequel le cannabis est techniquement illégal, mais où la prévalence de la consommation est élevée, l'accès au cannabis, facile, et les renseignements et messages contradictoires, courants. En fait, nos cycles de ressources éducatives sur support vidéo créées aux fins de présentation en milieu scolaire ont été produits en raison de la rétroaction des enseignants qui s'estimaient mal outillés pour parler aux jeunes de la consommation de cannabis, en partie en raison de la zone grise juridique dans laquelle on se trouve.

La légalisation et la réglementation fourniront un contexte mieux défini permettant de réaliser des interventions fondées sur des données probantes, ouvertes et honnêtes en matière de prévention et d'éducation. Ce processus devrait être réalisé en partenariat avec les jeunes et devrait inclure des principes de réduction des méfaits de façon à tenir compte des besoins de ceux qui consomment du cannabis et de ceux qui n'en consomment pas.

Merci de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup. Nous avons entendu les déclarations préliminaires et préparé le terrain, alors nous sommes prêts à vous poser des questions. Comme nous l'avons fait récemment, les intervenants auront chacun cinq minutes, ce qui inclut les questions et les réponses. Je crois qu'il est préférable de poser les questions à un ou deux témoins. Si vous posez vos questions à tous les témoins, vos cinq minutes passeront très rapidement. Je vais commencer par nos vice-présidentes.

La sénatrice Seidman : Je tiens à tous vous remercier de vos exposés. Mes questions vous seront destinées, madame Valleriani.

Je vais commencer rapidement par quelques citations.

La première est tirée d'un article du *Maclean's* du 15 janvier 2018 sur le fait que la dépendance à la marijuana est bien réelle et que les consommateurs adolescents sont les plus à risque. Je cite :

> Un sondage réalisé par le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT), publié l'année dernière, a révélé que la majorité des jeunes ne savaient pas que le cannabis peut créer une dépendance et être associé à des symptômes de sevrage.

Youth are better able to list what they consider to be the benefits of cannabis than the harms.

In the *Toronto Star* on April 16, 2018 was an opinion piece by the CEO of one of Canada's best residential youth addiction programs:

A large number of our clients tell us cannabis is their primary drug of choice. Many begin using it around the age of 12 and none believed cannabis was anything other than a benign substance. What could go wrong, they thought?

He goes on to talk about the research that tells us a very different story, particularly in regard to adolescents because their brains are still developing.

On the main page of your website, you have a petition. Subject aside — it's about the ongoing criminalization of cannabis dispensary workers — the very first line reads:

Cannabis is a known medicine with minimal evidence for harms associated with its use.

What I'd like to ask you is this: Could you help us understand, given we've all sat here and heard witness testimony from the medical association, nurses, pediatricians, CAMH — a lot of witnesses who have told us in no uncertain terms about the harmful effects of cannabis on the health of young people. So how do you begin a petition with that message? You speak about the importance of listening to youth, so I'd like to hear what you say.

Ms. Valleriani: Absolutely.

First, I would say that we would never advocate that cannabis use is benign. There are certainly some risks associated with use. We would also note that a lot of the evidence around harms remains inconclusive. Under prohibition, we feel that a lot of the misinformation, including this idea that cannabis is a benign substance, has been able to proliferate without any real way to address those claims through any evidence-based, sensible conversations around cannabis.

To address the petition, the petition was mostly in regard to the idea that the continued enforcement around Toronto dispensaries was primarily targeting entry-level youth workers, so that they were often left without any legal resources. In that regard, that petition was more around that.

Les jeunes sont plus susceptibles d'énumérer ce qu'ils considèrent comme les avantages du cannabis plutôt que ses inconvénients.

Dans le cadre d'un article d'opinion paru le 16 avril 2018 dans le *Toronto Star*, le directeur général d'un des meilleurs programmes résidentiels de traitement de la toxicomanie chez les jeunes du Canada avait ce qui suit à dire :

Un grand nombre de nos clients nous disent que le cannabis est leur première drogue de choix. Beaucoup commencent à consommer vers 12 ans, et aucun ne croyait que le cannabis pouvait être autre chose qu'une substance bénigne. Ils ne voyaient pas ce qui pouvait mal tourner.

Il parle ensuite des recherches qui racontent une histoire très différente, particulièrement en ce qui a trait aux adolescents, parce que leur cerveau est encore en développement.

Sur la page principale de votre site web, il y a une pétition. Peu importe le sujet — vous parlez de la criminalisation continue des travailleurs de dispensaires de cannabis — voici une traduction de la toute première phrase de la pétition :

Le cannabis est un médicament connu, et il y a très peu de données probantes sur les préjudices associés à sa consommation.

Voici la question que je veux vous poser : pouvez-vous m'aider à comprendre, puisque nous étions tous là pour entendre le témoignage de témoins d'associations médicales, du corps infirmier, du milieu de la pédiatrie du CTSM... Beaucoup de témoins nous ont parlé de façon très claire des effets négatifs du cannabis sur la santé des jeunes. Alors comment pouvez-vous commencer une pétition avec un tel message? Vous parlez de l'importance d'écouter les jeunes, alors j'aimerais savoir ce que vous avez à dire.

Mme Valleriani : Absolument.

Premièrement, nous ne dirions jamais que la consommation de cannabis est bénigne. Il y a assurément certains risques associés à la consommation. Mais nous tenons aussi à souligner que beaucoup des données probantes liées aux méfaits restent non concluantes. Dans un régime d'interdiction, nous estimons qu'une bonne partie de la désinformation, y compris l'idée que le cannabis est une substance bénigne, a pu se répandre sans qu'on ait vraiment une façon de rétorquer à ces affirmations grâce à des conversations raisonnables et fondées sur des données probantes au sujet du cannabis.

Pour ce qui est de la pétition, elle concernait principalement l'idée que la poursuite des activités d'application de la loi autour des dispensaires de Toronto ciblait principalement de jeunes employés de premier échelon, qui n'avaient donc souvent pas de ressources juridiques vers lesquelles se tourner. Dans ce cas-là, la pétition portait surtout sur ça.

Senator Seidman: I'm not questioning the subject matter, but I am saying that we have heard in no uncertain terms that there is an evidence base of the harms of cannabis on the brains of youth up until the age of 25.

Ms. Valleriani: Right. I would like to focus attention on a new study that actually was just released last week, in *JAMA Psychiatry*. It's a high-impact and well-respected journal. They systematically reviewed 69 studies that looked at youth cannabis use and cognition. I will quote from their conclusion:

> Associations between cannabis use and cognitive functioning in . . . adolescents and young adults are small and may be of questionable clinical importance for most individuals. . . . results indicate that previous studies of cannabis in youth may have overstated the magnitude and persistence of cognitive deficits associated with use.

They also go on to say that after a period of abstinence of roughly 72 hours, most of those cognitive deficits observed are reversed.

This only speaks to cognition. They didn't look at other pieces, such as mental health, which are other concerns.

Senator Seidman: They didn't look at depression or psychosis?

Ms. Valleriani: Exactly. I have copies of the key points and the abstract that I could also leave with the chair.

It's important to consider that a lot of the studies we have around the harms of cannabis use — again, not saying that it's completely risk-free — but they can't tell us about the direction of that relationship. They can't tell us the magnitude of that relationship or the strength.

I think it's really important to consider that oftentimes the harms that are experienced are really part of a larger social, structural and environmental factors. When we start considering things like socio-economic status and concurrent drug and alcohol use, those associations tend to get weaker.

Senator Seidman: I would like to ask you one quick question, if I might, about your education toolkit. You partnered with Canopy Growth Corporation, a cannabis company; is that correct?

Ms. Valleriani: Yes, it is.

La sénatrice Seidman : Je ne remets pas en question le sujet de la pétition, mais je vous dis que nous avons entendu très clairement qu'il y a une base de données probantes au sujet des préjudices de la consommation du cannabis sur le cerveau des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans.

Mme Valleriani : Oui. Permettez-moi d'attirer votre attention sur une nouvelle étude qui, en fait, vient d'être publiée la semaine dernière dans le magazine de psychiatrie *JAMA*. C'est une revue importante et très respectée. Les chercheurs ont examiné systématiquement 69 études sur la consommation de cannabis chez les jeunes et la cognition. Permettez-moi de vous communiquer leur conclusion :

> Les liens entre la consommation du cannabis et le fonctionnement cognitif chez les adolescents et les jeunes adultes sont ténus, et leur importance clinique peut être remise en question chez la plupart des personnes... Les résultats indiquent que les études précédentes sur le cannabis et les jeunes ont peut-être surévalué l'importance et la persistance des déficits cognitifs associés à la consommation.

Les chercheurs disent aussi que, après une période d'abstinence d'environ 72 heures, la plupart des déficits cognitifs observés disparaissent.

On parle seulement ici de cognition. Ils ne se sont pas intéressés aux autres éléments, comme la santé mentale, qui est aussi préoccupante.

La sénatrice Seidman : Ils ne se sont pas penchés sur la dépression ni la psychose?

Mme Valleriani : Exactement. J'ai des copies des principaux points et le résumé. Je peux les remettre au président.

Il ne faut pas oublier que beaucoup des études que nous avons sur les préjudices liés à la consommation du cannabis — et, encore une fois, je ne dis pas qu'il n'y a absolument aucun risque —, eh bien ces études ne peuvent pas nous dire la direction du lien. Elles ne peuvent pas nous préciser l'ampleur ni la force de la relation entre les deux.

Je crois qu'il est très important de tenir compte du fait que, souvent, les préjudices affichés sont en fait liés à des facteurs sociaux, structuraux et environnementaux globaux. Lorsqu'on commence à tenir compte de choses comme le statut socioéconomique et la consommation concomitante de drogue et d'alcool, ces liens ont tendance à être plus ténus.

La sénatrice Seidman : J'aimerais vous poser rapidement une question, si vous me le permettez, au sujet de votre trousse d'éducation. Vous avez créé un partenariat avec la Canopy Growth Corporation, une entreprise de cannabis. C'est exact?

Mme Valleriani : Oui, c'est le cas.

Senator Seidman: What was the money they put into it?

Ms. Valleriani: The grant was $50,000. If I may clarify how we mitigated bias in terms of accepting money from Canopy — we took steps. First of all, it was an unrestricted grant. That's really important to note in that they had no hand in choosing the research team, in the development of the resources, the research, in the messaging or in the design. We also had it reviewed by an external youth committee of three individuals who were outside of CSSDP and then an external committee of nine experts in various realms to ensure that our literature reviews were reflective of the scientific evidence. This included drug policy experts in Canada. It included nurse practitioners from places like SickKids, educational consultants and parent groups that focus on drug use.

Senator Petitclerc: Ms. Valleriani, I want to touch on normalization, because we've touched on that point, and because you've been working in close contact with our youth for over two years, but, more specifically, I want to hear about normalization in the context of the act that will not attach a criminal penalty for 5 grams of cannabis. What brings me to that is you say you ask senators not to think of this as a possession allowance for young people but as a way to ensure they do not enter a cycle of criminalization. That's something a lot of people agree with, but it made me curious to know how that aspect of the bill is perceived by youth.

Ms. Valleriani: It would be hard for me to speak on behalf of young people, but to just give you a few thoughts, the first thing I would consider is that provinces are free to add additional — we're seeing in Ontario, for example, there's confiscation as well as the powers to ticket young people, much like they do with alcohol, for example, as a legal substance. In Ontario, they can face a charge up to $200. I would note that being cognizant as well of how ticketing differentially impacts young people. More vulnerable and at-risk youths are more likely to be using in public spaces, so there is a real risk they will be disproportionately impacted by a ticketing scheme.

In terms of normalization more generally, it's a tough question, but I would start by saying a majority of young people simply don't use cannabis, while there are a lot who do.

La sénatrice Seidman : Combien d'argent l'entreprise a-t-elle fourni?

Mme Valleriani : La subvention était de 50 000 $. Si vous me permettez de vous dire de quelle façon nous avons atténué le biais en ce qui a trait au fait d'accepter de l'argent de Canopy, nous avons pris des mesures. Pour commencer, il s'agissait d'une subvention sans restrictions. Cela revêt une grande importance parce que l'entreprise n'avait aucun droit quant au choix de l'équipe de recherche, à l'élaboration des ressources, aux recherches, aux messages et à la conception. Nous avons aussi fait examiner le tout par un comité externe de jeunes composé de trois personnes sans lien avec CSSDP, et nous avons ensuite demandé à un comité externe de neuf experts de divers domaines de s'assurer que notre analyse documentaire reflétait les données probantes scientifiques. Il y avait parmi ces personnes des experts des politiques antidrogue au Canada. Il y avait aussi des membres du corps infirmier d'endroits comme SickKids, des conseillers pédagogiques et des groupes de parents qui s'intéressent à la consommation de drogues.

La sénatrice Petitclerc : Madame Valleriani, je veux parler de la banalisation. Nous avons déjà abordé le sujet, et puisque vous travaillez depuis plus de deux ans de très près avec notre jeunesse, j'aimerais que vous nous parliez, en particulier, de la banalisation liée au fait que le projet de loi ne prévoit aucune sanction pénale pour la possession de 5 grammes de cannabis. Ce qui m'intéresse, c'est que vous demandez aux sénateurs de voir cela non pas comme si on permettait aux jeunes de posséder du cannabis, mais plutôt comme une façon de veiller à ce qu'ils n'entrent pas dans un cycle de criminalisation. Beaucoup de personnes sont d'accord sur ce point, mais je me demandais quelle est l'opinion des jeunes par rapport à cet élément du projet de loi.

Mme Valleriani : Je doute de pouvoir en parler au nom des jeunes, mais si j'avais quelques observations à faire, la première chose que je voudrais souligner est le pouvoir des provinces de prendre des mesures supplémentaires... En Ontario, par exemple, les agents de police peuvent confisquer la drogue en plus de donner des contraventions aux jeunes, comme cela se fait pour l'alcool, qui est une substance légale. En Ontario, une contravention pour ce genre d'infraction peut aller jusqu'à 200 $. J'ajouterais aussi qu'il faut être conscient de la façon dont les amendes ont un impact différent sur les jeunes. Les jeunes vulnérables ou à risque sont plus susceptibles de consommer dans un endroit public; il est donc très probable qu'un programme de contraventions les touche de façon disproportionnée.

La banalisation, dans l'ensemble, est une question plus difficile. D'abord, je veux dire que la majorité des jeunes ne consomment tout simplement pas de cannabis, même s'il y en a beaucoup qui le font.

Second, I would add that while I think there is an element of normalization that comes along with cannabis use among young people, there's a bit of experimentation that's seen as almost normal or a part of growing up. There's still a lot of discussion around how they still experience stigma from their use. While there's an element of normalization, there's still stigma attached to young people using cannabis.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: My question is for Mr. Paris. You talked about packaging and advertising. We have all read the article in *La Presse* about the rather aggressive, creative approach of a company we do not need to name. Regarding plain packaging, do you think Bill C-45 goes far enough? Could we take an approach more similar to that of tobacco? Do you think it is balanced?

Mr. Paris: I think that is not the most important part. We are talking about products that will be legalized and sold within a regulated environment. If it is just a white box with a cannabis leaf and a name, I can understand that manufacturers need to differentiate themselves. The important thing, in our opinion, is that this product be strictly regulated, that is to say that there be no marketing, no branding, no promotion, no sponsorship, a little like tobacco, but not like alcohol.

We have learned our lesson with alcohol, because we were a bit liberal. Alcohol marketing targets youth, because that is where the market is. It is the same market for cannabis. If we liberalize without even knowing the long-term consequences, we are making a mistake. What is said publicly is that within a few years, the government will be convinced to relax the regulation a bit. That is why we want a moratorium for a certain period of time to find out.

[*English*]

Senator Omidvar: I have a number of questions for each one of the witnesses who have been so generous with their time and expertise.

Ms. Valleriani, given what we've heard from Senator Seidman and from you about conflicting evidence on different questions — there is no single point, I believe, that scientists are agreeing on — what would you say to a proposal that even if we approve Bill C-45, its implementation should be delayed for a year, at least, until we understand more fully the science and the impact? What impact would that have on young people, for instance?

Ms. Valleriani: Thank you very much for your question.

Ensuite, j'ajouterais que même s'il y a une certaine banalisation de la consommation du cannabis chez les jeunes, on pourrait aussi un peu dire qu'il s'agit d'une expérience qui, dans l'ensemble, fait partie de l'adolescence. On parle encore beaucoup de la façon dont ils continuent d'affronter les préjugés à cause de leur consommation. Même s'il y a une certaine banalisation, la stigmatisation liée à la consommation du cannabis par les jeunes n'a pas disparu.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Je vais poser ma question à M. Paris. Vous avez parlé d'emballage et de publicité. Nous avons tous lu l'article de *La Presse* qui traitait de la tactique créative un peu agressive d'une compagnie qu'on n'a pas besoin de nommer. En ce qui concerne l'emballage neutre, croyez-vous que le projet de loi C-45 va assez loin? Est-ce qu'on pourrait adopter une approche plus semblable à celle du tabac? Trouvez-vous que c'est équilibré?

M. Paris : Je pense que ce n'est pas la partie la plus importante. On parle de produits qui seront légalisés et vendus dans un contexte de réglementation. Si c'est juste une boîte blanche avec une feuille de cannabis et un nom, je peux comprendre que les manufacturiers aient besoin de se différencier. L'important, selon nous, c'est que ce produit soit régi sévèrement, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucun marketing, aucune stratégie de marque, aucune promotion, aucune commandite, un peu comme le tabac, mais pas comme l'alcool.

On a appris notre leçon avec l'alcool, parce qu'on a été un peu libéral. Le marketing de l'alcool est axé sur les jeunes, parce que c'est là que se trouve le marché. Or, c'est le même marché pour le cannabis. Si on libéralise sans même connaître les conséquences à long terme, on fait un faux pas. Ce qui est dit publiquement, c'est que d'ici quelques années, on convaincra le gouvernement d'assouplir un peu la réglementation. C'est pourquoi on veut un moratoire pendant une certaine période afin qu'on puisse le savoir.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : J'ai des questions à poser à chacun des témoins. Merci de nous avoir gracieusement offert votre temps et votre expertise.

Madame Valleriani, d'après les commentaires de la sénatrice Seidman et votre témoignage, il semble qu'il y ait de l'information contradictoire sur certaines questions. Il n'y a aucun consensus scientifique dans ce domaine, je crois. Quelle serait votre opinion si on recommandait, dans l'éventualité où le projet de loi C-45 est adopté, de reporter d'un an sa mise en œuvre, au moins, jusqu'à ce que nous ayons un portrait plus précis des données scientifiques et des impacts du cannabis? Je parle, par exemple, de l'impact sur les jeunes.

Mme Valleriani : Merci beaucoup de cette question.

I would say, first, considering that young people — and Canadians more broadly — are continuing to be criminalized in the interim for possession and use, that's of critical importance of why we really do need timely passage of Bill C-45.

Pour commencer, étant donné que les jeunes — et les Canadiens de façon plus générale — continueront d'être traités comme des criminels dans l'intérim pour possession et consommation de cannabis, je dirais qu'il est extrêmement important pour cette raison d'adopter rapidement le projet de loi C-45.

I would also point to the fact that individuals are already using cannabis at relatively high rates, and we shouldn't waste any more time in bringing this into a legal framework where we can start to address questions around public education and access to that information and evidence-based policy. Those numbers are already relatively high, so we shouldn't waste any time in terms of being able to bring education and harm reduction to the public.

J'aimerais aussi souligner le fait que les gens consomment déjà du cannabis dans une proportion plutôt élevée, et c'est pourquoi nous ne devrions pas continuer à perdre du temps avant de mettre en place un cadre juridique qui permettra de régler les questions concernant l'éducation publique, l'accès à l'information et l'élaboration des politiques axées sur des données probantes. Nous savons que le taux de consommateurs est déjà plutôt élevé, alors nous ne devrions pas gaspiller plus de temps avant de commencer sensibiliser le public et à réduire les méfaits.

Senator Omidvar: Mr. O'Soup, I was interested in knowing what your position and the position of your organization is on home cultivation and the impact or the potential for harm that home cultivation poses to young people. The legislation will allow for up to four cannabis plants in every private residence for personal use, from seedlings or licensees, and there will be strict monitoring, and provinces can further regulate and legislate as they choose. Why didn't you mention that in your remarks?

La sénatrice Omidvar : Monsieur O'Soup, je me demandais quelle était votre position ainsi que la position de votre organisation sur la culture à domicile et les impacts que pourrait avoir la culture à domicile sur les jeunes ainsi que les méfaits potentiels que cela pourrait entraîner. Le projet de loi prévoit que les gens peuvent avoir chez eux jusqu'à quatre plantes de cannabis pour leur usage personnel. Cela s'applique aussi aux semis, ou aux titulaires de permis. Il y aura une surveillance très stricte, et les provinces pourront prendre d'autres dispositions législatives et réglementaires si elles le souhaitent. Vous n'avez pas mentionné cela dans votre exposé, pourquoi?

Mr. O'Soup: I only had seven minutes, so I had to use my time wisely.

M. O'Soup : Puisque je ne disposais que de sept minutes, j'ai essayé de faire un usage judicieux du temps qu'on m'avait accordé.

When it comes to home cultivation, our organization is an advocate for children and youth, but we extend that to advocating for families because we can't advocate for healthy children and youth if we don't advocate for healthy families as well.

En ce qui concerne la culture à domicile, notre organisation défend les intérêts des enfants et des jeunes, et, de façon plus large, des familles, puisque vous ne pouvez pas promouvoir la santé chez les enfants et les jeunes si vous ne faites pas la promotion de la santé au sein des familles également.

I believe that responsible cultivation at home should be tightly monitored because there is a process there that can lead to parents cultivating and then that transferring to the kids and different things that we have to consider. The parents are the role models in our kids' lives and, if they see their parents doing that, there is a trickle-down effect to that. For us to advocate for healthy children and youth, we have to advocate for healthy families.

Selon moi, la culture responsable à domicile devrait être surveillée de très près, étant donné la possibilité que les parents qui font la culture deviennent un exemple pour leurs enfants. Il y a diverses choses à prendre en considération. Les parents jouent le rôle de modèles dans la vie de leurs enfants, et lorsque les enfants voient leurs parents faire ce genre de choses, cela a des conséquences. Pour nous, la promotion de la santé chez les jeunes et les enfants passe par des habitudes de vie saine au sein des familles.

We haven't put out an official stance on that but, just reacting to the question, that would be our stance.

Nous n'avons pas encore pris position officiellement sur le sujet, mais pour répondre à votre question, je dirais que ce serait cela, notre position.

Senator Omidvar: How would you monitor and enforce that? That's the big question. I'm hearing you talk about model parenting, in a way. What lessons would you derive from the

La sénatrice Omidvar : Comment surveilleriez-vous cela, et comment appliqueriez-vous la loi? C'est la question à 1 000 $. Vous avez dit que les parents sont un modèle pour leurs enfants.

current laws that allow individuals to grow tobacco and to brew alcohol?

Mr. O'Soup: It would be difficult to monitor, but we work closely with our justice system in Saskatchewan. I think we would have to have those discussions with them because it will probably be different all across the country.

What was the second part of the question?

Senator Omidvar: Actually, I think that's okay.

Ms. Jenkins, I was really interested in reading your testimony. You quoted a young person in your study who says they think all drugs are not that bad, so they go into the drug thing thinking all drugs won't change them, but those other drugs change you. In your opinion and your research, do you have any evidence to suggest that cannabis is a gateway drug?

Ms. Jenkins: No, we don't have evidence to suggest that it's a gateway drug. I think that's been widely disputed at this point. In fact, in one of our studies, we had youth looking through the literature and drawing conclusions, and they were also able to conclude that that was not an accurate claim to be made.

Another interesting point is that in one of our studies, young people actually identified cannabis use as a harm reduction tool and were using cannabis to protect themselves from the harms of other, harder drugs, as they call them. So instead of going in that direction, we're relying on cannabis use.

Senator Campbell: Thanks to the witnesses for coming today. I have two questions. First, I would like to know if each of your groups support or oppose legalization.

Ms. Valleriani: We strongly support legalization.

Mr. O'Soup: I think I stated at the end that we are not opposed to decriminalization of marijuana, but we want to make sure we have the right policies and legislation in place.

Ms. Jenkins: I'm speaking on behalf of myself and not my institution but, given the evidence, I am in strong support of the legalization.

Selon vous, quelles leçons pourrons-nous tirer des lois en vigueur qui permettent aux personnes de cultiver leur propre tabac ou de produire leur propre alcool?

M. O'Soup : La surveillance ne sera pas facile. Nous travaillons en étroite collaboration avec le système de justice de la Saskatchewan, et je crois qu'il va falloir en discuter avec ses représentants, parce que ce ne sera probablement pas identique dans tout le pays.

Pouvez-vous me rappeler la deuxième partie de votre question?

La sénatrice Omidvar : À dire vrai, je crois que ça va aller.

Madame Jenkins, j'ai lu votre témoignage, et je l'ai trouvé très intéressant. Dans votre étude, vous avez cité une jeune personne, et selon elle, les jeunes ne croient pas que les drogues sont aussi nocives qu'on le dit. En conséquence, ils commencent à consommer des drogues en croyant à tort que cela n'aura pas vraiment de conséquences pour eux. Selon vous et selon vos études, existe-t-il des données, peu importe lesquelles, qui laissent croire que le cannabis est une drogue d'introduction?

Mme Jenkins : Non, nous n'avons aucune étude qui nous permettrait de croire que le cannabis est une drogue d'introduction. Je crois même que cette question a déjà été largement examinée, et cette conclusion, contestée. À dire vrai, dans l'une de nos études, nous avons laissé des jeunes consulter les études sur le sujet pour qu'ils puissent tirer leurs propres conclusions, et ils ont aussi conclu que ce n'était pas quelque chose qu'on pouvait affirmer.

Un autre point intéressant que je pourrais soulever est que dans l'une de nos études, les jeunes ont dit que le cannabis était en fait un outil de réduction des méfaits, puisqu'ils l'utilisaient pour se protéger des effets préjudiciables des autres drogues plus dures, pour reprendre leur expression. Donc, ils consomment du cannabis pour éviter de sombrer dans autre chose.

Le sénateur Campbell : Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. J'ai deux questions. Premièrement, j'aimerais savoir, parmi vos organisations lesquelles soutiennent la légalisation du cannabis et lesquelles s'y opposent.

Mme Valleriani : Nous appuyons fortement la légalisation.

M. O'Soup : Je crois que j'ai mentionné à la fin de mon exposé que nous ne nous opposons pas à la décriminalisation du cannabis. Cependant, nous voulons nous assurer que les bonnes politiques et les bonnes lois sont en place.

Mme Jenkins : Je vais parler en mon nom et au nom de mon organisation, mais, compte tenu de l'information à notre disposition, je dois dire que je suis fortement en faveur de la légalisation.

Mr. Paris: Quite frankly, we feel the train has left the station on this one. As an organization that's there to protect kids, we are not for or against. We want to make sure that in every regulation, if it does happen, we do our utmost to protect our kids. We're not necessarily convinced of that.

Senator Campbell: I have a second question for you, and it's in dealing with youth. We failed as a society to educate our youth: Would you agree with that statement?

Mr. O'Soup: I think so.

Senator Campbell: Do you think that the depression and things that you see are as a result of using marijuana, or are they already there and marijuana use is, in fact, self-medication, the same as alcohol or any other drug? It's something I've been concerned with throughout my life. We tend to blame something instead of seeing what the real problem is. It's sometimes abuse, a poor home environment or bullying. Would you comment on that?

Mr. Paris: Absolutely. In the presentation we made to the Standing Committee on Health with one of our advisory council, Dr. Barakett, he was very eloquent about that. He is a clinician. In his practice, he said almost half of the kids were self-medicating. A lot were doing so to relieve anxiety and stress often due to often diagnosed ADD or ADHD, but also other traumatic effects like bullying, abuse, neglect or even a marriage break-up in a family.

Yes, it begins that way. The problem is that when a child starts using a drug or whatever substance to relieve the anxiety and the stress, that's where the spiral of addiction risk begins, because the only time they feel good is when they're high, so they continue to do that practice and the behaviour then becomes problematic.

Ms. Jenkins: Could I add a response to the last question?

The Chair: If that's okay with the senator, sure.

Ms. Jenkins: I think it's important to note as well that we see the harms concentrated in particular groups of young people. Those are young people who have experiences with poor home environments, who have low socio-economic status, who are racialized and marginalized in other ways. I think it's really

M. Paris : Pour être parfaitement honnête, nous avons l'impression que la question a déjà été tranchée. Le but de notre organisation est de protéger les enfants, alors nous ne sommes ni pour ni contre. Ce que nous voulons, c'est nous assurer que toute la réglementation sera en place si le projet de loi est adopté pour protéger notre jeunesse. Pour l'instant, nous ne sommes pas convaincus que c'est le cas.

Le sénateur Campbell : J'ai une deuxième question pour vous à propos des jeunes. Seriez-vous d'accord pour dire que nous avons, en tant que société, failli à notre tâche de sensibilisation des jeunes?

M. O'Soup : Je dirais que oui.

Le sénateur Campbell : Selon vous, la dépression et d'autres choses que l'on voit sont-elles causées par la consommation de cannabis, ou s'agit-il de conditions préexistantes pour lesquelles le cannabis, au même titre que l'alcool et d'autres drogues, est utilisé comme automédication. C'est quelque chose qui me préoccupe depuis fort longtemps. Nous avons tendance à chercher quelque chose à blâmer pour éviter de voir le vrai problème en face. Parfois, il s'agit de maltraitance, d'un environnement familial difficile ou d'intimidation. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Paris : Volontiers. Nous avons présenté un exposé au Comité permanent de la santé avec le Dr Barakett, un membre de notre comité consultatif. Il a abordé cette question avec éloquence. C'est un médecin clinicien, et il a dit que, dans sa pratique, près de la moitié des jeunes avaient recours à l'automédication. Beaucoup d'entre eux le faisaient pour soulager leur anxiété ou leur stress, souvent en raison d'un trouble déficitaire de l'attention ou d'un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité qui leur a été diagnostiqué. D'autres le font aussi pour soulager d'autres traumatismes liés à du harcèlement, de la maltraitance, de la négligence ou d'autres choses comme le divorce des parents.

Donc, voilà comment cela commence. Le problème est qu'un enfant qui consomme de la drogue ou n'importe quelle autre substance pour soulager son anxiété ou son stress risque de sombrer dans la toxicomanie, puisque le seul temps où il se sent bien est lorsqu'il est sous l'influence. Il continue donc de consommer, et c'est là que ce genre de comportement devient problématique.

Mme Jenkins : Pourrais-je répondre aussi à la dernière question?

Le président : Si le sénateur est d'accord, bien sûr.

Mme Jenkins : Je crois qu'il est en train de souligner que ce sont surtout des groupes précis de jeunes qui sont vulnérables aux méfaits : les jeunes dont la situation familiale est difficile, qui ont un statut socioéconomique inférieur, qui sont racialisés ou qui sont marginalisés d'une autre façon. Je crois que c'est

important to recognize that piece as well. It really is a chicken-and-egg thing in terms of what our evidence shows.

Mr. O'Soup: Our office just completed a report on the topic of youth suicide in northern Saskatchewan. We spent over a year in northern Saskatchewan. We spoke to over a thousand youth on the topic of youth suicide, and we asked them why and we asked them for solutions.

Throughout those conversations, they came out with six themes, and these are directly from the youth. One of the themes was drug and alcohol misuse, and marijuana was specifically indicated by our youth as one of the reasons. It's not the only reason but it was one of the top six themes that came out of us speaking to them and getting their perspective on the topic of youth suicide, why kids attempt, and why they die by, suicide.

Senator Campbell: How do we go about identifying these people, these youths, in our schools as they start going through school? I've never been able to understand why we couldn't identify the people who are at risk. The teachers know who they are, the counsellors know who they are, and yet we tend to deal with them as a homogenous group. How do we do this?

Mr. Barnes: There is a researcher from the University of Montreal, Dr. Patricia Conrod, who has done some excellent work in looking at the personality risks or the personality types of the individuals and tying that to future drug use.

Senator Campbell: That's the University of Montreal?

Mr. Barnes: Yes.

Senator Campbell: Thank you very much.

Senator Lankin: Thank you all for your presentations. It is really helpful for you to take the time, so thank you for the work that you do that has underpinned your interest in this subject.

My first question I want to put to Mr. O'Soup. There was something you said that I didn't quite understand. You talked about a parent or an adult sibling giving marijuana to someone who is between 12 and 18 years of age. You talked about needing stronger disincentives for that. I'm just not sure what you meant.

Correct me if you have a different understanding, but my understanding is that the penalty for that is a criminal penalty of 14 years. In fact, some people are saying that it's better to have access to the regulated product, and if it was under the 5 grams, make it like alcohol: It's not a criminal offence, it's a ticketable offence for the 22-year-old sibling.

aussi très important de garder cela à l'esprit. Nos études ne nous permettent pas de déterminer lequel des deux vient en premier.

M. O'Soup : Notre organisation vient d'achever un rapport sur le suicide des jeunes dans le Nord de la Saskatchewan. Nous y avons passé plus d'un an. Nous avons parlé à plus d'un millier de jeunes à propos du suicide chez les jeunes, et nous leur avons demandé de nous en expliquer les raisons et de nous proposer des solutions.

Six thèmes sont ressortis de nos discussions, directement soulevés par les jeunes. L'un de ces thèmes concernait l'abus de drogues et d'alcool, et le cannabis a été explicitement cité par nos jeunes comme étant une cause. Il ne s'agit pas de la seule cause, mais cela faisait partie des six thèmes principaux qui sont ressortis de nos discussions avec eux sur le sujet du suicide chez les jeunes, des raisons pour lesquelles les jeunes tentent de se suicider et parfois réussissent.

Le sénateur Campbell : Comment fait-on pour déterminer qui sont ces personnes, ces jeunes, dans les écoles, pendant leurs études? Je n'ai jamais compris pourquoi nous ne sommes pas en mesure de déterminer qui sont les personnes à risque. Les enseignants le savent, les conseillers le savent, et pourtant, nous continuons de les traiter comme s'il s'agissait d'un groupe homogène. Comment devons-nous procéder?

M. Barnes : Une chercheuse de l'Université de Montréal, Patricia Conrod, a mené des études excellentes sur les types de personnalité qui prédisposent les gens aux risques et à la toxicomanie.

Le sénateur Campbell : Vous avez dit Université de Montréal?

M. Barnes : Oui.

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup.

La sénatrice Lankin : Merci à vous tous de nous avoir présenté vos exposés. Merci d'en avoir pris le temps, cela nous sera très utile. Merci aussi du travail que vous avez accompli et de votre intérêt pour ce sujet.

Ma première question s'adresse à M. O'Soup. Vous avez dit quelque chose que j'ai eu un peu de difficulté à comprendre. Vous avez parlé de la possibilité qu'un parent ou un adulte de la famille donne du cannabis à un jeune de 12 à 18 ans. Vous avez dit qu'il devrait y avoir des mesures plus rigoureuses pour décourager ce genre de comportement. Je ne suis pas certaine de ce que vous vouliez dire par cela.

Je vous prie de me corriger si je me trompe, mais d'après ce que je sais, la peine pour ce genre de chose est une sanction pénale de 14 ans. À dire vrai, certaines personnes ont dit qu'il est préférable d'avoir accès à ce produit réglementé, et lorsque l'infraction concerne moins de 5 grammes, de la traiter comme s'il s'agissait d'alcool : non pas comme une infraction

Could you comment on that? I got lost a little there.

Mr. O'Soup: I think the piece I'm talking about here is the role modelling within the home unit. That's more what I'm talking about.

I'm not opposed to the decriminalization and the 5 grams. I think we need to have a discussion around that, but it is actually more the role modelling that happens within the home unit as parents and as older siblings, to the original question, start to grow in their own home. I think that is the piece that could be transitioned onto those younger people.

Now, it's really hard to regulate whether a child or youth is getting it from their parents. I'm not fully aware of the 14 years that you're talking about, but for me it's the home unit and how that role modelling happens within it. How do we protect those kids of a certain age from older siblings, as you say, or parents who may be passing that on to them? That's the concern for me.

Senator Lankin: I think that's an important distinction. I'm glad I asked, because I didn't understand what you were saying. That really comes down to the kind of public health education that is done and the parenting advice that's given, et cetera, because I would argue it's the same for alcohol and the patterning and all of that.

Mr. O'Soup: Absolutely.

Senator Lankin: Ms. Valleriani, did the work that you've done with young people include Indigenous youth at all?

Ms. Valleriani: In some of our conversations, there were a few Indigenous youth at our round table, but predominantly they were urban young people living in cities like Toronto, Vancouver, and Okanagan. We do see a need for resources to be tailored to Indigenous communities, and that is a big point of action.

Senator Lankin: I think there is some evidence that will be coming from communities of consultation with Indigenous youth, but I think we don't understand that when we talk about this being a public health issue and a health orientation issue, for those communities it is also a social issue of tremendous importance. Anything you have on that or come across, please feel free to send it to us.

criminelle, mais comme une infraction passible d'une contravention pour l'adulte.

Avez-vous des commentaires à ce sujet? J'ai peur d'avoir quelque peu perdu le fil.

M. O'Soup : Je crois que je voulais surtout mettre l'accent sur les modèles de comportement au sein de l'unité familiale. Voilà ce dont je voulais parler.

Je ne m'oppose pas à la décriminalisation et aux 5 grammes. Je crois qu'on devrait en discuter, mais je suis davantage préoccupé, pour répondre à la question initiale, par l'exemple que donne un parent ou un frère ou une sœur plus âgés qui commence à cultiver du cannabis. Je crois que c'est le genre de choses qui pourrait influencer les jeunes.

Bien sûr, ce sera très difficile de réglementer les cas où un enfant ou un jeune obtient du cannabis de ses parents. Je ne suis pas sûr de savoir de quoi vous parlez lorsque vous mentionnez les peines de 14 ans, mais ce qui me préoccupe, c'est ce qui se passe dans la résidence familiale et le genre de modèles de comportement auxquels les jeunes sont exposés. Comment pouvons-nous protéger les enfants d'un certain âge de leur frère ou de leur sœur plus âgés — ou peut-être même de leurs parents — qui ne voient pas de problème à leur donner du cannabis? C'est le genre de choses qui me préoccupe.

La sénatrice Lankin : Je comprends, c'est une nuance importante. Je suis contente d'avoir posé la question, parce que je ne comprenais pas ce que vous disiez. Essentiellement, vous dites qu'il faut faire quelque chose du côté des campagnes de sensibilisation en matière de santé publique, des conseils qui sont donnés aux parents, et cetera. À mon avis, il en va de même pour l'alcool en ce qui concerne les modèles de comportement et le reste.

M. O'Soup : Absolument.

La sénatrice Lankin : Madame Valleriani, dans votre travail auprès des jeunes, avez-vous interagi avec des jeunes Autochtones, même un peu?

Mme Valleriani : Il y avait quelques jeunes Autochtones qui ont participé à certaines des tables rondes, mais la grande majorité des jeunes venaient de villes comme Toronto, Vancouver ou Okanagan. Nous savons toutefois que les ressources doivent être adaptées aux collectivités autochtones. Il va falloir prendre des mesures importantes à ce sujet.

La sénatrice Lankin : J'imagine que nous pourrons tirer plus de renseignements des consultations qui seront menées auprès des jeunes Autochtones, mais j'ai l'impression que ce n'est pas quelque chose que nous prenons en considération lorsqu'il est question de santé publique ou de l'orientation de la santé publique. Pour ces collectivités, il s'agit aussi d'un problème

Ms. Valleriani: Absolutely.

Senator Lankin: I wanted to ask Mr. Paris or Mr. Barnes, from your organization's perspective, about the critical issue of the connection between mental health and cannabis. I agree with those who are saying that the evidence is a chicken and egg argument. We don't know a lot. Hopefully we will know much more with the kind of focus on research that is also being brought about by this bill.

I remain concerned that whatever the reasons are that a young person has mental health issues, whether it was triggered by substance use and/or abuse or as a product of a mental health challenge, we've got growing numbers of young people with mental health issues in our country, in North America and around the world, according to OECD reports I have read.

I'm thinking about not adding a legislative amendment but appending an observation, that the federal government now has a potential leadership responsibility to bring provinces around the table to discuss the status of how to get adequate mental health treatment for young people. Is this something that you have talked about or would support — a call for a federal, provincial and national strategy for addressing youth mental health issues? Not just because of cannabis, but in general? Knowing that there is some connection here, do we have a higher obligation if we're introducing this legislation to make sure we're also providing supports and treatment?

Mr. Paris: Definitely there is an overlap between mental health and drug consumption. There is a connection there that is absolute, and it always goes back to: Why are children consuming drugs in this day and age? What is their relationship with drugs and why do they think that's a solution? There is an education piece, but there is also, of course, some mental health support needed. We've seen this week in Toronto how devastating the impact can be with somebody with a mental health issue, so we need to do more. I think that with the latest campaigns on mental health, it has taken away some of the stigma, and that's a good first step. Glenn can probably talk about the issue of trying to get treatment right now.

Mr. Barnes: I want to go back to what causes what, and the real answer is we don't know. First of all, let's look at the brain and start off with the premise that we probably know one

social d'une grande importance. Je vous prierais de nous envoyer toute information que vous avez à ce sujet ou que vous trouvez.

Mme Valleriani : Bien sûr.

La sénatrice Lankin : Je voulais poser une question à M. Paris ou à M. Barnes. Quelle est la position de votre organisation quant au lien entre la santé mentale et le cannabis, une question cruciale? Je suis d'accord avec ceux qui disent que les études ne permettent pas de déterminer lequel cause l'autre. Nous n'en savons pas beaucoup à ce sujet. Avec un peu de chance, nous pourrons en apprendre beaucoup plus maintenant que le projet de loi a stimulé les études sur le sujet.

Je continue tout de même d'être préoccupée. Est-ce qu'un jeune commence à souffrir de problèmes de santé mentale parce qu'il a consommé une substance, ou est-ce qu'il consomme la substance parce qu'il souffre d'un problème de santé mentale? Il y a de plus en plus de jeunes souffrant de problèmes de santé mentale dans notre pays, en Amérique du Nord et dans le monde entier, selon les rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques que j'ai lus.

Mon intention n'est pas de modifier le projet de loi. Je veux plutôt ajouter une observation : le gouvernement fédéral a maintenant la possibilité et la responsabilité de diriger les provinces et de les réunir afin que l'on puisse discuter de la façon dont nous pouvons fournir des traitements adéquats aux jeunes souffrant de problèmes de santé mentale. Avez-vous déjà discuté de cela? Seriez-vous en faveur d'une stratégie fédérale, provinciale et nationale pour aider les jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale? Je parle non pas uniquement des problèmes liés au cannabis, mais des problèmes en général. Puisque nous savons qu'il existe un certain lien entre les deux, diriez-vous que nous sommes tenus, étant donné que nous proposons ce projet de loi, de veiller à offrir également du soutien et des traitements?

M. Paris : Il est clair qu'il existe un chevauchement entre les problèmes de santé mentale et la consommation de drogues. Il y a un lien irréfutable, mais qui revient toujours à la question suivante : pourquoi les jeunes consomment-ils de la drogue de nos jours? Quelle est leur relation avec la drogue, et pourquoi croient-ils que c'est une solution? Nous devons les sensibiliser, bien sûr, mais aussi leur fournir du soutien en matière de santé mentale. Nous avons vu cette semaine à Toronto à quel point les impacts peuvent être désastreux pour une personne qui souffre d'un problème de santé mentale. Nous devons déployer davantage d'efforts de ce côté-là. Je crois que les campagnes menées récemment à propos de la santé mentale ont permis d'éliminer en partie la stigmatisation, ce qui est une bonne chose. Glenn peut probablement vous parler des traitements qui existent actuellement.

M. Barnes : J'aimerais revenir à la question de la causalité, et la vraie réponse est que nous ne savons pas lequel est la cause de l'autre. Pour commencer, prenons le cerveau : d'entrée de jeu, il

thousandth of what it does. Until we know what happens in that skull, we will never be able to answer the question of causal relationship.

faut admettre que nous ne comprenons probablement pas plus d'un millième de son fonctionnement. Jusqu'à ce que nous comprenions comment tout se passe dans le cerveau, nous ne pourrons jamais dire avec certitude lequel cause l'autre.

What we do know is that, in a treatment facility, I do not see cannabis alone. I see poly-substance use, the big four: alcohol, cannabis, cocaine and ecstasy. Those are the problems that we are tackling with the kids today.

Mais d'après ce que nous avons vu dans les centres de désintoxication, nous savons qu'il n'y a pas seulement le cannabis en jeu. Nous savons qu'il y a de la polydépendance. Les quatre principales substances sont l'alcool, le cannabis, la cocaïne et l'ecstasy. Voilà les problèmes que nous devons affronter avec les jeunes de nos jours.

The Chair: I might add that this committee's next major study after it gets finished with Bill C-45 is youth and mental health. It will be a broad and major study.

Le président : Je veux souligner que la prochaine grande étude du comité après le projet de loi C-45 portera sur les jeunes et la santé mentale. Ce sera une étude vaste et importante.

Senator Bernard: I will direct my question to Dr. Jenkins, but I want to thank all of you for your testimony.

La sénatrice Bernard : Ma question s'adresse à Mme Jenkins, mais je veux vous remercier tous de vos témoignages.

We have heard from a number of witnesses that the proportion of youth with high risk use of cannabis is quite small. I don't think we've heard that data disaggregated by race. It's similar to the Statistics Canada data that you've referenced. You brought a gender analysis into that. Has there been a race analysis? We've heard from a number of people that the current approach has disproportionately criminalized racialized youth, Indigenous youth and youth living in economically disadvantaged communities. For that proportion of youth that are deemed high risk, has that been disaggregated?

Selon un certain nombre de témoins que nous avons entendus, la proportion des jeunes présentant un risque élevé d'abus de cannabis est très faible. Cependant, je ne crois pas que les données à cet effet ont été ventilées en fonction de la race. Les données que vous avez mentionnées sont similaires à celles de Statistique Canada, mais vous avez aussi mentionné une analyse sexospécifique sur la question. Je me demandais si quelqu'un avait déjà mené une analyse comparative en fonction de la race. Un certain nombre de témoins nous ont dit que l'approche en vigueur actuellement a entraîné une criminalisation disproportionnée des jeunes racialisés, des jeunes Autochtones et des jeunes qui vivent dans un milieu pauvre. Existe-t-il des données ventilées en fonction de ces groupes de jeunes qui sont à risque?

Ms. Jenkins: I personally don't have information on the disaggregation of that data. The data I have been drawing on is disaggregated by age and sex, which is where I'm bringing the gender analysis from. Ms. Valleriani might have more information.

Mme Jenkins : Personnellement, je n'ai pas d'information à propos de données ventilées selon ces critères. Les données que j'utilise ont été ventilées selon l'âge et le sexe, et j'ai ensuite procédé à une analyse comparative entre les sexes. Peut-être que Mme Valleriani aura plus d'information pour vous.

Ms. Valleriani: I'm also not sure. That is a really good question. I can look at it and report back to the committee.

Mme Valleriani : Je ne suis pas sûre de pouvoir vous répondre moi non plus. Vous posez une excellente question. Je pourrais vérifier et communiquer plus tard avec le comité.

Senator Bernard: Would you have a recommendation on that going forward?

La sénatrice Bernard : Avez-vous une recommandation à faire pour la suite des choses?

Ms. Jenkins: In terms of disaggregating our data by race?

Mme Jenkins : À propos de la ventilation des données en fonction de la race?

Senator Bernard: Yes.

La sénatrice Bernard : Oui.

Ms. Jenkins: Yes, I think it's important, but we also know from experience with populations in those racialized communities that they experience greater harms associated with those things, and they're concentrated into those groups. I think that beyond just studying the numbers, we need to be taking

Mme Jenkins : Oui, je crois que c'est important. Nous savons aussi d'expérience que les gens des communautés racialisées sont plus vulnérables aux méfaits liés à ce genre de choses. La proportion est plus grande dans ces groupes. Je crois qu'il ne suffit plus de simplement étudier des données, nous devons aussi

action to help address the inequities that they experience and that contribute to those harms.

Mr. Barnes: When you're looking at prevalence rates, what you have to look at is: What is the population that you're studying? Is it a general survey population, or is it a population in treatment? Unless you overcome that hurdle, that question, you really can't go on and give meaningful conclusions to any of the data, whether it be gender, age, economic background, geographic location. They become almost meaningless.

If you give me the job of piling up the journal articles that say yes or no, I can probably produce equal sized piles. If you want to be blunt about it, in academic research, what question do you want me to answer?

The Chair: Okay. We get the point.

Senator Bernard: As a former academic myself, what influence do you think those social determinants of health should play in terms of marketing if this bill moves forward? When people talk about youth, they talk generally about youth. They don't talk about youth from different communities, and youth from marginalized communities have a different experience.

I will give you an example. A few years ago, I did a project on gambling and wanted to target youth, in particular looking at black youth. Several of them said, "Why are you talking to us about gambling? That's a White man's problem." The reason they believed it was a White man's problem is because they only saw White men in advertising about problem gambling. So, in their minds, why are we wasting their time talking about that when it doesn't concern them?

The Chair: Who do you want to propose that to?

Senator Bernard: Anyone who is able to answer.

Mr. Paris: There is not supposed to be any marketing around cannabis, and we say it should stay that way. There shouldn't be any bias in terms of any race because there shouldn't be any advertising or marketing.

Senator Bernard: Marketing and/or education.

Mr. Paris: Education is different, I agree. We try to represent social diversity in our campaigns and advertising. We always try to show some diversity so it's not just the perfect little White family in the suburbs, because that's not realistic.

prendre des mesures pour aider à atténuer les inégalités auxquelles ces groupes font face et qui contribuent aux méfaits.

M. Barnes : Il y a certaines choses à prendre en considération lorsqu'on étudie les taux de prévalence : quelle est la population en question? Est-ce la population en général qui est étudiée, ou la population qui suit un traitement? Si vous ne tenez pas compte de cela, vous ne pouvez pas vraiment tirer des conclusions pertinentes des données, que ce soit par rapport au sexe, à l'âge, à la situation économique ou à l'emplacement géographique. Ce serait pratiquement inutile.

Si vous me demandiez de trouver les articles qui disent oui et les autres qui disent non, je pourrais probablement faire deux piles de tailles égales. Pour aller droit au but, dans un contexte universitaire, vous devez préciser la question à laquelle vous voulez qu'on réponde.

Le président : D'accord, je crois que nous avons compris.

La sénatrice Bernard : J'ai moi-même fait partie du milieu universitaire, et je me demandais quel impact, selon vous, les déterminants sociaux de la santé devraient avoir dans les campagnes si le projet de loi était adopté. Lorsque les gens parlent de la jeunesse, ils parlent des jeunes en général. Ils ne pensent pas qu'il y a des jeunes issus de différents milieux, des jeunes dans les collectivités marginalisées qui vivent des choses différentes.

Laissez-moi vous donner un exemple. Il y a quelques années, j'ai lancé un projet sur les jeux de hasard et je voulais cibler les jeunes, en particulier les jeunes Noirs. Beaucoup de jeunes m'ont dit : « Pourquoi voulez-vous nous parler de la dépendance aux jeux? C'est un problème de Blancs. » La raison pour laquelle ils croyaient que ce problème ne les concernait pas est que dans les publicités à propos de la dépendance aux jeux, il n'y avait que des hommes blancs. Donc, de leur point de vue, ce sujet était une perte de temps, puisqu'il ne les concernait pas.

Le président : À qui posez-vous votre question?

La sénatrice Bernard : Elle est ouverte à quiconque souhaite répondre.

M. Paris : Il n'est pas censé y avoir de campagne de publicité pour le cannabis, et cela devrait demeurer ainsi. La race ne devrait pas entrer en ligne de compte, puisqu'il ne devrait y avoir aucune publicité ni aucune campagne de publicité.

La sénatrice Bernard : Je parlais aussi des campagnes de sensibilisation.

M. Paris : Pour la sensibilisation, c'est différent, je suis d'accord. Dans nos campagnes de sensibilisation et nos messages d'information, nous essayons de refléter la diversité de la société. Nous voulons qu'il y ait de la diversité. Nous ne voulons pas simplement montrer la petite famille blanche parfaite qui vit en banlieue, parce que ce n'est pas réaliste.

Ms. Jenkins: I think it's also unrealistic to expect that we create those campaigns without the input of those populations. In order for them to be effective, we need to include them in this conversation.

Senator Poirier: The first question I have is for Mr. O'Soup. You said that Bill C-45 does not fully recognize the harmful effect of cannabis on the developing brain. We've heard different suggestions about how best to mitigate that risk, from raising the minimum age to purchase the cannabis to restricting cannabis qualities and the potency for those aged 25, as you suggested. Can you tell me why limiting the potency of the THC would be preferable to raising the minimum age and how that might work?

Mr. O'Soup: I'm not a doctor so somebody else may be better able to answer, but my understanding is that from the ages of 18 to 25, different potency levels have different effects on the developing brain. I'm speaking about that from what I've read but not as an expert at all. That's why I make that statement and that's why we make that statement.

Senator Poirier: Is there anyone else who would like to answer?

Ms. Valleriani: I would just like to comment on the THC potency caps. We're just talking about cannabis varieties, dried cannabis, and restricting access to particular products for young adults. If we don't give them access to legal, regulated, tested products, where they're able to know exactly what they're purchasing, we're really just pushing them to the illegal market to access the products they want. It's important to think about that. If you put restrictions on particular products, especially for that 18 to 25 or 19 to 25 age group, they are just able to access them off the illegal market. That's also important when we're considering what it means to protect young people. It might be a point of education and harm reduction to talk to them about those products and what their vulnerabilities might be rather than banning them outright.

Senator Poirier: My second question is for Dr. Jenkins. You mentioned — I took note of it and I think I understood correctly — and I assume this is based on research you have done, that young men are more at risk than women are. Could you expand on that a bit?

You also mentioned in your presentation that this research also indicates that the current approach to prevention and education is ineffective. Could you share with us what you recommend would be effective and what could happen that would make it better?

Mme Jenkins : Je crois que c'est aussi irréaliste de vouloir créer ce genre de campagnes sans consulter ce genre de populations. Si nous voulons être efficaces, il faut que ces personnes participent à la discussion.

La sénatrice Poirier : Ma première question s'adresse à M. O'Soup. Vous avez dit que le projet de loi C-45 ne tient pas compte de l'ensemble des effets néfastes du cannabis sur le développement du cerveau. On nous a proposé différentes façons d'atténuer ce risque, par exemple en augmentant l'âge minimal pour acheter du cannabis ou en limitant les quantités de cannabis ainsi que la concentration de la substance pour les gens de moins de 25 ans, comme vous l'avez recommandé. Pouvez-vous me dire pourquoi il serait préférable de restreindre la concentration de THC au lieu d'augmenter l'âge minimum? Comment cela pourrait-il fonctionner?

M. O'Soup : Je ne suis pas médecin, alors peut-être que quelqu'un d'autre serait mieux placé que moi pour répondre, mais d'après ce que je comprends, entre 18 et 25 ans, différents niveaux de concentration peuvent avoir un effet différent sur le développement du cerveau. Je vous dis ce que j'ai lu sur le sujet, mais je ne suis pas un expert dans le domaine. C'est pourquoi j'ai proposé ce que nous proposons.

La sénatrice Poirier : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il répondre?

Mme Valleriani : J'aimerais dire quelque chose à propos des limites pour la concentration de THC. Il existe différents produits de cannabis séché, et si nous réduisons l'accès à certains produits pour les jeunes adultes, s'ils n'ont pas accès à des produits légaux, réglementés et homologués, des produits en vente dont le contenu est clair, nous ne faisons rien d'autre que les pousser vers le marché illégal où ils pourront trouver les produits qu'ils veulent. Il ne faut pas négliger cela. Si vous limitez l'accès à des produits en particulier, surtout pour le groupe d'âge de 18 à 25 ans ou de 19 à 25 ans, ils se les procureront simplement sur le marché illégal. Il faut aussi prendre cela en considération lorsqu'on dit que nous voulons protéger les jeunes. Ce serait peut-être préférable, pour réduire les méfaits, de sensibiliser les jeunes à propos de ces produits et de leurs propres facteurs de vulnérabilité que de leur interdire simplement l'accès.

La sénatrice Poirier : Ma deuxième question s'adresse à Mme Jenkins. J'ai pris en note ce que vous avez mentionné, et je crois avoir bien compris. Vous avez dit que les jeunes hommes sont plus vulnérables que les femmes. J'imagine que vous avez tiré cette conclusion de vos études. Pourriez-vous nous parler un peu plus de cela?

Vous avez aussi mentionné dans votre exposé que, selon votre étude, l'approche actuelle en matière de prévention et de sensibilisation est inefficace. Avez-vous des recommandations pour nous quant à une approche qui serait efficace? Que pourrions-nous faire pour améliorer les choses?

Ms. Jenkins: I've been drawing on a recent study published by Leos-Toro and colleagues. It uses data from the 2013 Canadian Tobacco, Alcohol and Drugs Survey, as well as the ASSIST tool for screening for problematic substance use. In their analysis, they break down the various types and forms of harms, whether those are health, social, financial or legal harms. They also separate out whether they're harms associated with young people and adults feeling the need to cut down or having trouble stopping use. Then they disaggregate by gender. We find that harms are significantly higher in the young men who respond to the survey as opposed to young women. This mirrors evidence from other population-based surveys that show that the harms are concentrated amongst young men predominantly.

The second part of your question was regarding current education programs being ineffective. That's kind of broadly speaking when they are abstinence-based, which is what the majority of our drug education programs in schools are. Young people find them difficult to believe. They don't resonate with their own experiences and what they're seeing. We would advocate for drug education that is more pragmatic, that takes a harm reduction approach and that recognizes that young people are using and is inclusive of that experience as well and how to minimize harms within the context of use.

Another important point that I want to make here is that education is absolutely necessary, but it's not sufficient in reducing these harms. When we see that the harms are concentrated in these marginalized populations, that begs the questions: Why is that? What can we do to try to promote outcomes for those populations, drawing on a mental health promotion lens and working with communities to build on strengths and to support positive relationships and opportunities for youth?

Many of the youth that we've had in our studies describe using cannabis as something to do. It's simply that they experience a lack of opportunity in their life. They don't have ways to become meaningfully engaged in their communities, so cannabis is something to do with their time.

Addressing those social and structural conditions that contribute to using is going to be important in addition to a strong harm reduction-based education campaign.

[*Translation*]

Senator Mégie: We all agree on the effectiveness of preventative measures, education and follow-up for youth who already smoke cannabis. I saw in Skylark's document that some training sessions last up to 30 hours. What is the attendance rate of youth or parents who take part in training of that length? Do they begin the training and then stop going and not finish it?

Mme Jenkins : J'ai tiré des conclusions à partir d'une étude publiée récemment par Leos-Toro et ses collègues. Les données viennent de l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues de 2013 ainsi que l'outil de détection de la toxicomanie ASSIST, pour l'alcool, le tabac et les autres substances. Leur analyse sépare les différents types de méfaits selon leur nature et leur forme, que ce soit des méfaits liés à la santé ou des méfaits sociaux, financiers ou juridiques. Ils font aussi une nuance en ce qui concerne les méfaits qui concernent les jeunes et les adultes qui veulent arrêter et qui ont de la difficulté à le faire. Ensuite, les données sont ventilées selon le sexe. Nous avons conclu que les méfaits étaient beaucoup plus importants chez les jeunes hommes qui ont répondu à leur enquête que chez les femmes. Cela correspond aux données des autres enquêtes menées auprès de la population, qui montrent aussi que les méfaits sont beaucoup plus importants chez les jeunes hommes.

La deuxième partie de votre question touchait l'inefficacité des programmes d'éducation actuels. De manière générale, ces programmes misent sur l'abstinence, du moins c'est le cas de la plupart des programmes de prévention de la drogue donnés dans les écoles. Ce concept n'interpelle pas du tout les jeunes, car il est étranger à leurs propres expériences et à ce qu'ils voient dans la réalité. Nous militerions pour un programme de prévention de la drogue plus pragmatique qui est axé sur la réduction des méfaits, qui tient compte du fait que les jeunes consomment et de leur expérience et qui propose des façons de réduire les méfaits dans le contexte de la consommation.

J'aimerais souligner que, bien qu'elle soit absolument nécessaire, l'éducation ne permet pas à elle seule de réduire ces méfaits. Nous observons que les méfaits se concentrent au sein des populations marginalisées, et cela nous oblige à nous interroger : pourquoi donc? Que pouvons-nous faire pour améliorer les résultats de ces populations? Comment pouvons-nous intégrer la promotion de la santé mentale et collaborer avec les collectivités au renforcement des capacités et à la création de relations et d'occasions positives pour les jeunes?

Dans le cadre de nos études, de nombreux jeunes ont affirmé que la consommation de cannabis est considérée comme un passe-temps. Le fait est qu'ils ont peu d'occasions de se réaliser. Ils n'ont pas de moyens de participer activement à leur communauté, et le cannabis est une façon de passer le temps.

Les conditions sociostructurelles qui contribuent à la consommation sont aussi importantes qu'une solide campagne d'éducation axée sur la réduction des méfaits.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Nous nous entendons tous sur l'efficacité des mesures de prévention, de sensibilisation et d'encadrement des jeunes qui fument déjà du cannabis. J'ai noté dans le document de Skylark que certaines séances de formation durent jusqu'à 30 heures. Quel est le degré de fidélité des jeunes ou des parents qui assistent à une formation d'une telle durée?

Perhaps those who have given training could answer the question.

Commencent-ils la formation pour ensuite arrêter d'y aller et ne pas la terminer? Ceux et celles qui ont déjà donné de la formation pourraient peut-être répondre à cette question.

Mr. Barnes: Like anything in addiction, it depends. Most studies done do not have a budget allowing them to follow up with youth six months after the end of the training. We see the same thing in Ontario; it is only in the last year that information has begun to be gathered. In the past, no documentation allowed for an analysis of data at the provincial level. It is at the very early stages.

M. Barnes : Comme pour toute chose en toxicomanie, ça dépend. La plupart des études menées ne sont pas dotées d'un budget leur permettant de suivre les jeunes six mois après la fin de la formation. On note la même chose en Ontario; c'est seulement depuis la dernière année que l'on commence à récolter de l'information. Auparavant, aucune documentation ne permettait d'établir une analyse des données à l'échelle de la province. Il s'agit là d'un problème embryonnaire.

Senator Mégie: Was it in the wake of the cannabis legislation that these education sessions were planned? Was it part of the general drug awareness program or was it only for cannabis?

La sénatrice Mégie : Est-ce dans la foulée de la législation sur le cannabis qu'ont été planifiées ces séances de formation? Cela faisait-il partie du programme de sensibilisation aux drogues en général ou était-ce uniquement destiné au cannabis?

Mr. Barnes: In Ontario, it is for all drugs; the training does not only target cannabis, nor should it.

M. Barnes : En Ontario, c'est pour toutes les drogues; la formation ne vise pas seulement le cannabis et elle ne le devrait pas non plus.

[*English*]

[*Traduction*]

The Chair: Does anyone else want to respond?

Le président : Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter?

Ms. Valleriani: I have a couple of thoughts that came to mind. The first thing we noted in our review is that parents are often left out of drug education, especially when it concerns young people, so finding opportunities to include parents in that training is important, as is keeping parents up-to-date on what young people are learning in schools around cannabis. A lot of the young people that we've consulted with don't remember anything cannabis-specific in their drug education, so we think that there needs to be something very specific around cannabis. We generally see that more sessions are important rather than just a drop-in seminar of two hours. Education that is ongoing has better impact.

Mme Valleriani : J'ai quelques idées en tête. Tout d'abord, notre étude nous a permis de constater que, souvent, les parents sont écartés du processus d'éducation en matière de drogue, particulièrement lorsqu'il est question des jeunes, et c'est pourquoi il est important de trouver des moyens d'inclure les parents dans cette formation, c'est-à-dire de les tenir au courant de ce que les jeunes apprennent à l'école au sujet du cannabis. Beaucoup de jeunes à qui nous avons parlé ne se souviennent pas d'avoir entendu parler du cannabis dans le cadre du programme de prévention de la drogue, et nous croyons qu'il est important de parler spécifiquement du cannabis. En général, nous observons qu'il est préférable de donner plusieurs séances plutôt qu'un séminaire unique de deux heures. L'éducation est à son meilleur lorsqu'elle est continue.

Senator Deacon: Education and the gift of time are where my questions and my thoughts are going to come from. We've learned a few things. This is as complex as the day is long, and we greatly appreciate all of you being here today and giving of your time.

La sénatrice Deacon : L'éducation et le luxe du temps sont au cœur de mes questions et de mes pensées. Nous avons appris quelques éléments. Ce sujet est aussi complexe que la journée est longue, et nous sommes absolument ravis que vous nous accordiez du temps aujourd'hui.

Two of my senator colleagues talked about time and the possibility of a delay. One of my senator colleagues, Senator Campbell, asked point blank: Do you support legalization or not? We've heard that answer.

Deux de mes collègues ont parlé du temps et de la possibilité d'un report. Un de mes collègues, le sénateur Campbell, a posé la question dans sa plus simple expression : appuyez-vous la légalisation ou non? Nous avons entendu la réponse.

Yet the part that I'm struggling with — and I have reflected on this an awful lot — is that, absolutely, we've had some drug education and drug strategies from public health at our schools for over three decades. It started off absolutely as the fear piece,

Ce qui me dérange — et j'y ai réfléchi beaucoup —, c'est que la santé publique a bel et bien fourni des programmes et des stratégies de prévention de la drogue dans nos écoles pendant plus de 30 ans. Au départ, il s'agissait plutôt d'une campagne de

as we do terrorize some of our curriculum in saying, "Don't take this." Hard work has been done since 1999-2000, trying to move it from that to harm reduction and acknowledgment of what young people are doing. Across this country, some really good effort has been made there, most times in coordination with education and public health. These things take time. When we're looking at education and behaviour changes as a result of education, as a result of learning, these things take time. We all know and are aware of behaviour models. This is one, three, five years. The data we have out there on learning to convert a behaviour, I think, is evident for all of us.

We are talking about sharing information. We have Health Canada documents that are very outdated for sure. We're still not sure of all of the effects of THC. We're still not sure of brain development. Information is continuing to come forward. I'm coming at it again, even though I've heard it addressed today that, yes, if we delay, it does result in the criminalization versus decriminalization issue. But, when we're looking at measurable, purposeful changes in behaviour, we're looking at trying to address all of our populations in Canada. We're looking at education. You talked about the "Cannabis Talk Kit." I have a second part of this. Is it in the best interest and the best bang for our buck to slow down this implementation? I know we heard an answer once already this afternoon, but I am coming at it from that education, learning, change behaviour lens, the what-we-don't-know perspective. I just want to take one more swing at that.

The Chair: Who are you putting the question to?

Senator Deacon: Anybody who will respond.

The Chair: That will use up the five minutes. Why don't we start with Dr. Jenkins, then?

Ms. Jenkins: In the 30-year history that you have evidenced as the current process, we haven't seen that as being effective, so I think the time really is now to make this change. It will take time for us to see any value, if there is, to this change, which is an experiment. We haven't had it in our country before, this policy. But I think it provides a real opportunity to be able to study the areas that we remain uncertain about. With better access to cannabis, it will provide better indications of what longer-term outcomes are. So I think we're ready.

Mr. Paris: From a youth perspective, we already have a problem. We're the biggest consumer of cannabis in the world. Whether we regulate and legislate recreational cannabis, it's not going to change anything. The ones who can buy it now will be

peur, et les jeunes étaient martelés à coups de « n'en prends pas ». De nombreux efforts ont été déployés depuis 1999-2000 pour tenter de remplacer cela par une stratégie de réduction des méfaits et qui reconnaît le fait que les jeunes consomment. Partout au pays, des efforts concrets ont été déployés dans cette direction et, dans la plupart des cas, en collaboration avec le système d'éducation et la santé publique. Mais cela prend du temps. Pour observer des changements en matière d'éducation et de comportement qui découlent de l'éducation et de l'apprentissage, il faut être patient. Nous connaissons tous les modèles de comportement. Il faut compter une, trois, cinq années. Selon moi, les données dont nous disposons sur l'apprentissage et son incidence sur le comportement sont évidentes.

Nous parlons de partage d'information. Nous disposons de documents de Santé Canada qui ne sont manifestement pas à jour. Nous ne connaissons toujours pas tous les effets du THC. Nous ne sommes pas certains de son effet sur le développement du cerveau. L'information continue d'affluer. Même s'il en a été question déjà aujourd'hui, je réitère que, si nous tardons, c'est sur la criminalisation par rapport à la décriminalisation que nous devrons nous prononcer. Par contre, lorsque nous nous penchons sur les changements de comportement positifs et mesurables, nous tentons de viser l'ensemble de la population du Canada. Nous pensons à l'éducation. Vous avez parlé de la brochure « Parler cannabis ». J'ai une autre question. Avons-nous intérêt à ralentir l'application de la loi? Je sais que quelqu'un a déjà répondu à cette question cet après-midi, mais je la pose dans le contexte de l'éducation, de l'apprentissage, du changement de comportement et de tout ce que nous ne savons pas. Je veux seulement y revenir.

Le président : À qui adressez-vous votre question?

La sénatrice Deacon : À tous ceux qui veulent bien y répondre.

Le président : Cela prendra les cinq minutes. Commençons donc avec Mme Jenkins.

Mme Jenkins : Au cours des 30 années de stratégies et de programmes que vous avez mentionnées, nous n'avons pas observé d'amélioration, alors je crois qu'il est maintenant temps d'apporter ce changement. Il faudra être patient avant de pouvoir mesurer l'importance de ce changement, s'il y a lieu, qui constitue plutôt une expérience. Ce genre de politique est une première dans notre pays, et je crois qu'elle nous donne une occasion concrète d'examiner les éléments qui demeurent un mystère pour nous. Un meilleur accès au cannabis nous aidera à mieux prévoir les résultats à long terme. Je crois donc que nous sommes prêts.

M. Paris : Du point de vue des jeunes, il y a déjà un problème. Nous sommes les plus grands consommateurs de cannabis au monde. Que nous réglementions ou non le cannabis consommé à des fins récréatives ne change absolument rien.

able to buy it legally, and the ones who won't be able to buy it legally are going to continue to buy it illegally. That's not going to change unless we start creating a different attitude towards substances, cannabis, and make them understand that it's not a benign substance, that there are some risks, making some informed decisions, getting the parents involved with the conversations with their kids.

This talk kit is exactly what parents need to get. People are calling up, ordering these by the hundreds right now. Yukon has just ordered 30,000 copies and wants to distribute it, and the Northwest Territories is going to be distributing this in every household. We'd like to encourage every province to do the same so that at least they have something that they can have in their hands so that they will be able to — it's evidence-based information to know what is right and wrong about cannabis and how to talk to your child about it.

I think, at this point, in terms of the time frame, let's keep the regulations as tight as possible until we have better information. That's why our recommendation to have a moratorium on the marketing is just one example of this. Are we going to create a generation of potheads? We don't know. Nobody can say yes or no to this, but let's wait and see what this is going to do. It's going to take a whole generation to find out what the true societal impact is of this new legalization.

Senator Munson: Just to continue on that with Ms. Jenkins, You talked about your TRACE program. I think we're talking around a lot of things right now. We talked about things being ineffective, as you said in your opening statement, which I'm sorry I missed. But is it a national program of education that would fit all across the country? Because this is British Columbia. Specifically, if you can get into more of how this would work with education in a school again, a national program, because if provinces are putting something together, you're seeing something in each province of what will hit home to both adult and child.

Ms. Jenkins: I haven't proposed an education program *per se*, but we have done research around how to engage young people in understanding evidence, making sense of evidence, learning how to read it and interpret it. I think one-size-fits-all approaches are ineffective, largely, and don't work, so I'm not sure that I would advocate, necessarily, for a Canada-wide education program, per se. I think context is so important, and that's why I advocate for us involving local populations in determining the content of the information and messaging approaches that would resonate with them.

Ceux qui en achètent maintenant pourront en acheter de manière légale, et ceux qui ne pourront pas l'acheter de manière légale continueront de l'acheter sur le marché noir. Cela ne changera pas, à moins que nous changions les attitudes à l'égard des drogues et du cannabis et que nous faisions comprendre aux jeunes que le cannabis n'est pas une substance anodine et qu'il y a des risques. Ce qu'il faut, c'est prendre des décisions éclairées et encourager les parents à en parler avec leurs enfants.

Cette brochure est exactement ce dont les parents ont besoin. Les gens nous appellent et en commandent par centaines en ce moment. Le Yukon vient d'en commander 30 000 exemplaires en vue de les distribuer, et elle sera distribuée dans tous les ménages des Territoires du Nord-Ouest. Nous aimerions encourager toutes les provinces à en faire autant afin que tous les parents aient en main de l'information fondée sur des données probantes qui leur permettra d'en savoir davantage sur les points positifs et les points négatifs du cannabis et la façon d'en parler avec leurs enfants.

Pour ce qui est des délais, je crois que, en ce moment, il faut maintenir la réglementation la plus stricte possible, du moins tant que nous n'avons pas de meilleures données. Cela explique pourquoi nous recommandons d'abord un moratoire sur le marketing. Allons-nous créer une génération d'accros au cannabis? Nous ne le savons pas. Personne ne peut le confirmer ou l'infirmer, mais attendons de voir les résultats de ces nouvelles mesures. Il faudra attendre toute une génération avant de connaître les réelles conséquences sociales de cette nouvelle loi.

Le sénateur Munson : J'aimerais revenir à Mme Jenkins. Vous avez parlé de votre programme TRACE. Nos discussions vont dans toutes les directions en ce moment. Nous avons parlé de l'inefficacité des programmes, comme vous l'avez mentionné dans votre mot d'ouverture, que j'ai manqué, malheureusement. Est-ce un programme d'éducation qui pourrait convenir à l'ensemble du pays? En ce moment, il est mis en œuvre en Colombie-Britannique. J'aimerais que vous nous expliquiez comment un tel programme d'éducation fonctionnerait dans les écoles, car si les provinces le font ensemble, il sera plus facile de joindre les adultes et les enfants de partout.

Mme Jenkins : Je n'ai pas proposé un programme d'éducation comme tel, mais nous avons effectué des recherches afin de savoir comment mobiliser les jeunes, leur faire comprendre les données probantes, leur apprendre à les lire et à les interpréter. Je crois que, pour l'essentiel, les approches globales sont inefficaces et ne fonctionnent pas, alors c'est pourquoi je ne crois pas que je serais en faveur d'un programme d'éducation pancanadien. Je crois que le contexte est très important, et c'est pourquoi je tiens à ce que les populations locales participent à la détermination du contenu de l'information et des messages afin qu'ils les interpellent davantage.

I think that educational resources, such as the ones that Marc Paris is here speaking about today, are a useful starting place. I think we also need to do work with our marginalized communities who are experiencing significant and disproportionate levels of harms to understand the specific needs of those groups, as well as certain groups, such as parents who experience mental health problems or substance use disorders themselves and what types of needs they have around the education with their youth. To answer your question, I don't think a one-size-fits-all approach will work, and it needs to be tailored to local contexts.

Senator Munson: I always ask this question at this committee, but, in the Senate, we like to make things better. We like to make legislation better, to make it work for the country. Do any of you have an idea of amending this legislation to make it better? As you said, the train has left the station. It's happening. It's going to be part of the landscape, and so be it. Let's move on. But are there ways that we can enhance this legislation? Let's put it that way? Anybody who cares to look at it, I would appreciate it.

Ms. Jenkins: I will continue to answer. My concern is around the potential that the current legislation has to continue to criminalize young people, both for possession and for sharing cannabis with friends. I think we run the risk, as it currently stands, that those harms would still be disproportionately experienced by young people. I think that that should be looked at more closely.

Mr. Paris: Probably three wishes. First of all, there's still a lot of discussion around drug-impaired driving and the measurement of impairment. The science is far from proven yet. That's one area that is of concern, and we're going to be having lots of people who have consumed cannabis who are going to be on our roads, starting possibly this fall.

Secondly, edibles, which right now is not part of this legislation, but the government has indicated that they're going to review that, possibly a year from now. That, to us, is bringing in a substance, whether it's gummy bears or muffins or whatever in the household, and that's a serious concern to us.

The third one is the marketing. If we could walk away knowing that the government will commit to not opening up that Pandora's box for 10 years, then we would feel we had done our job here today.

Ms. Valleriani: I would mostly echo Dr. Jenkins' remarks around the criminalization of young people. I'm not sure if this is in the scope of the bill, but including some kind of amnesty or pardoning of convictions around cannabis-related arrests, I think, would be really important to kind of integrating more language around social justice in the cannabis act itself. I think

Je crois que les ressources éducatives, comme celles présentées par Marc Paris aujourd'hui, sont un excellent point de départ. Nous devons également intervenir auprès des groupes marginalisés qui subissent les conséquences nuisibles de manière importante et disproportionnée afin que l'on puisse mieux comprendre les besoins de ces groupes ainsi que d'autres groupes, dont les parents qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie et qui ont des besoins particuliers relativement à l'éducation de leurs enfants. Pour répondre à votre question, je ne crois pas qu'une approche globale fonctionnera; elle devra plutôt être adaptée à chaque réalité locale.

Le sénateur Munson : Je pose toujours cette question aux réunions du comité. Au Sénat, nous voulons améliorer les choses. Nous voulons améliorer les lois pour qu'elles fonctionnent pour le pays. Quelqu'un d'entre vous sait-il comment modifier la loi en vue de l'améliorer? Comme vous l'avez déjà dit, nous en sommes à un point de non-retour. Cela se passe maintenant. Cela fera partie du paysage, et nous devons l'accepter. Il est temps de passer à autre chose, mais pouvons-nous améliorer la loi de quelque façon que ce soit? Doit-on plutôt la laisser comme telle? Je serais reconnaissant si quelqu'un osait se mouiller.

Mme Jenkins : Je vais continuer de répondre. Ce qui m'inquiète, c'est le risque que la loi actuelle continue de criminaliser les jeunes pour possession ou partage avec leurs amis. Dans la situation actuelle, je crains que ces méfaits continuent de toucher les jeunes de manière disproportionnée. Je crois que cela mériterait un examen plus approfondi.

M. Paris : Je résumerais cela en trois points. Premièrement, la conduite sous l'effet de la drogue et la mesure de ses effets continuent de faire beaucoup jaser. La science n'est pas du tout au point dans ce domaine. C'est un sujet préoccupant, et il y aura sur les routes beaucoup de personnes qui ont consommé du cannabis, possiblement à compter de cet automne.

Deuxièmement, il y a les aliments à base de cannabis qui ne font pas partie de la loi en ce moment, mais le gouvernement a indiqué qu'il va revoir cela peut-être dans un an. Pour nous, cela entraînera l'introduction d'une substance — que ce soit des oursons en gelée ou des muffins — dans les ménages, et cela nous inquiète énormément.

Troisièmement, il faut penser au marketing. Si nous pouvions partir d'ici avec la certitude que le gouvernement s'engage à ne pas ouvrir cette boîte de Pandore pour les 10 prochaines années, nous aurions l'impression d'avoir fait notre travail.

Mme Valleriani : J'abonde dans le même sens que Mme Jenkins au sujet de la criminalisation des jeunes. Je ne suis pas certaine que cela figure dans le projet de loi, mais je crois qu'il serait très important de prévoir une amnistie ou un pardon pour les condamnations liées au cannabis afin d'intégrer le principe de justice sociale à la loi sur le cannabis. Je crois que le

legalization should be thought of as a social justice issue as well, particularly with its disproportionate impact on minority and Indigenous Canadians. I would flag that as something that I think really could use a lot of improvement.

Mr. O'Soup: As an Indigenous person, I think that our voice has been left out of this conversation quite a bit. I think we need to include that voice. I say that because I believe that solutions need to come from the community. It's hard to create a solution here at the Senate or in Ottawa or in Regina, from our perspective in Saskatchewan. I believe that those solutions need to be community driven. I agree with what everybody has said, that, unless we actually take those solutions and bring them and support them and resource them from our communities, then we're going to struggle. There's not going to be any sort of pan-Canadian answer to this. But I support what everybody else has said as well.

The Chair: Before I go to round two, I'd like to explore with Dr. Jenkins the education, the way of getting to youth, to help give them an understanding of the implications, and the kind of evidence that would help them make an informed decision for themselves and do it in a way that the messaging would resonate with them.

You mentioned in your opening remarks that teachers felt ill-equipped to talk to youth about cannabis, in part because it's a grey zone, not being legal. Of course, the schools come under provincial jurisdiction, but they do have the means to be able to put part of their education dollars into that system, and perhaps the federal government would be willing to help. How important is it to have the teachers better equipped to deal with this matter? As you say, it's really multi-dimensional and it's really not one-size-fits-all. I want to get a sense of how important that particular part of it might be to you.

Ms. Jenkins: Thank you for the question.

The majority of our youth populations do attend school, so it's a great opportunity to have a captive audience, so to speak. The difficulties that teachers are experiencing within the legal grey zone is the fact that some of them have personal use themselves, but they're operating within a context where it is illegal for adults as well as young people, where they are also privy to the misinformation that is so widely available to our population.

This legislation really provides the opportunity for us to educate both youth and adults, and those that are providing care and interacting with youth. Teachers are an important target of the education that we can do and, in equipping them with resources to engage in open dialogue, it's not about having the right answer, so to speak, as much as being comfortable with engaging with the uncertainty that exists and creating a space to dialogue about young people's experiences.

premier objectif de la légalisation devrait être la justice sociale, compte tenu particulièrement de l'impact disproportionné du cannabis sur les minorités et les Canadiens autochtones. Selon moi, il s'agit d'un point qui mérite une grande amélioration.

M. O'Soup : En tant qu'Autochtone, je crois que nous avons été passablement mis à l'écart de la conversation, et je tiens à ce que notre voix soit entendue. Selon moi, il faut que les solutions viennent de la collectivité. Il est difficile de formuler une solution ici au Sénat ou à Ottawa ou à Regina, pour nous qui venons de la Saskatchewan. Je crois que ces solutions peuvent être adaptées aux besoins de la collectivité. Je suis d'accord avec tout le monde pour dire que, si nous n'appuyons par ces solutions et que nous n'y affectons pas de ressources de nos collectivités, nous éprouverons des problèmes. Il ne peut pas y avoir de solutions pancanadiennes, mais je suis d'accord avec ce que tout le monde a dit.

Le président : Avant de passer à la deuxième ronde, j'aimerais explorer avec Mme Jenkins la question de l'éducation, la façon de rejoindre les jeunes, de les aider à comprendre les répercussions et de diffuser des messages qui les interpellent, ainsi que le type de preuves qui les aideraient à prendre une décision éclairée pour eux-mêmes.

Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que les enseignants se sentaient mal outillés pour parler aux jeunes du cannabis, en partie parce que c'est une zone grise, puisque ce n'est pas légal. Bien sûr, les écoles relèvent de l'administration provinciale, mais elles ont les moyens d'injecter une partie de leurs fonds consacrés à l'éducation dans ce système, et peut-être que le gouvernement fédéral serait prêt à aider. À quel point est-il important que les enseignants soient mieux outillés pour faire face à cette question? Comme vous le dites, c'est vraiment multidimensionnel et ce n'est vraiment pas une solution adaptée à tous. J'aimerais me faire une idée de l'importance que cette partie particulière pourrait revêtir pour vous.

Mme Jenkins : Merci de poser la question.

La majorité de nos jeunes fréquentent l'école, donc c'est une excellente occasion d'avoir un public captif, pour ainsi dire. Les difficultés que les enseignants éprouvent dans cette zone grise juridique tiennent au fait que certains d'entre eux en consomment eux-mêmes à des fins personnelles, mais ils évoluent dans un contexte où c'est illégal pour les adultes ainsi que pour les jeunes, et ils sont aussi exposés à l'information erronée qui est si largement accessible à notre population.

Le projet de loi nous fournit vraiment l'occasion d'éduquer les jeunes aussi bien que les adultes, ainsi que ceux qui fournissent des soins et interagissent auprès des jeunes. Les enseignants sont une cible importante de la sensibilisation que nous pouvons faire et, si on les outille avec les ressources nécessaires pour participer à un dialogue ouvert, il s'agit non pas tant d'avoir la bonne réponse, disons, que d'être à l'aise avec l'incertitude qui existe et

de créer un espace pour le dialogue au sujet des expériences des jeunes.

The Chair: Do you have any sense that the provinces are engaging in that possibility? They do have some aspects of Bill C-45 under their control, both legislatively and also in terms of policy and financial means? Are there one or two provinces that are doing it well that perhaps we should be looking at? We are going to talk to provinces, by the way.

Ms. Jenkins: Most of my engagement has been more at the municipal level or, for example, at the school board level. There are absolutely efforts to better incorporate both substance use education and mental health education into our school system. I think there's an opportunity here to dovetail with some of the mental health education that's happening and make sure this enters into our curricula. I think the schools recognize the role they have to play in providing that form of education to our young population. There's an openness to that.

The Chair: What about the medical officer of health for Canada? What about our federal institution in terms of the educational factor? What role do you think it could play?

Ms. Jenkins: I think in terms of broad public awareness campaigns, there's an important role to play, and then perhaps working with provinces to find local solutions.

The Chair: I have one more minute in my time, if anyone else would like to add something.

Mr. O'Soup: I was a teacher and educator in my previous life, but once a teacher, always a teacher, is what we say. I agree with Dr. Jenkins that education is a key component to this and using teachers in our school system because we do have that captive audience.

But there is a large proportion of these kids that we would miss if we just used the education system. There's a large number of kids that are absent, that are truant, and, anecdotally speaking, a lot of those kids are the kids we're trying to target here. That's the thing. We need to find them where they're at. Those are in youth centres, Indian and Metis friendship centres, in different places than in school. They might attend school once or twice a week and, if you're lucky enough, that might be the day they get that drug or cannabis education, but we need to find them and we need to meet them where they're at. Sometimes that's not school. These are the most vulnerable kids and youth that we're looking to educate, and they're the ones that may be missing out if we just do it that way. I think we need to find other avenues to educate them.

Le président : Avez-vous l'impression que les provinces se livrent à cette possibilité? Contrôlent-elles certains aspects du projet de loi C-45, tant les aspects législatifs que ceux qui concernent les moyens stratégiques et financiers? Y a-t-il une ou deux provinces qui le font bien que nous pourrions peut-être examiner? Nous allons parler aux provinces, soit dit en passant.

Mme Jenkins : J'ai surtout discuté avec des intervenants à l'échelon municipal ou, par exemple, à l'échelon des conseils scolaires. Absolument, des efforts sont déployés afin de mieux intégrer l'éducation relative à la consommation de substances à la santé mentale dans notre système scolaire. Je pense qu'il y a là une occasion de nous harmoniser avec une partie de l'éducation en matière de santé mentale qui se fait et de nous assurer que cela entre dans notre programme. Je pense que les écoles reconnaissent le rôle qu'elles doivent jouer pour fournir cette forme d'éducation à nos jeunes. Il y a une ouverture à cet égard.

Le président : Qu'en est-il du médecin hygiéniste du Canada? Qu'en est-il de notre institution fédérale en ce qui concerne le facteur d'éducation? Quel rôle devrait-elle jouer à votre avis?

Mme Jenkins : En ce qui concerne les vastes campagnes de sensibilisation du public, je pense qu'il y a un rôle important à jouer, et il s'agit peut-être de travailler avec les provinces à trouver des solutions locales.

Le président : Il me reste une minute de plus, s'il y en a parmi vous qui aimeraient ajouter quelque chose.

M. O'Soup : J'ai été enseignant et éducateur dans une vie antérieure, mais lorsqu'on devient enseignant, c'est pour la vie, comme on dit. Je suis d'accord avec Mme Jenkins pour dire que l'éducation est un élément essentiel et que nous devrions utiliser les enseignants de notre système scolaire, parce que nous avons ce public captif.

Mais il y a une grande partie de ces enfants que nous oublierions si nous utilisons seulement le système d'éducation. Un grand nombre d'enfants sont absents, font l'école buissonnière et, soit dit en passant, beaucoup de ces enfants sont ceux que nous essayons de cibler ici. C'est le problème. Nous devons les trouver où qu'ils soient. Ils sont dans des centres de jeunesse, des centres d'accueil indiens et métis, ailleurs qu'à l'école. Ils vont peut-être aller à l'école une ou deux fois par semaine et, si vous êtes assez chanceux, cela pourrait être le jour où ils reçoivent cette formation sur les drogues ou le cannabis, mais nous devons les trouver et nous devons les rencontrer où ils sont. Parfois, ce n'est pas l'école. Ce sont les enfants et les jeunes les plus vulnérables que nous cherchons à éduquer, et ce sont ceux qui pourraient être oubliés si nous procédons seulement de cette façon. Je pense que nous devons trouver d'autres avenues pour les éduquer.

The Chair: Good point, and my time is up. Let me go to the second round. Thank you for those responses.

Senator Seidman: Again, thank you for helping us understand some of the issues related to this legislation, which is really important to Canadians altogether.

I'm on my iPad here, and I'm on the Government of Canada's website. They have a new website that's supposed to answer everybody's questions about cannabis. It says your cannabis questions answered, get the honest facts, cannabis health effects. If you go down here, short-term effects, long-term effects, how can cannabis affect young people's health? It says youth are especially vulnerable to the effects of cannabis as research shows the brain is not fully developed until the age of around 25.

Then if you click on "youth are especially vulnerable," it tells you health effects on youth:

> Research shows the brain is not fully developed until around age 25. Thus, youth are especially vulnerable to the effects of cannabis on brain development and function. The THC in cannabis affects the same biological system in the brain that directs brain development.

Mr. O'Soup, I'd like to go back to the question about THC level. In your media advisory that you put out at the end of 2017, you did recommend that the harmful effects of cannabis be addressed by setting potency limits for cannabis products and that cannabis quantities and potency be restricted for those under the age of 25. Of course, that accords with what we read on the Government of Canada's own website that the THC level has a direct impact on the developing brain and is especially challenging for those under 25 as a result.

You go on to say, "Similar to what has already been proposed for alcohol products, we recommend that higher taxation levels be applied to higher potency products."

Could you help us understand what you are saying, suggesting.

Mr. O'Soup: For us, our mandate goes to the age of 18, but as a council and as we researched this, we came across some of the science. We're hearing that there's conflicting information on all levels. Some say no, some say yes. Our doctor over there said we can get equal piles. But our role is to ensure the safety

Le président : C'est un bon point, et mon temps est écoulé. Permettez-moi de passer à la deuxième ronde. Merci d'avoir fourni ces réponses.

La sénatrice Seidman : Encore une fois, merci de nous aider à comprendre certains des enjeux liés au projet de loi, qui est vraiment important pour les Canadiens dans leur ensemble.

J'utilise mon iPad ici et je suis sur le site web du gouvernement du Canada. Il a un nouveau site web qui est censé répondre aux questions que tout le monde se pose au sujet du cannabis. On dit qu'on répondra à vos questions au sujet du cannabis, que vous obtiendrez les faits réels, que vous connaîtrez les effets du cannabis sur la santé. Si vous descendez ici, on a les effets à court terme, les effets à long terme et les effets du cannabis sur la santé des jeunes. On dit que les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets du cannabis, puisque les recherches montrent que le cerveau n'est pas entièrement développé avant l'âge de 25 ans environ.

Puis, si vous cliquez sur « les jeunes sont particulièrement vulnérables », on vous indique les effets sur la santé des jeunes :

> Les recherches montrent que le cerveau n'est pas entièrement développé avant l'âge de 25 ans environ. Par conséquent, les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets du cannabis sur le développement du cerveau et le fonctionnement. Le THC présent dans le cannabis agit sur le même système biologique du cerveau responsable du développement du cerveau.

Monsieur O'Soup, j'aimerais revenir à la question concernant le niveau de THC. Dans l'avis aux médias que vous avez fait paraître à la fin de 2017, vous avez recommandé que l'on tienne compte des effets néfastes du cannabis en établissant des limites de puissance pour les produits du cannabis et que les quantités de cannabis et la puissance soient limitées pour les gens âgés de moins de 25 ans. Bien sûr, cela concorde avec ce que nous avons lu sur le site web du gouvernement du Canada lui-même, c'est-à-dire que le taux de THC a des répercussions directes sur le développement du cerveau et que cette substance est donc particulièrement dangereuse pour les gens âgés de moins de 25 ans.

Vous poursuivez en disant ceci : « À l'instar de ce qui a déjà été proposé pour les produits alcoolisés, nous recommandons que des niveaux de taxation supérieurs soient appliqués aux produits à puissance supérieure. »

Pourriez-vous nous aider à comprendre ce que vous dites ou suggérez?

M. O'Soup : Notre mandat va jusqu'à l'âge de 18 ans, mais en tant que comité, et comme nous avons fait des recherches sur le sujet, nous sommes tombés sur une partie des renseignements scientifiques. Nous entendons dire qu'il y a des renseignements conflictuels à tous les chapitres. Certains disent « non », d'autres

and protection of children, so we tend to err on the side of protecting and safety. Depending on which side you end up on, my role is to ensure that those kids are safe and protected and to err on safety. That's why we tend to slant ourselves to that direction. I would rather know in a year that we made a decision and we made the right decision than not knowing, and we made a safe decision for our kids.

It's really difficult because we don't have that legislation to cover 19 to 25 within our office, but we felt that it was important to protect those children as they transitioned into adulthood.

Senator Seidman: Sure, and that's an admirable goal.

Ms. Valleriani: I wanted to add that when we're talking about young people from 18 to 25, we also need to recognize that they are adults by every societal measure. They vote. They can own firearms. A lot of young people in their early twenties are starting careers and families. They're making choices every day around their health. It seems more pragmatic to have these conversations with young people, make sure that sensible education is available and then have them make choices, as they do with anything else in their life that's related to their health. It's really important to remember that these aren't children, that we're talking about young adults.

Mr. Barnes: The latest news from NIDA, the National Institute on Drug Abuse, which funds 85 per cent of the world's research in addiction, is that the brain matures at 31 to 34 years old.

The Chair: There we go.

Mr. Barnes: And some never mature.

The Chair: We're next.

Mr. Barnes: The fundamentals of neuroscience would tell us that three things are necessary: frequency, potency and content. You can't look at potency in isolation of everything else. Is one glass of 80-proof booze more powerful than two glasses of 40-proof?

The Chair: It depends on what time you have between the two. Sorry, I had to.

Senator Petitclerc: I will ask a question, and I would like to have everyone's answer, if possible. It doesn't have to be a long answer.

disent « oui ». M. Barnes ici présent a dit que nous pouvions obtenir des piles égales, mais notre rôle est d'assurer la sécurité et la protection des enfants, et nous avons donc tendance à privilégier la protection et la sécurité. Selon le côté où vous êtes, mon rôle est de m'assurer que ces enfants sont en sécurité et protégés et de privilégier la sécurité. C'est pourquoi nous avons tendance à nous orienter dans cette direction. Dans un an, je préférerais savoir que nous avons pris la bonne décision pour protéger nos enfants plutôt que d'ignorer si nous avons fait la bonne chose.

C'est vraiment difficile, parce que, en raison du mandat que nous confère la loi, nous ne pouvons nous occuper des jeunes de 19 à 25 ans, mais nous avions l'impression que c'était important de les protéger tandis qu'ils passent à l'âge adulte.

La sénatrice Seidman : Bien sûr, et c'est un but admirable.

Mme Valleriani : J'aimerais ajouter que lorsque nous parlons des jeunes de 18 à 25 ans, nous devons aussi reconnaître que ce sont des adultes selon chaque mesure sociétale. Ils votent. Ils peuvent posséder des armes à feu. Beaucoup de jeunes au début de la vingtaine commencent leur carrière et fondent une famille. Ils font des choix chaque jour concernant leur santé. Il semble plus pragmatique de tenir ces conversations avec les jeunes, de s'assurer qu'une éducation adéquate est accessible, puis de leur demander de faire des choix, comme ils le font avec toute autre chose dans la vie qui concerne leur santé. C'est vraiment important de se rappeler que ce ne sont pas des enfants, que nous parlons de jeunes adultes.

M. Barnes : Selon les plus récentes nouvelles du NIDA, le National Institute on Drug Abuse, qui finance 85 p. 100 de la recherche mondiale sur la dépendance, le cerveau atteint sa maturité entre 31 et 34 ans.

Le président : Et voilà.

M. Barnes : Et certains n'arrivent jamais à maturité.

Le président : Nous sommes les prochains.

M. Barnes : Les principes fondamentaux des neurosciences nous diraient que trois choses sont nécessaires : la fréquence, la puissance et le contenu. Vous ne pouvez examiner la puissance indépendamment de tout le reste. Un verre de spiritueux dont la teneur en alcool est de 40 p. 100 est-il plus puissant que deux verres ayant une teneur en alcool de 20 p. 100?

Le président : Cela dépend de la période entre les deux. Désolé, je devais le dire.

La sénatrice Petitclerc : Je vais poser une question et j'aimerais obtenir la réponse de tout le monde, si possible. Cela n'a pas à être une longue réponse.

Ever since we started to study this bill and everybody has become introduced to it, it's been presented as a public health approach and policy. We hear often about two problems: the illicit market and the fact that our youth are among the highest consumers in the world. That really troubles me and many Canadians, you included.

Depuis que nous avons commencé l'étude du projet de loi et que tout le monde en a pris conscience, on le présente comme une approche et une politique en matière de santé publique. Nous entendons souvent parler de deux problèmes : le marché illicite et le fait que nos jeunes sont parmi les plus grands consommateurs au monde. Cela me trouble vraiment, tout comme de nombreux Canadiens, vous y compris.

I'm trying to get a bit of an answer in terms of how confident we can be, not only with the bill itself but with the investment and the added investment that's been committed by this government in terms of awareness, education and research. This bill will also provide for research, and that's never been done in the past. I know you're not going to like me, but how successful do you think we can be with this approach if one of the goals is to not be the highest consumer in the world when it comes to our youth? How confident are we that this will in fact lower the consumption by our youth? If you're not so confident, what else do we need to add to make sure that we do have success?

J'essaie d'obtenir une certaine forme de réponse en ce qui concerne la confiance que nous pouvons avoir, à l'égard non seulement du projet de loi lui-même, mais aussi de l'investissement et de l'investissement ajouté que le gouvernement s'est engagé à fournir en ce qui concerne la sensibilisation, l'éducation et la recherche. Le projet de loi prévoit également de la recherche, et cela n'a jamais été fait par le passé. Je sais que vous n'allez pas m'aimer, mais à votre avis, quelles sont nos chances de réussite dans le cadre de cette approche si l'un des objectifs est que nos jeunes cessent d'être parmi les plus grands consommateurs au monde? À quel point pensez-vous que cela permettrait en réalité de réduire la consommation de nos jeunes? Si vous n'êtes pas si convaincus, que devons-nous ajouter d'autre pour nous assurer de réussir?

Ms. Valleriani: The first thing I note is that I echo the concerns. There's kind of a tension between the elimination of the illicit market and ensuring that we're protecting youth around access and availability. If you want to remove the illicit market, you kind of open the floodgates so that people can access the products they want in a regulated and legal market.

Mme Valleriani : La première chose que je signale, c'est que j'abonde dans le même sens. Il y a une forme de tension entre l'élimination du marché illicite et le fait de s'assurer que nous protégeons les jeunes quant à l'accès. Si vous voulez éliminer le marché illicite, vous ouvrez en quelque sorte les vannes pour que les gens puissent accéder aux produits qu'ils veulent dans un marché réglementé et légal.

In terms of addressing this question around youth access and what we can anticipate, what's really different from anything that we're seeing in the U.S. is this really tightly restricted approach to legalization. I would argue that what we're seeing in the U.S. kind of mirrors more of a commercialized approach, and I think our approach of starting small and opening it up — for example, moving to legalize things like edibles a year from now — is the right approach. That will help us monitor the impact on young people as well as the Canadian population health more generally. We'll likely see a lot of promising results because our approach is different. We can learn things from the United States from particular jurisdictions that have legalized cannabis but also recognize that our approach is much stricter and premised on public health.

Pour ce qui est de répondre à cette question concernant l'accès des jeunes et ce que nous pouvons prévoir, ce qui est vraiment différent de tout ce que nous avons vu aux États-Unis, c'est cette approche vraiment fortement limitée à l'égard de la légalisation. Je dirais que ce que nous voyons aux États-Unis reflète en quelque sorte davantage une approche de commercialisation, et je pense que notre approche, où l'on commence tranquillement pour ensuite étendre la légalisation — par exemple, en légalisant des choses comme les produits comestibles après un an —, est la bonne approche. Nous pourrons ainsi surveiller les répercussions chez les jeunes ainsi que sur la santé de la population canadienne de façon plus générale. Nous verrons probablement beaucoup de résultats prometteurs, parce que notre approche est différente. Nous pouvons apprendre des choses des États-Unis, d'administrations particulières qui ont légalisé le cannabis, mais aussi reconnaître que notre approche est beaucoup plus stricte et qu'elle repose sur la santé publique.

Mr. Barnes: We're really stiff in how we police this problem, and yet we achieve number 1 and number 2 ranking in the World Health Organization literature. I don't understand that.

M. Barnes : Nous faisons preuve d'une grande rigueur par rapport à la façon dont nous réglementons ce problème, et pourtant nous arrivons aux premier et deuxième rangs dans la documentation de l'Organisation mondiale de la Santé. Je ne comprends pas.

Mr. Paris: And there is no answer. I support what you're saying. We need to know more, and the only way we'll know more is to forge ahead prudently, slowly and try to assess the impact it has over 12 and 18 months on different communities, among others, and also the levels of consumption. How many adults will start, saying, "Hey, you know what, I'm going to try this. Instead of buying beer this time, I'm going to buy a joint." We don't know that. We don't know if it's going to increase. We can see what's happening in some states in the U.S., but we can't necessarily say it will be the same here.

The way forward is prudence and lots of national study, which is something we've always lacked in drug studies. There are no national studies — very few. So we're encouraging national studies, not just one province or another, because it's always mixing apples and oranges.

Ms. Jenkins: We don't know whether the outcome will be a decrease in use. We can be pleased to know that we are seeing a trajectory toward decreased use — or at least stabilization elsewhere. Beyond the use generally, whether somebody has used or not, we can start through legalization to better target the populations that experience harms from use.

Senator Omidvar: I would like to address this question to each one of you in turn. Whoever goes first, I don't really care.

You answered Senator Campbell's question on whether you support legalization. I want to go a little deeper and ask you about your views on age of access in the bill. The government has set it at age 18 and is allowing provinces to enact their own legislation. What is your position on what the age of access should be? What are the advantages and disadvantages of keeping it at 18 or raising it to 21, 25 or 34, as someone has suggested?

Mr. Barnes: Again, looking at the principles of addiction and the studies done in the States, a fellow by the name of Michael Dennis processes all of the data the federal government gets. They looked at data and found that the experimentation curve starts at 10, 11 and 12 years old. By 15, you're really churning along at a good speed. You peak at the age of 18 to 21, and you go through a maturation process — you get married, you have a job, you have responsibilities. You don't go out and get bombed every weekend with your buds. You mature out, but there's still a large proportion that continues using. The sooner we can get people to shift the top of the bell curve over to the 21 marker as opposed to the 18 or the 15, the better off we will be in the

M. Paris : Et il n'y a pas de réponse. Je suis d'accord avec ce que vous dites. Nous devons en savoir davantage, et la seule façon d'y arriver, c'est d'avancer prudemment, lentement, et d'essayer d'évaluer les répercussions que cela peut avoir, sur 12 et 18 mois, sur des collectivités différentes, entre autres, et aussi sur les taux de consommation. Combien d'adultes commenceront à dire : « Hé, vous savez quoi, je vais essayer cela. Plutôt que d'acheter de la bière cette fois-ci, je vais acheter un joint. » Nous ne le savons pas. Nous ne savons pas si la consommation va augmenter. Nous pouvons voir ce qui se produit dans certains États américains, mais nous ne pouvons pas nécessairement dire que ce sera la même chose ici.

Pour l'avenir, il faut user de prudence et mener beaucoup d'études nationales, quelque chose qui nous a toujours fait défaut dans les études sur les drogues. Il n'y a pas d'études nationales, ou il y en a très peu. Nous encourageons donc les études nationales, pas seulement celles portant sur une province ou une autre, parce que c'est toujours comme mélanger les pommes et les oranges.

Mme Jenkins : Nous ne savons pas si le résultat sera une diminution de la consommation. Nous pouvons être ravis de constater une tendance de consommation à la baisse, ou au moins une stabilisation, quelque part. Au-delà de la consommation en général, que quelqu'un ait consommé ou non, nous pouvons commencer grâce à la légalisation à mieux cibler les populations qui subissent des méfaits liés à la consommation.

La sénatrice Omidvar : J'aimerais adresser cette question à chacun d'entre vous, l'un après l'autre. Qui répond en premier m'importe peu.

Vous avez répondu à la question du sénateur Campbell qui visait à savoir si vous soutenez la légalisation. J'aimerais approfondir un peu plus le sujet et vous demander votre point de vue sur l'âge de l'accès qui figure dans le projet de loi. Le gouvernement a fixé l'âge à 18 ans et permet aux provinces de faire adopter leur propre législation. Quel est votre avis sur l'âge de l'accès? Quels sont les avantages et les inconvénients de garder cet âge à 18 ans ou de hausser l'âge à 21, 25 ou 34 ans, comme quelqu'un l'a suggéré?

M. Barnes : Encore une fois, si on examine les principes de la dépendance et les études réalisées aux États-Unis, un homme du nom de Michael Dennis traite toutes les données que le gouvernement fédéral reçoit. On a examiné des données et constaté que la courbe de l'expérimentation commence à 10, 11 et 12 ans. À 15 ans, vous êtes déjà sur une bonne lancée. Vous atteignez un sommet à l'âge de 18 à 21 ans et vous commencez à devenir plus mature : vous vous mariez, vous occupez un emploi, vous avez des responsabilités. Vous n'allez pas trinquer chaque fin de semaine avec vos amis. Les gens deviennent plus matures, mais une grande proportion continue d'en consommer. Le plus tôt nous pouvons déplacer le sommet de la courbe vers le marqueur de 21 ans plutôt que ceux de 18 ou de 15 ans, mieux

residue that will become our permanent addicts and cost us a fortune.

Ms. Jenkins: The current system, where it's illegal for everyone, hasn't managed to effectively address adolescent use. The age of 18 is pragmatic, reality-based and helps us to not further criminalize young people's use, which is happening at a mean age of 15 in most places in Canada.

Mr. Paris: It's interesting that in the U.S., the minimum age is 21 for both alcohol and pot.

The Chair: Does anybody else want to weigh in on this?

Senator Omidvar: I want to get everybody on the record for this.

Mr. O'Soup: For the population I'm representing, the minimum would be 18, but I would have to agree with Mr. Barnes that if we base it on the research, when it starts to go down, let's let those kids mature. For the kids I represent, it has to be at least 18. For me, that's minimum, but I think it's got to be higher.

Ms. Valleriani: I'll again echo some of the comments of Dr. Jenkins. We've tried banning it outright. That doesn't work to stop young people to access cannabis.

I also take the point about the age of access being 21 in the United States, but the key point there is that it mirrors their alcohol process, which is what we're largely seeing across provinces.

Because 18 to 25 have the highest use and are also criminalized at the highest rate, we owe it to them to include them in a legal and regulated market. Points of access, such as sale and regulated stores, are the places where they hopefully can get education in harm reduction. That's something that wouldn't be available on an illicit market. Also the product information and tested and regulated access is important.

Senator Poirier: Just a follow-up from the first question I had about the education and age, when we had the minister here a while back and we questioned about how we are getting the education and educating the people on cannabis and the pros and cons and importance of it, there was a lot of talk about things being put out on social media. But last weekend when I was back home — I live in a small rural community — I spoke with students around 12 years old, Grade 7, and asked them, just out of curiosity, what do you know about cannabis? Do you know

s'en portera la société qui devra prendre en charge les personnes restantes, qui deviendront des toxicomanes permanents et qui lui coûteront une fortune.

Mme Jenkins : Le système actuel, où c'est illégal pour tout le monde, n'a pas réussi à s'attaquer avec efficacité à la consommation des adolescents. L'âge de 18 ans est pragmatique et fondé sur la réalité, et il nous aide à ne pas criminaliser davantage la consommation des jeunes, qui commence à un âge moyen de 15 ans dans la plupart des endroits au Canada.

M. Paris : Il est intéressant de constater qu'aux États-Unis, l'âge minimal est de 21 ans pour l'alcool et la marijuana.

Le président : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui aimerait intervenir à ce sujet?

La sénatrice Omidvar : J'aimerais obtenir le point de vue de tout le monde aux fins du compte rendu.

M. O'Soup : Pour la population que je représente, l'âge minimum serait de 18 ans, mais je suis d'accord avec M. Barnes pour dire que si nous l'établissons à partir des recherches, lorsque la consommation commence à diminuer, nous devrions laisser ces enfants prendre de la maturité. Pour les enfants que je représente, cela doit être au moins 18 ans. Pour moi, c'est un minimum, mais je pense que l'âge devrait être plus élevé.

Mme Valleriani : Je vais encore une fois me faire l'écho des commentaires de Mme Jenkins. Nous avons essayé de le bannir carrément. Cela ne fonctionne pas pour freiner l'accès des jeunes au cannabis.

Je comprends aussi le point soulevé concernant l'âge minimal de 21 ans aux États-Unis, mais l'élément essentiel, c'est que cela reflète le processus concernant l'alcool dans ce pays, et nous voyons cette approche être largement adoptée par les provinces.

Puisque les gens âgés de 18 à 25 ans représentent les plus grands consommateurs et sont aussi les plus criminalisés, nous leur devons bien de les inclure dans un marché légal et réglementé. Les points d'accès, comme les boutiques de vente et les boutiques réglementées, sont les lieux où — nous l'espérons — ils peuvent obtenir de l'éducation sur la réduction des méfaits. C'est quelque chose qui ne serait pas accessible dans un marché illicite. De plus, l'information sur le produit et l'accès à des produits testés et réglementés sont importants.

La sénatrice Poirier : Juste pour donner suite à la première question que j'ai posée au sujet de l'éducation et de l'âge, lorsque nous avons reçu la ministre, il y a un certain temps, et que nous lui avons demandé comment nous éduquions les gens par rapport au cannabis et l'avons interrogée au sujet des avantages et des inconvénients et de l'importance de ces activités, nous avons beaucoup discuté de choses qui étaient affichées sur les médias sociaux. Mais la semaine dernière, lorsque j'étais de retour à la maison — je vis dans une petite

what it is? Do you follow social media? Do they talk about it at school? Is there anything they're learning about it at school?

To my surprise, they knew it was a drug. They knew some people were out there smoking it. They did not follow social media and Twitter and things like that, and at school the teacher just said, "Don't take drugs; it's not good for you." That's as much education as they got.

Can you share with us what you think would be an appropriate age that we should start teaching? Right now we are talking about the 12-year-olds, and it's the 12-year-olds I'm talking to. They can have the 5 grams and that's where it's starting. Obviously, in our minds, that means we're saying there are already children at that young age that are consuming or have it. What would be an age that you would recommend that we should start educating? How can we go about providing the education that we need? If not through the home system, then some way through the parent system or, like you were saying, different organizations, and what age do you think we should start doing that?

Ms. Jenkins: As you've mentioned, with the legalization and the 12 years old, the earlier the better. Young people are largely aware of what cannabis is or it being a substance out there that people use. The opportunity to start engaging them as early as possible, in the early primary years, in discussions about this substance is important. It also helps to normalize that discussion and make it a part of normal interactions that a young person has with a parent so they're comfortable coming to them later on in life about that issue. That would also help to decrease stigma that surrounds that and other mental health and substance-use issues so there is that opportunity to seek help more openly when needed.

Mr. O'Soup: I would say as a teacher, as a parent — and I would liken this to our mental health research on suicides. In our research, we found children as young as six years old dying by suicide. So when is too early? It's never too early to start having that discussion. Of course, it has to be age-appropriate and at their level of understanding. We have to make sure that it's not scaring them but educating them.

As young as people are being introduced to it, that's as young as they should be educated about it. I liken it to the residential school system. Someone asked me one time, "How soon should we be teaching our kids about the residential school system?" I said, "Well, how young were they when they were taken away

collectivité rurale —, j'ai parlé à mes étudiants de 7e année, qui ont environ 12 ans, et je leur ai demandé, par simple curiosité, ce qu'ils connaissaient au sujet du cannabis. Savez-vous ce que c'est? Suivez-vous les médias sociaux? En parlent-ils à l'école? Y a-t-il quelque chose qu'ils ont appris à ce sujet à l'école?

À ma surprise, ils savaient que c'était une drogue. Ils savaient que certaines personnes en fumaient. Ils ne suivaient pas les publications sur les médias sociaux ou Twitter et des choses du genre, et à l'école, l'enseignant leur a juste dit : « Ne prenez pas de drogues; ce n'est pas bon pour vous. » C'est tout ce qu'ils ont reçu en matière d'éducation.

Pouvez-vous nous dire, à votre avis, quel âge serait approprié pour commencer à éduquer les jeunes sur le sujet? En ce moment, nous parlons d'enfants d'environ 12 ans, et c'est à eux que je m'adresse. Ils peuvent posséder les 5 grammes, et c'est là que ça commence. Évidemment, dans notre tête, cela signifie que nous disons qu'il y a déjà des enfants à ce jeune âge qui en consomment ou en possèdent. À votre avis, quel âge serait recommandé pour commencer à éduquer les jeunes? Comment pouvons-nous fournir l'éducation dont nous avons besoin? Si cela ne se fait pas à la maison, il faut trouver une façon au moyen du système parental ou, comme vous le disiez, de différentes organisations. À quel âge croyez-vous que nous devrions commencer à le faire?

Mme Jenkins : Comme vous l'avez dit, avec la légalisation et les jeunes de 12 ans, le plus tôt sera le mieux. Les jeunes sont tout à fait au courant de ce qu'est le cannabis ou du fait que c'est une substance que les gens consomment. L'occasion de commencer à les faire participer le plus tôt possible, dès les premières années d'école, à des discussions au sujet de cette substance est importante. Cela aide aussi à normaliser cette discussion et à l'intégrer aux interactions normales qu'un jeune a avec un parent, de sorte qu'il soit à l'aise d'aborder avec lui cette question plus tard dans la vie. Cela aiderait aussi à diminuer la stigmatisation qui entoure la consommation et d'autres enjeux liés à la santé mentale et à la consommation de substances, de sorte qu'on puisse aller chercher plus ouvertement de l'aide, au besoin.

M. O'Soup : C'est mon point de vue comme enseignant et parent, et je comparerais cela à notre recherche en santé mentale sur le suicide. Dans notre recherche, nous avons constaté que des enfants âgés d'à peine six ans se suicidaient. Donc, à quel âge est-ce trop tôt? Il n'est jamais trop tôt pour commencer à avoir cette discussion. Bien sûr, cela doit être approprié à l'âge et au niveau de compréhension de l'enfant. Nous devons nous assurer de ne pas effrayer les jeunes, mais de les éduquer.

Aussitôt que les jeunes apprennent que cette drogue existe, c'est à ce moment-là qu'ils devraient être renseignés à ce sujet. Je compare cela au système des pensionnats. Quelqu'un m'a demandé une fois : « À partir de quand devrions-nous parler à nos enfants du système des pensionnats? » J'ai répondu : « Eh

from their parents?" They were four or five years old. That's when we can start educating them. I believe this can apply in this area as well.

The Chair: There is this provision in the bill that any underage youth who is caught with 5 grams or less would not be in any way criminalized or punished by federal law, but it does open the door to provincial governments to have some restriction. A lot of them are saying so far that they're not going to allow even this 5 grams to be carried by underage youth.

A couple of them are suggesting fines similar to a young person having alcohol or some other substance, but I want to ask you about alternate ways. I want to ask you about a restorative justice approach. Would you see that as making some sense as well other than just fines? Is there some other method that might better get the point home?

Ms. Jenkins: One of the opportunities that a restorative justice framework offers, for example, is that opportunity to create a connection with a young person. That is one of the key things we need as well. A ticket, again, can disproportionately have adverse consequences for populations who experience socio-economic disadvantage, for example. Beyond just punishment, it doesn't provide the opportunity to connect, to provide support, to do that one-on-one educational intervention that could take place with an approach where you have a relationship that's formed.

Mr. Barnes: If a police officer has discretion to issue or not to issue the ticket in the same way that he does under the Youth Criminal Justice Act, that makes sense. But what do you do with a kid who has just been given his fifth ticket and the first four remain unpaid? Trafficking is his best source of supply to pay his fines.

The Chair: Restorative justice seems to get good marks.

Ms. Valleriani: Discretion has the potential to be very problematic, and that's why we see particular populations of young people being disproportionately criminalized because there is a decision there that police officers are able to make on whether or not to hand out tickets. That's why we see such a gap in who is getting criminalized for simple possession of cannabis. I would flag that ticketing can be one option that provinces are certainly reaching to, but we also have to be cognizant of what that might look like in terms of who is being ticketed.

bien, quel âge avaient-ils lorsqu'on les a séparés de leurs parents? » Ils avaient quatre ou cinq ans. C'est à ce moment que nous pouvons commencer à les éduquer. Je crois que cela s'applique dans ce domaine également.

Le président : Il y a dans le projet de loi cette disposition selon laquelle tout jeune qui n'a pas l'âge réglementaire qui est pris en possession de 5 grammes ou moins ne serait en aucune façon criminalisé ou puni par la loi fédérale, mais cela ouvre la porte aux gouvernements provinciaux pour imposer une certaine restriction. Beaucoup d'entre eux disent que jusqu'à présent, ils ne vont pas permettre que des jeunes n'ayant pas l'âge réglementaire soient même en possession de 5 grammes.

Quelques-uns d'entre eux suggèrent des amendes semblables à celles imposées à un jeune qui possède de l'alcool ou une autre substance, mais j'aimerais vous parler de moyens de rechange, notamment d'une approche de justice réparatrice. À votre avis, cela serait-il aussi logique, mis à part les simples amendes? Y a-t-il une autre méthode qui pourrait permettre de mieux faire passer le message?

Mme Jenkins : Une des occasions qu'un cadre de justice réparatrice offre, par exemple, c'est celle de créer un lien avec le jeune. C'est une des choses essentielles dont nous avons besoin également. Encore une fois, une contravention peut avoir des conséquences négatives disproportionnées pour les populations qui sont désavantagées sur le plan socioéconomique, par exemple. Au-delà de la simple punition, ce système n'offre pas la possibilité d'établir des liens, de fournir du soutien, de fournir cette intervention éducative individuelle qui pourrait avoir lieu avec une approche où une relation est établie.

M. Barnes : Si un agent de police a le pouvoir discrétionnaire de remettre ou non la contravention de la même façon que lui permet la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, c'est logique. Mais que faites-vous d'un enfant qui vient de recevoir sa cinquième contravention et dont les quatre premières demeurent impayées? Le trafic est sa meilleure source de revenus pour payer ses amendes.

Le président : La justice réparatrice semble donner de bons résultats.

Mme Valleriani : Le pouvoir discrétionnaire peut être très problématique, et c'est pourquoi nous voyons des populations particulières de jeunes qui sont criminalisés de façon disproportionnée, parce que les agents de police peuvent décider ou non de remettre des contraventions. C'est pourquoi nous voyons un si grand écart quant à ceux qui sont criminalisés pour possession simple de cannabis. J'aimerais signaler que l'émission de contraventions peut être une option vers laquelle des provinces tendent assurément, mais nous devons savoir à quoi cela pourrait ressembler en ce qui concerne ceux qui reçoivent les contraventions.

Mr. O'Soup: Part of my role is to go into our youth corrections facilities where we see all of the kids up to 18 that are in these facilities. On an everyday basis, I have staff going in there, and the proportion of Indigenous children in there on any given day is 100 per cent. We really need to consider this group of young people as we make these decisions about them.

I love our police and the work they do, but there are a lot of issues when it comes to our Indigenous children. Ticketing and fining them will keep that target on their back. I don't want to see any more of our kids in our systems. I can't speak for any other province and the number of children and youth in their corrections facilities, but we are far overrepresented so we need to find alternatives. Even with the 5 grams, why is an adult allowed to do that and not our kids? I am trying to protect them, but I also don't want them to fill up our jail systems because that just leads them into our adult correction facilities, and then we're way over-proportioned there as well. We need to consider that.

The Chair: Smoking cannabis is the most common form of consumption of it. We have had campaigns for a number of years trying to reduce tobacco smoking among adults and youth, and there have been substantial reductions of tobacco smoking in our country. I don't have any statistics particularly on youth. The Non-Smokers' Rights Association thinks it has gone from 50 per cent in the 1960s to 15 per cent in 2013, which is a big reduction. Perhaps part of it is due to the packaging and the campaigns that have been held, and perhaps people just waking up to the knowledge of how harmful it is a key part of it, as well. Would these anti-smoking campaigns that we've had for tobacco work in terms of smoking of cannabis by youth?

Ms. Valleriani: I worked on a study during my PhD and we published an article in 2016 around the de-normalization of tobacco. A lot of it was linked to big policy changes in terms of packaging and the like, so those things are one tool that is effective in reducing rates of smoking. This project looked at four cities, and it looked at young adults' tobacco use rates. What we found was one the most common reasons people reduced tobacco use over the long term was because the health harms were becoming increasingly known. It was actually the health harms that led to a drastic reduction in tobacco use, so I would say that while packaging and labelling requirements are part of a strict regulatory policy, that is just one piece. I think that education and harm reduction are the others.

M. O'Soup : Une partie de mon rôle consiste à me rendre dans nos établissements correctionnels pour jeunes, où nous voyons tous les enfants de 18 ans ou moins qui se trouvent dans ces établissements. De façon quotidienne, certains de mes employés vont là-bas, et tous les enfants qui s'y trouvent, peu importe le jour, sont Autochtones. Nous devons vraiment tenir compte de ce groupe de jeunes lorsque nous prenons ces décisions à leur sujet.

J'adore notre police et le travail qu'elle fait, mais il y a beaucoup d'enjeux lorsqu'il est question de nos enfants autochtones. Dans le cadre d'un système de contraventions et d'amendes, ils continueront d'être ciblés. Je ne veux plus voir de nos enfants dans nos systèmes. Je ne peux pas parler pour d'autres provinces ni du nombre d'enfants et de jeunes dans leurs établissements correctionnels, mais nous sommes beaucoup trop surreprésentés, donc nous devons trouver des solutions de rechange. Pourquoi un adulte est-il autorisé à posséder 5 grammes, et pas nos enfants? J'essaie de les protéger, mais je ne veux pas non plus qu'ils engorgent nos systèmes carcéraux, parce que cela les mène jusqu'à nos établissements correctionnels pour adultes, et puis nous sommes beaucoup trop surreprésentés là-bas également. Nous devons prendre cela en considération.

Le président : La façon la plus courante de consommer du cannabis, c'est de le fumer. Nous avons eu des campagnes pendant un certain nombre d'années qui visaient à essayer de réduire le tabagisme chez les adultes et les jeunes, et on a constaté des réductions importantes du tabagisme au pays. Je n'ai pas de statistiques qui concernent particulièrement les jeunes. L'Association pour les droits des non-fumeurs croit que la proportion est passée de 50 p. 100, dans les années 1960, à 15 p. 100, en 2013, ce qui est une grande réduction. Peut-être que celle-ci est en partie attribuable à l'emballage et aux campagnes qui ont été faites, et peut-être que les gens prennent juste conscience de la nocivité du produit également. Ces campagnes antitabac que nous avons eues fonctionneraient-elles pour les jeunes qui fument du cannabis?

Mme Valleriani : J'ai travaillé sur une étude durant mon doctorat, et nous avons publié en 2016 un article sur la débanalisation du tabac. Elle était en grande partie liée à de gros changements stratégiques en ce qui concerne les emballages et des choses du même genre, donc ces mesures sont un outil qui est efficace pour réduire les taux de tabagisme. Ce projet a porté sur la situation dans quatre villes ainsi que sur les taux de consommation de tabac chez les jeunes adultes. Ce que nous avons découvert, c'est qu'une des raisons les plus courantes pour lesquelles les personnes ont réduit leur consommation de tabac à long terme, c'était parce que les dommages pour la santé devenaient de plus en plus connus. Ce sont en réalité les dommages pour la santé qui ont entraîné une réduction radicale de la consommation de tabac, donc je dirais que même si les exigences en matière d'emballage et d'étiquetage font partie d'une politique de réglementation stricte, ce n'est qu'un seul

élément. Je pense que l'éducation et la réduction des dommages sont les autres facteurs.

Mr. Barnes: The other issue that you have to take into account is that nicotine is a different drug than cannabis. Cannabis is a hallucinogen. It's a mood-altering drug. Tobacco does not alter mood. So for that portion of the population that smokes either/or and that population that is close to dependent or just getting there, you're going to have a great deal more difficulty getting them off cannabis than getting them off nicotine.

M. Barnes : L'autre enjeu dont vous devez tenir compte, c'est que la nicotine est une drogue différente du cannabis. Le cannabis est un hallucinogène. C'est un psychotrope. Le tabac n'altère pas l'humeur. Donc, pour cette partie de la population qui fume du cannabis, du tabac ou les deux, ou pour la population qui est proche de la dépendance, vous aurez beaucoup plus de mal à la sevrer de cannabis que de nicotine.

Mr. Paris: I think it has to be part of the education piece and understanding that the body wasn't made to inhale smoke. The lungs are not designed for that. They have to understand that there is harm in smoking versus other ways to consume.

M. Paris : Je pense que cela doit faire partie de l'aspect éducatif et de la compréhension du fait que le corps n'est pas fait pour inhaler de la fumée. Les poumons ne sont pas conçus pour cela. Les gens doivent comprendre que le fait de fumer est dommageable, contrairement à d'autres modes de consommation.

The Chair: Thank you very much to all of you. This is the end of our first panel, so thank you for helping us with your answers to our questions.

Le président : Merci beaucoup à vous tous. C'est la fin de notre premier groupe de témoins, et je vous remercie de nous avoir aidés avec vos réponses à nos questions.

Now, the second panel is going to come forward and take the table to help us deal, again, with Bill C-45.

Maintenant, le deuxième groupe de témoins va se présenter et s'asseoir à la table pour nous aider à aborder, encore une fois, le projet de loi C-45.

I don't want you to wonder about the panellist up here. There is an empty chair at this point for a witness appearing by video conference who is apparently stuck in traffic in Vancouver. I will introduce him and he will speak when he arrives.

Je ne veux pas que vous vous posiez des questions par rapport au témoin là-bas. Il y a un siège vide en ce moment pour un témoin qui apparaîtra par vidéoconférence et est apparemment pris dans la circulation à Vancouver. Je le présenterai, et il s'exprimera à son arrivée.

Meanwhile, we have right here some people that are going to talk to us about their perspective on all of this. From Skylark Children, Youth & Families, we have Danielle Sutherland, Curriculum Development Manager; and from Eva's Initiatives, we have Kristen Szekszardi, Advanced Peer Worker (alumni), and Grace Costa, General Manager, Eva's Satellite. Welcome to all of you. As I said before, seven minutes, please. For this panel, we only have an hour, so we'll have to keep tight on time.

Entre-temps, nous avons ici quelques personnes qui vont nous parler de leur point de vue sur toute cette question. Nous recevons Danielle Sutherland, gestionnaire, Élaboration de programmes d'études, des Services Skylark à l'enfance et à la famille; nous accueillons Kristen Szekszardi, entraidante avancée et ancienne, et Grace Costa, directrice générale, Eva's Satellite, toutes deux d'Eva's Initiatives. Bienvenue à vous toutes. Comme je l'ai dit plus tôt, vous avez sept minutes, s'il vous plaît. Pour le présent groupe de témoins, nous n'avons qu'une heure, donc nous devrons respecter le temps imparti.

Danielle Sutherland, Curriculum Development Manager, Skylark Children, Youth & Families: As the chair said, I'm the manager of Curriculum Development at Skylark Children, Youth & Families. I would like to thank the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, and specifically all you folks, for the opportunity to inform the committee's work on Bill C-45.

Danielle Sutherland, gestionnaire, Élaboration de programmes d'études, Services Skylark à l'enfance et à la famille : Comme l'a dit le président, je suis gestionnaire de l'élaboration de programmes d'études aux Services Skylark à l'enfance et à la famille. J'aimerais remercier le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, et particulièrement vous tous, de m'avoir fourni l'occasion d'éclairer les travaux du comité sur le projet de loi C-45.

At Skylark, we collaborate with children, youth and families with complex mental health and/or developmental needs to enhance their well-being, resilience and capabilities. My role is

À Skylark, nous collaborons avec des enfants, des jeunes et des familles qui ont des besoins complexes en matière de santé mentale ou de développement afin d'améliorer leur bien-être et

to work with our Youth Harm Reduction Team, which is a team of six peer youth workers. I also facilitate our drug education programs, including SESSIONS, our 30-hour curriculum for youth who live in a world where drug use is common. I have facilitated SESSIONS with over 300 youths since 2014, and most of what I will discuss today comes from the youth that I have run that program with and also through our Youth Harm Reduction Team.

de renforcer leur résilience et leurs capacités. Mon rôle consiste à travailler auprès de notre Youth Harm Reduction Team, équipe composée de six jeunes qui travaillent auprès de leurs pairs. J'anime aussi nos programmes de sensibilisation aux drogues, y compris SESSIONS, notre programme de 30 heures pour les jeunes qui vivent dans un monde où la consommation de drogues est courante. J'ai animé le programme SESSIONS auprès de plus de 300 jeunes depuis 2014, et ce que j'aborderai aujourd'hui provient surtout des jeunes auprès de qui j'ai travaillé dans le cadre de ce programme, ainsi que de notre Youth Harm Reduction Team.

As we look ahead to the potential legalization of cannabis in Canada, and as we consider how this new landscape will impact youth, there are three core messages we want to highlight today. First, the approach to youth possession of cannabis must be focused on diversion and education and not on penalties and punishments. Second, efforts to educate youth about cannabis must be co-designed and co-led with youth and must be honest. These efforts should not be focused on abstinence or based in fear. Third, tax revenues from cannabis sales should be invested in treatment, support, education and research related to youth mental health and substance use.

Comme nous envisageons la légalisation possible du cannabis au Canada et la façon dont ce nouveau contexte va influencer les jeunes, il y a trois messages centraux que nous voulons faire ressortir aujourd'hui. Le premier, c'est que l'approche à l'égard de la possession de cannabis par des jeunes doit être axée sur la déjudiciarisation et l'éducation et non pas sur les sanctions et les punitions. Le deuxième message, c'est que les efforts pour éduquer les jeunes au sujet du cannabis doivent être conçus et dirigés en collaboration avec les jeunes et ils doivent être honnêtes. Ces efforts ne devraient pas miser sur l'abstinence ou reposer sur la peur. Le troisième message, c'est que les revenus fiscaux tirés des ventes du cannabis devraient être investis dans le traitement, le soutien, l'éducation et la recherche liés à la santé mentale et à la consommation de substances par les jeunes.

Before moving forward, I want to highlight an important point. All the points I am suggesting today have come from the youth I work with every day. They are impacted by the current system of criminalization of substances negatively, in particular of cannabis. In addition, they have expressed concerns about how the current approach to legalization will further marginalize and impact young people.

Avant de poursuivre, j'aimerais souligner un point important. Tous les éléments que je suggère aujourd'hui proviennent des jeunes auprès de qui je travaille chaque jour. Ils sont touchés négativement par le système actuel de criminalisation des substances, en particulier du cannabis. En outre, ils ont exprimé des préoccupations quant à la façon dont l'approche actuelle à l'égard de la légalisation va marginaliser et toucher davantage les jeunes.

Bill C-45 would decriminalize youth possession of up to 5 grams of cannabis. However, key questions remain about how young people addressing various amounts of cannabis would be treated under the Youth Criminal Justice Act. As we know, the consequences of having a criminal record include impacts on access to employment, housing, social stigmatization and economic status. Further, while Bill C-45 allows for under age possession under 5 grams, provinces have the ability to set a lower amount for youth possession. In Ontario, for example — where we're from — possession of any amount of cannabis by an individual under 19 is prohibited and is grounds for a fine of as much as $200. In lieu of a fine, the court may choose to allow a person convicted of one of these offences to an approved education or prevention program. But shouldn't education and prevention be the first response rather than merely discretionary?

Le projet de loi C-45 décriminaliserait la possession, par les jeunes, de jusqu'à 5 grammes de cannabis. Toutefois, il demeure des questions importantes par rapport à la façon dont les jeunes qui possèdent des quantités diverses de cannabis seraient traités en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Comme nous le savons, les conséquences d'un dossier criminel comprennent des répercussions sur l'accès à l'emploi, le logement et la situation économique, ainsi qu'une stigmatisation sociale. Par ailleurs, même si le projet de loi C-45 autorise les mineurs à posséder moins de 5 grammes, les provinces ont la capacité de fixer une quantité inférieure à cet égard. En Ontario, par exemple — d'où nous venons —, la possession de toute quantité de cannabis par une personne âgée de moins de 19 ans est interdite et justifie une amende pouvant aller jusqu'à 200 $. Au lieu d'une amende, la cour peut choisir d'autoriser une personne accusée de ces infractions à suivre un programme d'éducation ou de prévention approuvé. Mais l'éducation et la prévention ne devraient-elles pas constituer la première intervention plutôt que de relever d'une décision purement discrétionnaire?

Currently, racialized groups are overrepresented in the criminal justice system and a disproportionate number of arrests for cannabis possession under the current systems are among members of racialized and vulnerable communities. In each of these cases, we need to think carefully about what our goals are. If our goals are to protect young people and reduce harms associated with drug use and criminalization, we need to pursue the options that are most likely to succeed in meeting these goals. We believe that options that will allow us to succeed are based on education, not on penalties and punishment.

Actuellement, les groupes racialisés sont surreprésentés dans le système de justice pénale, et on procède à un nombre disproportionné d'arrestations pour possession de cannabis en vertu des systèmes actuels parmi les membres de communautés racialisées et vulnérables. Dans chacun de ces cas, nous devons réfléchir attentivement à ce que sont nos buts. Si nos buts sont de protéger les jeunes et de réduire les méfaits associés à la consommation de drogues et à la criminalisation, nous devons privilégier les options qui sont le plus susceptibles de réussir dans l'atteinte de ces buts. Nous estimons que les options qui nous permettront de réussir sont fondées sur l'éducation, et non pas sur des sanctions et des punitions.

Youth are very clear about what works and what doesn't when it comes to education and diversion efforts with respect to substance use, including the use of cannabis. In the words of one of the participants who attended SESSIONS:

> Everyone else is trying to scare children into not doing drugs. I have been doing weed for three years. Here people tell us what the actual harms are. This program doesn't try to scare you. I learn more.

Les jeunes expriment très clairement ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas lorsqu'il s'agit des efforts de sensibilisation et de déjudiciarisation relativement à la consommation de substances, y compris la consommation de cannabis. Voici ce qu'un des participants qui a assisté au programme SESSIONS a dit :

> Tout le monde essaie d'effrayer les jeunes pour qu'ils ne consomment pas de drogues. Cela fait trois ans que je prends du pot. Ici, les gens nous parlent des dangers réels. Ce programme n'essaie pas de vous effrayer. J'apprends davantage.

Efforts in which adults focus on abstinence and youths' fear of the potential negative consequences to deter these behaviours come across as dishonest. Youth is exposed to people, friends and adults who have used cannabis with no ill effects and in fact may have received benefits. Doctors prescribe medical marijuana. To emphasize only the harm often leads youth to focus only on the benefits and discredit those who state harms.

Les efforts déployés par des adultes qui misent sur l'abstinence et la crainte des jeunes à l'égard des conséquences négatives possibles afin de dissuader ces comportements paraissent malhonnêtes. Les jeunes sont exposés à des gens, à des amis et à des adultes qui ont consommé du cannabis sans subir d'effets néfastes et qui, en fait, en ont peut-être bénéficié. Les médecins prescrivent de la marijuana à des fins médicales. Le fait d'insister seulement sur les dommages mène souvent les jeunes à se concentrer uniquement sur les avantages et à discréditer ceux qui mentionnent les dommages.

When asked about what the difference was between current school-based drug education and balanced drug education like our SESSIONS approach, one youth participant stated:

> The school focused on the negatives, ignoring that drugs do have positives for some people and the reality that teenagers do drugs, but at SESSIONS they don't say drugs are bad. They give us facts about drugs but, at the end of the day it's our decision. They're here to educate us so we are prepared if we do it. They're more in touch with reality.

Lorsqu'on lui a demandé la différence entre l'éducation actuelle en matière de drogues reçue à l'école et une éducation équilibrée en matière de drogues, comme dans le cadre de notre approche SESSIONS, un jeune participant a affirmé ce qui suit :

> L'école mise sur les aspects négatifs, sans égard au fait que les drogues procurent des avantages à certaines personnes et que les adolescents en consomment. Par contre, au programme SESSIONS, on ne dit pas que les drogues sont mauvaises. On nous donne des faits au sujet des drogues, mais, au bout du compte, c'est notre décision. Les gens sont là pour nous éduquer afin que nous soyons préparés si nous décidons d'en consommer. Ils sont plus conscients de la réalité.

Education efforts in which youth and their peers, with the support of adult allies, can have honest conversations about cannabis are more likely to help young people understand why people use cannabis and what the risks are, which ultimately better prepares them for making informed decisions. After

Les activités de sensibilisation où les jeunes et leurs pairs, grâce au soutien d'alliés adultes, peuvent avoir des conversations honnêtes au sujet du cannabis sont plus susceptibles d'aider les jeunes à comprendre pourquoi les gens consomment du cannabis et quels sont les risques, ce qui contribue à mieux les préparer à

completing SESSIONS, youth indicated that they would use their knowledge or seek information to help them plan to stay safe while using drugs.

One of the benefits of potential legalization of cannabis is that it creates a new revenue stream for governments. This provides an important opportunity to invest in research and programs deeply connected to substance abuse. For example, the implementation and facilitation of the sorts of education and prevention projects I've mentioned come with a cost, but a very worthwhile cost for which we need funding. Community-based mental health and addiction support has a long history of being underfunded across Canada. Lack of resourcing in this sector has the consequence of making it hard for young people to access the support they need, often waiting for long periods of time as their issues intensify and become more challenging to manage. Cannabis is used to self-medicate untreated mental health challenges, increasing the complexity of treatment. There is also a significant need to better understand the effects of cannabis on the still developing brains of young people, particularly now with the prospect of legalization. Toronto Public Health stated that, to date, most of the research findings are inconsistent or even contradictory, and causal relationships have not always been established. It is important to make the most of this opportunity and use the new revenue stream for much-needed investments in these areas.

A significant proportion of our youth population currently uses cannabis and, should cannabis be legalized, we are likely to see more youth feeling comfortable with revealing that they use cannabis because of the destigmatization through legalization. With that in mind, I have tried to highlight three core messages over the last several minutes: One, the approach to youth possession of cannabis must be focused on diversion and education; two, efforts to educate youth about cannabis must be co-designed and co-led with youth and must be drug neutral and balanced; and, three, tax revenues from cannabis sales should be invested in treatment, education and research. As the committee considers the potential legalization of cannabis, we think it is essential that you examine these issues with a goal of determining how to protect and promote the well-being of young people in the short and long term and act strategically to do so.

I again want to thank the committee for their time and the opportunity to contribute to this process on behalf of the youth I work with. I look forward to the chance to answer any questions that you have.

prendre des décisions éclairées. Après avoir terminé le programme SESSIONS, les jeunes ont indiqué qu'ils utiliseraient leurs connaissances ou qu'ils chercheraient des renseignements pour les aider à consommer des drogues en toute sécurité.

Un des avantages de la légalisation possible du cannabis, c'est qu'elle crée une nouvelle source de revenus pour les gouvernements. Cela procure une occasion importante d'investir dans la recherche et dans des programmes profondément liés à la consommation de substances. Par exemple, la mise en œuvre et l'animation de projets d'éducation et de prévention comme ceux que j'ai mentionnés s'accompagnent d'un coût, mais un coût très valable pour lequel nous avons besoin de financement. Le soutien communautaire en matière de santé mentale et de dépendance est depuis longtemps sous-financé dans l'ensemble du Canada. Le manque de ressources dans ce secteur fait en sorte qu'il est difficile pour les jeunes d'accéder au soutien dont ils ont besoin, et ils attendent souvent longtemps, alors que leurs problèmes s'intensifient et deviennent plus difficiles à gérer. Les jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale non traités consomment du cannabis pour s'automédicamenter, ce qui augmente la complexité du traitement. Il y a aussi un besoin important de mieux comprendre les effets du cannabis sur le cerveau encore en développement des jeunes, particulièrement maintenant, avec la perspective de la légalisation. Le Bureau de santé publique de Toronto a affirmé que, à ce jour, la plupart des conclusions de la recherche sont incohérentes ou même contradictoires, et les relations de cause à effet n'ont pas toujours été établies. Il importe de tirer le meilleur parti de cette occasion et d'utiliser la nouvelle source de revenus pour des investissements forts nécessaires dans ces domaines.

Une partie importante de notre population de jeunes consomme actuellement du cannabis et, si le cannabis est légalisé, nous verrons probablement plus de jeunes à l'aise de révéler qu'ils en consomment en raison de la déstigmatisation attribuable à la légalisation. Dans cet esprit, j'ai essayé de faire ressortir trois messages centraux au cours des dernières minutes : un, l'approche à l'égard de la possession de cannabis par les jeunes doit être axée sur la déjudiciarisation et l'éducation; deux, les efforts visant à éduquer les jeunes au sujet du cannabis doivent être conçus et dirigés en collaboration avec les jeunes et doivent être neutres et équilibrés en ce qui concerne les drogues; et trois, les revenus fiscaux tirés des ventes du cannabis devraient être investis dans le traitement, l'éducation et la recherche. Tandis que le comité étudie la légalisation possible du cannabis, nous croyons qu'il est essentiel qu'il examine ces enjeux dans l'optique de déterminer comment protéger et promouvoir le bien-être des jeunes à court et à long terme et d'agir stratégiquement pour ce faire.

Encore une fois, je tiens à remercier le comité de son temps et de m'avoir fourni l'occasion de contribuer à ce processus au nom des jeunes auprès de qui je travaille. J'espère avoir la chance de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much. You packed a lot into that seven minutes.

Ms. Sutherland: I know. I'm a very fast talker.

Kristen Szekszardi, Advanced Peer Worker (alumni), Eva's Initiatives: Good day. I am a 25-year-old Advanced Peer Worker based out of Eva's Satellite in Toronto. Today I'm here to speak about myself and the impact of marijuana use with youth.

I have been in and out of the youth shelter system for the last five years, in many of the shelters and transitional homes in Toronto, Peel and Durham region. When I first had to move into the shelters, I chose Eva's Satellite for its harm reduction practices and stance. I chose to do this because at the time I was using many different substances and I wanted to get help without fear of being judged for my use. Unlike many other youth I know who used weed from age 14 or 15, I started young, using regularly by age 12.

Where do young people get access to marijuana and why are they using? These questions can be answered in many ways. Personally, I started using to fill some voids that I felt in my life. I grew up in a two-parent household but was pretty much raised by my babysitters. When my parents were home, they were tired from working all day. My parents split up when I was 13, and that may have been some contribution as to why I used. As an only child, I learned to entertain myself. I felt alone at home and alone at school, where I was bullied.

I don't remember the exact moment I decided to start smoking, but I remember that it helped me cope. I used to try to make new friends, to have something to do, to fit in and to get attention. When I first started using, I learned, through my older friends and online, the risks and safety measures to take. I think this helped me use safely at a time when I was most vulnerable. Just because it was illegal then did not affect how I was able to get access to it. Young people today use for many reasons as well. From experimenting, to dealing with traumas, to poor mental health, to just wanting to fit in, the list could be endless.

By the age of 20, I had moved into the shelters after a brief stay on the street and staying with my friends. I moved out of my home because of conflict with my family and because of my poor mental health and addiction issues. Between the time when I first moved to a shelter and now, my usage and mental health

Le président : Merci beaucoup. Vous avez réussi à en dire beaucoup en sept minutes.

Mme Sutherland : Je sais. Je parle très rapidement.

Kristen Szekszardi, entraidante avancée (ancienne), Eva's Initiatives : Bonjour. Je suis une entraidante avancée de 25 ans à la maison Eva's Satellite, à Toronto. Je suis ici aujourd'hui afin de parler de ma situation et des répercussions de la consommation de marijuana chez les jeunes.

J'ai eu recours aux refuges pour jeunes à plusieurs reprises au cours des cinq dernières années, y compris bon nombre des refuges et des maisons de transition qui se trouvent dans la région de Toronto, de Peel et de Durham. La première fois que j'ai dû déménager dans un refuge, j'ai choisi Eva's Satellite pour ses pratiques et sa position en matière de réduction des méfaits. J'ai choisi de le faire parce que, à l'époque, je consommais de nombreuses substances différentes et je souhaitais obtenir de l'aide sans craindre d'être jugée pour ma consommation. Contrairement à de nombreux autres jeunes que je connais qui ont consommé du pot à partir de 14 ou 15 ans, j'ai commencé jeune, et je consommais déjà régulièrement à 12 ans.

Où les jeunes trouvent-ils de la marijuana et pourquoi en consomment-ils? On peut donner de nombreuses réponses à ces questions. Personnellement, j'ai commencé à en consommer pour combler le vide que je ressentais, dans la vie. J'ai grandi dans la même maison que mes deux parents, mais en fait, ce sont surtout des gardiennes qui m'ont élevée. Quand mes parents étaient à la maison, ils étaient fatigués d'avoir travaillé toute la journée. Ils se sont séparés lorsque j'avais 13 ans, et cela peut en partie expliquer pourquoi j'ai commencé à consommer. Je suis enfant unique, et j'ai dû apprendre à m'occuper toute seule. Je me sentais seule quand j'étais à la maison et quand j'étais à l'école, où j'étais d'ailleurs victime d'intimidation.

Je ne me rappelle pas à quel moment exactement j'ai décidé de commencer à fumer, mais je me souviens que ça m'a aidée à passer au travers. J'essayais de me faire de nouveaux amis, de trouver quelque chose à faire, de me sentir acceptée et d'avoir de l'attention. Quand j'ai commencé à consommer, j'ai appris grâce à des amis plus vieux et en ligne, quels étaient les risques et quelles mesures de sécurité il fallait prendre. Je crois que ça m'a aidée à consommer en toute sécurité à une époque où j'étais des plus vulnérables. Et ce n'est pas parce que c'était illégal à cette époque que j'avais de la difficulté à en trouver. Les jeunes d'aujourd'hui consomment eux aussi pour une foule de raisons. Ils veulent expérimenter, ils veulent atténuer un traumatisme, ils ont des problèmes de santé mentale, ils veulent être acceptés : la liste n'a pas de fin.

Lorsque j'ai eu 20 ans, je me suis installée dans un refuge après avoir fait un bref séjour dans la rue ou chez des amis. J'ai quitté la maison parce que j'étais en conflit avec ma famille et aussi parce que j'avais des problèmes de santé mentale et de dépendance. Entre le moment où je suis allée la première fois

has fluctuated. I've been to many programs and facilities to help me try to cope with life. What I found to work and still continue to work is smoking weed daily or every other day on top of social and recreational programs.

At Eva's, I started learning about harm reduction through their peer program. I learned that me not using harder drugs and substituting it with weed is considered harm reduction. I also learned safe use and coping skills.

I believe that having peer programs in the schools, community support groups and educational workshops will benefit young users compared to being charged for something most young people do at some point in their lives anyway. Why would we charge a 14-year-old with marijuana charges when we really need to see why they are using in the first place and how we can help them make other choices? Through all this, I've never been arrested for weed charges. I think if I would have had charges when I was under 18, or even now, it would have held me back in my progress. The laws should be supporting young people, not penalizing them.

Living in the youth shelter, ages range from 16 to 24. In accordance to the laws being implemented, if I were to give my friend who's under age 18 a joint or some weed, I could potentially be charged with an indictable offence. These friends come to me to get advice or use smartly, but now this law will put me at risk of getting a criminal record. Do I risk a criminal record or risk potential harm to an uneducated friend?

I'm working toward getting my security licence as well as becoming a community worker. This would severely hinder my progress and potentially close many doors for me.

These laws will have severe consequences for many people. Should you be charged for 6 grams because you are 18 years less a day while your friends get to have 25 grams more than you because they are 18 years plus a day?

I hope the government takes into consideration that young people today are the adults of tomorrow. To build a better tomorrow, we need to start with today. This includes education, support and concern for our well-being. Putting youth in jail will not help; it brings them down. Let us all rise together and hold each other up.

dans un refuge et aujourd'hui, ma consommation et ma santé mentale ont varié. J'ai suivi de nombreux programmes, à toutes sortes d'endroits, pour arriver à faire face à la vie. Ma solution, pour travailler et conserver mon emploi, c'était de fumer de l'herbe tous les jours ou tous les deux jours, en plus de participer à des programmes sociaux ou récréatifs.

Chez Eva, dans le programme de soutien par les pairs, j'ai commencé à apprendre ce qu'était la réduction des méfaits. J'ai appris que le fait que je ne consommais pas de drogues dures et que je consomme seulement du cannabis, c'est une forme de réduction des méfaits. J'ai aussi appris comment consommer, j'ai aussi appris à m'adapter.

Je crois que des programmes de soutien par les pairs, en milieu scolaire, des groupes de soutien communautaire et des ateliers éducatifs seraient utiles pour les jeunes consommateurs, plus utiles que de les accuser d'avoir fait quelque chose que la plupart des jeunes vont faire à un moment quelconque de leur vie de toute façon. Pourquoi devrions-nous accuser un jeune de 14 ans d'avoir consommé de la marijuana alors qu'en réalité, nous devrions chercher à savoir pourquoi il consomme de la marijuana et comment nous pouvons l'aider à faire d'autres choix? Je n'ai jamais jusqu'ici été arrêtée pour possession de cannabis. Je crois que si j'avais été accusée alors que j'étais mineure, ou même que si j'étais accusée aujourd'hui, ça m'aurait empêchée d'avancer. Les lois devraient aider les jeunes plutôt que de les pénaliser.

Les jeunes qui vivent dans les refuges sont âgés de 16 à 24 ans. Selon la loi qui doit être mise en œuvre, si je donnais un joint ou un peu de cannabis à un ami qui a moins de 18 ans, je pourrais être accusée d'un acte criminel. Mes amis viennent me voir pour me demander des conseils, pour savoir comment consommer intelligemment, mais, selon cette nouvelle loi, je risquerais d'avoir un casier judiciaire. Est-ce que je vais risquer d'avoir un casier judiciaire ou est-ce que je vais laisser un ami peu renseigné risquer de se faire du mal?

Je me suis organisée pour obtenir une accréditation de sécurité et devenir travailleuse communautaire. Une telle accusation ralentirait énormément mes progrès et risque de me fermer bien des portes.

Ces lois auront de graves conséquences pour bien des gens. Si vous êtes accusés de possession de 6 grammes, mais que vous avez 18 ans moins un jour, tandis que vos amis ont droit de posséder 25 grammes de plus que vous, parce qu'ils ont 18 ans et un jour, est-ce juste?

J'espère que le gouvernement tiendra compte du fait que les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Si l'on veut bâtir un avenir meilleur, nous devons commencer dès aujourd'hui. Cela passe par l'éducation, le soutien et le souci de notre bien-être. Il n'est pas utile de mettre les jeunes en prison; ça les écrase. Nous devrions tous croître ensemble et nous entraider.

The Chair: Thank you very much.

Grace Costa, General Manager, Eva's Satellite, Eva's Initiatives: Because I have less time, I'm going to shorten Eva's point. I am the General Manager at Eva's Initiatives, a youth shelter in downtown Toronto. We work with youths 16 to 24. By the time they're 25, they usually move out. I am the general manager at Eva's Satellite, but we also have Eva's Place, another crisis shelter, and Eva's Phoenix, supportive housing with 50 beds.

Eva's Satellite is specifically geared toward harm reduction. That means we have harm reduction services for 16- to 25-year-olds, both for residents who live there and with drop-in services as well. One of the Satellite programs I want to highlight is the SPOT program, which is the Satellite Peer Outreach Training program. It's a peer-led educational program that is offered to youth who are active users, and it is meant to create leadership skills. It is also meant to teach young people how to use safely if they're going to continue using. It also promotes practices that reduce and stop the transition of HIV, Hep C and sexually transmitted illnesses.

I want everyone to keep in mind that when they're talking about harm reduction, abstinence is part of that continuum. Very often, when I'm talking about harm reduction, everyone seems to think that anything goes with harm reduction. Part of our work is around promoting abstinence for those young people who want to abstain from using any substance. I needed to highlight that.

Based on our experience working with at-risk and homeless youth, we disagree with the criminalization of youth for using cannabis. There are a couple of things I want to highlight. Our experience is that youth who begin using cannabis between 12 and 15 are not drawn to using it because of curiosity or experimentation. Their use is often grounded in experiences of trauma, violence, neglect, sexual orientation and marginalization, which includes poverty, discrimination, lack of access to services and family dysfunction, just to mention a few.

The trauma associated with being homeless adds to the stressors around which increase of use may happen. With the wider range of drug options, once they become homeless, cannabis becomes the less problematic option. It is often

Le président : Merci beaucoup.

Grace Costa, directrice générale, Eva's Satellite, Eva's Initiatives : Je n'ai pas beaucoup de temps, alors je ne vais pas parler longtemps de chez Eva. Je suis directrice générale, à Eva's Initiatives, un refuge pour jeunes du centre-ville de Toronto. Nous travaillons auprès de jeunes âgés de 16 à 24 ans. Ils nous quittent en général lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans. Je suis directrice générale à Eva's Satellite, mais il y a aussi Eva's Place, un refuge d'urgence, et Eva's Phoenix, un logement supervisé de 50 places.

Eva's Satellite est spécifiquement axé sur la réduction des méfaits. Cela veut dire que nous offrons des services de réduction des méfaits aux jeunes de 16 à 25 ans, ceux qui vivent au refuge et ceux qui utilisent les services d'accueil. Parmi les programmes offerts au Satellite, j'aimerais parler surtout du programme SPOT, qui veut dire Satellite Peer Outreach Training ou formation de sensibilisation par les pairs. C'est un programme éducatif mis en œuvre par les pairs, qui s'adresse aux jeunes consommateurs actifs et qui vise à donner aux pairs des compétences en leadership. Il vise aussi à montrer aux jeunes comment consommer en toute sécurité, s'ils persistent à consommer. Le programme met également de l'avant des pratiques de réduction ou d'élimination de la transmission du VIH, de l'hépatite C et des maladies transmissibles sexuellement.

J'aimerais que vous gardiez à l'esprit le fait que, quand nous parlons de réduction des méfaits, nous parlons aussi de l'abstinence, qui en fait partie. Très souvent, quand je parle de réduction des méfaits, j'ai l'impression que tout le monde pense que c'est une notion fourre-tout. Une partie de notre travail consiste à promouvoir l'abstinence auprès des jeunes, qui veulent apprendre à cesser de consommer une substance ou une autre. Je me devais de le souligner.

Selon notre expérience du travail auprès des jeunes à risque et des jeunes sans-abri, nous sommes en désaccord avec la criminalisation des jeunes qui consomment du cannabis. J'aimerais mettre deux ou trois choses en relief. Selon notre expérience, les jeunes qui commencent à consommer du cannabis à 12 ans ou à 15 ans ne le font pas par simple curiosité ou par goût de l'expérience. Ils consomment souvent parce qu'ils ont vécu des traumatismes, de la violence, de la négligence, parce qu'ils ont une autre orientation sexuelle et qu'ils sont marginalisés, parce qu'ils ont fait l'expérience de la pauvreté ou de la discrimination, du manque d'accès à des services, parce qu'ils vivent dans une famille dysfonctionnelle... la liste est longue.

Les traumatismes associés à l'itinérance sont un facteur de stress supplémentaire qui peut provoquer une augmentation de la consommation. Étant donné que l'éventail des drogues est assez large, pour les jeunes qui deviennent itinérants, le cannabis est la solution la moins problématique. Ils doivent tenir compte du

associated with cost, impact and danger of overdose, just to mention three.

For youth who come to us experiencing mental health issues, cannabis is often the less scary alternative to being diagnosed, labelled, stigmatized and rejected because of their mental health. Approximately 80 per cent of the youth in-house accessing shelter services or drop-in services use cannabis, and they tell us that they use it to reduce anxiety, mute the noises in their heads and escape from reality.

Young people most at risk for being criminalized under this bill are those who have low levels of social support; do live or have lived in care, group homes or foster care; have substance and mental health issues; and may have a history of criminal justice involvement — many of the youth we work with at Eva's. We know homeless youth are especially vulnerable for being charged, they are more visible in the community, they often use in public spaces, they are perceived to be dangerous or problematic, and they may have a history of criminal behaviour as well.

The Chair: Thank you very much.

That was just in time for our final set of opening remarks. Via video conference from Vancouver, we have Connor Fesenmaier, Advisory Council Member with Smart Approaches to Marijuana Canada. Welcome. Please make an opening set of remarks of no more than seven minutes, please.

Connor Fesenmaier, Advisory Council Member, Smart Approaches to Marijuana Canada (SAMC): Absolutely. The first thing I want to touch on is that if Bill C-45 immediately becomes law, Canadians will not be adequately informed of the situations when Health Canada states that marijuana should not be used. I'm from British Columbia. I am 21 years old, and I've been involved in this discussion for five years. I've spoken directly with hundreds of people, includes friends, family, people of my age and acquaintances. I've done a lot of talks at schools. The people I've spoken with are not adequately informed; they are misinformed and vulnerable. It's the complete opposite. They have misinformation, have been lied to countless times and they believe it's common knowledge.

This product should not be used as specified by Health Canada. Cannabis should not be used if you are under the age of 25; if you're allergic to any cannabinoid or smoke; have serious liver, kidney, heart or lung disease; have a personal or family history of serious mental disorders such as schizophrenia, psychosis, depression or bipolar disorder; are pregnant, planning to get pregnant or breastfeeding; are a man who wishes to start a family; and have a history of alcohol or drug abuse, or substance

coût, des répercussions et du risque de surdose, pour ne mentionner que trois problèmes.

Les jeunes que nous accueillons, qui ont des problèmes de santé mentale, trouvent souvent bien moins effrayant de consommer du cannabis que d'être reconnus, étiquetés, stigmatisés et rejetés à cause de leur problème de santé mentale. Environ 80 p. 100 des jeunes qui vivent dans un refuge ou utilisent les services d'accueil consomment du cannabis, et ils nous disent que le cannabis les aide à être moins anxieux, à ne pas entendre les voix à l'intérieur de leur tête et à fuir la réalité.

Les jeunes le plus à risque d'être criminalisés, selon ce projet de loi, sont ceux qui ont le moins de soutiens sociaux; ils vivent ou ont vécu dans des foyers ou des centres d'accueil; ils ont des problèmes de dépendance et de santé mentale; ils ont même parfois des antécédents criminels. C'est le lot de nombreux jeunes auprès de qui nous intervenons chez Eva. Nous connaissons de jeunes itinérants particulièrement susceptibles de se faire accuser parce qu'ils sont plus visibles, dans la collectivité; ils consomment souvent dans les lieux publics, ils ont un comportement problématique ou dangereux et ont parfois également des antécédents criminels.

Le président : Merci beaucoup.

Vous avez terminé juste à temps pour la dernière déclaration préliminaire. Nous accueillons maintenant, par vidéoconférence de Vancouver, Connor Fesenmaier, membre du conseil consultatif de l'organisme Smart Approaches to Marijuana Canada. Bienvenue. Veuillez vous en tenir à sept minutes, s'il vous plaît, pour votre déclaration préliminaire.

Connor Fesenmaier, membre du conseil consultatif, Smart Approaches to Marijuana Canada (SAMC) : Absolument. La première chose que j'aimerais dire, c'est que, si le projet de loi C-45 était immédiatement adopté, les Canadiens ne seraient pas adéquatement informés de tous les cas où, selon Santé Canada, il ne faut pas consommer de la marijuana. Je viens de la Colombie-Britannique et j'ai 21 ans; ça fait cinq ans que je participe à ce débat. J'ai parlé moi-même à des centaines de personnes, des amis, des membres de ma famille, des gens de mon âge et des connaissances. J'ai participé à de nombreuses discussions dans les écoles. Les gens à qui je parle ne sont pas adéquatement informés; en fait, ils sont mal renseignés et ils sont vulnérables. C'est tout le contraire. On leur a donné de fausses informations, on leur a menti un nombre incalculable de fois, et ils croient être au courant.

Ce produit ne devrait pas être consommé, selon ce que Santé Canada prescrit. Vous ne devriez pas consommer du cannabis si vous n'avez pas 25 ans; si vous êtes allergique à un cannabinoïde ou à la fumée du cannabis; si vous avez un grave problème au foie, aux reins, au cœur ou aux poumons; s'il y a dans votre famille ou si vous avez vous-même souffert d'un grave problème de santé mentale comme la schizophrénie, la psychose, la dépression ou la bipolarité; si vous êtes enceinte, si vous

dependence. This kind of product involves risks of health, some of which may not be known or fully understood. As serious warnings or precautions, Health Canada also states: Do not smoke or vaporize cannabis in the presence of children.

prévoyez tomber enceinte ou si vous allaitez; si vous voulez devenir père; si vous avez des antécédents d'alcoolisme ou de toxicomanie ou de dépendance à une autre substance. C'est un produit qui présente des risques pour la santé, des risques que l'on ne connaît pas encore ou que l'on ne comprend pas très bien. Parmi ses mises en garde et précautions proposées, Santé Canada dit également ceci : ne pas fumer ou vapoter du cannabis en présence d'un enfant.

From all my discussions, almost nobody I knew had any of the information. I discussed it at the time with them. That included my friends, family, people of my age and acquaintances. Nobody at all knew even half of this information. I'm asking senators to amend this bill such that it does not come into force until there is evidence that most Canadians from all demographics and parts of the country know most of the situations where Health Canada states cannabis should not be used.

Presque personne, malgré toutes les discussions auxquelles j'ai participé, n'était bien renseigné. J'en ai discuté avec tout le monde : mes amis, ma famille, les gens de mon âge et mes connaissances. Personne n'avait même reçu la moitié de cette information. Je prie les sénateurs de modifier le projet de loi pour qu'il ne soit pas adopté avant qu'on ait la preuve que la plupart des Canadiens, peu importe leur âge ou leur lieu de résidence, soient au courant des cas dans lesquels il ne faut pas consommer du cannabis, selon Santé Canada.

Thank you.

Merci.

The Chair: That was definitely under seven minutes. Thank you very much for your opening comments.

Le président : C'était bien en deçà de sept minutes. Merci beaucoup de votre déclaration préliminaire.

Now we'll go to questions, starting again with one of our deputy chairs.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant encore une fois par une vice-présidente.

Senator Petitclerc: First, I would like to thank everybody for their comments. My first question will be for you, Ms. Szekszardi. Thank you for your testimony. It's key. We're trying with this bill to protect youth, so to hear from you has been very valuable.

La sénatrice Petitclerc : Premièrement, je tiens à remercier tous les témoins de leurs commentaires. Ma première question s'adresse à vous, madame Szekszardi. Merci de votre témoignage. Il est crucial. Nous essayons avec ce projet de loi de protéger les jeunes, et c'est pourquoi votre témoignage nous est très utile.

I think I know the answer to this, but I do want it on the record and I want to hear you on it. We talk about education. We have funding on education. We have this bill that is coming. From your experience and present involvement, how important is it that you and youth be part of the process of education? And that it is not only youth-centred but solutions provided with youth, by youth? Do you feel you are part of the process, and is it crucial that you will be in the future?

Je crois que je connais la réponse, mais j'aimerais que cela figure au compte rendu, je veux que vous la donniez. Nous parlons d'éducation. Nous avons prévu du financement pour l'éducation. Nous avons ce projet de loi. Selon votre expérience et vos activités actuelles, dans quelle mesure est-il important que vous et les jeunes participiez à ce processus d'éducation? Est-ce qu'il est aussi important que ce processus soit non seulement axé sur les jeunes, mais que les solutions soient proposées par les jeunes? Pensez-vous que vous participez à ce processus et est-il essentiel pour vous d'y participer à l'avenir?

Ms. Szekszardi: The education I got when I was younger was basically what was said earlier today. It's basically just your teachers telling you, "Don't do drugs. Drugs are bad." But it's a reality that people are going to be using substances, whether it be alcohol, cigarettes, marijuana, other drugs. You can't keep telling people drugs are bad. You need to start educating people about the risks and safety measures of drugs.

Mme Szekszardi : L'éducation que j'ai reçue lorsque j'étais jeune se résume en gros à ce que j'ai dit aujourd'hui. Les enseignants vous disent tout simplement ceci : « Ne prenez pas de drogue. La drogue, c'est mauvais. » Mais dans la vraie vie, les gens vont consommer toutes sortes de substances, de l'alcool, des cigarettes, de la marijuana, d'autres drogues. Vous ne pouvez pas vous contenter de dire aux gens que la drogue, c'est mauvais. Vous devez commencer à les renseigner au sujet des risques et des mesures de sécurité à prendre quand vous consommez de la drogue.

You guys were all younger at one point, and so I know for myself that I'd rather listen to people around my age when it comes to "telling them what to do or how to do things." When you're in school, nobody really pays attention to the teacher, as much as we'd like them to. I actually got to go into a high school and talk about different substances. I believe it was Grade 11 students. And it was surprising that a lot of them kept telling me the same thing: their teachers are saying drugs are bad, but most of them knew someone who did drugs or are doing drugs. They all just wanted to know how they can help their friends or how they can be supportive or, if they were to do it, what they need to do.

I believe people are going to start doing drugs at some point, whether it just be once or whether it be all the time. If they know the safety risks and how to do it properly and how to do it safely, then they will be able to use in a less harmful way than if they were uneducated. I don't know if that answers your question.

Senator Petitclerc: Absolutely.

Maybe as a follow-up, I will ask Ms. Costa and Ms. Sutherland a question. You know the government has already funded education. It has committed to more funds in terms of education. My general question is this: Hearing this approach, which I feel you support, do you feel that it is enough funding to accomplish what is needed in terms of education? A simple question.

Ms. Sutherland: What I think is really interesting is what we've tried to do with the SESSIONS, a drug education curriculum that was informed and named by youth, which is why it's kind of a cheeky name. I don't know if you're familiar but doing a "sesh" is smoking weed or using drugs. The whole thing is informed by young people. We have youth co-facilitators. The program is adaptable.

As much as I work really hard to build over the 30 hours a relationship with young people so that they are able to listen to me, I know that a young person can go in and have that trust a lot faster than I can, which is why we have been piloting over the last two years of having youth facilitators. It's a lot of work to do that, and it costs a lot of money. We know that balanced education is important, so having young people part of those conversations and be part of that education process, whatever that looks like and however that's formed, is completely central.

Vous avez tous été jeunes, à un moment donné, et vous savez comme moi que l'on prête plus facilement l'oreille aux gens de son âge qui disent « ce qu'il faut faire et comment il faut le faire. » Les jeunes ne font pas vraiment attention à ce que disent les enseignants, pas autant que nous le voudrions. En fait, je suis allée dans une école secondaire pour parler de différentes substances. Je crois que c'étaient des jeunes de la 11[e] année. J'ai été surprise de constater qu'ils étaient nombreux à me dire la même chose : leurs enseignants leur disaient que la drogue, c'était mauvais, mais la plupart d'entre eux connaissaient quelqu'un qui avait consommé de la drogue ou qui en consommait encore. Ils voulaient tout simplement savoir comment ils pouvaient aider leurs amis ou les soutenir, s'ils devaient le faire, et comment ils devaient le faire.

Je suis certaine que les gens vont à un moment donné ou à un autre commencer à prendre de la drogue, que ce soit une unique fois ou constamment. S'ils connaissent les risques, qu'ils savent comment s'y prendre et comment consommer en toute sécurité, ils pourront en consommer de manière beaucoup moins dommageable que s'ils n'étaient pas au courant. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

La sénatrice Petitclerc : Absolument.

Pour enchaîner, j'aimerais poser une question à Mme Costa et à Mme Sutherland. Vous savez que le gouvernement a déjà financé des programmes d'éducation. Il s'est engagé à hausser le financement de l'éducation. Ma question d'ordre général est la suivante : étant donné l'approche proposée, et je crois que vous la soutenez, pensez-vous que ce financement sera suffisant pour faire ce qu'il convient de faire au chapitre de l'éducation? C'est une simple question.

Mme Sutherland : Ce qui est très intéressant, je crois, c'est ce que nous essayons de faire avec le programme d'éducation en matière de drogue, le programme SESSIONS, qui a été conçu et nommé par les jeunes — ce qui explique le nom un peu coquin. Je ne sais pas si vous savez qu'en anglais, ce nom renvoie à l'expression « *sesh* », qui veut dire fumer du cannabis ou consommer de la drogue. L'ensemble du programme est inspiré par les jeunes. Nous avons de jeunes animateurs. Le programme peut être adapté.

J'ai beau travailler très dur, pendant les 30 heures du programme, pour construire une relation avec les jeunes, de façon qu'ils m'écoutent, je sais que quand c'est un jeune qui se présente, les autres lui font beaucoup plus rapidement confiance qu'à moi, et c'est pourquoi, ces deux dernières années, nous avons réalisé un programme pilote dans lequel les animateurs étaient des jeunes. C'est beaucoup de travail, et ça coûte beaucoup d'argent. Nous savons l'importance que revêt une éducation équilibrée, et c'est pourquoi il est tout à fait essentiel que des jeunes participent aux discussions et au processus d'éducation, peu importe l'image que ça donne et la façon dont ça se déroule.

Ms. Costa: I have one small point. In the earlier session something said meeting youth where they're at. It's not about more funding. It's where the funding is going. If the youth are in the shelter, I can't have school programs funded in schools because they're not going to schools. That's the point. That's what I'd like people to pay attention to. It's not about more money. It's about where we are putting the money and meeting youth where they're at and starting there, because that is going to be how we engage the youth that are most vulnerable.

Senator Seidman: Thank you all very much for your presentations. Ms. Szekszardi and Mr. Fesenmaier, thank you both very much for being with us and sharing your personal experiences, which are really important.

Ms. Szekszardi, you shared with us important testimony, and thank you so very much for having the courage to do that. You say that you started young, using regularly by the age of 12. I'd like to know if there is some approach or some educational information that would have kept you from using cannabis at the age of 12.

Ms. Szekszardi: I'm not too sure about that. To be honest, with everybody saying drugs are bad, it kind of made me feel like, "Let's try it." I was never one that said, "I have to go get hammered," because alcohol is legal. It was like, "Okay, why am I getting excited to do something legal? Let me do something illegal." That's a lot of kids I know. But then as you grow older, you start to realize it's okay.

I just feel like it probably wouldn't have made a difference, but it's been helpful, as the years progressed, that I've been through more educational programs about my use and safety measures around my use instead of just telling me, "Don't use." Because people are acknowledging that I use and they're trying to help me use safely instead of just saying, "Don't use." It's hard to just stop. You want to use safely if you're going to use in the first place.

Senator Seidman: So harm reduction is what you're saying.

Ms. Szekszardi: Yes.

Senator Seidman: Thank you for that. I appreciate it.

Ms. Costa, in your written presentation to us, you said, "We want to reduce the negative impact on brain development in youth based on frequency and potency." We know that frequency

Mme Costa : J'ai une petite chose à dire. Parmi les témoins précédents, quelqu'un a dit qu'il fallait rencontrer les jeunes là où ils se trouvent. Il ne s'agit pas d'augmenter le financement, il s'agit de savoir où il va. Si les jeunes se trouvent dans un refuge, il n'est pas utile de financer des programmes scolaires, les jeunes ne vont pas à l'école. C'est ce que je voulais dire. C'est sur cet aspect que j'aimerais attirer l'attention des gens. Il ne s'agit pas de verser plus d'argent. Il s'agit de savoir où va cet argent, de rencontrer les jeunes là où ils se trouvent et de partir de là, parce que c'est de cette façon que nous allons intéresser les jeunes les plus vulnérables.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de ces témoignages. Madame Szekszardi, Monsieur Fesenmaier, merci beaucoup à vous deux d'être venus ici et d'avoir fait part de vos expériences personnelles; c'était très important.

Madame Szekszardi, vous avez fait un témoignage très important, et je vous remercie énormément d'avoir eu le courage de le faire. Vous dites avoir commencé jeune à consommer régulièrement de la drogue, à l'âge de 12 ans. J'aimerais savoir si une approche ou une forme d'éducation quelconque auraient pu vous empêcher de commencer à consommer du cannabis dès l'âge de 12 ans.

Mme Szekszardi : Je ne suis pas certaine. Pour être honnête, étant donné que tout le monde disait que la drogue, c'est mauvais, je me disais un peu : « Je vais essayer. » Je n'ai jamais été portée à me dire « il faudrait que je me saoule », étant donné que l'alcool est légal. Je me disais : « Bon, pourquoi est-ce que j'aurais le goût de faire quelque chose de légal? Je préférerais faire quelque chose d'illégal. » C'est ce que pensent bien des jeunes que je connais. Mais quand on vieillit, on commence à comprendre que c'est normal.

J'ai un peu l'impression que ça ne ferait aucune différence; pourtant, ça s'est révélé utile au fil des ans. J'ai suivi davantage de programmes d'éducation concernant la consommation et la façon de consommer en toute sécurité, des programmes qui ne se contentaient pas de marteler : « Il ne faut pas consommer. » C'est que les gens acceptent que je consomme et ils essaient de m'aider à consommer de façon sécuritaire plutôt que de me dire tout simplement : « Il ne faut pas consommer. » C'est difficile d'arrêter pour vrai. Mais si vous consommez, vous voulez pouvoir le faire de façon sécuritaire.

La sénatrice Seidman : Vous parlez donc de la réduction des méfaits.

Mme Szekszardi : Oui.

La sénatrice Seidman : Merci de votre témoignage. Je l'apprécie.

Madame Costa, dans votre document écrit, vous dites ceci : « Nous voulons réduire les effets négatifs sur le développement du cerveau des jeunes qui sont liés à la fréquence et à la

of use and potency of the cannabis used has an impact on young people's brains, so you want to reduce the development of addictions as a result of youth use while their brains are developing. I think I heard you right when you said you promote abstinence.

Ms. Costa: It's part of the continuum. For us, it's having very real conversations with young people and saying, "What is the goal?" For some young people, when they first arrive, they say, "The goal really is just to continue this." We say, "Okay, let's talk about where this has led you. You're here. Where is this" — meaning their chaotic use, for instance — "going to lead you?"

The truth of the matter is young people, when given a chance to pause — when they're feeling safe, especially the youth we work with, because if they're in the shelter, they're now not having to worry about a roof over their head or food — we start calming them down in terms of the basic needs. Then we start engaging them, and it's building the trust. Kristen can talk about what that looks like, what that feels like. Then we can talk about this chaos is not helping you. So can you move on the continuum? Some young people say, "My goal is to stop altogether." Then there are referrals we make.

Again, it's meeting youth where they're at, not just geographically in the shelter but where they're at in terms of their use and knowledge and goals, and being very real about that. Sometimes our harm reduction workers will say, "This is not going to serve you well." So it's not this idea that a young person has the right. We have to be honest: "This use of yours is not going to serve you well." Then the young person may say, "Yeah, I hear you, but right now this is what I can do." And we say, "Okay, let's see where we can go with this." That's basically what it means for us in the shelter.

Senator Omidvar: Thank you to all of you. My question actually goes to the video witness, but I would like to thank you all, and in particular you, Kristen. There's nothing quite like hearing about lived experience to ground our reflections.

Mr. Fesenmaier, thank you very much for being here. I'd like to ask you a question about cannabis being a gateway drug. You have published a report called *Smart Approaches to Marijuana*, where you make the conclusion that marijuana use could double opioid use. Your study cites a direct link between cannabis as a gateway drug to other drugs.

puissance. » Nous savons que la fréquence de la consommation et la puissance du cannabis consommé ont des effets sur le cerveau des jeunes; c'est pourquoi nous voulons réduire l'occurrence de la dépendance chez les jeunes qui consomment pendant que leur cerveau se développe. Je vous ai bien entendue, vous avez dit, je crois, que vous étiez en faveur de l'abstinence.

Mme Costa : Cela fait partie du continuum. Pour nous, cela veut dire que nous pouvons avoir de très honnêtes discussions avec les jeunes et leur demander : « Quel est ton objectif? » Il y a des jeunes qui disent, lorsqu'ils se présentent la première fois : « Mon objectif, c'est de continuer ce que je fais, tout simplement. » Nous leur répondons : « D'accord, mais parlons de ce que ça a donné pour toi. Tu te retrouves ici. Où est-ce que tout cela — on parle de leur consommation chaotique, par exemple — va te mener? »

Les jeunes, au fond, quand on leur donne la chance de prendre une pause — lorsqu'ils se sentent en sécurité, ce qui concerne en particulier les jeunes avec qui nous travaillons, puisque, s'ils se retrouvent dans un refuge, ils n'ont plus à s'inquiéter de trouver un toit ou de quoi manger —, commencent à se calmer, nous les aidons en répondant à leurs besoins fondamentaux. Nous commençons ensuite à leur parler, et c'est ce qui crée la confiance. Kristen pourra vous dire comment ça se passe, quelles émotions cela suscite. Nous pouvons ensuite parler aux jeunes du fait que ce chaos ne les aide pas. On leur demande s'ils sont prêts à passer à autre chose. Certains jeunes disent : « Mon objectif, c'est d'arrêter complètement. » Nous pouvons donc les aiguiller.

Encore une fois, nous essayons de rencontrer les jeunes là où ils se trouvent, et je ne parle pas seulement sur le plan géographique, dans un refuge, mais où ils en sont au chapitre de leur consommation, de leurs connaissances, de leurs buts, et nous en parlons très franchement. Il arrive que nos intervenants en réduction des méfaits leur diront : « Ça va te nuire. » Donc, on ne part pas de l'idée que les jeunes ont des droits. Nous devons être honnêtes : « Si tu continues à consommer, ça va te nuire. » Le jeune peut parfois nous répondre : « Ouais, j'ai compris, mais pour le moment, c'est tout ce que je peux faire. » Alors nous lui disons : « D'accord, alors, voyons ce qu'on peut faire à partir de ça. » C'est essentiellement ce que ça veut dire pour nous, au refuge.

La sénatrice Omidvar : Merci à vous tous. Ma question s'adresse en fait au témoin qui comparaît par vidéoconférence, mais je tiens à remercier tous les témoins, et vous en particulier, Kristen. Il n'y a rien comme d'entendre parler d'expériences vécues pour ancrer nos réflexions.

Monsieur Fesenmaier, merci beaucoup de vous être présenté. J'aimerais vous poser une question sur le fait que le cannabis serait une drogue d'introduction. Vous avez publié un rapport, intitulé en anglais *Smart Approaches to Marijuana*, dans lequel vous concluez que les consommateurs de marijuana seraient peut-être deux fois plus nombreux que les consommateurs

d'opioïdes. Dans votre étude, vous dites qu'il existe un lien direct entre le cannabis, une drogue d'introduction, et les autres drogues.

Before you answer the question, I should tell you that we've asked this question to other scientists as well. We asked Dr. Le Foll, the medical head of the Centre for Addiction and Mental Health, widely reputed to be a leading scientific organization, who said that there is no direct evidence concerning consumption of cannabis as a gateway drug. We asked Dr. Jenkins, who was here just before you; again, no evidence. Toronto Public Health, who I think came before us last week, made the same conclusion that there was no direct evidence.

Avant de vous laisser répondre à la question, je dois vous dire que je l'ai également posée à d'autres scientifiques. Nous l'avons posée au Dr Le Foll, directeur médical du Centre de toxicomanie et de santé mentale, dont la réputation d'organisation scientifique de pointe n'est plus à faire; il a répondu qu'aucun élément de preuve direct ne permettait de croire que le cannabis était une drogue d'introduction. Nous avons posé la question à Mme Jenkins, qui a comparu immédiatement avant vous; encore une fois, elle affirme que ce n'est pas prouvé. Les représentants du bureau de santé publique de Toronto, qui ont comparu, je crois, la semaine dernière, ont formulé la même conclusion et affirmé qu'il n'y avait aucune preuve directe.

Could you clarify this confusion for us, based on your findings and studies and what they conclusively prove?

Pourriez-vous dissiper cette confusion en citant vos constatations et vos études et en nous disant quelles conclusions vous en tirez?

Mr. Fesenmaier: I don't have that specific study in front of me, but to pull from personal experience, I recently came out of high school in the last few years. Most people I know who have had experience with marijuana do move on to other drugs, even if it's just to try or they try something laced in with it, but it is definitely a starting point.

M. Fesenmaier : Je n'ai pas cette étude sous les yeux, mais je peux parler de mon expérience personnelle; j'ai terminé mes études secondaires il y a quelques années seulement. La plupart des gens que je connais qui ont déjà consommé de la marijuana sont en effet passés à d'autres drogues, peut-être seulement pour y goûter, mais ils peuvent aussi prendre une drogue qui a été coupée. Quoi qu'il en soit, c'est à coup sûr un point de départ.

It's hard to gauge it as a gateway drug and to call it that way. It depends on the person, but I'd say it's enough to point out that there are enough people to point to who always want to move on to something. Look at cocaine users. They did a study on this a while back. I'm not sure of the exact study, but what it did point out was that almost every single user had a history of marijuana use. It doesn't necessarily state that marijuana is a gateway drug, but there's a correlation there. We haven't found that out scientifically yet, but for me, there's enough evidence to point to the fact there is more to research there.

Il est difficile de considérer qu'il s'agit d'une drogue d'introduction et de lui donner cette étiquette. Tout dépend de qui il s'agit, mais je dirais que c'est suffisant pour constater qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont toujours prêtes à passer à autre chose. Prenez les cocaïnomanes. On a fait une étude sur ce sujet il y a quelque temps. Je ne me souviens pas du nom exact de cette étude, mais elle révélait que la quasi-totalité des consommateurs de cocaïne avait déjà consommé de la marijuana. L'étude ne dit pas nécessairement que la marijuana est une drogue d'introduction, mais il y a une corrélation. Nous ne l'avons pas prouvé scientifiquement, pas encore, mais à mon avis, les éléments de preuve sont suffisants pour justifier des recherches supplémentaires.

Senator Omidvar: What do you say to all the scientists who we've asked about cannabis being a gateway drug who have concluded there's no direct causal relationship?

La sénatrice Omidvar : Que dites-vous à tous les scientifiques à qui nous avons demandé si le cannabis était une drogue d'introduction et qui ont conclu qu'il n'y avait pas de relation directe de cause à effet?

Mr. Fesenmaier: Honestly, I think it's irrelevant. We would look at marijuana as what it is. Tetrahydrocannabinol is the substance you're looking at that will cause a high. You build up a tolerance to it, and there's a point where they're constantly merging on to higher potency. But if you want to jump to it, that's where the point is where you're moving on to something stronger. My fiance's brother did the same kind of thing where he started using marijuana and just wanted a better high. You go to that stronger potency, but at that point if you don't want to

M. Fesenmaier : Honnêtement, je crois que la question n'est pas pertinente. Il faut prendre le cannabis pour ce qu'il est. La substance qui vous intéresse, celle qui fait planer, c'est le tétrahydrocannabinol. Mais on développe une tolérance à cette substance, et à partir d'un certain moment, il faut constamment augmenter la puissance. Mais si vous faites cela, à ce moment-là, vous allez passer à quelque chose de plus fort. Le frère de ma fiancée a fait à peu près la même chose, il a commencé à consommer de la marijuana et il voulait tout simplement un effet

keep looking for that stronger potency, you're going to move on to something else. At that point it gets harder to find high-potency marijuana because it's easier to find the less potent stuff, so they will move on to whatever next thing is available.

plus puissant. Si vous cherchez un effet plus puissant, à ce moment-là, si vous ne voulez pas être constamment à la recherche de substances plus puissantes, vous allez devoir passer à autre chose. Alors, il devient plus difficile de trouver du cannabis plus puissant, il est toujours plus facile de trouver une substance plus douce, alors les gens vont passer à autre chose, peu importe ce que c'est.

Senator Omidvar: Yes, the evidence that you're citing is anecdotal and we have to weigh the anecdotes against the evidence. The study you cite in your own research paper concludes with a statement that is not mentioned in your report. When you read the study it's at the end and it says:

> Taken together, results suggest that the strength association between cannabis use and other illicit drug use may be driven by individual characteristics —

Like maybe in the cases you're pointing to.

> — rather than being wholly explained by a direct causal relationship.

So again, I'm trying to get at the causal relationship between use of cannabis and progressing to harder drugs or the absence of this evidence, and the scientists suggest to us that there is no evidence that links A with B.

La sénatrice Omidvar : Oui, les preuves que vous avancez sont anecdotiques, et nous devons évaluer les preuves anecdotiques par rapport aux autres preuves. L'étude que vous citez dans votre propre document de recherche se termine sur une déclaration dont vous ne parlez pas dans votre rapport. À la fin de l'étude, si vous lisez bien, on dit ceci :

> Ensemble, les résultats permettent de penser que la solidité de l'association entre la consommation de cannabis et la consommation d'autres drogues illicites peut s'expliquer par les caractéristiques des individus —

Ce qui pourrait être le cas dans les anecdotes que vous nous donnez —

> Plutôt que s'expliquer en entier par une relation directe de cause à effet.

Donc, encore une fois, j'essaie de savoir s'il existe une relation de cause à effet entre la consommation de cannabis et le passage aux drogues dures ou de conclure qu'il n'y a pas de preuve de cette relation, puisque les scientifiques sont d'avis qu'il n'y a pas de preuve d'un lien entre A et B.

Mr. Fesenmaier: I think I'm more or less I'm the wrong person to ask. I'm not really a scientist. I pull from the evidence I get from the scientists who work with Smart Approaches to Marijuana and the studies around us. I haven't done that research myself. I'm only pulling from that, so it's second-hand knowledge on that specific point.

You say it's anecdotal, but in talking to the majority of my friends and personal acquaintances who have used marijuana in high school, they do talk about always finding a higher potency of marijuana. To me, that is the point where they look for something else. And if I've spoken to people before, that's the same thing they bring up to me, that they want something stronger.

It's not hard to think, "I'm already doing a drug, so I can move on to something else. How much worse could it be?" That's the whole point: the whole pro-legalization idea is that it's not that bad and when a young person, especially, gets mixed up in the ideology that it's not that bad, it's not hard to think that something else is not that bad.

M. Fesenmaier : Je ne crois pas être réellement la bonne personne à qui vous devriez poser la question. Je ne suis pas vraiment un scientifique. Les données que je vous présente, je les tiens des scientifiques qui travaillent pour Smart Approaches to Marijuana et des études qui circulent. Je n'ai pas mené moi-même de recherches. Je m'inspire de tout cela, il s'agit donc de données de seconde main, sur ce sujet précis.

Vous dites que ce sont des preuves anecdotiques, mais la majorité de mes amis et connaissances personnelles avec qui j'ai parlé et qui ont consommé de la marijuana à l'école secondaire disent qu'ils cherchaient toujours de la marijuana plus puissante. C'est ce que je dis, que les gens cherchent toujours quelque chose d'autre. Et j'ai déjà parlé à des gens, et ils me disent toujours la même chose, ils veulent quelque chose de plus fort.

Ce n'est pas un raisonnement compliqué : « Je consomme déjà de la drogue. Alors, je peux passer à autre chose. Est-ce que ça peut vraiment être pire? » Voilà le nœud de l'affaire : toute cette notion de promotion de la légalisation, cela revient à dire que ce n'est pas si grave que ça; quand les jeunes, en particulier, adhèrent à cette idéologie, selon laquelle ce n'est pas si grave que ça, ils peuvent aisément penser qu'autre chose, ce ne sera pas si grave que ça non plus.

[*Translation*]

Senator Mégie: Ms. Szekszardi, I really admire your courage in appearing before us. You said you wanted to use safely. In your opinion, what does it mean to use safely? That is what we are seeking with our youth.

[*English*]

Ms. Szekszardi: That's a good question. To me, using safely would be knowing your limit. They do that whole thing about gambling and knowing your limit and staying within it or whatever the slogan is. I kind of put that into my use, whether it be drinking or smoking. Obviously, when I first started, I didn't know my limit, but because of those older friends and the online resources, I started to learn. I'm this height, this weight, I'm this age and I could be able to take this much, and this potency might be stronger than this potency.

It's basically just knowing your limit, knowing the different risks and knowing the different types. You can have an Indica or a Sativa and those are two different highs, even though they're the same drug, marijuana. You can have either that mind high or that body high. For some people, that mind high works better than the body high, but for others the body high works better than the mind high.

Yes, it's about experimentation, but it's also learning from your peers, and that's basically how I got everything done. I learned from my peers. I see how this person is acting when they do this amount, and I figured, well, I don't really want to look like that. I just want to feel like this other person, who is just sitting there eating Cheetos and stuff. I want to do that rather than being paranoid that cops are after me. Let me stay in between that.

Know the risks of sharing a joint or something with someone who's sick or someone who may have spiked your joint. You have to know where your sources are and where it's coming from. I've always been like that. I like to know the person I'm getting it from, when they got it and what's in it. I don't like to let people roll my weed unless I'm there, because then I don't know if they put something in it.

It's all about being safe. When you get in a car, you put your seatbelt on. Not everybody gets in a crash every day, but there's that chance that you could get into one. It's the same thing with me and smoking. It's not every day that I'm going to get paranoid, but there's that chance that one day I will. I need to

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Madame Szekszardi, j'admire beaucoup votre courage pour être venue nous livrer ce témoignage. Vous avez dit que vous vouliez consommer en toute sécurité. Selon vous, que signifie consommer en toute sécurité? C'est ce qu'on vise avec nos jeunes.

[*Traduction*]

Mme Szekszardi : C'est une bonne question. Selon moi, consommer en toute sécurité, c'est connaître ses limites. C'est comme ce qu'on dit au sujet du jeu, le fait qu'il faut connaître ses limites et de ne pas les dépasser, ou peu importe le slogan exact. J'ai repris cette idée à mon compte, qu'on parle de consommer de l'alcool ou de fumer du cannabis. Évidemment, lorsque j'ai commencé, je ne connaissais pas mes limites, mais, en raison de mes amis plus âgés et des ressources en ligne, j'ai commencé à apprendre. Je mesure tant, j'ai tel ou tel poids, tel ou tel âge, alors je devrais pouvoir en prendre telle ou telle quantité, et la puissance de tel produit est peut-être supérieure à la puissance de tel autre.

Essentiellement, il faut connaître ses limites, les différents risques et les différents types de produits. Il y a l'Indica et le Sativa, qui produisent des effets très différents, même si on parle de la même drogue, de marijuana. On peut avoir un effet plus psychologique ou plus physique; certains préfèrent l'effet psychologique, et d'autres, c'est l'effet physique.

Oui, il faut expérimenter, mais il faut aussi apprendre de nos pairs, et c'est essentiellement de cette façon que j'ai procédé. J'ai appris de mes pairs. J'ai vu de quelle façon telle personne agissait lorsqu'elle consommait telle ou telle quantité, et je me suis dit : « Eh bien, je ne veux pas vraiment ressembler à cela, je veux plutôt me sentir comme cette autre personne », par exemple, qui est tout simplement assise là et qui mange des Cheetoos ou je ne sais quoi. C'est ça que je voulais, plutôt que de devenir parano à l'idée que des policiers sont à mes trousses. Je visais le juste milieu.

Il faut admettre les risques si on partage un joint ou peu importe avec quelqu'un qui est malade ou les risques que l'on court si quelqu'un a ajouté une substance à notre joint. Il faut savoir quelles sont nos sources et d'où vient la marchandise. J'ai toujours été comme ça. J'aime connaître mon fournisseur, savoir d'où vient la drogue et connaître son contenu. Je n'aime pas laisser d'autres personnes rouler mes joints — sauf si je suis là — parce que, alors, je ne saurais pas s'ils ont mis quelque chose dedans.

L'important, c'est d'être en sécurité. Lorsqu'on entre dans un véhicule, on attache sa ceinture. Ce n'est pas tout le monde qui a un accident tous les jours, mais c'est toujours une possibilité. C'est la même chose pour moi et le fait de fumer. Ce n'est pas tous les jours que je deviens parano, mais il y a un risque que, un

always know that when I start feeling myself getting too up there, basically, then I would just lower myself down.

[*Translation*]

Senator Mégie: Second, you said earlier that, when you were younger — precisely because it was illegal — you were drawn to marijuana. If we legalize it, do you think that youngsters of 12 to 14 might think the same way you did at the time? "It is legal, so we won't touch it and we will find something stronger."

[*English*]

Ms. Szekszardi: I don't really think that they're going to say, "Well, now it's legal; let me stop using weed or cannabis or whatever we're calling it here." I'm going to keep calling it weed because that's what I know it as. To answer your question, I don't really think people are going to stop using because it becomes legal. I know that was just my perspective of things. Not everybody starts using weed because they think it's an illegal drug and they want to be that cool person or whatever. That was my experience.

I do feel that, with decriminalization, we're able to start educating people about their use and about the repercussions or just about how other people are going to act. Some people want to know information just because their friends are using, and they want to know why their friend is acting a certain way when they use and what they can do or what they don't need to do. I've talked to some people who think that, when someone is freaking out because they're high and paranoid, you should call an ambulance. That's just going to make them feel worse, to be quite honest.

I think that people will just be more educated. I think they'll use more safely, and they will be able to just understand it better.

Senator Campbell: Thank you all for coming today, especially you, Kristen. That was incredibly brave of you.

My questions are to Mr. Fesenmaier. I find it interesting that you say that people are being lied to about cannabis with some of the reports that come out considering that virtually everything you have told us today is anecdotal and not scientifically proven, as with marijuana as a gateway to opioids. Are you familiar with the Smart Approaches to Marijuana, SAM, report?

jour, ça m'arrive. Je dois toujours savoir que, si je commence à avoir l'impression que je dérape, alors je dois me ramener les pieds sur terre.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Deuxièmement, vous avez dit tout à l'heure que, quand vous étiez plus jeune — justement, parce que c'était illégal —, vous étiez portée à aller vers la marijuana. Si nous la légalisons, pensez-vous que les jeunes de 12 à 14 ans risquent d'avoir le même raisonnement que vous à cette époque? « C'est légal, alors on n'y touche pas et on va aller chercher quelque chose de plus fort. »

[*Traduction*]

Mme Szekszardi : Je ne crois pas vraiment que les gens vont dire : « Eh bien, maintenant que c'est légal, je vais arrêter de consommer de l'herbe ou du cannabis » ou peu importe le nom qu'on y donne. J'appelle ça de l'herbe, parce que j'ai toujours appelé ça comme ça. Pour répondre à votre question, je ne crois pas que les gens vont arrêter d'en consommer parce que c'est maintenant légal. Ce n'était que ma vision des choses. Ce n'est pas tout le monde qui commence à consommer de l'herbe parce qu'il sait que c'est une drogue illégale et qu'il veut être cool ou peu importe. Ce n'est que mon expérience.

J'ai l'impression que, grâce à la décriminalisation, on peut commencer à éduquer les gens au sujet de leur consommation et des répercussions ou tout simplement au sujet de la façon dont les autres vont agir. Certaines personnes veulent avoir de l'information tout simplement parce que leurs amis en consomment et qu'ils veulent savoir pourquoi un de leurs amis agit de telle ou telle façon lorsqu'il en consomme. Ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils n'ont pas à faire. J'ai parlé à des personnes qui croient que, lorsqu'une personne perd la carte parce qu'elle est sous l'influence et qu'elle devient parano, il faut appeler une ambulance. Honnêtement, ça ne fera qu'empirer les choses.

Je crois simplement que les gens seront plus éduqués, qu'ils vont consommer de façon plus sécuritaire, et qu'ils pourront tout simplement mieux comprendre tout ça.

Le sénateur Campbell : Merci à vous tous d'être là aujourd'hui, surtout vous, Kristen. C'est extrêmement brave de votre part.

Mes questions sont destinées à M. Fesenmaier. J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit sur le fait qu'on ment aux gens au sujet du cannabis dans certains des rapports qui paraissent, puisque quasiment tout ce que vous nous avez dit aujourd'hui est anecdotique et n'est pas fondé sur des données scientifiques, comme, par exemple, le fait que la marijuana est une porte d'entrée vers les opioïdes. Avez-vous pris connaissance du rapport de Smart Approaches to Marijuana, l'organisation SAM?

Mr. Fesenmaier: I'm familiar with quite a few of their reports. Be a little more specific.

Senator Campbell: The one *Lessons Learned From Marijuana Legislation in Four U.S. States and D.C.*

Mr. Fesenmaier: Yes, I believe I have gone over that.

Senator Campbell: It's interesting, because I've gone over it also. This is a document that was circulated by some senators who went down and met with I guess it was Attorney General Sessions. Within this document, it covered a variety of areas, but I have to tell you that I have gone through the whole document and picked out those areas and, quite frankly, they don't stand up to any kind of scientific criteria.

Perhaps you could tell me how much of your funding in Canada is done by the United States organization SAM?

Mr. Fesenmaier: Almost none. We work —

Senator Campbell: What's almost none? That's sort of anecdotal.

Mr. Fesenmaier: I wouldn't know the exact amount. It's a different division than me, but I do know our funding comes strictly from us and the work we've done. Money is coming both out of my pocket and from other members from Smart Approaches to Marijuana Canada. It doesn't really come from the United States. If anything does, I wouldn't have a specific amount.

Senator Campbell: You're a non-profit; correct? So there must be documentation with regard to funding that we could probably find without a lot trouble?

Mr. Fesenmaier: I suppose. I don't see how this is relevant to the conversation.

Senator Campbell: It's relevant to the conversation because one of the problems we're dealing with in the Senate now is foreign entities influencing Canadian legislation, so I just was asking about that.

I'll give you another example. For instance, in your report, you say that dispensaries — not that we are sure whether there will be dispensaries or not — increase crime in neighbourhoods. The real difficulty with that is that you took a single study, which was basically anecdotal. But, if you went and actually looked at a scientific study, in fact it says that, when they shut down hundreds of dispensaries in Los Angeles, crime went up and not down. In fact, in the areas where there were dispensaries, they would find that the incidence of crime had dropped. What are your thoughts on this apparent contradiction?

M. Fesenmaier : Je connais beaucoup de rapports de cette organisation. Pouvez-vous être un peu plus précis?

Le sénateur Campbell : Je parle du rapport intitulé *Lessons Learned From Marijuana Legislation in Four U.S. States and D.C.*

M. Fesenmaier : Oui, je crois l'avoir consulté.

Le sénateur Campbell : C'est intéressant, parce que je l'ai moi aussi examiné. C'est un document qui a été distribué par certains sénateurs qui sont allés là-bas et qui ont rencontré, j'imagine, le procureur général Jeff Sessions. Ce document aborde un certain nombre de domaines, mais je dois vous dire que j'ai examiné tout le document et que j'ai relevé ces domaines et, franchement, tout ça n'est fondé sur absolument aucun critère scientifique.

Pouvez-vous me dire quel pourcentage de votre financement au Canada est fourni par l'organisation SAM des États-Unis?

M. Fesenmaier : À peu près rien. Nous travaillons...

Le sénateur Campbell : C'est quoi, « à peu près rien »? C'est encore là un peu anecdotique.

M. Fesenmaier : Je ne connais pas le montant exact. C'est une division différente de la mienne, mais je sais que notre financement vient uniquement de nous et du travail que nous faisons. L'argent vient de mes poches et de celles des autres membres de Smart Approaches to Marijuana Canada. Cela ne vient pas vraiment des États-Unis. Si des fonds viennent de là-bas, eh bien je ne pourrais pas vous fournir un montant précis.

Le sénateur Campbell : Vous êtes un organisme sans but lucratif, c'est exact? Vous devez donc avoir des documents liés à votre financement, ce sont des renseignements que nous pourrions probablement trouver sans trop de problèmes?

M. Fesenmaier : J'imagine, mais je ne vois pas en quoi tout ça est pertinent à notre conversation.

Le sénateur Campbell : C'est pertinent à la conversation, parce que l'un des problèmes avec lesquels nous composons actuellement au Sénat, ce sont les entités étrangères qui influent sur les lois canadiennes, alors je voulais tout simplement le savoir.

Je vais vous donner un autre exemple. Dans votre rapport, vous dites que les dispensaires — pas que nous soyons totalement sûrs qu'on optera pour des dispensaires — augmentent la criminalité dans les quartiers où ils sont situés. Ce qui est très problématique avec cette affirmation, c'est que vous vous êtes appuyé sur une seule étude, qui, essentiellement, était de nature anecdotique. Cependant, si vous aviez vraiment regardé une étude scientifique, vous auriez constaté que, en fait, lorsque des centaines de dispensaires ont été fermés à Los Angeles, la criminalité a au contraire augmenté. En fait,

dans les zones où il y a des dispensaires, on constate une diminution de l'incidence de la criminalité. Que pensez-vous de cette apparente contradiction?

Mr. Fesenmaier: What I would point out with the dispensaries is it's really the placement. It does, in a sense, draw —

M. Fesenmaier : Ce que je vous dirais au sujet des dispensaires, l'important, c'est vraiment leur emplacement. Ils peuvent, en un sens attirer…

Senator Campbell: I'm asking you a question about the criminalization. You state that criminal activity increases when you have a dispensary. I'm telling you that there is a report — and you can look it up; it's Chang and Johnson, conducted in 2017 — that, in fact, it decreases in the areas where they're allowed to remain open.

Le sénateur Campbell : Je vous pose une question au sujet de la criminalisation. Vous dites que les activités criminelles augmentent lorsqu'il y a un dispensaire dans un quartier. Je vous dis que, selon un rapport — vous pouvez le consulter, c'est un rapport produit par Chang et Johnson, en 2017 —, en fait, les dispensaires réduisent la criminalité dans les zones où ils ont pu rester ouverts.

Mr. Fesenmaier: Are both of those studies from the United States?

M. Fesenmaier : Ce sont deux études des États-Unis?

Senator Campbell: Yes, they are.

Le sénateur Campbell : Oui, les deux.

Mr. Fesenmaier: One thing I want to point out is that if you look at the placement of dispensaries in the United States, they usually target areas like liquor stores and a lot of cigarette areas. In Canada and the U.S., it's the same thing. They target minority groups. I was working with Will Jones on the United States portion as well. He mentioned that. That's a key point when it comes to legalization as well. The retail stores will be targeting those areas. Now, driving up crime and everything, that's not really a topic I focused on greatly. My main focus with Smart Approaches to Marijuana, more focusing on the youth portion, is about the harm done to the youth in Canada in regard to marijuana legalization.

M. Fesenmaier : Une chose que je veux souligner, c'est que, lorsqu'on regarde l'emplacement des dispensaires, aux États-Unis, ils visent habituellement des zones où il y a des magasins d'alcool et, dans beaucoup de cas, des magasins de cigarettes. Au Canada et aux États-Unis, c'est la même chose, on cible les groupes minoritaires. J'ai aussi travaillé en collaboration avec Will Jones sur la portion américaine. C'est quelque chose qu'il a mentionné. C'est un point clé aussi, lorsqu'il est question de légalisation : les détaillants cibleront ces zones. Et là, pour ce qui est de la question du crime qui augmente et tout le reste, ce n'est pas vraiment un sujet sur lequel j'ai mis beaucoup l'accent. Principalement, ce qui m'intéressait, dans le cadre de mon travail avec Smart Approaches to Marijuana, c'était plus la question des jeunes, les préjudices causés aux jeunes au Canada en raison de la légalisation de la marijuana.

Senator Campbell: Well, you should maybe try to get rid of that report then, because it's not helping your cause at all. Thank you very much.

Le sénateur Campbell : Eh bien, dans ce cas-là, vous devrez peut-être essayer de vous débarrasser de ce rapport, parce que cela n'aide pas votre cause du tout. Merci beaucoup.

Senator Poirier: Thank you all for your presentations. Thank you, Kristen, for being here. It's brave of you, and I appreciate that you're here.

La sénatrice Poirier : Merci à vous tous de vos exposés. Merci, Kristen, d'être là. C'est courageux de votre part, et je vous remercie d'être là.

We've heard of so many different organizations that are out there, how they're reaching out and able to reach out to so many different people to help them to have a safe haven, a place they can go, where they can learn the information, a shelter where they can go to, like you have taken advantage of, Kristen, and which has helped you in different ways.

Nous avons entendu parler de tellement d'organisations, des organisations qui tendent la main et peuvent joindre un très grand nombre de personnes différentes pour les aider à trouver un endroit sécuritaire, un endroit où elles peuvent obtenir de l'information, un refuge vers lequel elles peuvent se tourner. C'est le genre de choses dont vous avez tiré parti, Kristen, et qui vous ont aidé de différentes façons.

But a lot of these places that we're hearing from are organizations and facilities that are available in cities like Toronto and Vancouver and Montreal. I'm just wondering if you can share with us how you think we could help or how we can

Cependant, une bonne partie des endroits dont on entend parler relèvent d'organisations et d'installations qui ont pignon sur rue dans des villes comme Toronto, Vancouver et Montréal. Je me demande si vous pouvez nous dire de quelle façon, selon

reach out because so much of Canada is rural. Even though we have a large population in the city, the same issues that you're facing, that you're dealing with in the city that has the capability of helping these people, we don't seem to have much of that in rural Canada. I'm from a rural area, and I'm seeing it more and more. There is a lack in the system there.

Mr. Fesenmaier talked about reaching out to the youth and giving them the information. Here, we've talked about the facilities. I just want to know if you can share with me, the ones who own the facilities that work with these youth, do you have any outreach at all whatsoever to rural areas in Canada? And how can we help, or how can you help?

Ms. Costa: When I think of Canada and of rural, as in Toronto, we actually have youth from across Canada that come from both urban and rural locations, but these are youth that are in a particular situation, vulnerable and homeless.

When I think of rural Canada, again, I think meet youth where they're at. Hockey seems to be a really strong connector, so why not look at an educational program that would be tied to sports or community events? Because school boards tend to have very rigid structures around how they educate young people, but to educate young people on harm reduction, where you're keeping it real, you're going to have a difficult time unless you force the school boards to approach it from that lens. But if you can't do it there, then you have lots of opportunities within the context of a community to be able to engage young people where they're at.

If it's the hockey team, you have a young person come out and talk to the hockey team or whatever it may be, depending on the community. For me, that would be the key for us to explore in terms of how we connect in those smaller communities.

Ms. Sutherland: One of the things education programs can do, one of the things that ours has done, is look at how we adapt it. It's adaptable to every community we can go into. It's a program where we would work with something that already exists. Whether it's a hockey team, a community health centre or a youth group — whatever kind of group it is — we can go in and work with them and bring our education program to them. It's adaptable. That's what youth have really told us works. As much as this curriculum works well with the 300 youth we've

vous, nous pourrions aider ou nous pourrions joindre d'autres personnes, parce qu'une si grande partie du Canada est rurale. Même s'il y a beaucoup de personnes dans les villes, les mêmes enjeux que ceux auxquels vous êtes confrontés — les enjeux avec lesquels les gens composent en ville, où existe la capacité d'aider des personnes dans votre situation —, eh bien, ce n'est pas quelque chose qu'on voit beaucoup dans les régions rurales. Je viens d'une région rurale, et c'est quelque chose que je constate de plus en plus. Il y a une lacune systémique dans ces endroits.

M. Fesenmaier a parlé du besoin de tendre la main aux jeunes et de leur fournir de l'information. Ici, nous parlons d'installations. J'aimerais tout simplement savoir si vous pouvez me dire — je parle des intervenants à qui appartiennent les installations et qui travaillent auprès de ces jeunes —, si vous êtes présents d'une façon ou d'une autre dans les zones rurales du Canada? De quelle façon pouvons-nous vous aider ou de quelle façon pouvez-vous aider?

Mme Costa : Lorsque je pense au Canada et aux régions rurales… C'est comme à Toronto, il y a en fait des jeunes qui viennent de partout au Canada, des jeunes de zones urbaines et de zones rurales, mais ce sont des jeunes qui sont dans une situation précise, des jeunes vulnérables et itinérants.

Lorsque je réfléchis aux régions rurales canadiennes, encore une fois, je crois qu'il faut aller voir les jeunes là où ils se trouvent. Le hockey semble être un très bon moyen d'approche, alors pourquoi ne pas envisager un programme éducatif qui serait associé aux sports ou à des événements communautaires? Vous savez, les commissions scolaires ont tendance à miser sur des structures très rigides en ce qui concerne l'enseignement dispensé aux jeunes. Cependant, pour enseigner des choses aux jeunes sur la réduction des méfaits — si on veut le faire de façon crédible —, on aura de la difficulté à le faire, sauf si on oblige les commissions scolaires à aborder la question de ce point de vue, mais, si on ne peut pas le faire là, directement, alors il y a beaucoup d'occasions dans le cadre communautaire pour joindre les jeunes, peu importe là où ils sont.

Si c'est une équipe de hockey, il faut qu'un jeune se présente pour aller parler aux membres de l'équipe ou peu importe ce dont il s'agira, tout dépendant de la collectivité. Selon moi, ce serait la meilleure solution à envisager en ce qui a trait à la façon dont nous joignons les jeunes dans ces petites collectivités.

Mme Sutherland : L'une des choses que les programmes d'éducation peuvent faire — c'est l'une des choses que nous avons faites dans le cadre du nôtre —, c'est de réfléchir à la façon dont on peut s'adapter. Il faut s'adapter à la réalité des collectivités où l'on va. C'est un programme dans le cadre duquel on s'appuie sur des structures qui existent déjà. Que ce soit une équipe de hockey, un centre de santé communautaire ou un groupe de jeunes — peu importe le genre de groupe —, nous pouvons nous présenter et travailler avec ces personnes pour

done already, we know that we can adapt it to fit the needs of the community that we're working with. That's part and parcel of why we've made the curriculum adaptable.

offrir notre programme d'éducation. On peut l'adapter. Les jeunes nous ont dit que c'est ce qui fonctionne vraiment. Même si notre programme a bien fonctionné avec les 300 jeunes qui l'ont déjà suivi, nous savons que nous pouvons l'adapter pour qu'il réponde aux besoins de la collectivité avec laquelle nous travaillons. C'est la raison principale pour laquelle nous avons misé sur un programme adaptable.

Senator Poirier: Is that information available to areas in rural Canada? Do they know you have this information and that they can reach out to you?

Le sénateur Poirier : Les régions rurales du Canada ont-elles accès à cette information? Savent-elles que vous avez cette information et qu'elles peuvent communiquer avec vous?

Ms. Sutherland: It's on our website, and we try to market it. We are a medium to small children's mental health organization. We get inquiries from people who found out about us. We're trying to get it out there, but Canada is a big country. This is the first opportunity we've had to really talk to folks like this where we can really give you information you can take back to your communities. That's why I put information about our program in there. It's evidence-informed and informed by youth. It's really a program we think has the potential for a national rollout, and it's adaptable to every community we work with.

Mme Sutherland : C'est sur notre site web, et nous essayons d'en faire la promotion. Nous sommes une organisation de taille moyenne à petite qui s'intéresse à santé mentale des enfants. Nous recevons des demandes de renseignements de personnes qui ont appris notre existence. Nous essayons de nous faire connaître, mais le Canada est un grand pays. C'est la première fois que nous avons l'occasion de vraiment parler à des gens comme vous, qui pouvez ensuite transmettre ces renseignements dans vos collectivités. C'est la raison pour laquelle j'ai inclus des renseignements sur notre programme. C'est un programme fondé sur des données probantes et axé sur les jeunes. Selon nous, c'est vraiment un programme qui pourrait être mis en œuvre à l'échelle nationale, et on peut l'adapter aux réalités de toutes les collectivités avec lesquelles nous travaillons.

Senator Munson: Kristen, you're not going to believe this, but I used to have long hair. I had a beard. I was 23 in 1969. I didn't quite make it to Woodstock, but I tried. You might get the picture. There's empathy here. But now I'm a mature senator and almost 75.

Le sénateur Munson : Kristen, vous ne le croirez pas, mais j'ai déjà eu les cheveux longs et une barbe. J'avais 23 ans en 1969. Je n'ai pas vraiment réussi à me rendre à Woodstock, mais j'ai essayé. Vous comprenez, j'imagine. J'ai de l'empathie pour vous. Cependant, je suis maintenant un sénateur mature de presque 75 ans.

You brought up the interesting point I hope others can answer, and that was the age of under 18 and the whole idea of being charged with an indictable offence. It was the crux of what we're trying to deal with here when you asked the question about risking a potential criminal record or risk harming someone because it's handed over to a person under 18. The person 18-plus doesn't get anything.

Vous avez soulevé un point intéressant, et j'espère que d'autres pourront en parler. Je veux parler du fait d'avoir moins de 18 ans et toute cette idée qu'on puisse être accusé d'un acte criminel. C'est au cœur de ce que nous tentons de faire, ici... lorsque vous avez posé la question concernant le risque d'avoir un casier judiciaire ou la possibilité de causer du tort à quelqu'un parce que du cannabis est donné à un mineur... La personne majeure s'en sort indemne.

Can somebody tell me how we get around that in amending this piece of legislation? Do you have a view point, Grace, Danielle, Connor or Kristen? This is a real key issue, because someone talked about pardons, amnesty or dealing with it in terms of sitting around and having a conversation saying, "You did it this time, but don't do it the next time." I don't know. It just seems like it's a double standard.

Quelqu'un peut-il me dire de quelle façon on peut contourner ce problème en modifiant le projet de loi? Avez-vous un point de vue, Grace, Danielle, Connor ou Kristen? C'est vraiment une question importante, parce que quelqu'un a parlé des pardons, de l'amnistie ou de la nécessité de s'asseoir et d'avoir une conversation pour dire : « Vous avez fait telle ou telle chose cette fois-ci; ne le refaites pas la prochaine fois ». Je ne sais pas. J'ai l'impression qu'il y a là deux poids, deux mesures.

Ms. Sutherland: One of the things we've suggested is education programs being the first rule. Don't have penalties or punishments being the de facto opportunity. Instead, look at how we have conversations with people, send them to diversion programs — whatever those look like — and education

Mme Sutherland : L'une des choses que nous avons suggérées, c'est de miser sur des programmes d'éducation dans un premier temps. Il ne faut pas se tourner d'office vers les pénalités et les punitions. Il faut plutôt réfléchir à la façon de discuter avec les gens, de les aiguiller vers des programmes de

programs, those being the de facto. Someone on the earlier panel or maybe a senator said we did a bad job of educating young people. Part of that is because when we educate young people from a place of fear tactics and harm-based information, they stop listening. They stop listening, and they don't believe anything that people say — governments or educators.

If we start with education, and start with education for people who are given those penalties, that takes away from this criminalization. That's really important for young people, because it's true: If you're 18 plus a day, you're able to have 30 grams. If you're 18 less a day, you're only able to have 5, and in Ontario, you're not allowed to have anything on you.

The Chair: Let me interject one thing in here when you're further responding to this. I think most people are saying if a person in their 20s or 30s is giving to an underage kid and peddling this stuff to them, there should be a heavy penalty for that. But you're saying that if they're very close in age — a few days apart even — it doesn't seem like it should be the same penalty. But where do you draw the line, then? How do you figure it out? I guess you have to do it on the facts of the case, but anyway, please further respond.

Ms. Costa: I was going to say within the context of the shelter, it's so problematic because I have 16-year-olds who are friends with 24-year-olds and are within the contexts of their personal lived experiences. I think you're the one who brought up restorative justice. Why are we not looking more at that as a way of dealing with an 18-year-old, for instance, who might be giving a 16-year-old in the shelter that, as opposed to the criminal charge that now becomes an additional barrier? That would be the key. I would love to look at what restorative justice would look like in those cases.

When it was mentioned that we should leave it up to the police to determine this, I can tell you right now that at Eva's, about 80 per cent of our youth are Black, and I guarantee that for most of their interactions with police, they're not going to be given the benefit of the doubt. We cannot forget that.

The Chair: We're running out of time, but if you have a quick comment, Kristen and Connor, that would be fine.

Ms. Szekszardi: Basically, the whole argument is that if you're over 18, you're responsible and all that. I know a lot of people who are like 35 or 40 who are very immature — less mature than some of the 16- and 17-year-olds that I know. If

déjudiciarisation — peu importe ce à quoi ça pourra bien ressembler — et des programmes d'éducation, d'office... C'est ça qu'il faudrait faire. Un témoin d'un groupe précédent a dit — c'était peut-être aussi un sénateur — que nous ne faisions pas du bon travail d'éducation auprès des jeunes. C'est en partie en raison du fait que, lorsqu'on éduque les jeunes en misant sur la peur et des renseignements fondés sur les préjudices, ils cessent d'écouter. Ils cessent d'écouter et ne croient plus ce que les gens disent, les gouvernements, les éducateurs.

Si nous commençons par l'éducation et que nous commençons par l'éducation des gens qui se voient imposer ces peines, on leur épargne la criminalisation. C'est très important pour les jeunes, parce que c'est vrai : une personne qui a 18 ans et un jour a droit à 30 grammes, et une personne qui a 18 ans moins un jour, seulement 5, et, en Ontario, on n'aura même pas le droit d'avoir quoi que ce soit sur soi.

Le président : Permettez-moi d'intervenir avant que je vous laisse continuer votre réponse à la question. Je crois que la plupart des gens disent que, si une personne dans la vingtaine ou la trentaine donne du cannabis à un mineur ou fait du trafic de cannabis auprès des jeunes, elle devrait se voir imposer une lourde pénalité. Mais vous dites que, s'il y a une très petite différence d'âge — peut-être même seulement quelques jours d'écart — la peine ne devrait pas être la même. Mais où tracer la ligne alors? Quelle est la solution ici? J'imagine qu'il faut examiner les faits de l'affaire, mais, quoi qu'il en soit, s'il vous plaît, poursuivez.

Mme Costa : J'allais dire que, dans le contexte du refuge, c'est très problématique, parce que je connais des jeunes de 16 ans qui sont amis avec des jeunes de 24 ans, et tout ça fait partie de leur expérience de vie personnelle. Je crois que c'est vous qui avez parlé de justice réparatrice. Pourquoi ne pas miser sur ce genre de mesure pour composer avec un jeune de 18 ans, par exemple, qui a pu donner du cannabis à un jeune de 16 ans qui vient au refuge, plutôt que d'y aller avec une accusation au criminel qui, à ce moment-là, devient un obstacle de plus pour la personne? Ce serait essentiel. J'aimerais bien savoir à quoi des mesures de justice réparatrice pourraient bien ressembler dans de tels cas.

Lorsqu'il a été mentionné que nous devrions laisser la police décider de tout ça, je peux vous dire tout de suite que, actuellement, dans le cadre de l'initiative Eva, environ 80 p. 100 de nos jeunes sont des Noirs, et je vous garantis que, dans le cadre de la plupart de leurs interactions avec la police, on ne leur donne pas le bénéfice du doute. Oubliez ça!

Le président : Nous manquons de temps, mais, si vous avez un bref commentaire, Kristen et Connor, ce serait parfait.

Mme Szekszardi : Essentiellement, l'argument, c'est que si une personne a plus de 18 ans, elle est responsable et tout le reste. Je sais que beaucoup de personnes âgées de peut-être de 35 ou 40 ans, sont très immatures, moins matures que certains

you're 16 or 17 going into a shelter, there is a reason you're going into a shelter at that age. You're not deciding one day to go live in a shelter rather than live with mom and dad, or grandma and grandpa. There is a reason. You've been through a lot. You don't have to be old to have a lot of life experience. You can be young and live a full life in just a short amount of time.

jeunes de 16 ou 17 ans que je connais. Si une personne a 16 ou 17 ans et qu'elle se retrouve dans un refuge, il y a une raison pour laquelle elle se retrouve là, à cet âge. On ne décide pas du jour au lendemain d'aller vivre dans un abri plutôt que de continuer à vivre avec sa mère ou son père, ou encore avec sa grand-mère ou son grand-père. Il y a une raison. Ces personnes ont vécu beaucoup de choses. Pas besoin d'être très vieux pour avoir vécu beaucoup de choses. On peut être très jeune et avoir tout de même vécu une vie bien pleine en très peu de temps.

Say a 20-year-old is giving weed to someone who is 16 years old. That 16-year-old may have more life experience and more traumas compared to that 20-year-old. It goes to show that I've helped educate my younger friends because they look to me as being about their age and I've been smoking for a while. They don't want to ask the staff, or they don't want to ask other agencies.

Disons qu'un jeune de 20 ans donne un peu d'herbe à un jeune de 16 ans. Ce jeune de 16 ans a peut-être vécu plus de choses et subi plus de traumatismes que la personne de 20 ans. Vous comprendrez que j'ai aidé à m'occuper de mes amis plus jeunes que moi, parce que c'est vers moi qu'ils se tournaient, en raison de mon âge et du fait que je fume depuis un bout de temps. Ils ne veulent pas poser des questions aux employés et ils ne veulent pas se tourner vers d'autres organismes.

I feel that it's about being able to ask someone your age or even just get it from someone your age. The whole point is that they're not going to be able to go into the stores to get it anyway. They will get it illegally. I would rather give my friends some weed knowing that I got it from a safe source rather than them getting it on a street corner or in an alley somewhere from a disreputable source.

Je crois que, l'idée, c'est de pouvoir parler avec quelqu'un de son âge ou tout simplement d'obtenir du cannabis de quelqu'un de son âge. Au bout du compte, les jeunes ne pourront pas aller dans des magasins pour s'en procurer. Ils devront le faire illégalement. Je préfère donner un peu d'herbe à mes amis, puisque je sais que je l'ai obtenue d'une source sécuritaire, plutôt que de les laisser aller s'en procurer sur un coin de rue ou dans une ruelle, quelque part, d'une source qui n'a peut-être pas bonne réputation.

Mr. Fesenmaier: I do not believe for a second that legalization is going to completely or even in some part get rid of the black market. It will only change their target. Instead of targeting everyone, they will specifically switch to youth. You will look at both competitive prices, because it's extremely easy to grow a plant in your house and sell it. Someone can easily do that and give it to youth. You can't keep track of that. If there's a grow op in a home, it's the same: They'll take that and sell it at mark up, because you can't get it in the store. If you're getting it bootlegged, regardless of who you are getting it from — adults to adults, youth to youth, adults to youth — it doesn't matter where they're getting it from. If someone is giving it to someone underage, as defined, there shouldn't be any clarification or grey area. You're consciously giving drugs to somebody underage who is not supposed to have those drugs.

M. Fesenmaier : Je ne crois pas une seconde que la légalisation permettra d'enrayer complètement ni même en partie le marché noir. Les intervenants du marché noir ne feront que changer de cible. Plutôt que de cibler tout le monde, ils cibleront précisément les jeunes. Vous allez réfléchir à la fois à la question des prix concurrentiels, parce que c'est extrêmement facile de faire pousser un plant chez soi et de le vendre. Quelqu'un peut facilement le faire et vendre sa production à des jeunes. On ne peut pas faire un suivi de tout ça. S'il y a une installation de culture de marijuana dans une résidence, c'est la même chose : les producteurs pourront prendre le cannabis et le vendre à prix fort, parce que les jeunes ne peuvent pas s'en procurer en magasin. Si vous obtenez du cannabis de contrebande, peu importe de qui — un adulte qui vend à un adulte, un jeune qui vend à un jeune ou des adultes qui vendent à des jeunes — et peu importe où la drogue a été obtenue, si une personne donne du cannabis à un mineur, tel que cela sera défini, il ne devrait pas être nécessaire d'ajouter quoi que ce soit et il n'y a pas de zone grise : la personne donne consciemment de la drogue à un mineur qui n'est pas censé en avoir.

I don't believe in the decriminalization aspect that people in possession should be charged, but passing it off to someone underage regardless should be. At the root, it's a public health concern. Overlooked in my initial speech was the whole aspect of this is that people don't know who they're getting into, especially kids. Anyone giving it to them, they're taking

Je ne crois pas à l'aspect de la décriminalisation voulant que les gens en possession soient accusés, mais, peu importe, le fait d'en donner à un mineur devrait l'être. À la base, c'est un problème de santé publique. Je n'ai pas parlé dans mon discours initial de tout cet aspect de la question, soit que les gens ne savent pas dans quoi ils s'embarquent, surtout les enfants. Peu

advantage of a youth who is simply unaware of the health hazards of marijuana.

The Chair: We're out of time. I want to thank our panellists, Connor Fesenmaier on video from Vancouver and the three of you here. You've all contributed to our understanding of this to a great degree. We appreciate that.

I will remind everyone that we are back here at 10 a.m. tomorrow.

(The committee adjourned.)

importe qui leur en donne, ces gens profitent d'un jeune qui ne connaît tout simplement pas les dangers de la marijuana pour la santé.

Le président : Nous n'avons plus de temps. Je tiens à remercier nos témoins, Connor Fesenmaier, par vidéoconférence, de Vancouver, et vous trois, ici. Vous nous avez tous beaucoup aidés à mieux comprendre tout ça. Nous vous en remercions.

Je rappelle à tout le monde que nous sommes de retour ici, demain, à 10 heures.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 26, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-45, an Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, met this day at 10:30 a.m., to continue the study of this bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Art Eggleton, a senator from Toronto, and I am chair of the committee. I would like my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Seidman: Senator Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Montreal, Quebec.

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia.

Senator Campbell: Larry Campbell, Galiano Island, British Columbia.

Senator Munson: Jim Munson from Ontario.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Toronto.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, afin de poursuivre son étude de ce projet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton; je suis un sénateur qui vient de Toronto, et j'occupe le poste de président de ce comité. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Seidman : Sénatrice Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Munson : Jim Munson, de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de Toronto.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[English]

The Chair: Today we continue with our examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. Today we are going to focus on workplace safety issues.

We have panellists from the following organizations: Chris Moore, Manager, Training & Education Services, Canadian Centre for Occupational Health and Safety; Hassan Yussuff, President, Canadian Labour Congress; Tara Peel, National Representative, Health & Safety, Canadian Labour Congress; Derrick Hynes, Executive Director, FETCO; Christopher MacDonald, Member, Director, Government Relations, J.D. Irving, Limited, FETCO; and finally, Murray Elliott, President, Energy Safety Canada.

In the case of the Canadian Labour Congress, their president will speak, and in the case of FETCO, the executive director will speak, but the other people who are present will be answering questions as well.

We have the entire two hours on this panel. I would, however, ask those who are making opening comments to limit them to seven minutes, please, so it will provide for more time for dialogue with the senators afterwards. Let's start with the Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Chris Moore.

Chris Moore, Manager, Training & Education Services, Canadian Centre for Occupational Health and Safety: Thank you, Mr. Chairman. The Canadian Centre for Occupational Health and Safety, for those who may not know of the organization, is a Schedule II departmental corporation, so we are part of the federal government. We are the national centre for workplace health and safety information and education. One of our largest areas of interest in the last couple of years, of course, has been cannabis and its effects in the workplace.

Our position on this — I guess you could call it a position — is that it is another workplace hazard, another potential risk for workplaces. It is not different in a lot of ways than many others. We tend to look at impairment as the issue as opposed to the particular substance that is causing the impairment. So the solutions for workplaces in dealing with impairment by cannabis, other drugs, alcohol, over-the-counter cough medicine or whatever is causing someone not to be able to do their job safely and with a clear head, the concern is that someone is fit to work.

[Traduction]

Le président : Nous poursuivons l'étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. Aujourd'hui, nous allons nous intéresser aux questions liées à la sécurité en milieu de travail.

Nous accueillons aujourd'hui M. Chris Moore, gestionnaire, Services de formation et d'éducation, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail; les représentants du Congrès du travail du Canada : le président, M. Hassan Yussuff, et la représentante nationale, Santé et sécurité, Mme Tara Peel; les représentants de l'ETCOF : M. Derrick Hynes, directeur général, et M. Christopher MacDonald, directeur, Relations gouvernementales, J.D. Irving Limited; et finalement, M. Murray Elliott, président, Energy Safety Canada.

La déclaration préliminaire du Congrès du travail du Canada sera prononcée par son président et celle de l'ETCOF le sera par son directeur général. Par ailleurs, les autres personnes présentes pourront répondre aux questions.

La séance sera d'une durée de deux heures. Je demande tout de même aux personnes qui font une déclaration préliminaire de limiter à sept minutes la durée de celle-ci, ce qui laissera plus de temps aux sénateurs pour entamer le dialogue avec les témoins par la suite. Nous allons maintenant entendre M. Chris Moore, du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Chris Moore, gestionnaire, Services de formation et d'éducation, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : Je vous remercie, monsieur le président. Pour ceux qui ne connaissent pas le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, je précise que cette organisation est un établissement public aux termes de l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques et qu'à ce titre, nous faisons partie du gouvernement fédéral. Nous sommes la ressource nationale d'information et de formation en matière de santé et de sécurité au travail. Ces deux dernières années, le cannabis et ses répercussions sur les milieux de travail a été l'un de nos plus grands champs d'intérêt.

Notre position à ce sujet — je crois qu'on peut appeler ça une position — place la question sur le même pied que les autres dangers en milieu de travail, un autre risque potentiel sur les lieux de travail. À bien des égards, c'est un risque comme beaucoup d'autres. On a tendance à considérer les capacités affaiblies comme si elles étaient le problème, au lieu de regarder du côté de la substance à l'origine du problème. Ce qui compte dans les milieux de travail, face à un affaiblissement des facultés dû à l'usage du cannabis, d'autres drogues, de l'alcool, de sirops contre la toux en vente libre ou de tout ce qui empêche d'effectuer une tâche de manière sécuritaire et l'esprit libre, c'est que la personne soit en mesure de travailler.

So what we recommend companies and organizations do is to have a strong impairment policy and program in place. What that means is establishing the ground rules within the organization about whether cannabis or other substances are allowed on the premises, what the expectations are for employees — that is, that you are expected to come to work not being impaired — and what the consequences are if you do not follow these rules.

So there need to be very well-laid-out policies and procedures and then education for all employers, the supervisors and the workers themselves on what the policies and programs are and also on recognizing impairment.

Impairment from cannabis is, as I say, another hazard in the workplace. All health and safety legislation is based on the employer providing a safe and healthy workplace. In a sense, we don't really see the legalization of cannabis as bringing anything really new to the workplace. Anecdotally, from discussions we have had with various industry groups, we know there is cannabis use happening now, and as I say, we tend to focus on impairment from the point of view of whether the person can do the job safely. That involves identifying safety-sensitive positions where being impaired could be problematic for the employee, for the workplace, for equipment in the workplace, for other workers and for the public.

In a sense,having cannabis on the radar for legalization has simply raised the awareness in employers, and although they think it's something new, really, impairment is impairment and it has been an ongoing problem in workplaces and continues to be so. If anything, the legalization of cannabis is highlighting the issue and therefore making it something that employers are having to focus on where they may not have before. Those are the end of my remarks.

The Chair: Thank you very much. Well within the seven minutes. Next I'm pleased to welcome Hassan Yussuff, President of the Canadian Labour Congress.

Hassan Yussuff, President, Canadian Labour Congress: Good morning, chair and honourable senators. Thank you for the opportunity to present our views on Bill C-45.

The Canadian Labour Congress brings together Canada's national and international unions from across the country, along with provincial and territorial federations of labour and more than 100 labour councils and district labour councils in various communities. Their members work in virtually all sectors of the Canadian economy, in all occupations, in all parts of Canada.

Ce que nous recommandons aux entreprises et aux organisations, c'est de mettre en place une politique et un programme solides sur l'usage de toute substance pouvant affaiblir les facultés. On entend par là l'établissement de règles du jeu concernant la présence de cannabis ou d'autres substances dans les locaux de l'organisation, des attentes de l'employeur, c'est-à-dire que l'employé n'est pas censé se présenter au travail avec les facultés affaiblies, et des conséquences en cas d'entorse à ces règles.

Il faut donc des politiques et une procédure très bien exposées, et ensuite une éducation de tous les employeurs, des superviseurs et des salariés eux-mêmes sur la nature de ces politiques et programmes et sur la prise en compte de l'affaiblissement des facultés.

L'affaiblissement des facultés dû au cannabis, comme je l'ai dit, représente un autre risque en milieu de travail. Toutes les lois en matière de santé et de sécurité sont basées sur le fait que l'employeur assure un milieu de travail sain et sécuritaire. Dans un certain sens, nous ne voyons pas la légalisation du cannabis comme un phénomène nouveau sur les lieux de travail. Pour l'anecdote, si l'on se fie aux discussions que nous avons eues avec divers groupes industriels, l'usage du cannabis est déjà une réalité et, comme je l'ai dit, nous avons tendance à parler de facultés affaiblies par rapport à la capacité de la personne à effectuer son travail de manière sécuritaire. Il faut ainsi déterminer les postes où la sécurité est un enjeu et où les facultés affaiblies peuvent poser des problèmes pour le salarié, le lieu de travail, l'équipement sur les lieux de travail, les collègues de travail et le public.

Dans une certaine mesure, le fait d'avoir la légalisation du cannabis en ligne de mire sensibilise simplement les employeurs, et bien que ces derniers croient que le phénomène soit nouveau, en fait, les facultés affaiblies, c'est les facultés affaiblies, et c'est un problème qui a toujours existé dans les milieux de travail et qui continue d'exister. La légalisation du cannabis met plutôt le problème en lumière et en fait un enjeu qui doit préoccuper les employeurs là où ils ne portaient pas attention auparavant. J'ai terminé mes observations.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez largement respecté la période de sept minutes. Nous écouterons maintenant Hassan Yussuff, président du Congrès du travail du Canada.

Hassan Yussuff, président, Congrès du travail du Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de l'occasion offerte de vous faire part de notre point de vue sur le projet de loi C-45.

Le Congrès du travail du Canada réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada ainsi que les fédérations provinciales et territoriales du travail et plus de 100 conseils du travail régionaux. Ses membres travaillent dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne, exerçant toutes les professions dans toutes les régions du Canada.

When it comes to workplace safety, no one has more at stake than workers do. In workplaces across the country, our members are at the greatest risk of death and injury when accidents occur. Unions support proactive measures that help prevent accidents, save lives and reduce injuries.

Quand il est question de sécurité au travail, personne n'a plus à perdre que les travailleurs. Partout au pays, nos membres sont ceux qui risquent le plus de mourir ou d'être blessés à la suite d'accidents du travail. Les syndicats favorisent des mesures proactives qui permettent d'éviter des accidents, de sauver des vies et de diminuer les blessures.

Since the Government of Canada announced its intentions to legalize recreational cannabis, employers have raised the issue of impairment at work, and they have demanded new ways to address it, most notably by subjecting workers to on-demand random testing.

Depuis que le gouvernement du Canada a fait connaître son intention de légaliser l'usage du cannabis récréatif, les employeurs soulèvent la question des facultés affaiblies au travail et exigent de nouveaux moyens de faire face à ce problème, notamment en obligeant les travailleurs à subir un test antidrogue sur demande.

We do not believe additional random drug and alcohol testing of workers is a necessary response to this bill. The current made-in-Canada approach to impairment testing strikes the right balance between reasonable and justifiable measures to protect safety and those that unnecessarily infringe on the dignity and privacy of workers.

Nous ne croyons pas que de nouveaux contrôles aléatoires du taux d'alcool et de THC soient une réponse inévitable à ce projet de loi. L'approche canadienne actuelle en matière de dépistage des substances pouvant affaiblir les facultés trouve le juste milieu entre les mesures raisonnables et justifiables de protection et celles qui empiètent inutilement sur la dignité et la vie privée des travailleurs.

Despite fear mongering by employers, there is nothing in the legislation that fundamentally changes the legal landscape on drug and alcohol testing in Canadian workplaces. Impairment at work has long been a disciplinable offence, and intoxicants have been barred from workplaces.

Malgré les craintes attisées par les employeurs, le projet de loi n'apporte aucun changement fondamental au cadre légal de dépistage d'alcool et de drogue sur les lieux de travail au Canada. Le fait d'avoir les facultés affaiblies sur son lieu de travail constitue depuis longtemps un motif à des mesures disciplinaires, et les boissons alcoolisées et les stupéfiants sont depuis longtemps interdits sur les lieux de travail.

The employers have a range of tools, including testing under specific circumstances, to address potential workplace impairment.

Les employeurs ont une gamme d'outils, et notamment des tests utilisés dans des circonstances précises, qui leur permet de traiter les cas d'affaiblissement des facultés sur les lieux de travail.

The approach to impairment and testing in Canada is different from that in the U.S., but employers in Canada are equipped with the tools to address legitimate safety concerns. In the U.S., the goals of testing include the reduction of drug use in society as a whole and reducing performance problems unrelated to safety with a focus on punishment.

L'approche adoptée au Canada en ce qui concerne les facultés affaiblies et les tests est différente de celle des États-Unis, mais les employeurs canadiens ont les outils nécessaires pour s'attaquer à de justes préoccupations de sécurité. Aux États-Unis, les tests visent entre autres à s'attaquer à l'usage de stupéfiants dans l'ensemble de la population et à réduire les problèmes de rendement non reliés à la sécurité en favorisant la sanction.

Canada has developed a more nuanced approach. Arbitrators and the courts in Canada have generally sought to strike a balance between the legitimate rights to privacy and the dignity of workers and the legal requirement to take all reasonable steps to ensure workers' safety.

Le Canada a élaboré une approche plus nuancée. Les arbitres et les tribunaux canadiens cherchent généralement à trouver un juste milieu entre les droits légitimes à la vie privée et à la dignité des travailleurs, d'une part, et l'obligation légale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs, d'autre part.

In its landmark 2013 decision in *Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada, Local 30 v. Irving Pulp & Paper, Ltd.*, the Supreme Court of Canada made an important pronouncement on the state of Canadian jurisprudence on drug testing. The court noted the fact that mandatory random testing unilaterally, even in safety-sensitive environments, has been

Dans sa décision historique dans la décision de 2013 *Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 30 c. Pâtes et Papier Irving, Limitée*, la Cour suprême du Canada fait une déclaration importante sur l'état de la jurisprudence canadienne en matière de dépistage de drogue. En effet, elle fait remarquer que l'imposition unilatérale de tests aléatoires, même dans un milieu de travail où la sécurité est un

overwhelmingly rejected by arbitrators as an unjustifiable affront to the dignity and privacy of workers.

The court further stated that while the dangerousness of a workplace was a relevant consideration, it has never been found to be automatic jurisdiction for imposing random, on-demand testing. Instead, the courts accepted a testing of workers in safety-sensitive positions and industries as justifiable in three limited circumstances: if there is reasonable cause to believe that the employee was impaired while on duty; following a workplace accident or a near miss, where the cause could not be attributed to mechanical or other non-human failure and where there was the potential for significant harm as a result of the accident or near miss; or upon return to work after treatment for substance abuse.

If an employer seeks to impose random testing, they will need to provide evidence of an alcohol or drug problem within a safety-sensitive workplace.

Workers do not surrender their rights to privacy and dignity at the door when they arrive at work. Furthermore, monitoring and surveillance of a person's legal activities outside of the workplace is invasive and leaves workers vulnerable to discrimination.

That does not mean that workers can and should show up for work impaired. It means that we have the tools, as outlined in the Supreme Court of Canada decision, as well as more common tools like appropriate supervision, to address the problem.

We believe there could be benefits from increased public and workplace education about the roles and responsibilities of workers and employers related to workplace impairment prior to this bill coming into force.

This bill should not be used as an excuse to upset the carefully crafted balance that gives workers and employers the tools they need to keep workplaces safe while protecting the privacy and dignity of workers.

The labour movement, of course, takes issues with workplace health and safety very seriously. We will work with governments and employers to ensure that there is no confusion about the fact that legalizing cannabis does not change the rules about workplace impairment.

Thank you so much; I look forward to any questions you may have.

enjeu, est rejetée massivement par les arbitres pour motif d'atteinte injustifiée à la dignité et à la vie privée des employés.

Le tribunal déclare plus loin que, bien que la dangerosité d'un lieu de travail soit une considération pertinente, les tribunaux n'ont jamais jugé que ce motif justifie automatiquement l'imposition d'un régime de tests aléatoires. Au lieu de cela, les tribunaux ont jugé que les tests visant les employés qui occupent un poste ou qui travaillent dans une industrie où la sécurité est un enjeu sont justifiés dans trois situations précises : s'il y a un motif raisonnable de croire que l'employé a eu les facultés affaiblies dans l'exercice de ses fonctions; que l'employé a été impliqué dans un accident ou un incident de travail où la cause ne peut être attribuée à une erreur mécanique ou non humaine et où l'incident ou l'accident aurait pu entraîner d'importantes blessures; que l'employé reprend du service après avoir suivi un traitement pour combattre l'alcoolisme ou la toxicomanie.

Un employeur qui voudrait imposer les tests aléatoires devra fournir la preuve qu'il existe un problème de consommation d'alcool ou de drogue dans le milieu de travail où la sécurité est un enjeu.

Les travailleurs n'abandonnent pas leurs droits à la vie privée et à la dignité à la sortie de leur lieu de travail. De plus, le contrôle et la surveillance des activités légales d'une personne en dehors de son lieu de travail sont un empiétement sur la vie privée et placent les travailleurs dans une situation où ils prêtent le flanc à la discrimination.

Cela ne veut pas dire que les travailleurs peuvent et devraient se présenter au travail avec les facultés affaiblies. Cela veut dire que nous avons les outils nécessaires, comme l'a souligné la Cour suprême du Canada dans sa décision, ainsi que des moyens plus usuels, telle une supervision adéquate, pour faire face au problème.

Nous croyons qu'il serait bon que la population et les travailleurs soient mieux informés des rôles et responsabilités des travailleurs et des employeurs en ce qui concerne la sécurité en milieu de travail, avant que cette loi n'entre en vigueur.

Ce projet de loi ne devrait pas servir d'excuse pour remettre en cause le fragile équilibre qui donne aux travailleurs et aux employeurs les outils dont ils ont besoin pour assurer la sécurité des lieux de travail tout en protégeant la vie privée et la dignité des travailleurs.

Le mouvement syndical, bien sûr, prend très au sérieux les questions de santé et de sécurité en milieu de travail. Nous allons travailler avec les gouvernements et les employeurs afin qu'il n'y ait aucune confusion quant au fait que la légalisation du cannabis ne change rien aux règles en matière d'usage de toute substance pouvant affaiblir les facultés sur les lieux de travail.

Je vous remercie infiniment, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Derrick Hynes, Executive Director, FETCO: On behalf of my colleague Mr. MacDonald, let me start by thanking the committee for this opportunity to present on Bill C-45. We represent FETCO. That stands for Federally Regulated Employers — Transportation and Communications. You now probably understand why we say FETCO.

We've existed as an association for over 30 years. Our members employ about 500,000 workers or nearly two thirds of all of the workers in the federal private sector. FETCO members are household-name organizations. A list of our members can be found in the appendix of the material that I've provided you with today.

It is important, though, that I paint a picture of the work our members do to get a full understanding of the safety risk of which we will speak today. FETCO members employ the following: air traffic controllers, crane operators, heavy equipment operators, pilots, train conductors, train engineers and truck drivers, to name just a few. While we are here today specifically to represent FETCO, it's important to note that FETCO has been collaborating on the issue of the legalization of marijuana for the past two years with a wide range of employers and employer associations, both federally and provincially regulated. We were all active participants in the task force on the legalization and regulation of marijuana.

The tie that binds all of these organizations together? They all engage in safety-sensitive work, where workplace and public safety concerns are paramount. We provided two documents to assist in your committee's deliberations. We're happy to refer to those in the Q and A. Our key message is this: With the introduction of Bill C-45, the Government of Canada has failed to address the impact of recreational marijuana on the workplace. This is a serious oversight, with potentially catastrophic consequences for workers, employers, and the public at large. There is already a safety gap in Canada as it relates to the presence of alcohol and drugs in the workplace. The legalization of cannabis is only going to make this problem worse.

Evidence from U.S. states that have already legalized cannabis, such as Colorado, reveal startling trends. You can see some of this in the material we provided you with. This data shows that consumption is going to increase substantially when legalization occurs. This matters to employers because we know that the same increase in use is going to find its way into safety-sensitive workplaces.

Derrick Hynes, directeur général, ETCOF : Au nom de mon collègue, M. MacDonald, permettez-moi de remercier d'abord le comité de l'occasion offerte de présenter notre point de vue sur le projet de loi C-45. Nous sommes les représentants de l'ETCOF, soit les Employeurs des transports et communications de régie fédérale; vous comprenez maintenant pourquoi nous disons simplement l'ETCOF.

L'association existe depuis plus de 30 ans. Ses membres emploient plus de 500 000 travailleurs, soit près des deux tiers de tous les travailleurs des entreprises fédérales. Les membres de l'ETCOF sont des organisations très connues. La liste des membres a été annexée au matériel que je vous ai remis aujourd'hui.

Il faut cependant que je vous dresse un portrait des activités des membres afin que vous compreniez bien les questions de sécurité dont nous allons traiter aujourd'hui. Les membres de l'ETCOF offrent les emplois suivants : contrôleur du trafic aérien, grutier, opérateur de machinerie lourde, pilote, chef de train, mécanicien de train et camionneur, pour n'en nommer que quelques-uns. Bien que nous soyons ici aujourd'hui en qualité de porte-parole de l'ETCOF, il faut savoir que depuis deux ans, l'association collabore dans le dossier de la légalisation de la marijuana avec un large éventail d'employeurs et d'associations patronales de régie fédérale ou provinciale. Nous sommes tous des membres actifs du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis.

Vous vous demandez sans doute quel est le lien qui unit toutes ces organisations. Elles se consacrent toutes à des activités où la sécurité est un enjeu, où la sécurité du lieu de travail et la sécurité publique passent avant tout. Nous avons remis deux documents pour aider aux délibérations de votre comité. Nous serons heureux de les citer à la période de questions. Le message clé que nous voulons transmettre est le suivant : dans le projet de loi C-45, le gouvernement du Canada oublie de parler de l'impact du cannabis récréatif sur le milieu du travail. C'est une grave omission qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour les travailleurs, les employeurs et la population en général. Il y a déjà un manque de sécurité au Canada en lien avec la présence de boissons alcoolisées et de stupéfiants sur les lieux de travail. La légalisation du cannabis ne va que compliquer la situation.

Les États américains où le cannabis est déjà légalisé, par exemple au Colorado, laissent voir des tendances surprenantes. Il en est question dans le document que nous vous avons remis. Selon les données recueillies, la consommation va s'accroître de manière substantielle lorsqu'il y aura légalisation. Ce fait préoccupe les employeurs parce qu'ils savent qu'ils vont assister à la même croissance de l'usage du cannabis dans les milieux de travail où la sécurité est un enjeu.

Employers have no moral judgment on the legalization of cannabis. Our concerns are exclusively rooted in safety. We therefore ask the following: that your committee amend Bill C-45 in such a way as to introduce a mandatory alcohol and drug-testing framework in safety-sensitive federal workplaces that focuses on the full complement of testing approaches, pre-employment, reasonable cause, post-incident, return to work, and random.

Les employeurs ne portent pas de jugement sur la légalisation du cannabis. Nos préoccupations se situent uniquement au niveau de la sécurité. Nous formulons par conséquent les demandes suivantes : que votre comité modifie le projet de loi C-45 de manière à introduire un cadre de contrôle obligatoire de l'usage des boissons alcoolisées et des stupéfiants dans les milieux de travail sous régie fédérale où la sécurité est un enjeu; ce cadre d'application doit mettre l'accent sur les motifs de contrôle au grand complet, soit un préalable à l'embauche, le motif raisonnable, l'après-incident, le retour au travail et l'aléatoire.

A legislated fitness-for-duty framework will accomplish several objectives. First, it will serve as a deterrent for individuals contemplating being at work under the influence of alcohol or drugs, thereby reducing the risk of workplace accidents. Simply put, random alcohol and drug testing works. It is a preventive measure that changes behaviour and, by extension, improves safety.

Un cadre législatif de contrôle de l'aptitude au travail servira plusieurs objectifs. Premièrement, il y aura un effet dissuasif sur les personnes qui se proposent de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues; on réduira ainsi le risque d'accident au travail. Autrement dit, les tests aléatoires fonctionnent. C'est une mesure préventive qui change les comportements et, par extension, améliore la sécurité.

Second, it will bring Canada into line with many other jurisdictions around the world who have chosen to make workplace and public safety a primary concern when developing balanced workplace safety rules. Random alcohol and drug testing exists in Australia, Great Britain, India and the United States, as just a few examples. The U.S. has been mandating random alcohol and drug testing in transportation since 1995, under DOT regulations, and many Canadian organizations are already affected by these rules. Companies operating cross-border, such as railways and trucking companies, must follow these mandatory rules while operating in the U.S. Our questions are simple: What is the difference between a truck driver in Canada versus the U.S.? Are the safety expectations and requirements not the same?

Deuxièmement, le Canada s'alignera sur les nombreux pays du monde qui ont décidé de faire de la sécurité au travail et de la sécurité publique une priorité dans l'élaboration de règles équitables de sécurité en milieu de travail. Les tests de dépistage de drogues et d'alcool au hasard existent en Australie, en Grande-Bretagne, en Inde et aux États-Unis, pour ne citer que ces pays. Ces tests de dépistage au hasard sont obligatoires aux États-Unis dans le domaine des transports depuis 1995, et beaucoup d'organisations canadiennes sont déjà touchées par ces règles. Les entreprises transfrontalières, tels les chemins de fer et les services de camionnage, doivent respecter ces règles s'ils ont des activités aux États-Unis. Nos questions sont simples : quelle est la différence entre un camionneur au Canada et un camionneur aux États-Unis? Les attentes et les exigences en matière de sécurité ne sont-elles pas les mêmes dans les deux pays?

Third, a new legislative framework in Canada will provide certainty on workplace rules for all parties, including employees, unions, and employers. The same mandatory rules will apply in all workplaces in a uniform and fair manner. Policy will be set by the government, consistent with all other workplace safety rules in the federal sector, and costly, lengthy and confusing legal proceedings will be avoided. Workplace safety in the federal sector is mandated under Part II of the Canada Labour Code and the associated regulations. While these documents contain thousands of provisions related to workplace safety, there is not a single reference in either to the rules related to the safety risk associated with alcohol and drug use in the workplace.

Troisièmement, un nouveau cadre législatif au Canada apportera la certitude à toutes les parties, soit les salariés, les syndicats et les employeurs, quant aux règles en milieu de travail. Les mêmes règles obligatoires s'appliqueraient à tous les milieux de travail de manière uniforme et juste. La politique sera gouvernementale, compatible avec toutes les autres règles en la matière dans les secteurs sous régie fédérale, et la voie judiciaire, qui est coûteuse, longue et compliquée, sera ainsi évitée. La partie II du Code canadien du travail et les règlements connexes obligent les entreprises fédérales à assurer la sécurité au travail. Bien que ces textes contiennent des milliers de dispositions en lien avec la sécurité au travail, il n'est fait mention nulle part des règles concernant le risque associé à l'usage d'alcool et de drogue dans les milieux de travail.

The consequence of this, unfortunately, is that the rules get established by the courts. The leading case on this issue, *Irving Pulp & Paper*, was a split decision of the Supreme Court of Canada, with a strong dissent by three justices, including the

Par conséquent, malheureusement, les règles sont établies par les tribunaux. La principale cause sur cette question, *Pâtes et Papier Irving*, a obtenu une décision partagée de la Cour suprême du Canada, une forte différence d'opinions venant de

Chief Justice. There are also dozens of other arbitrations and court cases in this space, some being contemplated currently.

The result? Employers are confused as to whether or not they can undertake alcohol and drug testing and, if so, in what situations. Clear direction is required from government. On this note, I think it is important to reflect on the words of the dissenting justices in the *Irving Pulp & Paper* case:

> The New Brunswick legislature has within the scope of its legislative authority the power to take drug and alcohol testing outside the purview of the collective bargaining process, as some other legislative bodies have done in certain contexts. . . . Indeed, some experts have suggested there is an "overwhelming argument" in this country for "legislative direction and definition that would add consistency, uniformity of meaning, and predictability for all workplace stakeholders" . . . .That decision, however, is one for the New Brunswick legislature and not for this Court . . . .

Further, the ground is shifting in Canada. The Canadian Nuclear Safety Commission just moved forward, in November of 2017, with fitness-for-duty regulations that include alcohol and drug testing, including random testing.

The Transportation Safety Board report, also from November of 2017, in the Carson Air crash, strongly endorsed the use of alcohol and drug testing, including random testing, for the aviation industry.

There is a noticeable legislative gap in Canada that needs to be addressed.

Finally, a quick note about privacy. Some groups will argue that alcohol and drug testing infringes upon an individual's privacy. We don't believe this is accurate. Employers know they have no authority over the choices made by employees during their off-work hours. However, employers expect employees to work safely and not to be under the influence of alcohol or drugs while at work. Workplace and public safety must take precedence over individual privacy rights.

Bill C-46, the companion bill to Bill C-45, related to impaired driving, will allow random roadside alcohol testing, a provision that the government believes meets the Charter test. If privacy rights are outweighed for an individual driving a single automobile on the highway, the same logic must apply to a pilot flying a plane with 200 passengers, a train conductor hauling 50 cars of chemicals, a bus driver carrying 60 passengers, a truck driver operating on a major highway, or any worker whose

trois juges, dont la juge en chef. Des dizaines d'autres décisions de tribunaux arbitraux et de tribunaux sont du même ordre, certaines étant actuellement envisagées.

Le résultat, c'est que les employeurs ne savent pas s'ils peuvent faire des tests de dépistage d'alcool ou de drogue et, dans l'affirmative, dans quelles situations ils peuvent les faire. Le gouvernement doit donner des directives claires. À cet égard, je crois qu'il importe de réfléchir aux paroles des juges dissidents dans la cause *Pâtes et Papier Irving* :

> Dans l'exercice de son pouvoir législatif, le législateur du Nouveau-Brunswick a le pouvoir de soustraire les tests de dépistage de drogue et d'alcool au processus de négociation collective, comme d'autres organes législatifs l'ont fait dans certains contextes. [...] En effet, certains experts ont indiqué qu'il est évident dans notre pays qu' « une directive et une définition législatives ajouteraient de la cohérence, de l'uniformité et de la prévisibilité pour tous les intervenants du milieu de travail » [...] Cette décision revient toutefois au législateur du Nouveau-Brunswick et non à la Cour...

De plus, le vent change, au Canada. En novembre 2017, la Commission canadienne de sûreté nucléaire est allée de l'avant et a adopté des règles en matière d'aptitude au travail qui prévoient des tests de dépistage d'alcool et de drogue, et notamment des tests aléatoires.

Au même moment, dans son rapport sur l'écrasement d'un aéronef de Carson Air, le Bureau de la sécurité des transports du Canada appuyait fortement le dépistage de drogue et d'alcool, y compris le dépistage aléatoire, dans le secteur de l'aviation au Canada.

Le Canada doit combler ce vide évident sur le plan législatif.

Pour terminer, une courte observation sur la vie privée : des groupes prétendent que le dépistage d'alcool et de drogue empiète sur la vie privée. Nous ne croyons pas que cela soit exact. Les employeurs savent qu'ils n'ont aucune autorité sur leurs employés en dehors des heures de travail. Toutefois, ils s'attendent à ce que leurs employés travaillent de manière sécuritaire et ne soient pas sous l'influence de l'alcool ou de drogue sur les lieux de travail. La sécurité du milieu de travail et du public doit avoir préséance sur le droit personnel à la vie privée.

Le projet de loi C-46, correspondant complémentaire du projet de loi C-45, qui porte sur la conduite avec capacités affaiblies, permettra le contrôle aléatoire de dépistage routier de l'usage d'alcool, une disposition que le gouvernement juge respectueuse du critère de la Charte. Si le droit à la vie privée est retiré à la personne au volant d'une voiture sur l'autoroute, la même logique doit s'appliquer au pilote aux commandes d'un aéronef qui transporte 200 passagers, à un chef de train qui tire

workplace actions could impact the life of a co-worker or the public.

For this reason, we believe a legislated solution is required. We ask that you amend Bill C-45 to accommodate these important concerns. Thank you.

The Chair: Finally, from Energy Safety Canada Murray Elliot.

Murray Elliott, President, Energy Safety Canada: Thank you, Mr. Chair. Thank you panel members for inviting Energy Safety Canada to participate in this important hearing. I'm grateful for the opportunity to speak to you about the workplace safety implications of legalized cannabis. As a national safety association for the oil and gas industry, Energy Safety Canada advocates for worker health and safety. We are committed to the safety of our workers and the communities where we operate.

The national oil and gas industry is inherently safety sensitive, given the materials and equipment used. Different components of the industry, including storage, transportation, drilling, processing, et cetera, all pose significant safety risks.

Further, given the flammable nature of natural gas and oil, risks are increased in the event of a leak or spill. Workers are mobile and travel from one site to another, frequently accessing public highways and going through small communities. As a result of the hazardous nature of industrial work sites, owner companies and workers must exercise the utmost care and attention. Oil and gas workers' use of drugs, including cannabis, whether casual, prescribed or arising from a dependency, has the potential to create unacceptable safety risks. Given the carry-over effect of cannabis, these risks can occur regardless of whether use occurs at work or in close temporal proximity to when an employee will report to work.

Our concern is that legalization will normalize and increase the overall use of cannabis, introducing the potential for increased risk. Industry can expect increased instances of impairment in the workplace and a corresponding increase in safety incident rates. Studies confirm there is a correlation between cannabis use and injury. For example, one study showed male cannabis users had a 28 per cent higher rate of hospitalization due to injury than non-users. Female users had a 37 per cent higher rate of the same. There can be no doubt that

50 wagons de produits chimiques, à un chauffeur d'autobus qui transporte 60 passagers, à un camionneur qui emprunte une autoroute et à quiconque pose des gestes au travail qui pourraient avoir une incidence sur la vie d'un autre travailleur ou sur la population.

C'est pour cette raison que nous croyons qu'il faut une solution d'ordre législatif. Nous demandons que vous modifiiez le projet de loi C-45 afin de tenir compte de ces importantes préoccupations. Je vous remercie.

Le président : Finalement, nous entendrons Murray Elliot, d'Energy Safety Canada.

Murray Elliott, président, Energy Safety Canada : Je vous remercie, monsieur le président. Je remercie le comité d'avoir invité Energy Safety Canada à prendre part à cette importante audition. Je suis reconnaissant de l'occasion de vous parler des conséquences de la légalisation du cannabis sur la sécurité en milieu de travail. En qualité d'association nationale de sécurité dans l'industrie pétrolière et gazière, Energy Safety Canada préconise la santé et la sécurité des travailleurs. Nous portons un intérêt particulier à la sécurité de nos travailleurs et des collectivités où nous avons des opérations.

Le secteur national du pétrole et du gaz est par nature sensible aux questions de sécurité, étant donné les matières et le matériel utilisés. Différentes composantes de l'industrie, notamment l'entreposage, le transport, le forage et le traitement, comportent toutes des risques importants sur le plan de la sécurité.

Par surcroît, comme le gaz naturel et le pétrole sont des matières inflammables, les risques sont plus grands en cas de fuite ou de déversement. Les travailleurs sont mobiles, ils se déplacent d'un site à l'autre en empruntant souvent les routes publiques et en traversant de petites collectivités. En raison des dangers que présentent les lieux de travail industriels, les propriétaires et les travailleurs doivent faire preuve de la plus grande prudence et de la plus grande attention. Si les travailleurs du secteur des hydrocarbures consomment des drogues, y compris le cannabis — qu'il s'agisse d'une consommation occasionnelle, d'un médicament de prescription ou d'une dépendance —, cela peut entraîner des risques inacceptables pour la sécurité. Étant donné les effets prolongés du cannabis, le fait que la consommation ait lieu au travail ou un peu avant que l'employé se présente au travail ne changera rien aux risques encourus.

Nous appréhendons le fait que la légalisation normalisera et augmentera la consommation globale de cannabis, ce qui pourrait accroître les risques. Dans le secteur, on peut s'attendre à une augmentation des cas de personnes travaillant avec des facultés affaiblies et, par suite, à une augmentation des taux d'incidents liés à la sécurité. Des études confirment qu'il existe une corrélation entre la consommation de cannabis et les blessures. Par exemple, une étude a montré que les hommes consommant du cannabis présentent un taux d'hospitalisation

cannabis use is incompatible working in safety-sensitive environments. Cannabis use by drivers has increased accidents and fatalities.

— en raison de blessures — de 28 p. 100 plus élevé que les non-utilisateurs. Chez les femmes, le taux est de 37 p. 100 plus élevé. Il ne fait aucun doute que la consommation de cannabis est incompatible avec le travail dans un environnement où la sécurité est un enjeu. Il y a eu une augmentation des accidents et des décès en raison de la consommation de cannabis chez les conducteurs.

Performance deficits associated with cannabis are incompatible with working in safety-sensitive environments and have been demonstrated to last after use. Studies have indicated that performance deficits can last up to two days after using low doses of marijuana.

Les déficits de rendement associés au cannabis ne vont pas de pair avec le travail dans un environnement où la sécurité est un enjeu. Aussi, des études ont montré que les déficits de rendement peuvent durer jusqu'à deux jours après la consommation de faibles doses de marijuana.

Over the last decade, the use of alcohol and drugs in our industry has been a pressing safety concern. The proposed cannabis act adds another layer of complexity to this existing issue. The implications of workers attending work unfit for duty in a safety-sensitive environment can and has resulted in serious safety consequences that could affect not only workers but also the environment, the surrounding communities and the public.

Au cours des 10 dernières années, la consommation d'alcool et de drogues dans notre industrie a constitué une préoccupation persistante en matière de sécurité. Le projet de loi sur le cannabis ajoute encore plus de complexité à cet enjeu. La présence de travailleurs inaptes au travail dans un milieu de travail où la sécurité est un enjeu peut avoir de graves conséquences sur la sécurité, ce qui risque de toucher non seulement les travailleurs, mais aussi l'environnement, les collectivités environnantes et le grand public.

Oil and gas employers have significant legislative obligations to ensure the safety of their workers, including maintaining a safe work environment. Employers in the oil and gas sector must address workplace hazards, including those associated with alcohol and drugs. If a workplace hazard is identified, employers have a legal obligation to take corrective steps to eliminate or, if not reasonably possible, to control the hazard.

Les employeurs du secteur des hydrocarbures ont d'importantes obligations légales visant à assurer la sécurité de leurs travailleurs. Ils sont notamment tenus de maintenir un milieu de travail sécuritaire. Ils doivent s'attaquer aux dangers qui existent en milieu de travail, dont font partie les risques associés à l'alcool et aux drogues. Lorsqu'ils constatent la présence d'un danger en milieu de travail, les employeurs ont l'obligation légale d'adopter des mesures correctives afin de l'éliminer ou — si cela n'est pas possible dans les limites du raisonnable — de le contenir.

The Criminal Code also imposes a duty on employers to ensure a safe workplace by imposing a legal duty to take reasonable steps to prevent bodily harm to that person, or any other person, arising from that work or task.

De plus, le Code criminel impose aux employeurs l'obligation légale d'assurer la sécurité en milieu de travail en les forçant à adopter des mesures raisonnables pour empêcher qu'un employé se blesse ou blesse une autre personne en raison du travail ou de la tâche qu'il effectue.

We believe these legal obligations become more difficult to fulfill with the legalization of recreational cannabis, particularly given the current limitations around workplace testing. Presently, there are no tests for impairment, only presence and likely impairment. This presents a significant concern to employers who are legally required to keep employees safe while at work.

Nous croyons que la légalisation du cannabis à des fins récréatives rend ces obligations légales plus difficiles à respecter, surtout lorsque l'on connaît les limites actuelles des tests en milieu de travail. Pour l'heure, il n'y a pas de test de détection des facultés affaiblies; il existe seulement des tests de détection de la présence de cannabis et d'un affaiblissement probable des facultés. Cette situation préoccupe grandement les employeurs, lesquels sont tenus par la loi de veiller à la sécurité des employés au travail.

Further research needs to be conducted to provide a standardized testing solution for impairment. We ask the Government of Canada to recognize the reality and enact detailed alcohol and drug legislation that will equip Canadian employers to effectively manage risk, operate safely and meet their legislative duties.

Des recherches plus poussées sont requises pour concevoir un test normalisé de détection des facultés affaiblies. Nous demandons au gouvernement du Canada de reconnaître la réalité du problème et d'adopter des mesures législatives précises en matière d'alcool et de drogues, mesures qui permettront aux employeurs canadiens de gérer efficacement les risques,

d'exploiter leur entreprise de façon sécuritaire et de s'acquitter de leurs obligations légales.

Specifically, we would like to see a practical, legally acceptable workplace roadside testing protocol for cannabis, including identification of acceptable technologies and standardized methodology.

Plus précisément, nous voudrions qu'il existe un protocole de dépistage du cannabis en milieu de travail qui soit pratique et acceptable en vertu de la loi. Ce protocole devrait comprendre une méthodologie normalisée et indiquer quelles technologies sont jugées acceptables.

Workplace alcohol and drug testing regulations permit employers to test safety-sensitive workers on a pre-employment and random basis. With the right controls, legal framework and legislative certainty in place, the application of random testing would improve employers' ability to manage the risk to workers and to the public.

Les règlements sur les tests de dépistage d'alcool et de drogues en milieu de travail permettent aux employeurs de tester les travailleurs œuvrant dans des milieux où la sécurité est un enjeu, en réalisant ces tests au hasard et avant l'embauche. Si l'on disposait de dispositifs de contrôle et d'un cadre juridique adéquats, ainsi que d'une certitude sur le plan législatif, ces tests aléatoires amélioreraient la capacité des employeurs à gérer les risques pour les travailleurs et le public.

Amendments to the Canadian Labour Code to clearly prohibit workers from entering a workplace under the influence of cannabis or any other drug without prior medical authorization and employer approval, and, finally, further education and research on the impacts of cannabis and impairment and the appropriate testing technologies must go hand in hand with the legislation.

Les mesures législatives doivent être accompagnées de modifications au Code canadien du travail visant à interdire de façon claire aux travailleurs d'entrer dans un lieu de travail sous l'influence du cannabis ou de toute autre drogue à moins de posséder une autorisation médicale préalable et de recevoir l'aval de leur employeur. Les mesures législatives doivent aussi aller de pair avec la poursuite de l'éducation et de la recherche sur les conséquences du cannabis et de l'affaiblissement des facultés et sur les technologies de dépistage appropriées.

We believe these changes would give employers the tools needed to manage the risks to workers and the public presented by Bill C-45. One of the stated purposes of the cannabis act is to protect the public health and public safety. We believe the impact of legalizing cannabis on safety-sensitive workplaces needs to be addressed specifically.

Nous croyons que ces changements donneraient aux employeurs les outils nécessaires pour gérer les risques que présente le projet de loi C-45 pour les travailleurs et le public. L'un des objectifs déclarés de la Loi sur le cannabis est de protéger la santé et la sécurité publiques. Nous croyons que les répercussions de la légalisation du cannabis sur les milieux de travail où la sécurité est un enjeu doivent faire l'objet d'une attention particulière.

With that, Mr. Chairman and committee members, thank you for including Energy Safety Canada and our perspectives in your discussion today. We look forward to your questions.

En terminant, je vous remercie, monsieur le président, chers membres du comité, d'avoir invité Sécurité énergétique Canada à prendre part à la discussion d'aujourd'hui et à y exprimer son point de vue. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much to all of you for your opening presentations. You have given us some different perspectives. That will be the basis, I'm sure, of a lot of questions.

Le président : Merci beaucoup à vous tous pour vos exposés. Vous avez exprimé différents points de vue. Je suis sûr que cela aura suscité beaucoup de questions.

To my colleagues at the table, I would suggest five minutes each. That's counting the questions and the answers. The more you economize on the preambles, the more questions you get in, and also direct the question to one of the organizations that are here. If you ask for all of them, that will eat up your five minutes very quickly.

Chers collègues, je suggère que chacun ait cinq minutes pour les questions et les réponses. Plus vous abrégerez votre préambule, plus vous aurez de temps pour les questions. Je suggère aussi que vous adressiez chaque question à l'un des organismes en particulier. Si vous posez votre question à tous, votre temps s'envolera très rapidement.

Senator Petitclerc: Thank you all for your presentations and for the different perspectives. I hear everywhere about the big focus on safety and health.

La sénatrice Petitclerc : Je vous remercie de vos exposés et de vos différents points de vue. Partout où je vais, on me parle de l'accent qui est mis sur la santé et la sécurité.

My first question is for you, Mr. Moore, because you talked a lot about education. You said something that resonated with me. You said that maybe one of the consequences of Bill C-45 would be that it could highlight an issue that already exists in terms of workplace impairment due to cannabis and other substances.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Moore, parce que vous avez beaucoup parlé d'éducation. Vous avez dit quelque chose qui m'a interpellée, à savoir que l'une des conséquences du projet de loi C-45 serait qu'il pourrait bien mettre en lumière un problème qui existe déjà, soit celui des facultés affaiblies par le cannabis et par d'autres substances en milieu de travail.

I know you have done a lot of work on education. Would you go as far as saying this bill will help in terms of providing you the opportunity for educational tools, or research, or strategy to implement? Then I want to hear from you about the e-course that you have developed.

Je sais que vous avez beaucoup travaillé sur l'éducation. Iriez-vous jusqu'à dire que ce projet de loi vous donnera la possibilité d'élaborer des outils éducatifs ou de faire de la recherche et développer des stratégies pour leur mise en œuvre? Ensuite, j'aimerais que vous nous parliez du cours en ligne que vous avez créé.

Mr. Moore: To answer your first question, I don't want to make it appear as though recreational cannabis is a great opportunity for employers, because clearly that is not the case.

M. Moore : Pour répondre à votre première question, je ne veux pas donner l'impression que le cannabis récréatif représente une bonne occasion pour les employeurs, car ce n'est manifestement pas le cas.

What we have found, however, over the last couple of years, is that when it has been in the news, when it has been coming, we have received a lot of requests for information and for education and training from organizations, from companies. It's like, "We know this is coming. We don't know what to do." Our measured response to that has been, "Yes, it's coming, but maybe you're focusing too much on cannabis as the issue and not so much on impairment and fitness to work, which is the concern that is raised by cannabis and is something that companies should already be addressing."

Cela dit, nous avons effectivement constaté, au cours des dernières années, qu'à l'approche de la loi, lorsque le sujet a fait les manchettes, nous avons reçu beaucoup de demandes en matière d'information, d'éducation et de formation de la part d'organismes et d'entreprises. On nous dit : « Nous savons que cela arrive. Nous ne savons pas quoi faire. » Nous avons fait montre de mesure dans notre réponse en disant ceci : « Oui, cela arrive, mais vous mettez peut-être trop l'accent sur le cannabis et pas suffisamment sur l'affaiblissement des facultés et l'aptitude au travail, des questions que le cannabis soulève et que les entreprises devraient déjà aborder. »

So in the sense that it has raised the issue, raised awareness of safety-sensitive positions and impairment generally in the workplace, I think that has been the opportunity that we are seeing right now.

C'est donc une occasion en ce sens que cela a permis de soulever la question et de sensibiliser les gens au problème du travail dans des postes où la sécurité est un enjeu et à la question générale des facultés affaiblies en milieu de travail.

Senator Petitclerc: Thank you. My next question will be for Mr. Hynes.

La sénatrice Petitclerc : Merci. Ma prochaine question s'adresse à M. Hynes.

Everybody made me think about education and awareness versus drug testing or a combination of both. I'm curious to know how effective drug testing is, not in having results but in changing behaviour. Do we know about that? Is there any research or results? That's one part of the question.

J'entends beaucoup parler d'éducation et de sensibilisation, d'une part, de dépistage des drogues, de l'autre, ou d'une combinaison des deux solutions. J'aimerais savoir à quel point le dépistage des drogues est efficace, non pas pour obtenir les résultats des tests à proprement parler, mais pour changer les comportements. Avons-nous de l'information à ce sujet? Y a-t-il des recherches ou des résultats? C'est un des volets de la question.

Mr. Hynes: I'm going to start, but then I'm going to defer to my colleague, Mr. MacDonald, to follow up.

M. Hynes : Je vais commencer, mais je céderai ensuite la parole à mon collègue, M. MacDonald.

Our evidence suggests that there are deterring effects of testing, that when a random alcohol and drug testing policy is put in place in an organization, over time you see a reduction in the number of positive results, which is really the result that you're looking for. You're looking for a change in behaviour. It's not

Nos données indiquent qu'il y a des effets dissuasifs, c'est-à-dire que lorsqu'une politique de dépistage aléatoire de l'alcool et des drogues est mise en place dans un milieu de travail, on constate au fil du temps une réduction du nombre de résultats positifs, ce qui est précisément le résultat recherché. On cherche

meant to be a tool to be used for punishment. It's meant to be a preventive tool at the front end to reduce use.

Chris, you probably have better evidence to speak to.

Christopher MacDonald, Member, Director, Government Relations, J.D. Irving, Limited, FETCO: Thanks, Derrick, and thanks, senator, for the question.

We do have some evidence. I just want to point to it in the package that we provided. There is a four-page document, and an appendix to that document specifically touches on the issue of deterrence and cites the examples from the United States, from the London underground and from New South Wales. All of the data is very consistent in that as soon as they introduced random testing, the numbers dramatically reduced.

In fact, there is some evidence of the same thing when they have done the random alcohol testing roadside that Bill C-46 deals with. The evidence in the jurisdiction that introduced that was that there was a dramatic drop in the use of alcohol. It's a proven deterrent, I would say, in a nutshell.

Senator Petitclerc: I come from the world of sports, so I'm interested in knowing how effective the testing is. I assume your testing is not anti-doping at the WADA level. How effective are those tests, scientifically? Do we know that?

Mr. MacDonald: Alcohol is pretty straightforward from the perspective that most people accept the Breathalyzer, and there is some clear evidence on that.

As Mr. Elliott alluded to, certain organizations, like the Toronto Transit Commission and CN, are now using saliva testing. It's a saliva test where their medical experts would say there is likely impairment. I would say that testing has come a long way in the last number of years. It really is at a level where they feel comfortable saying people who have positive tests are impaired.

Senator Petitclerc: Thank you.

Senator Seidman: Thank you all very much for your presentations and for being with us this morning.

My question is for you, Mr. Hynes. In your submission to the task force, you recommended the government should delay legalization until experts agree on an established definition of "marijuana impairment" and the technology exists to test for impairment to the standard in a proven and reliable manner.

à changer les comportements; les tests ne sont pas censés servir de moyen de punition. Il s'agit d'un outil préventif qui vise à réduire la consommation.

Chris, vous pourrez sans doute présenter des données plus probantes.

Christopher MacDonald, membre, directeur, Relations gouvernementales, J.D. Irving, Limited, ETCOF : Merci, Derrick, et merci, sénatrice, de votre question.

Nous avons des données probantes. Je voudrais vous indiquer la présence de ces données dans la documentation que nous vous avons fournie. Il y a un document de quatre pages qui comprend une annexe où la question de la dissuasion est abordée au moyen d'exemples provenant des États-Unis, de Londres et de la Nouvelle-Galles-du-Sud. Toutes les données pointent dans la même direction, à savoir que, lorsque l'on a introduit des tests aléatoires, les chiffres ont chuté de façon très marquée.

En fait, des données montrent que la même chose s'est produite lorsque l'on a procédé au dépistage aléatoire de l'alcool en bordure de route, un sujet dont traite le projet de loi C-46. Selon les données, on a noté une baisse spectaculaire de la consommation d'alcool dans la province où cela a été mis en œuvre. En un mot, je dirais que c'est un moyen de dissuasion éprouvé.

La sénatrice Petitclerc : Je viens du monde du sport, alors j'aimerais savoir à quel point les tests sont efficaces. Je suppose que vos tests ne sont pas des tests antidopage du calibre de ceux de l'Agence mondiale antidopage. D'un point de vue scientifique, savons-nous quelle est l'efficacité de ces tests?

M. MacDonald : L'alcool est assez facile à dépister et la plupart des gens reconnaissent la valeur de l'alcootest. Il y a des données probantes à ce sujet.

Comme M. Elliott y a fait allusion, certaines organisations, comme la Toronto Transit Commission et le CN, utilisent des tests de salive. Ces tests permettent aux experts médicaux de conclure qu'il y a un affaiblissement probable des facultés. Je dirais que les tests ont beaucoup évolué au cours des dernières années. Aujourd'hui, les tests sont suffisamment fiables pour que ceux qui les administrent puissent affirmer qu'une personne présentant un résultat positif a les facultés affaiblies.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de vos exposés et de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Hynes. Dans le mémoire que vous avez présenté au groupe de travail, vous recommandez que le gouvernement retarde la légalisation jusqu'à ce que les experts s'entendent sur une définition établie de « facultés affaiblies par la marijuana » et qu'il existe une

technologie permettant de déterminer l'affaiblissement des facultés de manière fiable et éprouvée.

Do you still recommend delayed legalization? Do you think employers are prepared for addressing impairment in the workplace after legalization?

Recommandez-vous toujours le report de la légalisation? Pensez-vous que les employeurs sont prêts à s'attaquer au problème de l'affaiblissement des facultés en milieu de travail après la légalisation?

Mr. Hynes: To the second part, I would say employers are not fully prepared because of what I alluded to in my comments around a real lack of understanding of what the rules are. Certainly the jurisprudence points in a whole bunch of different directions, so it's not really as simple as pointing back to one Supreme Court decision and saying, "Okay, now we understand the rules of the game; let's proceed." It's fair to say that we do not really have a clear understanding of the way forward.

M. Hynes : Pour répondre à la seconde partie de votre question, je dirais que les employeurs ne sont pas tout à fait prêts en raison du manque réel de compréhension des règles auquel j'ai fait allusion dans mes observations. Chose certaine, la jurisprudence va dans toutes sortes de directions différentes. On ne peut simplement renvoyer à une décision de la Cour suprême et dire : « Bien, maintenant nous comprenons les règles du jeu. Allons de l'avant. » Il faut reconnaître que nous ne savons pas vraiment quelle est la marche à suivre.

We wrote that submission almost two years ago. The testing has actually come a long way since we wrote that submission. To the point my colleague made earlier, the Toronto Transit Commission rolled out a program recently. They have some testing tools they're using that they believe — and their experts will confirm — are pretty close to pointing to a likely impairment and usage within the last limited number of hours before the saliva was actually collected.

Nous avons rédigé ce mémoire il y a près de deux ans. Les tests ont beaucoup évolué depuis. Pour revenir à ce que mon collègue a dit plus tôt, la Toronto Transit Commission a récemment lancé un programme dans lequel certains outils de dépistage sont utilisés. L'on croit que ces outils seront bientôt à même de signaler un affaiblissement des facultés et la probabilité qu'il y ait eu consommation au cours des heures ayant précédé le prélèvement de la salive — les experts de la commission confirmeront que c'est bien le cas.

We're feeling more confident that the tools are coming along. Could we be further along? Of course we could. We are not quite where we are with the alcohol testing, so there is still more work to be done. But we certainly think there are tools out there that could be used in the event that we were able to roll out testing in a more comprehensive and coordinated way.

Nous avons davantage confiance qu'auparavant en l'évolution des outils. Pourrions-nous aller plus loin? Bien sûr. Nous n'en sommes pas encore au niveau du dépistage de l'alcool. Il reste encore du travail à faire, mais nous croyons que des outils sont déjà disponibles et pourraient être utilisés si nous devions arriver à mettre en place des tests de façon plus complète et coordonnée.

Senator Seidman: Mr. Elliott, I am wondering if you want to respond to that as well.

La sénatrice Seidman : Monsieur Elliott, voulez-vous aussi répondre à cette question?

Mr. Elliott: I would certainly agree with Mr. Hynes on what he is saying regarding the progress on testing. We at Energy Safety Canada are just completing work with the Construction Owners Association of Alberta to create the Canada model for alcohol and drug programs. We create a standard model that then all of our member companies or anyone can pick up from the websites and use to build their own drug and alcohol programs. It's about managing impairment in the workplace.

M. Elliott : Je suis tout à fait d'accord avec M. Hynes au sujet de l'état d'avancement des tests de dépistage. À Sécurité énergétique Canada, nous sommes en train de terminer le travail avec la Construction Owners Association of Alberta pour élaborer le modèle canadien pour les programmes de lutte contre l'alcool et les drogues. Nous créons un modèle normalisé que tous les représentants de nos sociétés membres — ou n'importe qui d'autre — peuvent consulter sur les sites web et utiliser pour créer leurs propres programmes de lutte contre les drogues et l'alcool. Il s'agit de gérer le problème de l'affaiblissement des facultés en milieu de travail.

So people can put the right things in place to effectively manage most of the risk, but as we have stated, the challenge is that we don't have all the tools. The testing is great, but the additional benefits of random testing would be very helpful.

Ainsi, les gens peuvent mettre en place les mesures adéquates pour gérer efficacement la plupart des risques. Cependant, comme nous l'avons dit, le problème réside dans le fait que nous ne disposons pas de tous les outils nécessaires. Les tests sont excellents, mais les tests aléatoires, qui présentent des avantages supplémentaires, seraient très utiles.

Senator Seidman: Do I have a few more minutes here?

The Chair: Yes, you do. By the way, if any other witnesses want to comment, just signal to me. If it comes within the five minutes and it's agreed to by the senator who has the five minutes, just signal to me or to the senator and we can work you in.

Senator Seidman: Thank you, chair. So we heard about safety-sensitive employment, and as a Canadian, I appreciate that. I fly in a plane and I'm on a train and I drive a car on the road and there are trucks around me, so I'm sure all Canadians can relate to the membership that you represent.

I'm particularly interested now in this legislated fitness-for-duty framework and the fact that you said Canada is not in line with many other jurisdictions around the world, including Great Britain, the United States and Australia. So why is it, in fact, that we don't have rules so that employers have some ability to do this and to ascertain that there isn't a lack of safety on the part of their employees for whom they may be, in the end, responsible or liable?

Mr. MacDonald: I'm happy to take that question, senator. Thank you very much. It's a really good question you're asking. We're asking the same question.

As an example, at my organization, we have been doing alcohol and drug testing since 1995 because we are a cross-border trucking operation. The United States has done a full sweep of how they deal with this situation, so the airline pilots, the train drivers and the truck drivers. It's no different than in the U.K., and it's no different than in many other places.

Just so you understand the significance, in my mind, of this issue, in 2015, 10 pilots in the United States had positive alcohol tests. It doesn't sound like a whole lot, but it happens. In India, where they test the entire flight crew before every flight — the entire flight crew, so you know you will be tested — they had 43. So it happens.

Once again, for us it's a preventive measure. It's a check and balance. All the stats back up that deterrence works. Is it perfect? Will it cut it to nothing? No, that's not going to happen, but it works. It works dramatically.

La sénatrice Seidman : Ai-je encore quelques minutes?

Le président : Oui. Par ailleurs, si d'autres témoins veulent s'exprimer, vous n'avez qu'à me faire signe. Si votre intervention ne dépasse pas les cinq minutes dont dispose le membre du comité, et si celui-ci est d'accord, faites-le savoir au sénateur, à la sénatrice ou à moi-même et nous pourrons vous écouter.

La sénatrice Seidman : Merci, monsieur le président. Nous avons donc entendu parler des emplois où la sécurité est un enjeu. Comme citoyenne canadienne, je suis heureuse que cette question ait été abordée. Je prends l'avion et le train, je conduis une voiture sur des routes où roulent des camions. Aussi suis-je certaine que tous les Canadiens peuvent comprendre les membres que vous représentez.

Je m'intéresse tout particulièrement au cadre législatif portant sur l'aptitude au travail. J'ai noté que vous avez dit que le Canada n'est pas au diapason de nombreux autres pays, dont la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Australie. Je me demande donc pourquoi nous n'avons pas de règles qui permettraient aux employeurs de faire ce qu'il faut pour s'assurer qu'il n'y a pas de manquement à la sécurité de la part de leurs employés — employés dont ils pourraient être tenus responsables, en fin de compte.

M. MacDonald : Je suis heureux de répondre à cette question, sénatrice. Merci beaucoup. Vous posez là une très bonne question. Nous nous posons la même question.

Par exemple, dans mon conglomérat, nous faisons des tests de dépistage de l'alcool et des drogues depuis 1995, parce que nous sommes une entreprise transfrontalière de camionnage. Aux États-Unis, on a examiné la question en profondeur, c'est-à-dire la situation des pilotes de ligne, des chefs de train et des camionneurs. Il en va de même au Royaume-Uni ainsi que dans beaucoup d'autres pays.

Pour que vous compreniez bien l'importance que revêt, selon moi, cette question, je citerai l'exemple suivant : en 2015, aux États-Unis, 10 pilotes ont subi des tests d'alcoolémie positifs. Même si ce nombre peut sembler modeste, c'est une situation qui se produit effectivement. En Inde, où l'on teste l'ensemble de l'équipage de l'avion avant chaque vol — chaque membre d'équipage sait donc qu'il aura à subir un test — il y a eu 43 résultats positifs pour alcoolémie. C'est donc une situation qui se produit réellement.

Je répète que, pour nous, il s'agit d'une mesure préventive, d'un système de freins et de contrepoids. Toutes les statistiques prouvent que la dissuasion est efficace. Est-ce parfait? Éliminera-t-on ainsi complètement le phénomène? Non, mais cela fonctionne, et ce, de façon très marquée.

There are some stats that I won't refer to in our document that clearly talk about a study that was done in the United States after they introduced their whole suite of testing programs where the numbers went dramatically down, so we're asking the same question. We agree that the increased use of marijuana is one aspect here, but as Mr. Moore says, we are already dealing with a problem. We need to address the problem, and the problem is only going to get worse. The best way to address the problem, in our mind, is to have a full suite of testing that is used as a deterrent. I hope that answers your question.

Il y a dans notre document des statistiques — sur lesquelles je ne m'étendrai pas — qui proviennent d'une étude qui a été menée aux États-Unis après l'introduction d'une série de programmes de tests de dépistage, étude qui montre que les chiffres ont alors considérablement chuté. Nous posons donc la même question. Nous sommes d'accord pour dire que la consommation accrue de marijuana constitue un aspect du problème. Or, comme l'a dit M. Moore, nous avons déjà un problème. Nous devons nous y attaquer, puisqu'il ne fera qu'empirer. Selon nous, la meilleure façon de régler le problème consiste à mettre en place une série complète de tests qui serviront de moyens de dissuasion. J'espère que j'ai pu répondre à votre question.

Senator Seidman: Yes, it does. Thank you.

La sénatrice Seidman : Oui. Merci.

The Chair: I'm going to insert one question in here that follows up on this whole theme.

Le président : Je vais glisser une question dans la conversation, question qui se rattache au thème général dont nous parlons.

One of the things we have been told by some medical experts, scientists and researchers in all of this is that with cannabis, unlike alcohol, the THC level can remain in the system for maybe weeks. You could detect this, but there is not an indication that, in fact, a person is impaired. You and others have indicated that the science on the testing is not exactly the best.

Des experts médicaux, des scientifiques et des chercheurs nous ont dit, entre autres, que dans le cas du cannabis, contrairement à l'alcool, des niveaux de THC peuvent demeurer dans le système pendant des semaines, éventuellement. On pourrait détecter le THC, mais cela n'indiquerait pas qu'une personne a les facultés affaiblies. Vous avez mentionné, comme d'autres l'ont fait, que les tests ne reposent pas forcément sur une science exacte.

How can you justify random testing on that basis? I would like your answer to that, and I would like to hear from the Canadian Labour Congress as well.

Comment pouvez-vous justifier la pratique des tests aléatoires sur une telle base? J'aimerais que vous répondiez à cette question, puis j'aimerais aussi entendre le point de vue du Congrès du travail du Canada.

Mr. Hynes: Great question. Certainly, we have seen some developments in this space that are positive in getting a better understanding of confirming the level of impairment. We spoke earlier about the recent evidence in the policy being rolled out at the Toronto Transit Commission. Their medical experts, who have spoken on the record in front of arbitrators, maybe judges, have actually acknowledged they believe that the positive test that emerges from their test related to marijuana does indicate likely impairment, because it is use that will have occurred within the previous — I want to say the numbers are four to six hours. I will have to come back to you with the exact numbers. But because it is so close to the actual consumption, their experts would say they believe there is a level of impairment there that would inhibit a person's ability to do their work safely and to be fit for work.

M. Hynes : Excellente question. Chose certaine, des progrès ont été accomplis dans ce domaine afin de mieux comprendre comment confirmer le degré d'affaiblissement des facultés d'une personne. Nous avons parlé tout à l'heure des données liées à la mise en œuvre de la politique à la Toronto Transit Commission. Les experts médicaux de la commission, qui ont témoigné devant des arbitres, peut-être même des juges, ont dit qu'ils sont d'avis qu'un résultat positif provenant de leur test pour la marijuana indique la présence d'un affaiblissement probable des facultés lié à une consommation ayant eu lieu au cours d'une période de — j'espère ne pas me tromper sur les chiffres — quatre à six heures précédant le test. Je vais devoir vous revenir avec les chiffres exacts. En tout cas, étant donné la proximité temporelle entre la consommation et le test, les experts soutiennent qu'il y a un niveau d'affaiblissement des facultés pouvant empêcher une personne de faire son travail en toute sécurité et d'être apte au travail.

Mr. Yussuff: First and foremost, there are no agreements on the science of this at this stage. Everybody will cite some reference that they would like to support their position. There is no agreement on the science. It's not just me saying that; think if you speak to the scientific community, they will tell you the same thing.

M. Yussuff : D'abord et avant tout, on ne s'entend pas sur les données scientifiques à ce moment-ci. Chacun mentionne les références de son choix pour appuyer sa propre position. On ne s'entend pas sur les données scientifiques. Je ne suis pas le seul à le dire; les membres de la communauté scientifique vous diront la même chose.

The reality is, if you are going to use a particular method to determine someone's ability to do their job, I think you'd better be certain, because you are dealing with their livelihood. It is clear that with the legalization of recreational cannabis, we need to do more education to ensure the current rules, as they are, do not permit a worker to come to work impaired, whether it's alcohol, cannabis or any other drugs, for that matter. Those rules have not and will not change as a result of this legislation.

It's critical that we understand the context in which we're dealing. We have, of course, jurisprudence before us by the Supreme Court of Canada. It's the highest authority in this country that has the ability to determine the legality of employer-imposed drug and alcohol testing. The Supreme Court has said this is unwarranted and unjustified. However, they did agree that there are circumstances in which you can introduce it, providing, of course, you can demonstrate that there is enough evidence to do so.

All of the studies that my friends have cited here are American studies. The American approach to this issue is fundamentally different than what we have done in Canada.

Arbitrators have ruled. Some workplaces are currently introducing policy which is before the courts and before arbitrators, and we're litigating them. We will end up back at the Supreme Court. Most recently, one of our employers in Alberta, Suncor, introduced one. The courts, of course, have struck down their unilateral decision to make such an imposition on workers. I assume the Supreme Court will eventually hear that case again, but essentially, right now, we have jurisprudence.

We work very diligently to ensure the health and safety of workers, and we work with employers in a very diligent way to ensure our workplaces are safe.

I think there needs to be recognition that just because there is the legalization of recreational cannabis does not change the responsibility of workers in regard to coming to work fit for duty. In that context, that has been the rule and the law currently in this country.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you to our guests. My first question is for Mr. Yussuff. Workplace insurance rates vary depending on whether a worker smokes or not. Workers are required to declare whether they are a smoker; if they do not, they risk losing their benefits in the event of a claim.

De fait, si vous utilisez une méthode particulière pour déterminer la capacité d'une personne à faire son travail, je crois que vous feriez mieux d'en être bien certains, puisque c'est son gagne-pain qui est en jeu. Il va sans dire que, du fait de la légalisation du cannabis à des fins récréatives, nous devons éduquer davantage les gens pour nous assurer que les règles actuelles soient respectées en l'état. Ces règles interdisent aux travailleurs de se rendre au travail avec les facultés affaiblies, que ce soit par l'alcool, le cannabis ou toute autre drogue, d'ailleurs. Ces règles n'ont pas changé et ne changeront pas dans la foulée de ce projet de loi.

Il est impératif que nous comprenions le contexte auquel nous avons affaire. Bien entendu, la Cour suprême du Canada nous a remis la jurisprudence à cet égard. C'est la plus haute autorité du pays qui a la capacité de déterminer la légalité des tests de dépistage de drogues et d'alcool imposés par l'employeur. La Cour suprême a dit que c'était tout à fait injustifié. Cependant, elle a convenu qu'il y a des circonstances dans lesquelles une demande peut être présentée pourvu, bien entendu, qu'on soit en mesure de démontrer qu'il y a suffisamment de preuves pour le faire.

Toutes les études que mes collègues ont citées sont des études américaines. L'approche américaine à ce sujet est fondamentalement différente de celle que nous avons adoptée, ici, au Canada.

Les arbitres se sont prononcés. Certains milieux de travail mettent actuellement en place une politique dont ont été saisis les tribunaux et les arbitres, et nous les contestons. Nous nous retrouverons devant la Cour suprême. Plus récemment, un de nos employeurs en Alberta, Suncor, en a présenté une. Les tribunaux, bien entendu, ont annulé leur décision unilatérale d'imposer une telle tâche aux employeurs. Je suppose que la Cour suprême finira par entendre de nouveau cette affaire, mais essentiellement, à l'heure actuelle, nous avons une jurisprudence.

Nous travaillons très fort pour veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs et nous collaborons très consciencieusement avec les employeurs pour voir à ce que nos lieux de travail soient sécuritaires.

À mon avis, il faut reconnaître que la légalisation du cannabis récréatif ne change en rien le fait qu'il incombe aux travailleurs de se présenter au travail en mesure de bien s'acquitter de leurs tâches. Dans ce contexte, c'est la règle et la loi actuellement en vigueur au Canada.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je remercie nos invités. Ma première question s'adresse à M. Yussuff. Les assurances au travail sont à un taux variable selon qu'un travailleur fume ou non. Il s'agit d'une obligation pour les travailleurs de s'identifier à ce sujet au risque de perdre leurs privilèges en cas de réclamation.

I'm going to talk to you about the insurance that covers workers. Would it be an invasion of privacy if an insurance company asked workers if they smoke marijuana? Do you believe that premiums would increase for individuals who reported smoking cannabis? Could this increase the employer's share of premiums?

[*English*]

Mr. Yussuff: First of all, I think it's a violation of workers' privacy and the privacy law in this country. I don't think any employer has the right to ask that question.

At the end of the day, I'm an employer in regard to my employees in the CLC, and I don't ask my employees that question because I believe it's a fundamental violation. As a matter of fact, if I did, I think I'd be before the Human Rights Commission defending us in terms of violating their privacy as to what they do outside of the workplace.

What they do within our workplace, of course, we have some control over. It is fair for me to ask somebody if I believe that they are impaired coming to work. I have a right to ask them that question if I believe that's the situation. But it's not for me, as an employer, to ask an employee what their behaviour might be outside of the workplace.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Yussuff, a number of insurance companies ask this question of their policy holders. I was once a supervisor in an insurance company, and people who reported that they were non-smokers had a lower premium. I agree with your answer.

My next question is for Mr. Moore. Mr. Moore, the Canadian government says it will allocate part of the cannabis tax to the provinces to help them cover the significant costs associated with this legislation.

In business, there will certainly be costs associated with managing this situation. Are employers receiving enough support from the government to get organized and ensure the safety of workers, that is, those who will smoke marijuana and those who will work with them?

[*English*]

Mr. Moore: Do employers have sufficient support from the government? That's a very good question. I don't have a very good answer for you.

Je vais vous parler des assurances dont bénéficient les travailleurs. Est-ce que ce serait une intrusion dans la vie privée si un assureur demandait à un travailleur s'il fume de la marijuana? Croyez-vous que les primes augmenteraient pour ceux qui déclareraient fumer du cannabis? Cela pourrait-il faire augmenter la portion de la prime payée par l'employeur?

[*Traduction*]

M. Yussuff : Je tiens d'abord à dire que j'estime qu'il s'agit d'une violation de la vie privée des travailleurs et d'une infraction à la législation sur la protection des renseignements personnels du Canada. Je pense qu'un employeur n'a pas le droit de poser cette question.

Au bout du compte, s'agissant de mes employés du CTC, je suis un employeur et je ne leur pose pas cette question, car, à mon avis, il s'agit d'une atteinte fondamentale à la vie privée. En fait, si je l'avais fait, je pense que je me présenterais devant la Commission des droits de la personne pour nous défendre d'avoir violé leur vie privée concernant ce qu'ils font à l'extérieur du lieu de travail.

Bien entendu, nous avons un certain contrôle sur ce qu'ils font au travail. Il est juste de ma part de questionner l'employé si j'estime qu'il n'est pas apte à rentrer au travail, car ses facultés sont affaiblies. J'ai le droit de lui poser cette question si je crois que c'est le cas. Mais ce n'est pas à moi, en tant qu'employeur, de demander à un employé comment il se comporte à l'extérieur du milieu de travail.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Yussuff, plusieurs assureurs posent la question à leurs assurés. J'ai déjà été superviseur dans une compagnie d'assurance, et les gens qui déclaraient qu'ils ne fumaient pas avaient une prime moins élevée. J'acquiesce à votre réponse.

Ma prochaine question s'adresse à M. Moore. Monsieur Moore, le gouvernement canadien dit qu'il allouera une partie des taxes sur le cannabis aux provinces afin de les aider à couvrir les coûts importants liés à cette législation.

En entreprise, il y aura certainement des coûts pour gérer cette situation. Est-ce que les employeurs reçoivent suffisamment d'appuis de la part du gouvernement afin de s'organiser et d'assurer la sécurité des travailleurs, c'est-à-dire de ceux qui fumeront de la marijuana et de ceux qui travailleront avec eux?

[*Traduction*]

M. Moore : Les employeurs ont-ils suffisamment de soutien de la part du gouvernement? C'est une très bonne question. Je n'ai pas une très bonne réponse à vous donner.

My organization, the Canadian Centre for Occupational Health and Safety, receives a certain amount of funding from the federal government, about 50 per cent of our operating budget. From within that, we put a lot of educational materials together, a lot of programs for employers, including those around impairment and cannabis. We don't get direct funding from the government to do that.

We will certainly also go to specific government departments. We have, for example, worked with Health Canada in the past, when the WHMIS — Workplace Hazardous Materials Information System — was revised in 2015 and received funding from them for developing public education programs. We may be able to do something similar around cannabis, but at the moment, we're doing things on our own from within our own budget.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. Moore.

[*English*]

Senator Manning: My question is for Mr. Yussuff and maybe Mr. Hynes.

We touched on the need for more education. We talked about privacy rights. We talked about the lack of science. We talked about the rights of employers to have safe working places. We talked about the 2013 decision by the Supreme Court. Mr. Hynes took part of that decision and worked it into his statement. Mr. Yussuff took part of that decision and worked it into his statement.

I'm just trying to find the balance — I'm sure we all are — to make sure that if I'm on an airplane, the pilot is drug-free and alcohol-free. I'm sure we are all in that same situation.

Are the employers and the employees ready for this piece of legislation, or is there a need to step back to make sure that we have the science in place to ensure that people are educated properly on the use or the misuse of drugs? I'm concerned that we may not be where we should be. I would like to know, from both ends of the spectrum, what you think.

Mr. Yussuff: Let me start in the context of our relationship. We have a very collaborative relationship with FETCO. We work at the federal level, both CLC and FETCO, in a collaborative way to ensure that when federal legislation is brought in in the federal jurisdiction that affects both of us, we try to collaborate as best we can with the Government of Canada to ensure that whatever the government is drafting is inclusive of

L'organisme que je représente, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, reçoit un certain montant de financement du gouvernement fédéral qui représente environ 50 p. 100 de notre budget de fonctionnement, ce qui nous a permis de produire beaucoup de matériel éducatif et beaucoup de programmes à l'intention des employeurs, y compris ceux qui portent sur l'affaiblissement des facultés et le cannabis. Nous ne recevons pas de financement direct du gouvernement à cette fin.

Nous allons certainement cogner à la porte de certains ministères en particulier. Nous avons, par exemple, travaillé avec Santé Canada par le passé, lorsque le SIMDUT, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, a été révisé en 2015 et que Santé Canada lui a accordé des fonds pour mettre au point des programmes d'éducation publique. Nous pourrions peut-être faire quelque chose de semblable au sujet du cannabis, mais pour l'instant, nous nous débrouillons avec notre propre budget.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur Moore.

[*Traduction*]

Le sénateur Manning : Ma question s'adresse à M. Yussuff et peut-être à M. Hynes.

Nous avons parlé de la nécessité d'éduquer davantage. Nous avons parlé du droit à la vie privée. Nous avons parlé du manque de données scientifiques. Nous avons parlé du droit des employeurs d'avoir des lieux de travail sécuritaires. Nous avons parlé de la décision rendue en 2013 par la Cour suprême. M. Hynes a pris part à cette décision et l'a intégrée à sa déclaration. M. Yussuff a pris part à cette décision et l'a intégrée à sa déclaration.

J'essaie simplement de trouver un équilibre — je suis sûr que nous le faisons tous — pour m'assurer que si je me déplace en avion, le pilote n'est sous l'emprise ni de la drogue ni de l'alcool. Je suis sûr que nous sommes tous dans la même situation.

Les employeurs et les employés sont-ils prêts pour ce projet de loi, ou faut-il prendre du recul pour nous assurer de disposer des données scientifiques nous permettant de bien informer les gens sur l'utilisation ou le mauvais usage des drogues? Je crains que nous ne soyons pas là où nous devrions être. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Yussuff : Permettez-moi d'abord de parler de notre relation. Nous entretenons une relation de collaboration très étroite avec l'ETCOF. Nous travaillons au niveau fédéral, tant au CTC qu'à l'ETCOF, dans un esprit de collaboration, pour nous assurer, lorsque le gouvernement fédéral adopte une loi qui nous touche tous les deux, de collaborer du mieux que nous le pouvons avec le gouvernement du Canada pour veiller à ce que

our views and opinions. For the most part, I think the government gets it right. Every so often, of course, there is something that goes awry.

tout ce que le gouvernement rédige tienne compte de nos points de vue et de nos opinions. Dans l'ensemble, je pense que le gouvernement a raison. De temps en temps, bien sûr, il y a quelque chose qui cloche.

Senator Manning, I want to correct for the record that I did not take parts of the decision of the Supreme Court. I took the majority decision of the Supreme Court that I cited. My friend took the minority position of the Supreme Court. It was the majority position that I gave you, which is the rule of the Supreme Court.

Sénateur Manning, je tiens à préciser que je n'ai pas pris certaines parties de la décision de la Cour suprême. J'ai pris la décision majoritaire de la Cour suprême que j'ai citée. Mon collègue a adopté la position minoritaire de la Cour suprême. C'est la position majoritaire que je vous ai donnée, qui est la règle de la Cour suprême.

With respect to the legalization of recreational cannabis — and I have said this to my friend and I have said it to the government directly — I do not believe we have done enough in regard to the public education that's required, because I think there is a sense that this is going to change and you can do whatever you want. The rules as they are currently prevent many things with regard to employees using this, with an individual operating a vehicle or whatever, and those rules have not changed. I think we need to make it abundantly clear that while it will be legal, to ensure people don't have criminal records, the reality is you're not supposed to use cannabis and drive a vehicle, you should not be using cannabis and operating an airplane, and you should not be using cannabis and going to work where you could endanger the lives and health and safety of others you are working with. We are consistent on that position.

En ce qui concerne la légalisation du cannabis récréatif, — et je l'ai dit à mon ami et je l'ai répété directement au gouvernement — je ne pense pas que nous avons fait assez pour bien éduquer le public, car je crois qu'on a l'impression que les choses vont évoluer et que nous pouvons faire ce que nous voulons. Les règles, dans leur version actuelle, interdisent bien des choses aux employés qui utilisent, par exemple, un véhicule et ces règles n'ont pas changé. À mon avis, il faut dire très clairement que même si l'usage du cannabis récréatif sera légal, pour voir à ce que les gens n'aient pas de dossier criminel, il reste que nous ne sommes pas censés consommer du cannabis et conduire un véhicule ou piloter un avion; on ne consomme pas de cannabis avant de se rendre au travail et risquer de mettre en danger la vie et la santé des collègues. Notre opinion est cohérente à cet égard.

The reality is we do not support random drug testing. We don't believe it's necessary because employers know there is a new rule coming in. They could post whatever they want on their bulletin board. They can do all kinds of education with their workers to ensure they are fully aware that it will not be tolerated, and we will be there to support employers doing that. Fundamentally, the workplace should be a place of safety with respect to how we treat each other, but also how we take responsibility to ensure we're not endangering the lives of a worker because we're coming to work in an impaired fashion.

Ce qui est vrai, c'est que nous ne sommes pas en faveur du dépistage aléatoire de drogues. Nous estimons que cette mesure n'est pas nécessaire parce que les employeurs savent qu'une nouvelle règle sera établie. Ils pourraient afficher ce qu'ils veulent sur leur babillard. Ils peuvent faire toutes sortes de sensibilisation auprès de leurs travailleurs pour s'assurer qu'ils sont pleinement conscients que cela ne sera pas toléré, et nous serons là pour aider les employeurs à le faire. Fondamentalement, le milieu de travail devrait être un endroit sûr pour ce qui est de la façon dont nous nous traitons les uns les autres, mais aussi de la façon dont nous assumons la responsabilité de nous assurer que nous ne mettons pas en danger la vie d'un travailleur parce que nous venons travailler avec des facultés affaiblies.

Mr. Hynes: I have to start by agreeing with at least the first half of everything my friend said, which is that we do have a collaborative relationship. It's a mature one, and we generally do collaborate in a tripartite way with government when legislative change is introduced. And I have to be honest, 90 per cent of the time we end up with a solution that generally is satisfactory to all parties. There are areas on which we disagree, and what should be obvious to you by now, today, is that this is one of them.

M. Hynes : Je dois d'abord dire que je suis d'accord avec au moins la première moitié de tout ce que mon ami a dit, à savoir que nous avons une relation de collaboration. C'est un lien mature et nous collaborons habituellement de façon tripartite avec le gouvernement lorsque des modifications législatives sont apportées. En toute honnêteté, 90 p. 100 du temps, la solution sur laquelle nous nous entendons est satisfaisante pour toutes les parties en cause. Il y a des points sur lesquels nous sommes en désaccord et ce qui devrait être évident pour vous aujourd'hui, c'est que c'en est un.

We have some areas of commonality. Obviously we are all committed to safety; no doubt. We are all committed to education being an important piece of this. The government has committed resources to that and we fully support it.

We do believe where we diverge is around the issue of testing. Our position is that we have to find some reasonable solution here that draws a line between the privacy rights that we acknowledge do exist with workplace and public safety on the other side. In the two years we have been on this file, we have always contended that there must be a way we can find a solution that meets that test.

The Supreme Court of Canada decision is one case in one particular organization in one particular example. There are dozens of other arbitrations and court cases that have ruled on this issue, and each time they rule on the specific circumstances of that individual case. We are asking for a comprehensive way of approaching this through the front door, where we develop a set of rules. We all know what they are. We all have to follow them.

My friend likes to point out the employers don't have to come to the government and ask for regulations. Here is one where we think we need some. Are we ready? We think this bill exposes a gap that already exists and is going to make it worse. When the consumption of cannabis becomes more normalized, the statistics out of the U.S., in terms of usage, are compelling. Usage will go up. We believe that convincingly, and we believe the risk is that usage will find its way into workplaces.

We're not looking for a solution that creates a blanket set of rules for every employee. We are looking to pull out those important safety-sensitive roles, where we believe the safety risk trumps the individual privacy rights when it comes to the testing.

Senator Raine: Thank you all for being here. I'm sure you can see that we take this issue very seriously, and I think all of us are a little concerned about the short time frame that has been suggested. I would like to focus a little bit on testing for impairment. There is a lot of ambiguity around how that would work.

The other day I was speaking to two RCMP officers and I asked them whether there is a test for impairment. I know from discussing with medical doctors that we are all individually different, so our ability to have THC in our system and not be impaired varies with each individual and their usage.

Nous avons des points communs. Évidemment, nous avons tous à cœur la sécurité, cela ne fait aucun doute. Nous tenons tous à ce que l'éducation soit un volet important. Le gouvernement y a affecté des ressources et nous l'appuyons sans réserve.

Nous croyons que nous divergeons d'opinion sur la question des tests. Notre position, c'est que nous devons trouver une solution raisonnable qui établit une distinction entre, d'une part, le droit à la vie privée en milieu de travail et d'autre part, la sécurité publique. Voilà deux ans que nous travaillons sur ce dossier et nous avons toujours soutenu qu'il devait y avoir une façon de trouver une solution qui satisfait à ce critère.

La décision de la Cour suprême du Canada ne concerne qu'un organisme en particulier, dans une situation donnée. Il y a des dizaines d'autres causes d'arbitrage et d'affaires judiciaires dans le cadre desquelles les tribunaux se sont prononcés sur cette question et, chaque fois, ils statuent selon les circonstances particulières de l'affaire dont ils sont saisis. Nous demandons une façon globale d'aborder directement la question en élaborant une série de règles. Ainsi, nous savons tous en quoi elles consistent et nous devons tous nous y conformer.

Mon ami aime signaler que les employeurs n'ont pas à se présenter au gouvernement pour demander des règlements. Or, nous pensons que nous en avons besoin dans ce cas-ci. Sommes-nous prêts? Nous croyons que ce projet de loi fait ressortir une lacune qui existe déjà et qu'il va l'aggraver. Lorsque la consommation de cannabis devient plus normalisée, les statistiques sur l'usage aux États-Unis sont convaincantes. La consommation va augmenter. Nous le croyons fermement et nous pensons aussi que la consommation risque de se frayer un chemin dans les milieux de travail.

Nous ne cherchons pas une solution qui crée un ensemble de règles générales pour chaque employé. Nous cherchons plutôt à faire ressortir les postes à risque élevé en matière de sécurité, car nous croyons que le risque pour la sécurité l'emporte sur le droit à la vie privée des personnes en ce qui concerne le dépistage.

La sénatrice Raine : Merci à tous d'être ici. Je suis persuadée que vous pouvez constater à quel point nous prenons cette question au sérieux et je pense que le court délai proposé nous préoccupe tous un peu. J'aimerais m'attarder au dépistage des facultés affaiblies, car la façon dont cela se ferait est très ambiguë.

L'autre jour, j'ai demandé à deux agents de la GRC avec qui je m'entretenais s'il y avait un test de dépistage des facultés affaiblies. Je sais, pour en avoir discuté avec des médecins, que nous sommes tous différents les uns des autres et que la capacité de supporter le THC dans le système sans que les facultés soient affaiblies varie selon les personnes et leur consommation.

First of all, do you think, if you are on medical marijuana, it would be handy to have a regime where you can be permitted to have THC in your system for medical reasons, but in safety-sensitive workplaces there could be a request for zero tolerance? That would be my first question.

Tout d'abord, pensez-vous qu'il serait utile, pour une personne consommant de la marijuana à des fins médicales, de mettre en place un régime dans le cadre duquel une personne pourrait être autorisée à voir du THC dans son système pour des raisons médicales, mais que la tolérance zéro soit réclamée dans les milieux de travail où la sécurité est un enjeu? C'est ma première question.

I know that may not sit well, but when I'm looking at zero tolerance, I would say if there is a test and you don't pass the zero that you have remedial action, not thrown out the door, because we have a lot of very good people and we need everybody to work in our country.

Je sais que cela va peut-être à l'encontre, mais quand il est question de tolérance zéro, je dirais que s'il y a un test et que la personne l'échoue, il y a des mesures correctrices à prendre; il ne s'agit pas de fermer complètement la porte, car il y a beaucoup de gens très bien et qu'il faut que tout le monde travaille dans notre pays.

My second question that I asked the RCMP was this: I've been told that the best test for impairment, no matter what the agent of impairment, is can you put your finger to your nose and can you walk a straight line. Are we looking at doing some kind of apps where you would be able to photograph on a mobile device a person's response to "will you do these three things," and maybe put a couple of cones out and photograph it? The officer said they agree that's the best way to test for impairment, but they don't want to have to defend a subjective test in the courts.

J'ai ensuite mentionné aux agents de la GRC qu'on m'avait dit que le test le plus efficace pour déterminer si une personne avait les facultés affaiblies, peu importe la substance en cause, était de lui demander de mettre son doigt sur le nez et de marcher en ligne droite. Envisageons-nous de créer une sorte d'application qui permettrait de photographier sur un appareil mobile la réaction d'une personne à qui on demande de faire trois choses en évitant des cônes qui auraient peut-être été installés? Les agents ont convenu que c'est la meilleure façon de dépister les facultés affaiblies, mais qu'ils ne veulent pas devoir défendre un critère subjectif devant les tribunaux.

Perhaps we should think outside the box, away from the Breathalyzers and the saliva test, and look at something that would work in the field.

Nous devrions peut-être sortir des sentiers battus, nous éloigner de l'alcootest et du test de salive et envisager quelque chose qui serait efficace sur le terrain.

I would like to have the comments of Mr. Hynes and Mr. Yussuff.

J'aimerais entendre ce qu'en pensent M. Hynes et M. Yussuff.

Mr. Hynes: I am going to start and defer to my friend, who is a much greater expert than I when it comes to testing. What I will say is, on your point around medical marijuana, when we've had discussions and looked at this issue, there are really two buckets of information here.

M. Hynes : Je vais commencer puis je vais céder la parole à mon ami, qui est beaucoup plus expert que moi en matière de dépistage. Vous avez parlé de consommation de cannabis à des fins médicales. Nous avons discuté de cette question et ce que j'ai à dire, c'est qu'il y a vraiment deux sources d'information.

On the one side, there is the medical use of this drug, for which there is human rights legislation that employers adhere to today. If an employee is using such a substance, any substance that is prescribed by a medical professional, an employer has a duty to accommodate that employee under the Human Rights Act. That is already being done and isn't going to change in the future. Then we have the recreational piece, which is the one that really causes us a greater amount of concern because the controls around that and the knowledge around that are more unknown.

D'une part, il y a l'usage médical de cette drogue couvert dans la législation sur les droits de la personne à laquelle les employeurs se conforment aujourd'hui. Si un employé utilise une substance du genre, toute substance prescrite par un professionnel de la santé, l'employeur a l'obligation de prendre des mesures d'adaptation à l'égard de cet employé en vertu de la Loi sur les droits de la personne. C'est déjà ainsi et cela ne changera pas. Puis, il y a l'usage à des fins récréatives, l'aspect qui nous préoccupe vraiment le plus, ne sachant pas vraiment comment le contrôler et n'ayant que des connaissances limitées à ce sujet.

Chris can speak more clearly about the testing.

Chris peut parler plus clairement des tests de dépistage.

Mr. MacDonald: Senator, your question is a good one. I would re-emphasize what Derek just said. In our organization, as I mentioned, we have been doing this for a long time. We deal

M. MacDonald : Sénatrice, votre question est excellente. J'insiste sur ce que Derek vient de dire. Comme je l'ai mentionné, notre organisme le fait depuis longtemps. Nous nous

with medical marijuana. That's just a fact; people have prescriptions. Obviously you need to manage it, especially in a safety-sensitive environment. Are there other options that are available to take, for instance? The basic test, and it was touched on before, is whether they are fit for duty. That's the real question at the end of the day. Maybe they're taking Tylenol 3, maybe 15 of them; it's a legal substance, but they shouldn't be driving a truck, as an example.

We manage around that issue today. Medical marijuana is certainly more complicated than other issues. Our obvious concern with recreational marijuana is based on Colorado, and we have some stats. With the increase especially in the adult population, we're going to be dealing with more of this. That's the big concern at the end of the day.

I understand your question on the testing. I'm not a testing expert per se, but I keep going back to what has been done. The Breathalyzer is no different from what you said for marijuana. I might be 0.04, you may 0.08, but there is a recognition that the courts were satisfied with 0.04. We consider that impairment.

You will never have a perfect impairment test. Where they've come, and we have mentioned it, TTC and CN and using saliva. It's not immediate. You have to send it to the lab. You may have a three-day lag, but that testing is basically there. In our minds, the appropriate measure is to go with the saliva testing because it's really gotten to that point.

Mr. Yussuff: Let me be brief. We don't have, and I don't think there's any agreement, on what test is accurate with regard to cannabis. There is no agreement. My friends are citing testing that is being used. That does not mean we agree on this. Employers have decided this is their approach to it, and so be it. Those will be litigated through the process and will be determined.

With regard to alcohol, yes, there is agreement. Generally, most of the tests have been around as long as it's been established to have scientific value and of use, of course, to ensure they are accurate, and I think that's been included.

On the last point that my friend addressed, there is recognition of duty to accommodate individuals for pain or whatever that needs to be accommodated. Those requirements are such that people will not be in sensitive positions in which if they are using cannabis for medical reasons it could affect the lives of other people within the workplace.

occupons du cannabis à des fins médicales. C'est un simple fait; les gens ont des ordonnances. De toute évidence, il faut gérer la question, en particulier dans un environnement où la sécurité est un enjeu. Y a-t-il d'autres options possibles, par exemple? Le critère de base, dont on a déjà parlé, est de savoir s'ils sont aptes au travail. En fin de compte, c'est la vraie question. Il y a peut-être 15 employés qui prennent du Tylenol; c'est une substance légale, mais ils ne devraient pas conduire un camion, par exemple.

Nous gérons la question aujourd'hui. L'usage du cannabis à des fins médicales est nul doute plus compliqué que d'autres questions. Notre préoccupation évidente à l'égard du cannabis récréatif est fondée sur l'exemple du Colorado et nous avons des statistiques. Étant donné l'augmentation, surtout chez les adultes, nous allons nous retrouver avec plus de problèmes de ce genre. En fin de compte, c'est la grande préoccupation.

Je comprends votre question sur les tests. Je ne suis pas un expert en matière de tests en soi, mais je reviens toujours à ce qui a été fait. L'alcootest n'est pas différent de ce que vous avez dit pour le cannabis. Je suis peut-être en faveur de 0,04 et vous de 0,08, mais on reconnaît que les tribunaux étaient satisfaits de 0,04. Nous estimons que les facultés sont affaiblies.

Il n'y aura jamais un test de dépistage des facultés affaiblies parfait. Nous avons mentionné ceux de la CTT et du CN et l'utilisation de la salive. Ce n'est pas immédiat. Il faut envoyer le test au laboratoire. Il peut y avoir un délai de trois jours, mais, essentiellement, le test est là. À notre avis, la mesure appropriée est d'opter pour le test de salive parce que c'est là.

M. Yussuff : Je serai bref. Il n'y a pas une entente quelconque sur le critère qui est exact en ce qui concerne le cannabis; je ne pense pas qu'il y en ait une. Il n'y a pas d'entente. Mes amis parlent de tests utilisés. Cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord. Les employeurs ont décidé d'adopter cette approche à cet égard et qu'il en soit ainsi. Ces questions feront l'objet d'un litige et seront tranchées.

En ce qui concerne l'alcool, oui, il y a entente. En règle générale, la plupart des tests existent depuis aussi longtemps que leur valeur scientifique a été établie et qu'ils sont utilisés, bien sûr, pour s'assurer qu'ils sont exacts; je pense qu'il en a été question.

En ce qui concerne le dernier point soulevé par mon collègue, il y a la reconnaissance de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation notamment pour les personnes qui souffrent. Ces exigences font en sorte que les personnes consommant du cannabis pour des raisons médicales ne se retrouveront pas dans des postes névralgiques pouvant avoir une incidence sur la vie d'autres personnes au travail.

Senator Poirier: Thank you all for being here and for sharing your comments, concerns and recommendations with us. It's greatly appreciated.

I have a couple of questions. The first is for Mr. MacDonald. Your company has made recommendations to the federal government, including having a regulatory alcohol and drug testing framework implemented for the employees and having that framework be aligned with the United States.

Can you tell us more about the recommended framework and what steps are required to be aligned with the United States?

Mr. MacDonald: Sure, senator. What we're referring to there is what I touched on before. Since 1995, the United States has introduced legislation in a number of places, but in our case we refer to USDOT Part 382, which governs commercial motor vehicle drivers. Being from New Brunswick, you would be familiar with Midland and Sunbury, some of our companies. We can't cross the border unless our drivers are in a pool, are randomly tested and are subject to pre-employment, post-accident, reasonable cause — a whole suite of testing that's in U.S. legislation. Once again, that's since 1995, so for 23 years we've been doing that.

I'm not suggesting for a second that we holus-bolus take the United States example and adopt it in Canada, but they've certainly done a tremendous amount of work on it. They've got 23 years of experience, and their legislation is quite detailed and, I'd say, quite accurate. I think there are some lessons we can learn from it and things we could take from it, for sure.

We would think that their suite of testing and the types of testing they do make sense. Cut-off levels would probably need to be discussed. But that's really what that provides for. It's no different for the railways. It does not apply to Canadian pilots who fly into the United States, and that's an issue. If you listen to the TSB reports, that's a concern. I hope that answers your question.

Senator Poirier: Just to continue on that, the Committee on National Security and Defence heard from immigration lawyer Len Saunders about the concern that the United States may deny people crossing over the border. Is that of any concern to your members? Is that an issue?

Mr. MacDonald: We're concerned about that. We all know what the U.S. administration is like these days. We're fighting trade disputes up the yingyang, quite frankly, and they don't look at this issue like Canada is looking at it.

La sénatrice Poirier : Je vous remercie tous d'être ici et de nous avoir fait part de vos commentaires, de vos préoccupations et de vos recommandations. Nous vous en sommes très reconnaissants.

J'ai quelques questions. La première s'adresse à M. MacDonald. Votre entreprise a fait des recommandations au gouvernement fédéral, y compris la mise en œuvre d'un cadre réglementaire de dépistage de l'alcool et des drogues pour les employés et l'harmonisation de ce cadre avec celui des États-Unis.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur le cadre recommandé et sur les mesures à prendre pour s'aligner sur les États-Unis?

M. MacDonald : Bien sûr, sénatrice. Ce à quoi nous faisons allusion, c'est à ce dont j'ai parlé tout à l'heure. Depuis 1995, les États-Unis ont adopté des lois à plusieurs endroits, mais dans notre cas, nous nous référons à la partie 382 de la réglementation du département des Transports des États-Unis qui régit les conducteurs de véhicules commerciaux. Comme vous venez du Nouveau-Brunswick, vous connaissez sûrement Midland et Sunbury, certaines de nos entreprises. Nous ne pouvons pas traverser la frontière à moins que nos chauffeurs ne fassent partie d'un bassin, qu'ils fassent l'objet de tests aléatoires et qu'ils soient soumis à des tests préalables à l'emploi, après l'accident, pour des motifs raisonnables — toute une série de tests prévus dans la loi américaine. Je le répète, c'est ce que nous faisons depuis 1995, donc depuis 23 ans.

Je ne suggère absolument pas de prendre exemple sur les États-Unis et d'adopter ce régime au Canada, mais ils ont certainement fait énormément de travail à ce sujet. Ils ont 23 ans d'expérience, et leurs lois sont très détaillées et, je dirais, très exactes. Je pense qu'il y a des leçons à en tirer, c'est certain.

Nous pensons que leur série de tests et les types de tests qu'ils font sont sensés. Il faudrait probablement discuter des seuils, mais c'est vraiment ainsi que ça se fait et c'est la même chose pour les chemins de fer. Le régime ne s'applique pas aux pilotes canadiens qui volent à destination des États-Unis et c'est un problème. Si vous prenez connaissance des rapports du BST, c'est une préoccupation. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Poirier : Pour poursuivre dans la même veine, le Comité de la sécurité nationale et de la défense a entendu l'avocat spécialisé en droit de l'immigration Len Saunders évoquer la possibilité que les États-Unis refusent des gens à la frontière. Est-ce que cela préoccupe vos membres? Est-ce que c'est un problème?

M. MacDonald : Cela nous préoccupe. Nous savons tous à quoi ressemble l'administration américaine de nos jours. Nous avons des différends commerciaux à n'en plus finir, très

One of the concerns we had from a trade perspective is whether they are going to do something. We don't know. It's hard to know what they're going to do. I don't think anyone can predict it, but it is a concern, for sure.

Senator Poirier: In your list of members, you have people like Canada Post, Purolator, UPS, all these companies that do home delivery. We know that there has been in the past and will probably continue to be — more and more as recreational marijuana becomes available and is legalized — marijuana by mail that's being delivered by these workers.

Do you see that there could be an additional risk to the employees who will maybe be carrying a higher limit of marijuana in their delivery vehicles? Do you see that as being a concern or not?

Mr. Hynes: You mean in terms of the value of what they're carrying?

Senator Poirier: Yes.

Mr. Hynes: It has come up — not specifically from Canada Post, but it certainly has come up to me in conversations I've had with the employer community writ large that this substance is of some value. When you consider a tractor-trailer-load of it going down the highway, for example, I have heard concerns around potential security issues that may be at play. So it certainly is part of the conversation. It's not one that we necessarily came to discuss today, but it is one that I've certainly heard about, yes.

[*Translation*]

Senator Mégie: My question is for Mr. Moore. If I have properly understood, legalization would not change anything because workers are already smoking, but the bill will perhaps raise the awareness of businesses about the issue of impairment.

According to Mr. MacDonald, pilots already undergo alcohol testing and some of them have been prevented from taking control of their aircraft, which I find reassuring. However, I am shocked because if it is only now that the legislation is raising the awareness of employers, how is it that this was not already done before? Have I misunderstood?

[*English*]

Mr. Moore: My interpretation of that would be that because alcohol has been legal for many years, many employers feel that they already have a handle on that. They are already dealing for that. It's an old issue. It's not like, where is this cannabis? This is new.

franchement, et les États-Unis ne voient pas le problème du même œil que le Canada.

Une de nos préoccupations du point de vue commercial était de savoir s'ils allaient faire quelque chose. Nous ne le savons pas. Il est difficile de savoir ce qu'ils vont faire. Je ne pense pas que quiconque puisse le prédire, mais c'est certainement une préoccupation.

La sénatrice Poirier : Dans votre liste de membres, on trouve Postes Canada, Purolator, UPS, toutes ces entreprises qui font la livraison à domicile. Nous savons qu'il y a eu par le passé — et qu'il y en aura probablement de plus en plus avec la légalisation et la commercialisation de la marijuana récréative — des livraisons de marijuana par les employés de ces entreprises.

Voyez-vous un risque supplémentaire pour les employés qui transporteront peut-être une quantité plus grande de marijuana dans leurs véhicules de livraison? Est-ce que cela vous préoccupe ou non?

M. Hynes : Vous parlez de la valeur de ce qu'ils transportent?

La sénatrice Poirier : Oui.

M. Hynes : La question a été soulevée, pas précisément par Postes Canada, mais certainement dans les conversations que j'ai eues avec les employeurs en général, à savoir que cette substance a une certaine valeur. Si on pense par exemple à une charge de semi-remorque qui circule sur l'autoroute, il peut y avoir des questions de sécurité qui entrent en jeu. Alors, le sujet alimente certainement la conversation. Nous ne sommes pas nécessairement venus en discuter aujourd'hui, mais effectivement, j'en ai entendu parler.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse à M. Moore. Si j'ai bien compris, la légalisation ne changerait rien parce que les travailleurs fument déjà, mais que le projet de loi conscientisera peut-être les entreprises à la problématique des facultés affaiblies.

Selon M. MacDonald, les pilotes subissent déjà des tests de dépistage d'alcool et certains d'entre eux ont été empêchés de prendre les commandes de leur avion, ce qui me rassure. Toutefois, je suis étonnée parce que si ce n'est que maintenant que la loi conscientisera les employeurs, comment se fait-il que cela n'a pas déjà été fait auparavant? Ai-je mal compris?

[*Traduction*]

M. Moore : D'après mon interprétation, étant donné que l'alcool est légal depuis de nombreuses années, beaucoup d'employeurs ont l'impression qu'ils ont déjà la situation en main. Ils s'en occupent déjà. C'est de l'histoire ancienne. Or, il

In fact, our view is that it should be treated the same way by employers. It's the impairment, rather than the agent of impairment, that should be addressed. The overall way of dealing with that is through good policies and procedures, educating all employees on recognition of impairment. We don't take a stand either way on testing. We understand concerns on both sides. Certainly you want to have some specifics in different industries. The transportation industry has a lot of rules already, as do mining, construction and other high-risk industries, around impairment and illegal drugs and alcohol.

As I say, with cannabis it's more that there's a fear — and possibly rightly so — that there will be more people who will think that because it's now legal, I have free rein to smoke it, eat it and ingest it in the workplace.

So it's really up to employers to ensure their workers understand that just because you can buy it now doesn't mean the rules have changed in the workplace.

Mr. Hynes: I have a couple of points in terms of support documentation. In the presentation that we shared with you, on page 6 you will see statistics from Colorado. They show the change in usage in that state after marijuana was legalized for recreational purposes.

What you will see here, looking at the data, is that in all cases, Colorado went from anywhere between eighth to fourteenth highest in the U.S., to first or second in terms of the usage pattern.

I agree with my friend that Canadians and Americans are not the same, but we do contend that we should learn something from this experience. If, after recreational legalization, the usage patterns changed substantially in the U.S., the same logic, we believe, has to apply in Canada. We think the problem will be further exacerbated.

The second thing is around drugs versus alcohol. I think it's fair to say that employers feel a bit more comfortable in the alcohol space. Alcohol has properties that make reasonable-cause testing easier, because you smell it, you see bloodshot eyes, you have slurred speech. We are used to being around people who are intoxicated by alcohol. With drugs, it's not the same; you don't always know. What I've heard from people who do testing is this: Reasonable-cause testing is often alcohol. So you suspect somebody is under the influence. You do a test. More often than not, it comes back it is alcohol. Random testing is more often than not drugs, because you can't see it; it's not visible.

ne suffira pas de demander où est le cannabis. C'est du nouveau, là.

En fait, nous sommes d'avis que les employeurs devraient le traiter de la même façon. Le problème, c'est l'affaiblissement des facultés, non pas l'agent qui le provoque. Dans l'ensemble, il s'agit d'adopter de bonnes politiques et de bonnes méthodes, d'amener tous les employés à reconnaître les facultés affaiblies. Nous ne prenons pas position sur la question des tests. Nous comprenons les points de vue des deux camps. Chose certaine, il faut des mesures particulières dans différents secteurs. Le secteur des transports a déjà beaucoup de règles, tout comme les mines, la construction et d'autres secteurs à risque élevé, concernant les facultés affaiblies, les drogues illégales et l'alcool.

Comme je l'ai dit, dans le cas du cannabis, c'est plutôt la crainte — peut-être justifiée — qu'il y ait plus de gens qui pensent que parce que c'est légal, on peut en fumer, en manger et en ingérer comme on veut sur les lieux de travail.

C'est donc vraiment aux employeurs de s'assurer que leurs travailleurs comprennent que ce n'est pas parce qu'on peut acheter du cannabis maintenant que les règles ont changé en milieu de travail.

M. Hynes : J'ai deux ou trois choses à dire au sujet de la documentation que nous vous avons distribuée. À la page 6 de notre exposé, vous trouverez des statistiques provenant du Colorado. Elles montrent le changement survenu dans la consommation après que la marijuana a été légalisée à des fins récréatives dans cet État.

Vous verrez que dans tous les cas, le Colorado, qui se situait quelque part entre la huitième et la quatorzième position aux États-Unis, est passé à la première ou à la deuxième au chapitre des habitudes de consommation.

Je suis d'accord avec mon collègue pour dire que les Canadiens et les Américains ne sont pas pareils, mais nous pensons qu'il y a des leçons à tirer de cette expérience. Si, après la légalisation à des fins récréatives, les habitudes de consommation ont changé de façon appréciable aux États-Unis, la même logique, à notre avis, doit s'appliquer au Canada. Nous pensons que le problème sera encore plus grave.

La deuxième chose concerne les drogues par rapport à l'alcool. Je pense qu'il est juste de dire que les employeurs se sentent un peu plus à l'aise dans le domaine de l'alcool. L'alcool se prête mieux aux tests de dépistage pour motif raisonnable, parce qu'on peut le sentir, on peut voir les yeux injectés, les difficultés d'élocution. Nous sommes habitués à côtoyer des gens intoxiqués par l'alcool. C'est différent dans le cas des drogues; on ne sait pas toujours. Voici ce que j'ai entendu de la part des gens qui font des tests : les tests menés pour motif raisonnable révèlent souvent la présence d'alcool. Vous soupçonnez que quelqu'un est sous l'influence de l'alcool. Vous faites un test. Le plus souvent, c'est de l'alcool qu'on dépiste. Les tests aléatoires,

Those are the concerns we have as employers. We do think things are going to change. Yes, there are tools in place to manage it now, but when it's legalized we're going to see a change that is unknown, but we think the evidence is clear.

Mr. Yussuff: I do want to say, given all this heightened awareness by employers about the world is about to come to an end, what my friend hasn't said yet is what steps they are taking as employers with regard to the legalization of cannabis to ensure all of their employees in their workplace are fully aware that this still remains an illegal substance to use coming to work. Unless you have medical reasons for doing so, you would not be doing it.

I think it is also important that what they were not able to get the Supreme Court to do they are now trying to tell the legislators — including the senators here today — you should do it on their behalf. The reality is this is still an illegal substance to use if you're going to work. Fundamentally nothing will change tomorrow morning or next week, whenever it becomes legal. The fact is we need to remind folks who are coming to work that just because it is not illegal and you will not have a record for purchasing it or using it does not mean you come to work in an impaired fashion.

We need to amplify that education so that workers appreciate much more, as do the supervisors who have a responsibility and role to ensure that that is the position adhered to within the workplace.

The Chair: Sorry, time is up. We have to move on.

Senator Munson: Thank you for being here. Just for the record, you talked about a split decision by the Supreme Court. Split usually means 5-4. This was 6-3, I note. In any case, just for the record.

To the two I wouldn't say combatants, but there is certainly a different point of view taking place, as we see here this morning. Mr. Yussuff, I covered a lot of labour disputes, and at the end of the day, everybody wants a win-win, and it takes some time to reach a compromise with the employer.

I'm curious about, first of all, one thing: the criteria behind random testing. Is it because somebody in a town says he saw somebody who smokes a lot of dope, and so on and so forth, and he has that lifestyle, so you're going to target that kind of person? How does that part work?

eux, révèlent le plus souvent la présence de drogues, parce qu'on ne peut pas les voir; elles ne sont pas visibles.

Voilà les préoccupations que nous avons en tant qu'employeurs. Nous pensons vraiment que les choses vont changer. Oui, il y a déjà des outils en place pour gérer la marijuana, mais lorsqu'elle sera légalisée, nous verrons un changement qui demeure inconnu pour l'instant, mais les données sont assez claires.

M. Yussuff : Je tiens à dire, devant cette crainte de fin du monde imminente qui se répand chez les employeurs, que mon ami n'a pas encore parlé des mesures qu'ils prennent pour s'assurer que tous leurs employés sont parfaitement au courant qu'il est toujours illégal de consommer de la marijuana quand on s'en vient travailler. À moins d'avoir des raisons médicales, on n'a pas le droit de le faire.

Il importe également de souligner que ce que les employeurs n'ont pas réussi à obtenir de la Cour suprême, ils essaient maintenant de dire aux législateurs — y compris aux sénateurs ici présents aujourd'hui — de le faire en leur nom. La réalité, c'est qu'il s'agit toujours d'une substance illégale à consommer lorsqu'on s'en va travailler. Au fond, il n'y aura rien de changé demain matin ou la semaine prochaine, ou peu importe quand ce sera légal. Il faut rappeler aux gens que le fait que ce ne soit pas illégal et que vous n'aurez pas de casier judiciaire si vous en achetez ou en consommez ne signifie pas que vous pouvez venir travailler avec des facultés affaiblies.

Nous devons marteler ce message pour que les travailleurs en soient beaucoup plus conscients, au même titre que leurs supérieurs qui ont la responsabilité et le rôle de veiller à ce que tout le monde s'y conforme dans le milieu de travail.

Le président : Désolé, votre temps est écoulé. Nous devons avancer.

Le sénateur Munson : Merci d'être ici. Aux fins du compte rendu, vous avez parlé d'une décision partagée de la Cour suprême. Partagée signifie habituellement 5 voix contre 4. Dans ce cas-ci, c'était 6 contre 3. Je le signale en passant, pour mémoire.

Entre vous deux... Je ne dirais pas adversaires, mais il y a certainement une différence de points de vue, comme nous le voyons ici ce matin. Monsieur Yussuff, j'ai été témoin de nombreux conflits de travail et en définitive, chacun veut y trouver son compte et il faut un certain temps pour arriver à un compromis avec l'employeur.

Tout d'abord, une chose m'intrigue : les critères qui sous-tendent les tests aléatoires. Si quelqu'un dans une ville dit qu'il a vu un tel fumer beaucoup de drogue et que c'est son style de vie, et cetera, est-ce que vous allez cibler ce genre de personne? Comment cet aspect-là fonctionne-t-il?

The other question is a bigger question. None of us wants to have the status quo, so is there a way of compromise between an employer and the union to work something out that maybe doesn't have these words, but random testing trumps privacy? I don't think so, but something has to be in place to work out. When you talk about legislators and the courts trying to make decisions, surely it's incumbent upon you to work something out too.

Mr. Yussuff: We do believe there is a balanced position. The Supreme Court has laid out the three criteria they believe employers can utilize within the context of drug testing, but it can't simply be random. Of course, employers have argued it needs to be random because that's the only way they can have an effective regime within the workplace.

We do believe, at the end of the day, what the courts have provided is a balanced position recognizing the right to privacy and, of course, the Charter of Rights and Freedoms. I think for the most part, if an employer were to apply that based on the guidance the Supreme Court has provided, I think we would not be here arguing about whether or not we need to be doing anything. The courts have already said there are circumstances in which you can do certain things, and here is what they are, and you should take that as a guidance to proceed.

The Chair: Mr. MacDonald, if it's okay with you, Senator Munson?

Senator Munson: Yes, of course.

Mr. MacDonald: Thanks for the question. My colleague, as much as I love him as well, makes reference to — by the way, I work for the Irving Organization, so the *Irving Pulp & Paper* case was our case, at the end of the day. I was there. I sat through the Supreme Court hearing and the decision.

I can tell you that although my colleague will continue to refer to that Supreme Court of Canada case as the definitive statement and say there are no other cases really addressing this issue, there are tonnes of cases, and they're all over the map. It all depends on the arbitrator that hears the case. The TTC decisions coming out of Ontario are very different than what came out of the Supreme Court of Canada.

One of the things we would say, senator, is that this highlights the issue. We can all spend a whole lot of money arbitrating cases in every jurisdiction in the country and come out with different results depending on who the arbitrator or the judge is, or we could have, like other organizations and jurisdictions have done, legislation so that everybody understands the rules and everybody plays by the same rules.

Mon autre question est plus vaste. Aucun d'entre nous ne veut du statu quo, alors y a-t-il moyen de trouver un compromis entre l'employeur et le syndicat et d'arriver à une formulation qui dirait, sans nécessairement employer ces mots, que les tests aléatoires l'emportent sur la protection de la vie privée? Je ne le pense pas, mais il faut quand même qu'il y ait quelque chose en place. Vous parlez des législateurs et des tribunaux qui essaient de rendre des décisions, mais il vous incombe certainement d'arriver avec une solution aussi.

M. Yussuff : Nous sommes persuadés qu'il existe un juste milieu. La Cour suprême a énoncé les trois critères que, à son avis, les employeurs peuvent utiliser dans le contexte du dépistage des drogues, mais cela ne peut pas être simplement aléatoire. Bien entendu, les employeurs ont fait valoir qu'il faut que ce soit aléatoire, parce que c'est la seule façon d'avoir un régime efficace en milieu de travail.

Au bout du compte, nous croyons que les tribunaux ont trouvé un juste milieu qui respecte le droit à la vie privée et, bien sûr, la Charte des droits et libertés. Je pense que, dans l'ensemble, si un employeur agissait à l'intérieur des balises établies par la Cour suprême, nous ne serions pas ici à discuter de la nécessité de faire quoi que ce soit. Les tribunaux ont déjà dit qu'il y a des circonstances dans lesquelles on peut faire certaines choses; voici quelles sont ces circonstances et vous devriez vous en inspirer pour la suite des choses.

Le président : Monsieur MacDonald, si vous êtes d'accord, sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui, bien sûr.

M. MacDonald : Merci de votre question. Mon collègue, aussi aimable que je le trouve aussi, fait allusion à… Soit dit en passant, je travaille pour le groupe Irving, alors l'affaire *Pâtes et Papier Irving* était la nôtre, en fin de compte. J'étais là. J'ai assisté à l'audience de la Cour suprême et à la décision.

Mon collègue aura beau continuer d'affirmer que cette cause portée devant la Cour suprême règle la question une fois pour toutes et qu'il n'y en a pas d'autres qui s'appliquent en la matière, eh bien, il y en a des tonnes d'autres et elles vont dans tous les sens. Tout dépend de l'arbitre qui entend la cause. Les décisions concernant la TTC en Ontario sont très différentes de celle rendue par la Cour suprême du Canada.

Une des choses que nous dirions, sénateur, c'est que cela met le problème en évidence. Nous pouvons tous dépenser beaucoup d'argent pour arbitrer des causes dans toutes les instances possibles à travers le pays et obtenir des résultats différents selon l'arbitre ou le juge, ou nous pourrions nous donner, comme d'autres organisations et d'autres administrations l'ont fait, des lois ainsi faites que tout le monde comprend les règles et joue selon les mêmes règles.

We're in favour of that. It isn't as straightforward as it may seem from one Supreme Court of Canada case.

To go to your question about random testing, how it works is actually it's a computer program. It's truly random. Names are put into a computer program. Say it's 100 people and you're testing at a 10 per cent level. It will pull out 10 names and those individuals are tested.

If you're testing on a monthly basis, the 100 go back in, you can be chosen three times in a row or be not chosen at all. Just so you understand, that's how random testing generally works. It's truly random.

Mr. Yussuff: Just for the record, the TTC case is still an interim decision. It's still proceeding through the system. It's not yet resolved.

The Chair: Can I clarify one thing? In the TTC situation, the Toronto Transit Commission, was that imposed by management or was it an agreement with the union?

Mr. Yussuff: It was imposed by management.

The Chair: Okay. Moving on.

Senator Omidvar: Thank you very much. I would first like to comment on this deck, either FETCO or the energy group — I'm not quite sure who handed this out, the statistics from the Rocky Mountain High Intensity Drug Trafficking Area.

Just to restate, the evidence drawn from different sources tells you different things. I will cite the National Survey on Drug Use and Health in the United States, which is universally agreed to be the most authoritative source. It found that in Colorado, cannabis use monthly from ages 12 to 17 has dropped from 11 per cent to 9 per cent. It's just to let you all know we are coping with a great degree of evidence, and nothing seems to line up.

Having said that, my question is to the people from industry and Mr. Yussuff. You already have practices and policies in place to ensure that when people get on the airplane, in the truck or on the train, they are not impaired. You already have these policies.

In spite of everything we may hear, I think we're fairly confident that we are in safe hands when we board a plane, outside of random situations. I don't believe that substance abuse is going to go from zero in the workplace to an overload, because you already have policies and practices.

Nous sommes en faveur de cela. Ce n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire à partir d'une seule décision de la Cour suprême du Canada.

Pour en venir à votre question sur les tests aléatoires, ils sont déterminés par un programme informatique. C'est vraiment aléatoire. On inscrit les noms dans un programme informatique. Disons que vous avez 100 personnes et que vous en testez 10 p. 100, le programme vous sortira 10 noms au hasard et ce sont ces personnes-là qui seront testées.

Si vous faites des tests mensuels, vos 100 noms sont reversés dans le programme, alors une personne peut être choisie trois fois de suite ou ne pas être choisie du tout. Pour que vous compreniez bien, c'est ainsi que les tests aléatoires fonctionnent en général. C'est vraiment du hasard.

M. Yussuff : Je tiens à préciser que la décision dans l'affaire de la TTC est provisoire. La procédure suit son cours et la question n'est pas encore réglée.

Le président : J'aimerais tirer une chose au clair. Dans le cas de la TTC, la Toronto Transit Commission, la décision a-t-elle été imposée par la direction ou a-t-elle fait l'objet d'une entente avec le syndicat?

M. Yussuff : Elle a été imposée par la direction.

Le président : D'accord. Poursuivons.

La sénatrice Omidvar : Merci beaucoup. J'aimerais d'abord dire un mot sur ce document, qui nous vient de l'ETCOF ou du groupe de l'énergie — je ne sais pas très bien qui l'a distribué —, mais il s'agit des statistiques en provenance de la zone des Rocheuses où on enregistre un fort trafic de stupéfiants.

Permettez-moi de répéter que les données de sources différentes révèlent des choses différentes. Je cite la National Survey on Drug Use and Health des États-Unis, qui fait autorité dans le monde entier. On a constaté qu'au Colorado, la proportion de jeunes de 12 à 17 ans qui consomment du cannabis chaque mois est passée de 11 à 9 p. 100. C'est simplement pour vous dire que nous avons affaire à beaucoup de données et que rien n'a l'air de correspondre.

Cela dit, ma question s'adresse à la coalition des employeurs et à M. Yussuff. Vous avez déjà des pratiques et des politiques en place pour vous assurer que vos gens, lorsqu'ils montent dans l'avion, dans le camion ou dans le train, ne sont pas en état d'ébriété. Vous avez déjà de ces politiques.

Malgré tout ce que nous pouvons entendre, je pense que nous sommes assez sûrs d'être en sécurité lorsque nous montons à bord d'un avion, à moins de circonstances exceptionnelles. Je ne crois pas que l'usage de drogues en milieu de travail passera de nul à excessif, parce que vous avez déjà vos politiques et vos pratiques.

So perhaps you could tell me, the people from FETCO first, if those policies and approaches work in keeping us safe. Let's not go to the legislative fixes you have proposed, but the current policies and practices. Do they work? What are they?

Mr. Yussuff, from your point of view as well, do these current policies and practices work in keeping us safe?

The Chair: We'll start with Mr. Hynes or Mr. MacDonald.

Mr. Hynes: Yes, I don't want to sit here today and be perceived to be fear mongering. Employers, as do our union friends, take workplace safety very seriously. It's very important, and it is an issue on which employers have numerous policies in place.

Most larger employers have policies relating to the use of alcohol and drugs in the workplace. I would say a couple of concerns, and we've raised them already. One is there isn't really a clear understanding of what the rules are. I have to disagree with my friend; I don't think the Supreme Court really sorted this all out for us. That's one issue.

The second issue is we do think there's going to be a change in behaviour. I think the government acknowledged this when they introduced Bill C-46. When the government introduced Bill C-45, it brought in the companion bill, Bill C-46, and greatly enhanced law enforcement officials' ability to manage impairment on the roadside. It has to be rooted in some assumption. I can only presume that assumption is that use is going to increase. We need greater tools for our law enforcement officials to manage it. We think the same logic applies in the workplace.

Mr. Yussuff: We've got a fairly robust health and safety regime throughout this country, and unions and employers work very diligently. As a matter of fact, in a couple of days, April 28, we will be acknowledging that this is a national day in which we take time to reflect on those who have been injured or killed on the job throughout this country. The reality is I can say we have a good regime. Certainly at the federal level we have worked very hard to ensure the regimes we have actually are effective and thus provide a safe workplace for employees.

I do not share the view — I say this with all due respect — that my colleagues on the employer side have been cheerleading, that people are going to increase and more importantly abuse their relationship in coming to work impaired because recreational cannabis will become legal. I don't share that view.

Vous pourriez peut-être me dire, d'abord les gens d'ETCOF, si elles contribuent effectivement à notre sécurité. Ne parlons pas des correctifs législatifs que vous avez proposés, mais des politiques et des pratiques en vigueur. Sont-elles efficaces? En quoi consistent-elles?

Monsieur Yussuff, de votre point de vue également, les politiques et les pratiques actuelles sont-elles efficaces pour assurer notre sécurité?

Le président : Commençons par M. Hynes ou M. MacDonald.

M. Hynes : Oui, je ne tiens pas à passer ici pour un alarmiste. Les employeurs, comme nos amis des syndicats, prennent très au sérieux la sécurité en milieu de travail. C'est très important et c'est pourquoi les employeurs ont mis en place de nombreuses politiques à ce sujet.

La plupart des grands employeurs ont des politiques relatives à la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail. Nous avons bien quelques préoccupations, que nous avons déjà soulevées. La première est que les règles sont encore floues. Je ne suis pas d'accord avec mon ami; je ne pense pas que la Cour suprême ait vraiment réglé tout cela pour nous. Voilà un premier problème.

Deuxièmement, nous pensons qu'il y aura un changement de comportement. Je crois que le gouvernement l'a reconnu avec son projet de loi C-46. Lorsqu'il a présenté le projet de loi C-45, il a déposé en même temps son complément, le projet de loi C-46, qui améliorait grandement la capacité des agents de la paix de gérer les facultés affaiblies lors de contrôles routiers. Il faut partir d'un postulat et, pour moi, ce postulat est que la consommation va augmenter. Il faudra de meilleurs outils aux agents de la paix pour y faire face. Nous pensons que la même logique s'applique en milieu de travail.

M. Yussuff : Nous avons un régime de santé et de sécurité assez solide dans tout le pays; les syndicats et les employeurs sont très consciencieux à cet égard. D'ailleurs, le 28 avril, dans quelques jours, sera une journée nationale en l'honneur de ceux et celles qui ont été blessés ou tués au travail partout au pays. Je pense pouvoir dire que nous avons un bon régime. En tout cas, au niveau fédéral, nous avons travaillé très fort pour nous assurer que les régimes en place sont efficaces et qu'ils offrent donc un milieu de travail sécuritaire aux employés.

Je ne souscris pas au point de vue que claironnent mes collègues du côté patronal — je le dis en tout respect —, selon lequel la consommation va augmenter et que les gens vont abuser de la relation patronale-syndicale en arrivant au travail avec les facultés affaiblies parce que le cannabis récréatif sera devenu légal. Je ne suis pas d'accord.

I think yes, some of us will go out and if you haven't tried a joint yet, you may want to go out and find out whether it actually is what is talked about. At some point you will realize, "I can go and have a drink equally as well as cannabis," and for some people, it's substances they take.

The reality is I think we have a good regime in this country. I think it's going to require, though, a continued education of the workforce. Employers have an important role in that, as do unions and workers, to ensure that nothing has changed: You cannot come to work in an impaired fashion and think that somehow because it's now a legal substance it will allow you to be there and perform your duties.

With regard to my friend talking about the legislation regarding people driving, law enforcement officers have to have probable cause to stop somebody and administer a test. That's the fundamental difference in regard to the law. We don't give up our privacy rights or our constitutional rights because the government is going to make legislation that's going to take criminal records from so many people who got them because they were just smoking a joint. I think we need to put it in some perspective.

I would urge you as senators to recommend in your deliberations that the government should provide some provisions for the parties to heighten the education that's going to be required for workplaces in the federal jurisdiction and encourage their provincial and territorial counterparts to do the same thing.

Senator Bernard: Thank you all for being here and for your testimony. Some of the questions I wanted to ask have been asked, so I'm going to drill down a bit more with them.

One is around the whole question of random testing. In many of your responses, the focus seemed to be more on drug use rather than drug impairment. Mr. Moore, in response to a question, you talked about that specifically. I wonder if you could say a bit more about that. A lot of the discussion seems to be around drug use and not around drug impairment. Why is that?

Mr. Moore: Again, very good question. As I've said, the position of my organization is that the concern is about employees being able to do their work safely, and that comes back to impairment.

From all of the research we have done, public sources and research that is available, we understand that testing is a bit of a moot point. Well, we take it as a bit of a moot point, because it's not whether you have THC in your system; it's whether you are capable of doing your job safely.

Oui, certains d'entre nous vont sortir et si vous n'avez pas encore essayé un joint, vous voudrez peut-être aller voir si c'est bien ce qu'on en dit. À un moment donné, vous vous direz : « Je peux aller prendre de l'alcool aussi bien que du cannabis », comme c'est déjà le cas pour certaines personnes.

À mon avis, nous avons un bon régime au Canada. Il faudra cependant continuer à éduquer les travailleurs. Les employeurs ont un rôle important là-dedans, comme les syndicats et les travailleurs, pour assurer que la règle ne change pas : on ne peut pas se présenter au travail avec des facultés affaiblies et s'imaginer que maintenant que c'est légal, on peut être là et exercer ses fonctions.

Pour ce qui est de la conduite automobile, les agents de la paix doivent avoir un motif raisonnable pour arrêter quelqu'un et lui faire passer un test. C'est la différence fondamentale au regard de la loi. Nous ne renonçons pas à notre droit à la vie privée ou à nos droits constitutionnels parce que le gouvernement s'apprête à adopter une loi qui va effacer les casiers judiciaires de je ne sais combien de personnes dont le seul tort a été de fumer un joint. Je pense qu'il faut mettre les choses en perspective.

Je vous exhorte, mesdames et messieurs du Sénat, à recommander au gouvernement qu'il prévoie des dispositions exigeant des parties concernées un effort de sensibilisation accrue dans les milieux de travail de compétence fédérale et qu'il encourage ses homologues des provinces et des territoires à faire de même.

La sénatrice Bernard : Je vous remercie tous de votre présence et de votre témoignage. Certaines des questions que je voulais poser ont déjà été posées, alors je vais approfondir un peu.

Il y a d'abord toute la question des tests aléatoires. Dans beaucoup de vos réponses, vous semblez insister davantage sur la consommation de drogue que sur les facultés affaiblies par la drogue. Monsieur Moore, en réponse à une question, vous en avez parlé précisément. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Une bonne partie de la discussion semble porter sur la consommation et non sur l'affaiblissement des facultés. Qu'en est-il au juste?

M. Moore : C'est une très bonne question. Comme je l'ai dit, la position de mon organisme est que les employés doivent être en mesure de travailler en sécurité, ce qui nous ramène à l'affaiblissement des facultés.

D'après toutes les recherches que nous avons menées, les sources publiques de renseignements et les recherches disponibles, nous croyons comprendre que la question du dépistage est un débat stérile. En fait, c'est ainsi que nous voyons les choses, puisqu'il ne s'agit pas de vérifier si vous avez du THC dans le sang, mais bien de savoir si vous êtes capable de faire votre travail en toute sécurité.

So overall, it's not like there's a one-size test fits all, because as has been discussed, alcohol is reasonably clear cut; cannabis is not. There's nothing around, as one of my colleagues mentioned, Tylenol 3s or over the counter cough medicine with codeine, things like that, all of which are agents that impair and are of equal importance with regard to safety in the workplace. So from our point of view, we focus on the impairment aspect as opposed to the use aspect.

Donc, dans l'ensemble, ce n'est pas comme s'il y avait un test de dépistage unique parce que, comme nous l'avons vu, le test de dépistage est raisonnablement clair pour l'alcool, mais il ne l'est pas pour le cannabis. Comme quelqu'un ici l'a mentionné, il n'y a rien au sujet des comprimés de Tylenol 3 ou des médicaments contre la toux en vente libre qui contiennent de la codéine, ce genre de choses, qui sont tous des agents qui nuisent à la sécurité au travail et qui revêtent une importance égale à cet égard. Donc, de notre point de vue, nous mettons l'accent sur l'affaiblissement des facultés par opposition à l'utilisation.

Now, there are really three categories, I would say, of users of cannabis. There is the casual, once in a while, someone offered it to me at a party last weekend and I tried it for the first time. There are medical marijuana users, and it has been discussed previously that medical marijuana use is recognized as something that employers are obligated to accommodate. So if someone is in a safety-sensitive position and they take medical marijuana, it has to be determined whether they are impaired. The third is chronic — I want to use the right terminology here, but substance dependent. They are also a category of people that employers are required to accommodate. Substance dependence is legally considered a disability, and therefore it must be accommodated by the employer.

Je dirais qu'il y a trois catégories de consommateurs de cannabis. Il y a le consommateur occasionnel, qui consomme de temps en temps, quand quelqu'un lui en offre lors d'une fête de fin de semaine, ou qui l'essaie pour la première fois. Il y a des consommateurs de marijuana à des fins médicales, et l'on a déjà dit que ce type de consommation est reconnu comme une mesure à laquelle les employeurs sont tenus de s'adapter. Donc, si une personne occupe un poste à risque élevé en matière de sécurité et qu'elle consomme de la marijuana à des fins médicales, il faut déterminer si ses facultés sont affaiblies. La troisième catégorie est celle des utilisateurs chroniques — je veux utiliser la bonne terminologie ici, mais il s'agit des personnes ayant développé une dépendance. Il s'agit également d'une catégorie de personnes que les employeurs sont tenus d'accommoder. La dépendance à l'égard de la marijuana est considérée aux yeux de la loi comme une incapacité et, en conséquence, l'employeur doit prendre des mesures d'adaptation.

There are various aspects to the use of drugs. Some casual user who gets randomly tested and he's used it once in his life at a party on the weekend and he shows up as positive. Then there are the other aspects of a chronic user who may in testing two or three months after he or she last smoked a joint show as having had some THC in their system. As I say, there are those. Then there are the medical users and the ones for whom it is a dependence. They'll be treated somewhat differently.

La consommation de drogues comporte divers aspects. Le dépistage aléatoire d'un utilisateur occasionnel qui a consommé une fois dans sa vie à une fête de fin de semaine peut être positif. Ensuite, un utilisateur chronique peut avoir encore du THC dans le sang deux ou trois mois après avoir fumé pour la dernière fois. Comme je l'ai dit, cela arrive parfois. Il y a aussi les utilisateurs à des fins médicales et ceux qui ont développé une dépendance. Ils sont traités un peu différemment.

The underlying issue, from our point of view, in the workplace is this: Is the person showing up at work in a safety-sensitive position able to do that job that day?

La question sous-jacente, de notre point de vue, dans le milieu de travail est la suivante : la personne qui se présente au travail dans un poste à risque élevé en matière de sécurité peut-elle faire son travail ce jour-là?

The umbrella way of looking at that is through policies and procedures, education, making sure everyone is trained on recognizing impairment and being on the lookout for it, as much as employees are trained to be on the lookout for other safety hazards.

La façon générale d'aborder la question consiste à adopter des politiques et des procédures, à faire de l'éducation, à s'assurer que tout le monde est formé pour reconnaître les facultés affaiblies et être à l'affût, tout comme les employés sont formés pour être à l'affût d'autres dangers pour la sécurité.

Senator Bernard: Do I have any time left?

La sénatrice Bernard : Me reste-t-il du temps?

The Chair: You have half a minute. Quick question.

Le président : Il vous reste 30 secondes. Question rapide.

Senator Bernard: I'll go on the second round, then, please.

La sénatrice Bernard : Je vais donc passer au deuxième tour, si vous le voulez bien.

The Chair: Are we down to the second round? We are. Since round one is over, I will insert a question here.

I'll give it to Mr. Moore. We've heard the differing opinions between employee representatives and employer representatives. We've also heard they're great friends of each other. So I wonder, why can't employers and employees get together and work out a protocol, work out policies, without the government having to now interfere by legislation or regulation? What is the view of your organization on that, Mr. Moore?

Mr. Moore: Well, as I mentioned, we don't take a position on testing per se. We see both sides. We are also a tripartite organization in the sense that one of our governors is at the table. So we have a very balanced government-employer-labour view on things.

We try and look at it from the point of view of what is going to keep the worker safe and what is going to help the employer to provide a safe and healthy workplace?

From our research into all of the research that's been done publicly — we're not testing people or anything like that, we're a tertiary institution — our take on it is that because testing is uncertain at this point and because impairment can be caused by many sources, the best way of ensuring that the workers are safe and the employer is making best efforts and doing due diligence to ensure a safe workplace is through good policies and procedures, education and training on impairment.

All of that is already if not directly in some province's legislation, indirectly in all of the occupational health and safety legislation, in that the employer is required to ensure that there is a safe and healthy working environment. Some of them specifically say no drugs or alcohol and some don't, but they are still covered by that general duty to provide a safe and healthy working environment. I guess what I'm saying is that my organization does not see the specific need for additional regulations in that area, but rather more for making sure that there are good policies and procedures and education.

Senator Seidman: Actually, it's interesting, because I was going to pursue this legislative obligation that an employer has. It was you, Mr. Elliott, who spoke to this in your presentation. You said that oil and gas employers have significant legislative obligations to ensure the safety of their workers, including maintaining a safe work environment. You said the Criminal Code imposes a duty on employers to ensure a safe workplace. You went on to say that you're worried that those obligations are

Le président : Nous en sommes au deuxième tour? En effet. Comme le premier tour est terminé, je vais autoriser une question.

Je vais céder la parole à M. Moore. Nous avons entendu les opinions divergentes des représentants des employés et des représentants des employeurs. Nous avons aussi vu qu'ils s'entendent très bien. Pourquoi les employeurs et les employés ne pourraient-ils donc pas s'entendre sur un protocole, des politiques, sans que le gouvernement ait à intervenir par voie législative ou réglementaire? Qu'en pense votre organisation, monsieur Moore?

M. Moore : Comme je l'ai mentionné, nous ne prenons pas position sur les tests de dépistage en soi. Nous voyons les deux revers de la médaille. Nous sommes aussi une organisation tripartite en ce sens qu'un de nos gouverneurs est à la table. Notre point de vue concilie donc très bien les préoccupations du gouvernement, de l'employeur et du syndicat.

Nous essayons d'examiner la situation du point de vue de ce qui va assurer la sécurité des travailleurs et de ce qui va aider l'employeur à offrir un milieu de travail sain et sécuritaire.

D'après notre examen de toutes les recherches disponibles publiquement — nous ne testons pas les gens ou quoi que ce soit du genre, nous sommes un établissement tertiaire —, étant donné que les tests sont incertains à ce stade-ci et que l'affaiblissement des facultés peut être causé par de nombreuses sources, la meilleure façon de s'assurer que les travailleurs sont en sécurité et que l'employeur fait de son mieux et fait preuve de diligence raisonnable pour assurer un milieu de travail sécuritaire consiste à faire observer de saines politiques et directives, et à offrir de bons programmes d'éducation et de formation sur l'affaiblissement des facultés.

Tout cela se trouve déjà, si ce n'est pas directement dans les lois de certaines provinces, indirectement dans toutes les lois sur la santé et la sécurité au travail, en ce sens que l'employeur est tenu d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire. Certains précisent expressément qu'il est interdit de consommer des drogues ou de l'alcool et d'autres ne le font pas, mais ils sont quand même couverts par cette obligation générale d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Je veux dire par là que mon organisation ne ressent pas particulièrement le besoin particulier de règlements supplémentaires dans ce domaine, mais considère plutôt qu'il faut s'assurer d'avoir de saines politiques et procédures, et un bon programme d'éducation.

La sénatrice Seidman : C'est intéressant, parce que j'allais parler de cette obligation législative d'un employeur. C'est vous, monsieur Elliott, qui en avez parlé dans votre mémoire. Vous avez dit que les employeurs du secteur pétrolier et gazier ont d'importantes obligations législatives pour assurer la sécurité de leurs travailleurs, y compris le maintien d'un milieu de travail sécuritaire. Vous avez dit que le Code criminel impose aux employeurs l'obligation d'assurer la sécurité au travail. Vous

going to become more difficult to fulfill with the legalization of recreational marijuana.

avez ajouté que vous craignez que la légalisation de la marijuana à des fins récréatives ne rende ces obligations plus difficiles à remplir.

What I would like to hear from you, and then perhaps I could hear from Mr. Hynes, is about the challenges your specific industry faces in policing impairment on the job site. Could you elaborate on that for me, please?

J'aimerais vous entendre parler, et peut-être que je pourrais ensuite entendre M. Hynes à ce sujet, des défis auxquels votre industrie fait face pour ce qui est de surveiller l'affaiblissement des facultés sur le lieu de travail. Pourriez-vous m'en dire davantage à ce sujet, s'il vous plaît?

Mr. Elliott: It's a really good question, senator. So the challenge with policing is that we have a number of different tools to try to manage it, including education. In trying to have people who can identify impairment, supervisors and workers are trained to know and understand that impairment. We then have a background of tools that everyone can put in place, including pre-employment testing, for-cause testing and post-incident testing, and our model has random testing in it. That is with a broad collaboration, including labour as part of it.

M. Elliott : C'est une très bonne question, sénatrice. Le problème avec la surveillance, c'est que nous avons un certain nombre d'outils différents pour essayer de la gérer, y compris l'éducation. En assurant la formation de personnes capables de reconnaître les facultés affaiblies, nous aidons les superviseurs et les travailleurs à mieux connaître et comprendre cet affaiblissement. Nous disposons ensuite d'une série d'outils que tout le monde peut mettre en place, y compris des tests préalables à l'emploi, des tests pour motif valable et des tests post-incident, et notre modèle comporte aussi des tests aléatoires. Cela se fait dans le cadre d'une vaste collaboration à laquelle contribuent aussi les syndicats.

It's up to each employer when they decide to use those things. But out in the field, it's about the awareness of people and it's about actually testing. We know the science isn't perfect on testing; you need to go in with a risk basis on this. You need to have some criteria. The criteria are laid out in the model we have for every substance, whether it's legal or illegal, based on a risk basis to say that above a certain level there is a high potential that this person is impaired. The science is never going to be perfect on this — not for a long, long time. Even for alcohol after all these years it's not a perfect test, but there is a reasonable probability that above a certain level someone is impaired. Those are the kinds of tools we have. We ban alcohol or drugs of any kind, illegal ones, on all of our work sites. We do everything, even using drug dogs to ensure that vehicles and equipment brought to sites aren't bringing in illicit substances.A lot of energy is put into this to try to make sure that we're protecting people and the public from risk.

C'est à chaque employeur de décider d'utiliser ou non ces outils. Sur le terrain toutefois, il s'agit de sensibiliser les gens et de faire des tests. Nous savons que les données scientifiques ne sont pas parfaites en ce qui concerne les tests; il faut se fonder sur le risque. Il faut appliquer des critères. Les critères sont énoncés dans le modèle que nous avons pour chaque substance, qu'elle soit légale ou illégale, en fonction du risque, pour préciser qu'au-delà d'un certain niveau, il y a un risque élevé que la personne ait les facultés affaiblies. Les données scientifiques ne seront jamais parfaites à cet égard, pas avant très longtemps. Même pour l'alcool, après toutes ces années, le test de dépistage n'est pas parfait, mais il y a une probabilité raisonnable qu'au-delà d'un certain seuil, quelqu'un ait les facultés affaiblies. Voilà le genre d'outils dont nous disposons. Nous interdisons l'alcool ou les drogues illégales de toutes sortes sur tous nos lieux de travail. Nous faisons tout, même en utilisant des chiens détecteurs de drogue, pour nous assurer que les véhicules et le matériel transportés sur les lieux ne transportent pas de substances illicites. L'on y consacre beaucoup d'énergie pour s'assurer de protéger les gens et le public contre les risques.

Senator Seidman: You're concerned it's going to become more difficult to fulfill your obligations as an employer?

La sénatrice Seidman : Vous craignez qu'il soit de plus en plus difficile de vous acquitter de vos obligations à titre d'employeur?

Mr. Elliott: This is really exposing a gap that already exists, and it's making it potentially larger. That is the real risk.

M. Elliott : Cela met assurément en évidence une lacune qui existe déjà, et qui risque d'empirer. Voilà le risque réel.

Mr. Hynes: I'm going to defer to Mr. MacDonald to give the specifics in terms of the workplace. To set that up, the Canada Labour Code Part II is what speaks, in the federal sector, to health and safety in the workplace. Associated with that are the Canadian Occupational Health and Safety Regulations, which are some 250 pages long. In that case, the government is the

M. Hynes : Je vais demander à M. MacDonald de donner plus de détails sur le milieu de travail. Pour ce faire, la partie II du Code canadien du travail porte sur la santé et la sécurité au travail dans le secteur fédéral. À cela s'ajoute le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, qui compte quelque 250 pages. Dans ce cas, c'est le gouvernement qui réglemente la

regulator around safety. We have a responsibility as employers to comply with the act and the regulations.

The regulations are very specific. They speak to what kind of first aid training is needed, where the fire extinguisher needs to be in the room, those sorts of things. But they have nothing on this issue. That is a huge gap. Chris can speak specifically to how that looks and unfolds in the workplace.

Mr. MacDonald: Senator, it's a good question. As an employer, as in many things, there is a weighing of interests. On this particular issue, whether you're provincially or federally regulated, you're dealing with an occupational health and safety act and the obligation to provide a safe work environment, where the obligation rests on the employer. On the flip side, we're dealing with the Human Rights Act. So you are sometimes wedged in between those in the duty to accommodate, and we take those seriously. We're always challenged to provide a safe work environment. That is our duty at the end of the day.

The concern is it becomes harder as increased use happens. Once again, the point was made that alcohol is easier to detect. Drugs are more difficult, and the concern is — and I have to deal with this point because I've been trying to get to this point for a while — we have heard a lot about education, and that's great. We do lots of education. There is no question folks understand we have clear policies on this issue at the end of the day. But if education was the be-all and end-all, then why did 43 pilots in India test positive in random alcohol tests? Why did 10 in the United States test positive? There are people, as much as they are educated, who are not going to abide by the rules. It's that simple.

What this does is it puts checks and balances in place. I have to disagree with Mr. Moore that, okay, more education — we agree with more education, but it's a suite. We ask people to voluntarily come forward. We give them opportunities for education. It could be a confidential assessment. We do all of that stuff, but things still happen. There should be zero results if education is the be-all and end-all, but it's not. That's why we need testing.

Senator Petitclerc: I will continue on education.

Mr. MacDonald: I said my piece.

Senator Petitclerc: I haven't found this answer anywhere because, obviously, we did talk a lot about education. In this committee specifically we often hear about how impactful education is and how we get results in many social situations or

sécurité. Comme employeurs, nous avons la responsabilité de nous conformer à la loi et aux règlements.

Les règlements sont très précis. On y indique le genre de formation en secourisme qui est exigé, l'endroit où l'extincteur doit se trouver dans la salle, et ce genre de détails, mais rien à ce sujet. C'est une lacune énorme. Chris peut vous expliquer comment cela se passe dans le milieu de travail.

M. MacDonald : Honorable sénatrice, c'est une bonne question. À titre d'employeur, comme pour bien d'autres choses, il faut soupeser les intérêts de chacun. En ce qui concerne cette question particulière, que vous releviez de la réglementation provinciale ou fédérale, il s'agit d'une loi sur la santé et la sécurité au travail et de l'obligation de fournir un milieu de travail sécuritaire, et cette obligation incombe à l'employeur. En revanche, nous devons composer avec la Loi sur les droits de la personne. Nous sommes donc parfois tenus de prendre des mesures d'adaptation, et nous prenons cette obligation au sérieux. Nous sommes toujours mis au défi de fournir un milieu de travail sécuritaire. En fin de compte, c'est notre devoir.

Le problème, c'est que cela devient plus difficile à mesure que la consommation augmente. Encore une fois, quelqu'un a fait valoir que l'alcool est plus facile à détecter. Les drogues sont plus difficiles, et ce qui nous préoccupe — et je dois aborder ce point parce que j'essaie d'y arriver depuis un certain temps —, c'est que nous avons beaucoup entendu parler d'éducation, et c'est très bien. Nous faisons beaucoup d'éducation. Il ne fait aucun doute que les gens comprennent que nous avons des politiques claires à ce sujet, mais si l'éducation était la panacée, pourquoi 43 pilotes en Inde auraient-ils obtenu un résultat positif à des tests aléatoires de dépistage de l'alcool? Pourquoi les tests de 10 pilotes ont-ils donné des résultats positifs aux États-Unis? Même si elles sont éduquées, certaines personnes ne respectent pas les règles. C'est aussi simple que cela.

Le projet de loi met en place des freins et contrepoids. Je ne suis pas d'accord avec M. Moore pour dire que… c'est vrai, il faut davantage d'éducation — nous sommes d'accord pour qu'il y en ait davantage, mais cela forme un tout. Nous demandons aux gens de se manifester volontairement. Nous leur offrons des possibilités d'éducation. Il pourrait s'agir d'une évaluation confidentielle. Nous faisons tout cela, mais il se produit tout de même des choses. Il ne devrait y avoir aucun résultat positif si l'éducation était la panacée, mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi nous avons besoin de tests.

La sénatrice Petitclerc : Je vais poursuivre sur la question de l'éducation.

M. MacDonald : J'ai dit ce que j'avais à dire.

La sénatrice Petitclerc : Je n'ai trouvé cette réponse nulle part parce que, bien entendu, nous avons beaucoup parlé d'éducation. Dans le cadre de ce comité, nous entendons souvent parler de l'impact de l'éducation et des résultats que nous

behaviours with education. The one thing I cannot find the answer to is when I look at the government investment, and what has already been committed in terms of awareness and education, I see mental health, I see youth, I see research; but I haven't found anything that is dedicated to health and safety, workplaces and employers. Maybe it does exist and I haven't seen it.

Mr. Moore, do you have that answer? If you have not been targeted with this funding, do you believe that you should be?

Mr. Moore: There are plenty of government programs around health and safety education and training. To use my own organization as an example, that is a large part of our mandate — education and information. We receive roughly half of our funding from the federal government. So in general terms, we are provided funding to provide education and training on workplace safety, but nothing specific on impairment or cannabis. Typically when a major legislative change happens that is going to have a profound impact in the workplace, some major program will be developed. As I mentioned before, with the Workplace Hazardous Materials Information System, WHMIS, there was a big change in the way hazardous chemicals are identified and how workers need to be trained and that sort of thing that happened in 2015. There were years of build up to it. CCOHS, my organization, worked with Health Canada, and we received funding from Health Canada to develop programs for workplaces.

So far I have not heard of anything like that around cannabis or impairment. Yes, there are lots of initiatives around mental health, violence, youth awareness, all of these sorts of things, but I have not heard of anything around impairment.

Senator Petitclerc: Mr. Yussuff?

Mr. Yussuff: I think the point you are raising is a very specific one. I think in not committing additional resources, whether it's through the CCOHS as a tripartite agency, the government has omitted to do more work in this particular area. I think it is necessary. In all due respect, while we may see it as a continuum of the ongoing effort around prevention, I think there is a heightened awareness that something new is about to happen, and people need to understand the complexity but also the legality in regard to what the workplace will allow.

Senator Petitclerc: Thank you.

obtenons grâce à l'éducation sur le plan de nombreux comportements et situations en société. La seule chose à laquelle je n'arrive pas à trouver la réponse, c'est lorsque je regarde l'investissement du gouvernement, et les fonds qui ont déjà été engagés en matière de sensibilisation et d'éducation, je vois des fonds pour la santé mentale, pour les jeunes, pour la recherche, mais je ne trouve rien qui soit consacré à la santé et à la sécurité, aux lieux de travail et aux employeurs. Peut-être, ai-je simplement mal vu?

Monsieur Moore, avez-vous la réponse? Si votre secteur n'a pas reçu ce financement, croyez-vous qu'il devrait le recevoir?

M. Moore : Il y a beaucoup de programmes gouvernementaux d'éducation et de formation en matière de santé et de sécurité. Pour prendre mon propre organisme comme exemple, c'est une grande partie de notre mandat — l'éducation et l'information. Nous recevons environ la moitié de notre financement du gouvernement fédéral. Donc, de façon générale, nous recevons des fonds pour offrir des programmes d'éducation et de formation sur la sécurité au travail, mais rien de précis sur l'affaiblissement des facultés ou le cannabis. Habituellement, lorsqu'un changement législatif important a des répercussions profondes sur le milieu de travail, l'on élabore un programme important. Comme je l'ai déjà mentionné, avec le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, le SIMDUT, il y a eu un grand changement dans la façon dont les produits chimiques dangereux sont identifiés et dans la façon dont les travailleurs doivent être formés pour des situations comme celle qui a été observée en 2015. Il y a eu des années de préparation. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, mon organisation, a collaboré avec Santé Canada, et nous avons reçu du financement de Santé Canada afin d'élaborer des programmes pour les milieux de travail.

Jusqu'à maintenant, je n'ai rien entendu de tel au sujet du cannabis ou de l'affaiblissement des facultés. Oui, il y a beaucoup d'initiatives en matière de santé mentale, de violence, de sensibilisation des jeunes, et ainsi de suite, mais je n'ai pas entendu parler de l'affaiblissement des facultés.

La sénatrice Petitclerc : Monsieur Yussuff?

M. Yussuff : Le point que vous soulevez est très précis. En n'octroyant pas de ressources supplémentaires, par l'entremise du CCHST à titre d'organisme tripartite, le gouvernement a omis de redoubler d'efforts dans ce domaine particulier. Je pense que c'est nécessaire. En toute franchise, même si nous considérons qu'il s'agit du continuum de l'effort permanent de prévention, il y a une prise de conscience accrue en raison de la nouveauté sur le point de se produire et du fait que les gens doivent comprendre la complexité, mais aussi la légalité de ce qui sera permis dans le milieu de travail.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

Senator Raine: Thank you very much. Perhaps just continuing a little bit on from Senator Petitclerc's line of thinking. We have heard today a lot about big industry, big business, but I'm concerned about what happens in the small businesses and in even private businesses, because there are also huge issues if somebody is tasked with tightening the bolts on my car and I drive down the highway and my wheel falls off. Where does responsibility lie?

I'm not sure who should answer this. Perhaps I would like to get a little input from Mr. Elliott, because if you think of pipelines — I'm thinking about that a lot these days — you need to be very, very sure that what you're doing in terms of building that pipeline and welding it, it's not necessarily hazardous to your health, but to environmental things down the way.

What are the obligations for an employer and what are his rights? How can he, if he suspects — and he is just a little businessman — he no longer trusts his employer to do the job to his level of confidence, what are his rights? How do you deal with that on a very small business basis?

Mr. Elliott: Thanks for the question, senator. In the work we do as the energy safety organization for the oil and gas industry, we support organizations of all sizes, right down to single-individual organizations or small employers, 20 people, up to thousands of employees.

A lot of the tools that we develop we develop jointly with many different players, so we do have a Canadian model for alcohol and drugs. Any size employer can pick that up and it gives them exactly what to do and how to do it. All they need to do is customize it for what they have as their particular organization and how they want to deal with it.

So there are tools out there. Their legal obligation as an employer is the same as any size organization. They are dealing with that now, whether it's illegal substances or legal substances. They need to have the right tools in place to make sure they can manage the risk. This is an opportunity for everyone to kind of reset, relook at what they are doing and make sure they are educating their employees that while impairment is never going to be acceptable, it will not be acceptable in the future just because cannabis becomes legal.

Senator Raine: Even if somebody isn't a member of your organization, a small business person running a garage, for instance, could have access to your tool kit as a starting point?

Mr. Elliott: The particular alcohol and drug model created jointly with the Construction Owners Association of Alberta is publicly available on either of one our websites for people to

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. J'aimerais poursuivre un peu dans la même veine que la sénatrice Petitclerc. Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui de la grande industrie, des grandes entreprises, mais je m'inquiète de ce qui se passe dans les petites entreprises et même dans l'entreprise privée, parce qu'un grave problème risque aussi de se produire si quelqu'un qui est chargé de resserrer les boulons de ma voiture manque de concentration et que je perds soudainement une roue à haute vitesse sur l'autoroute. Qui est alors responsable?

Je ne sais pas qui devrait répondre à cette question. J'aimerais peut-être avoir quelques commentaires de M. Elliott, parce que si l'on pense aux pipelines — et j'y pense beaucoup ces temps-ci —, vous devez être très, très sûr de ce que vous faites quand vous construisez et soudez ce pipeline, et ce n'est pas nécessairement un danger pour la santé, mais c'en est un pour l'environnement finalement.

Quelles sont les obligations d'un employeur et quels sont ses droits? Que peut-il faire, s'il soupçonne — et s'il n'est qu'un petit entrepreneur — que son employé n'est plus apte à faire son travail au niveau de confiance, exigé, et quels sont ses droits? Que faites-vous dans le cas des très petites entreprises?

M. Elliott : Merci de votre question, sénatrice. Dans le cadre de notre travail comme organisme chargé de la sécurité énergétique dans l'industrie pétrolière et gazière, nous appuyons des organisations de toutes tailles, et même des organisations individuelles ou de petits employeurs, de 20 personnes jusqu'à des milliers d'employés.

Bon nombre de nos outils sont développés conjointement avec de nombreux acteurs différents, de sorte que nous avons un modèle canadien pour l'alcool et les drogues. Des employeurs de toutes catégories peuvent s'en servir afin de savoir exactement quoi faire et comment le faire. Tout ce qu'ils ont à faire, c'est de l'adapter à leur organisation en particulier et à la façon dont ils veulent procéder.

Il existe donc des outils. Leur obligation légale, en tant qu'employeur, est la même que celle d'une organisation de toute autre taille. Ils composent avec cela maintenant, qu'il s'agisse de substances illégales ou légales. Ils doivent disposer des bons outils pour gérer le risque. C'est une occasion pour tout le monde de repartir à neuf, de réfléchir à ce qu'ils font et de s'assurer qu'ils informent leurs employés que même si l'affaiblissement des facultés ne sera jamais acceptable, il ne le sera pas plus à l'avenir, simplement parce que le cannabis deviendra légal.

La sénatrice Raine : Même si quelqu'un n'est pas membre de votre organisation, un petit entrepreneur qui exploite un garage, par exemple, peut-il avoir accès à votre trousse d'outils comme point de départ?

M. Elliott : Le modèle, sur la consommation d'alcool et de drogues, créé conjointement avec la Construction Owners Association of Alberta est accessible au public sur l'un ou l'autre

pick up. We are just about to release an updated one just in advance of this legislation.

Senator Raine: I wonder if you could provide a link to that updated one to our clerk so that we can help to promote that. Thank you very much.

Senator Omidvar: I want to be very brief in my questions. I would like the witnesses to be brief in their answers so we can get to more questions.

Before I do that, I just want to clarify the question around the issue of theft at Canada Post. Canada Post delivers cannabis to 200,000 medical users across the country. There have been no issues on that front.

My question is to Mr. Yussuff. FETCO has stated that the government should delay the legalization of marijuana until experts agree on a legislated standard marijuana impairment test. What is your position on delay?

Mr. Yussuff: I don't support the government delaying its decision. I think this issue has been one of the last election and certainly was raised with the political parties campaigning to govern this country. It has been debated in Parliament. It's now before the Senate. I don't think anything has changed. I think Canadians want us to get on with the legislation to make this substance legal for recreational use.

Yes, there will be evolution of legislation in this country, and where I think there is a gap of course we'll deal with it. We don't believe there is a gap within the health and safety regime at the federal level.

Mr. Hynes: I just want to correct the record there. The submission that we made to the task force was almost two years ago. We were at the very early stages of discussing the legalization of marijuana.

Our position, as I articulated today, is that we have full acceptance that the legalization of marijuana is coming. What we would like to see is amendments to the bill that acknowledge the concerns that we have raised.

Senator Omidvar: Quick question, Mr. Hynes. You have a whole bunch of employer members. Did your consultation reach down to your workers as well?

Mr. Hynes: No. The consultations we have done are with the employer side members of our organization.

Senator Omidvar: Mr. Hynes, again, you said one has to weigh many issues when developing a position paper like yours. You have recommended delaying legislation. Am I hearing you say you no longer support delaying legislation?

de nos sites web. Nous sommes sur le point de publier une mise à jour, juste avant l'adoption de ce projet de loi.

La sénatrice Raine : Pourriez-vous fournir à notre greffière un lien vers cette version mise à jour, afin que nous puissions contribuer à en faire la promotion? Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : Mes questions seront très brèves. J'aimerais que les témoins répondent brièvement afin que nous puissions passer à d'autres questions.

Mais auparavant, j'aimerais clarifier la question du vol à Postes Canada. Postes Canada livre du cannabis à 200 000 utilisateurs à des fins médicales, partout au pays. Il n'y a eu aucun problème à cet égard.

Ma question s'adresse à M. Yussuff. L'ETCOF a déclaré que le gouvernement devrait retarder la légalisation de la marijuana jusqu'à ce que les experts s'entendent sur un test normalisé de dépistage d'affaiblissement des facultés par la marijuana. Quelle est votre position à ce sujet?

M. Yussuff : Je ne suis pas d'accord pour que le gouvernement retarde sa décision. Je crois que cette question a été soulevée lors des dernières élections et qu'elle a certainement été discutée auprès des partis politiques qui faisaient campagne pour gouverner le pays. Elle a été débattue au Parlement. Le Sénat en est maintenant saisi. Rien n'a changé. Les Canadiens veulent que nous adoptions le projet de loi pour légaliser cette substance à des fins récréatives.

Oui, il y aura une évolution des lois dans ce pays, et là où j'estime qu'il existe une lacune, bien sûr, nous allons nous en occuper. Nous ne croyons pas qu'il y ait une lacune dans le régime de santé et de sécurité au niveau fédéral.

M. Hynes : Je veux simplement rétablir les faits. Le mémoire que nous avons présenté au groupe de travail remonte à près de deux ans. Nous en étions aux toutes premières étapes de la discussion sur la légalisation de la marijuana.

Comme je l'ai dit aujourd'hui, nous acceptons l'idée que la légalisation de la marijuana est pour bientôt. Nous aimerions que des amendements soient apportés au projet de loi pour tenir compte des préoccupations que nous avons soulevées.

La sénatrice Omidvar : Une question rapide, monsieur Hynes. Vous avez une foule d'employeurs membres. Vos consultations ont-elles également été menées auprès de vos travailleurs membres?

M. Hynes : Non. Les consultations que nous avons menées concernent les employeurs membres de notre organisation.

La sénatrice Omidvar : Monsieur Hynes, encore une fois, vous avez dit qu'il faut tenir compte de nombreux facteurs lorsqu'on élabore un document de principe comme le vôtre. Vous avez recommandé que soit retardée l'adoption de la loi.

Est-ce que je dois comprendre que vous n'êtes plus en faveur de retarder l'adoption de la loi?

Mr. Hynes: I'm saying there is full awareness in the employer community that legislation is coming. If it were delayed to allow some of these things to be addressed, we would not be opposed to that. It's not a hill we're dying on. We recognize legalization is coming, but we would like to see amendments proposed to the bill to accommodate the concerns we have raised.

M. Hynes : Ce que je dis, c'est que la communauté des employeurs est pleinement consciente de l'imminence d'une loi. Si celle-ci était retardée pour permettre de régler certains problèmes, nous ne nous y opposerions pas. Ce n'est pas une bataille que nous tenons à mener. Nous reconnaissons que la légalisation s'en vient, mais nous aimerions que des amendements soient proposés au projet de loi pour donner suite aux préoccupations que nous avons soulevées.

Senator Omidvar: You are not sticking on the delaying point. Am I hearing you say that correctly?

La sénatrice Omidvar : Vous ne tenez pas, à tout prix, à ce report. Ai-je bien compris?

Mr. Hynes: Yes, you are hearing me say that.

M. Hynes : C'est exact.

Senator Omidvar: Thank you.

La sénatrice Omidvar : Merci.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Mégie: I don't know who will be able to answer my next question. I understand that the employer of an individual who consumes medical marijuana can try to find a way to transfer them to a less dangerous or risky position, given that the tests are somewhat unreliable.

La sénatrice Mégie : Je ne sais pas qui pourra répondre à ma prochaine question. Je comprends que l'employeur d'une personne qui consomme de la marijuana à des fins médicales peut essayer de trouver une façon, étant donné que les tests ne sont pas vraiment fiables, de le transférer à un poste moins dangereux ou à risque.

Let's take the example of someone who has reached the stage of consuming medical marijuana — therefore, someone who already has a health problem that makes them less suitable for some positions — and let's suppose that their employer, out of compassion or respect for their privacy, allows them to continue working. In this case, the employee might have marijuana in their system, but, because the tests are not reliable, they can't know if the employee is fit to perform their duty.

Prenons l'exemple de quelqu'un qui est rendu à l'étape de consommer de la marijuana à des fins médicales — donc, qui a déjà un problème de santé qui le rend moins apte à occuper certains postes — et que son employeur, par humanité ou pour respecter sa vie privée, le laisse travailler. Dans ce cas, il serait donc possible que l'employé ait de la marijuana dans son système, mais, comme les tests ne sont pas fiables, on ne peut pas savoir s'il est apte à accomplir sa tâche.

This concerns me. Does it not concern you?

Cela m'inquiète. Pas vous?

[*English*]

[*Traduction*]

Mr. Moore: People take medical marijuana for a number of reasons. Those reasons may be things like chronic pain, for example, which, when managed, allows a person to perform their duties well. If they were not taking the medical marijuana, there could be situations where their medical condition distracts them and they are not able to work safely.

M. Moore : Les gens consomment de la marijuana à des fins médicales pour un certain nombre de raisons. Pour certains, cela peut être un moyen de combattre une douleur chronique et, une fois le problème géré, la personne est capable de bien s'acquitter de ses fonctions. Si ces personnes ne consommaient pas de marijuana à des fins médicales, leur état de santé pourrait les distraire et les empêcher de travailler en toute sécurité.

In terms of someone who takes medical marijuana, first there needs to be a discussion between the employer and the employee about how this is going to work.

Pour quelqu'un qui consomme de la marijuana à des fins médicales, il faut d'abord qu'il y ait une discussion entre l'employeur et l'employé sur la façon dont les choses vont se passer.

An employer can still say that we have zero tolerance for cannabis in the workplace. If there is testing, and you test positive, you cannot do this position. But it should start with a conversation and an attempt at coming to a mutually agreeable

Un employeur peut toujours dire qu'il applique la tolérance zéro à l'égard du cannabis en milieu de travail. Si votre test donne un résultat positif, vous ne pouvez pas occuper le poste convoité. Mais cela doit commencer par un dialogue et par une

accommodation. For example, a person who takes medical marijuana needs to have a bit at night to help them sleep because they have chronic pain, but by morning there is no impairment. Another aspect to it is some medical marijuana is higher in CBD, which is the medicinal chemical, and lower in THC, which is the impairing chemical, so it's a very complicated thing.

I would say it starts with a conversation, and if the medical marijuana user discloses to the employer that they are doing this, they need to try and find a way that will work for both the employer and the employee. It may or may not be easy.

Senator Bernard: I want to go back to a comment, Mr. MacDonald, that you made earlier in response to one of my colleagues' questions. I want to talk about this whole notion of random testing and how random is it.

One of the things I have had in mind is that we know about racial profiling and other types of profiling tied to this notion of randomness. You lay out very clearly how random testing is done. I appreciated hearing that. I'm wondering, is that across the board? Is everyone doing random testing in that way? Is there the possibility that some profiling might happen?

Mr. MacDonald: Thanks for the question. I'm not an expert on random testing per se. I'm familiar with it because our organization has been doing it since 1995. There are established protocols and software programs that really do this. What I'm familiar with, and I know that most of the companies I have talked to would be in a similar situation, is that it's really computer generated.

Certainly in our organization, some senior folks have come up time and time again. They start to question why they are coming up. But it's really random. The names go back in. You can get picked three times in a row. That's our experience with the specific computer programs. I understand companies that I'm familiar with use a similar type, so there is no racial profiling. There is no anything else that goes into it. It's just simply computer generated.

Senator Bernard: Is that the case throughout the industry?

Mr. MacDonald: As far as I know, but I can't speak for all industry.

Mr. Elliott: In my previous employment, I was with a major international oil and gas company that worked across many different jurisdictions. So I have worked a number of times in the

tentative d'en arriver à une entente mutuellement acceptable. Par exemple, une personne qui consomme de la marijuana à des fins médicales doit en prendre un peu la nuit pour mieux dormir, parce qu'elle souffre de douleurs chroniques, mais ses facultés ne sont pas affaiblies le lendemain matin. Également, une certaine forme de marijuana utilisée à des fins médicales a une teneur plus élevée en CBD, qui est le produit chimique médicinal, et plus faible en THC, qui est le produit chimique affaiblissant les facultés, et c'est donc très compliqué à départager.

Cela doit commencer par un dialogue, et si l'utilisateur de marijuana à des fins médicales divulgue son utilisation à l'employeur, les deux doivent trouver une façon qui permettra à l'employé de fonctionner de façon sécuritaire. Cela peut être plus ou moins facile.

La sénatrice Bernard : Je veux revenir sur un commentaire que vous avez fait plus tôt, monsieur MacDonald, en réponse à une question. Je veux parler de toute cette notion de dépistage aléatoire et déterminer à quel point c'est aléatoire.

L'une des choses qui me viennent à l'esprit, c'est que nous connaissons le profilage racial et d'autres types de profilage liés à cette notion de caractère aléatoire. Vous expliquez très clairement comment les tests aléatoires sont effectués. J'ai bien aimé entendre cela. Je me demande si c'est généralisé. Est-ce que tout le monde fait des tests aléatoires de cette façon? Y a-t-il un risque de profilage?

M. MacDonald : Merci de votre question. Je ne suis pas un expert des tests aléatoires en soi. Je les connais parce que notre organisation en fait depuis 1995. Il y a des protocoles et des logiciels établis qui permettent de les faire. Ce que je sais, et c'est le cas pour la plupart des entreprises à qui j'ai parlé, c'est qu'il s'agit vraiment de tests déterminés par un programme informatique.

Il est certain que dans notre organisation, le tour de certains cadres revient plus souvent, et quelques-uns commencent à se poser des questions, mais c'est vraiment aléatoire. Des noms reviennent plus souvent. Avec ces programmes, votre nom peut sortir trois fois de suite. C'est ce que nous avons constaté avec les programmes informatiques. Je crois savoir que des entreprises que je connais utilisent un type de programme semblable, alors il n'y a pas de profilage racial. Il n'y a pas d'autres conclusions à tirer en ce sens. Le programme est simplement généré par ordinateur.

La sénatrice Bernard : Est-ce le cas partout dans l'industrie?

M. MacDonald : Pour autant que je sache, oui, mais je ne peux pas parler au nom de toute l'industrie.

M. Elliott : Dans le cadre de mon emploi précédent, je travaillais pour une grande société pétrolière et gazière internationale active dans de nombreux pays. J'ai donc travaillé

U.S. and in the places where those were in place. They were all computer generated usually by someone pulling it off the computer in the back room who didn't even know any of the people that were involved. It's all very random in the ones that I've been exposed to.

Senator Bernard: A lot of the industries you're talking about are people who may be sleep deprived because of the nature of their work. Is that taken into account in your education programs and the plans and development of policy and so on around testing?

Mr. Moore: I'm glad you raised that, senator, because that is one of the things that we emphasize — I hesitate to say harp on — the fact that impairment comes from many causes. When we are doing presentations to industry groups about impairment programs and policies, we'll say things like there is cannabis, there are over-the-counter medications, there is alcohol, you have a new baby at home and you haven't been sleeping. There are many reasons why you might be impaired. That's why we suggest focusing on the policies and procedures for identification of impairment and what to do when someone is suspected of being impaired.

Mr. Yussuff: Sleep deprivation also comes from working long hours. In certain particular sectors, because of the nature of the work, railway and other sectors, people do work long hours. In some cases the shifts are 12 hours or more. It depends on one's body's adaptation. You might be affected very differently versus somebody who has more stamina and ability to deal with sleep deprivation.

Mr. Elliott: Senator Bernard, you made a really good comment about that. Our oil and gas industry is starting to focus on overall fit for duty. It's not just about drugs and alcohol. This is about being physically, psychologically ready to work in all ways, shapes and forms. So people can have psychological problems or stress-related issues as much as sleep deprivation or anything else. We're looking holistically at the individual. Are they ready and fit for duty?

The Chair: Mr. MacDonald?

Mr. MacDonald: I know you're trying to wrap up, but I think you raise a great point. We mentioned the Nuclear Safety Commission, which has introduced fitness-for-duty regulations. There they have gone ahead with a whole suite of testing, including random. Once again, to your point about it being about fitness for duty, we manage the whole suite as best we can, but I

un certain nombre de fois aux États-Unis et à des endroits où il y avait des tests aléatoires. Ils étaient tous générés par un ordinateur dans l'arrière-salle et les résultats étaient annoncés par quelqu'un qui ne connaissait même pas les personnes concernées. C'est très aléatoire dans les cas dont j'ai eu connaissance.

La sénatrice Bernard : Dans bon nombre des industries dont vous parlez, des gens sont peut-être privés de sommeil en raison de la nature de leur travail. Vos programmes d'éducation, vos plans et l'élaboration de politiques concernant les tests en tiennent-ils compte?

M. Moore : Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question, sénatrice, parce que c'est l'une des choses que nous soulignons — j'hésite à dire que nous le rabâchons sur tous les tons —, le fait que l'affaiblissement des facultés peut être attribuable à de nombreuses causes. Lorsque nous faisons des présentations à des groupes de l'industrie au sujet des programmes et des politiques concernant l'affaiblissement des facultés, nous soulignons qu'il y a parmi les facteurs de risque, le cannabis, les médicaments en vente libre, l'alcool, mais aussi un nouveau bébé à la maison qui vous empêche de dormir. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles vous pourriez avoir les facultés affaiblies. C'est pourquoi nous suggérons de mettre l'accent sur les politiques et les procédures d'identification de l'affaiblissement des facultés et sur ce qu'il faut faire lorsqu'on soupçonne quelqu'un d'avoir les facultés affaiblies.

M. Yussuff : La privation de sommeil peut aussi être attribuable à de longues heures de travail. Dans certains secteurs particuliers, en raison de la nature du travail, qu'il s'agisse du chemin de fer ou d'autres secteurs, les gens travaillent de longues heures. Dans certains cas, les quarts sont de 12 heures ou plus. La fatigue dépend de la mesure dans laquelle votre corps s'adapte à ce rythme. Vous pourriez être affecté très différemment de quelqu'un qui a plus d'endurance et de capacité à composer avec la privation de sommeil.

M. Elliott : Sénatrice Bernard, vous avez fait un très bon commentaire à ce sujet. Notre industrie pétrolière et gazière commence à se concentrer sur l'aptitude globale au travail. Il ne s'agit pas seulement de surveiller les drogues et l'alcool. Il s'agit d'être physiquement et psychologiquement apte au travail sous toutes ses formes. Les gens peuvent donc avoir des problèmes psychologiques ou des problèmes liés au stress autant qu'un manque de sommeil ou quoi que ce soit d'autre. Nous examinons la personne dans son ensemble. Est-elle prête et apte au travail?

Le président : Monsieur MacDonald?

M. MacDonald : Je sais que vous essayez de conclure, mais je pense que vous soulevez un excellent point. Nous avons parlé de la Commission de sûreté nucléaire, qui a adopté un règlement sur l'aptitude au travail. Ils ont procédé à toute une série de tests, y compris des tests aléatoires. Encore une fois, pour revenir à ce que vous disiez au sujet de l'aptitude au travail, nous gérons

wanted to highlight the fact that the Nuclear Safety Commission has actually got regulations that are entitled that exactly.

The Chair: That brings us to the end of the meeting. Witnesses, panellists, you have given us great information. You have shown considerable knowledge and articulation of your positions. It was well received by my colleagues and me. Thank you very much for all of that.

Members of the committee, we will be back Monday at 2 p.m. We have about four hours of hearings on Monday, so have a good rest of the week and weekend.

(The committee adjourned.)

toute la série de mesures du mieux que nous le pouvons, mais je voulais souligner le fait que la Commission de sûreté nucléaire a en fait un règlement.

Le président : Cela met fin à la séance. Mesdames et messieurs les témoins, vous nous avez fourni d'excellents renseignements. Vous avez démontré une grande connaissance et avez bien exprimé vos positions. Mes collègues et moi en sommes ravis. Merci beaucoup pour tout cela.

Mesdames et messieurs les membres du comité, nous serons de retour lundi à 14 heures. Nous avons environ quatre heures d'audiences lundi, alors je vous souhaite un bon restant de semaine et un bon week-end.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, April 25, 2018

Canadian Students for Sensible Drug Policy:

Jenna Valleriani, Strategic Advisor.

Drug Free Kids Canada:

Marc Paris, Executive Director;

Glenn Barnes, Advisory Council Member.

Saskatchewan Advocate For Children and Youth:

Corey O'Soup, Advocate.

As an individual:

Emily Jenkins, Assistant Professor, School of Nursing, University of British Columbia.

Smart Approaches to Marijuana Canada (SAMC):

Connor Fesenmaier, Advisory Council Member (by video conference).

Skylark Children, Youth & Families:

Danielle Sutherland, Curriculum Development Manager.

Eva's Initiatives:

Kristen Szekszardi, Advanced Peer Worker (alumni);

Grace Costa, General Manager, Eva's Satellite.

Thursday, April 26, 2018

Canadian Centre for Occupational Health and Safety:

Chris Moore, Manager, Training & Education Services.

Canadian Labour Congress:

Hassan Yussuff, President;

Tara Peel, National Representative, Health & Safety.

FETCO:

Derrick Hynes, Executive Director;

Christopher MacDonald, Member, Director, Government Relations, J.D. Irving, Limited.

Energy Safety Canada:

Murray Elliott, President.

TÉMOINS

Le mercredi 25 avril 2018

Canadian Students for Sensible Drug Policy:

Jenna Valleriani, conseillère stratégique.

Jeunesse sans drogue Canada :

Marc Paris, directeur général;

Glenn Barnes, membre du comité consultatif.

Saskatchewan Advocate For Children and Youth :

Corey O'Soup, partisan.

À titre personnel :

Emily Jenkins, professeure adjointe, École de sciences infirmières, Université de la Colombie-Britannique.

Smart Approaches to Marijuana Canada (SAMC) :

Connor Fesenmaier, membre du conseil consultatif (par vidéoconférence).

Services Skylark à l'enfance et à la famille :

Danielle Sutherland, gestionnaire, Élaboration de programmes d'études.

Eva's Initiatives :

Kristen Szekszardi, entraidante avancée (ancienne);

Grace Costa, directrice générale, Eva's Satellite.

Le jeudi 26 avril 2018

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail :

Chris Moore, gestionnaire, Services de formation et d'éducation.

Congrès du travail du Canada :

Hassan Yussuff, président;

Tara Peel, représentante nationale, Santé et sécurité.

ETCOF :

Derrick Hynes, directeur général;

Christopher MacDonald, membre, directeur, Relations gouvernementales, J.D. Irving, Limited.

Energy Safety Canada :

Murray Elliott, président.

Available on the Internet: http://sencanada.ca

Disponible sur internet : http://sencanada.ca